

SOUS LA DIRECTION DE
Philippe Tersiguel et Charles Becker

Développement durable au Sahel



Préface de Jean-Paul Deléage

KARTHALA - SOCIÉTÉS, ESPACES, TEMPS

DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SAHEL

**Série « Sociétés, Espaces, Temps »
n° 3**

Conseil de rédaction

Boubacar BARRY - Abdoulaye BATHILY - Charles BECKÈR - François BOYE
René COLLIGNON - Momar Coumba DIOP - Mamadou DIOUF
Mohamed MBODJI - Francine KANE - Ousmane KANE

Couverture : Expression à base d'argile sur tissu, par Bogolan Kasobané,
Mali. Photo : B. et C. Desjeux.

© Éditions KARTHALA/Sociétés, Espaces, Temps, 1997
ISBN : 2-86537-808-X

SOUS LA DIRECTION DE
Philippe Tersiguel et Charles Becker

Développement durable au Sahel

Préface de Jean-Paul Deléage

**Sociétés, Espaces, Temps
B.P. 6333
DAKAR Étoile**

**Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 PARIS**

Remerciements

Les coordinateurs de l'ouvrage tiennent à remercier l'ENEA (École Nationale d'Économie Appliquée) de Dakar et l'IUED (Institut Universitaire d'Études du Développement) de Genève qui ont conjointement organisé un séminaire sur les *stratégies de développement durable en zone sèche*, à Saint-Louis du Sénégal, au début de l'année 1995. Détoubab Insa Gning, Paul Ndiaye, Philippe Tersiguel, Oussouby Touré et Samba Traoré y avaient présenté des communications qui ont été à l'origine de cet ouvrage.

L'article de Sheldon Gellar a été aimablement traduit par Sylvie Charrier, professeur d'anglais au Lycée E. de Breteuil, de Montigny le Bretonneux.

Cet ouvrage a été publié avec le concours de la Mission Française
de Coopération et d'action culturelle de Dakar

LES AUTEURS DE L'OUVRAGE

Daniel-Yves Alexandre

ORSTOM Ouagadougou, Burkina Faso / École normale supérieure,
Laboratoire "Structure et fonctionnement des systèmes écologiques"

Charles Becker

Anthropologue - Historien, CNRS, Centre d'Études Africaines, Paris

Sylvie Charrier

Traductrice, professeur d'anglais, Lycée E. de Breteuil, Montigny le
Bretonneux

Giorgio Blundo

Anthropologue, Institut Universitaire d'Études du Développement,
Genève

Jean-Paul Deléage

Géographe, Professeur d'Université, Université d'Orléans

Daouda Diagne

Géographe - Aménagiste, Doctorant à l'Institut National
Agronomique, Paris-Grignon

Boureima Alpha Gado

Historien, Socio-économiste, Université de Niamey, Niger

Sheldon Gellar

Politologue, Harry S. Truman Institute, Jérusalem

Détoubab Insa Gningue

Zootechnicien, PROWALO, Saint-Louis, Sénégal

Ronald Jaubert

Socio-économiste, Institut Universitaire d'Études du Développement,
Genève

Francine Kane

Sociologue, Dakar, Sénégal

Paul Ndiaye

Géographe, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal

Antoine N. Somé

Agronome, IRBET, Ouagadougou, Burkina Faso / École Normale
Supérieure, Laboratoire "Structure et fonctionnement des systèmes
écologiques"

Bernard Tallet

Géographe, Université Paris I

Philippe Tersiguel

Géographe, Université d'Orléans

Daniel Thiéba

Socio-économiste, Ouagadougou, Burkina Faso

Oussouby Touré

Sociologue, Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement - CONSERE, Ministère de l'environnement, Dakar, Sénégal

Samba Traoré

Juriste, Université de Saint-Louis, Faculté des Sciences Juridiques, Saint-Louis, Sénégal

Les lecteurs qui souhaitent correspondre avec les auteurs de cet ouvrage voudront bien leur écrire sous couvert des coordinateurs de l'ouvrage ou des Éditions Karthala.

Charles Becker

CNRS, Centre d'Études Africaines :

54 bd Raspail, 75006 Paris, France

Tél : 01 49 54 23 93 Fax : 01 49 54 26 92

Domicile :

6, rue Flatters, 75005 Paris

Tél 01 55 43 87 16

Philippe Tersiguel

Appt 177, Bat B 31, rue du Faubourg Madeleine 45000 Orléans

Tél : 02 38 62 37 87

95, rue Abladène 80000 Amiens

Répondeur/fax-tél : 03 22 46 73 97

Préface

par Jean-Paul Deléage

Une approche vivante du développement durable

Le thème du développement durable est désormais omniprésent dans la plupart des réflexions sur le devenir de nos sociétés, jusqu'à envahir le domaine du discours politique lui-même. Pourquoi, dans ces circonstances, un nouvel ouvrage consacré, de plus, à l'Afrique subsaharienne, région de la planète connue précisément pour les contraintes particulièrement sévères auxquelles restent soumises ses populations ?

Ces contraintes sont connues. Elles touchent à la fois aux rigueurs du climat et à la gravité des risques de désertification, c'est-à-dire à la rareté de ressources aussi fondamentales que l'eau et la terre. Elles concernent tout autant les handicaps humains et sociaux tels que l'extrême pauvreté et le taux particulièrement élevé de la croissance démographique. Les formes régionales du développement, lorsqu'elles sont poussées par les forces marchandes et monétaires de l'économie, sont aussi le plus souvent à l'origine de graves ruptures écologiques et sociales. En effet, l'intégration des modes de production agricoles et pastoraux des communautés locales à des marchés extérieurs, — nationaux ou internationaux — a bouleversé brutalement des pratiques et des structures, dont la plupart avaient fait preuve d'une efficacité réelle et d'une stabilité certaine dans la longue durée de l'histoire. Qu'en est-il, dans ces conditions, du développement durable de ces sociétés ?

“Développement durable”, la définition en est connue : « développement qui satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les

leurs ». Il s'agit donc dans cette définition de présent et d'avenir. Or l'ensemble des contributions présentées dans cet ouvrage montre qu'aucune réflexion sérieuse sur le développement durable ne peut escamoter le passé. Car il n'est aucune réflexion sur le présent, aucune imagination prospective sérieuse sur une quelconque société qui puisse se priver d'une connaissance bien informée de l'histoire de cette dernière.

Après avoir situé les sociétés étudiées dans leur trajectoire historique, il est indispensable d'ancrer toute réflexion sur leur avenir dans l'analyse des besoins des générations présentes qui y vivent. Il s'agit là de rompre avec la logomachie habituelle qui a trop souvent envahi le discours politique convenu des gouvernements et des institutions internationales qui traitent de près (et le plus souvent de loin !) des questions relatives au développement durable. Il s'agit ici de sortir des généralités qui tuent la réflexion, en faisant passer leur fausse monnaie idéologique pour de la vraie théorie.

Dans une région où le taux d'accroissement de la population reste proche de 3 % et dans laquelle le socle productif demeure axé sur les activités agricoles et pastorales, la question centrale est celle de la trilogie " population/environnement/ressources alimentaires" . Concrètement, si toutes choses restent égales par ailleurs, les populations de la région sont donc étroitement prisonnières du dilemme migration ou sous-alimentation, voire famine récurrente.

Comment sortir de ce cruel dilemme ? Comment briser le cercle infernal de la pauvreté dans une région de surcroît particulièrement soumise aux sévérités de la nature. Force est de revenir à une problématique d'ensemble pour saisir l'enchaînement et l'articulation des différents facteurs en jeu, avec, au premier rang, le facteur humain. Ce dernier pèse d'abord par sa manifestation la plus élémentaire, le poids de la démographie. À partir d'une vaste et rigoureuse analyse de l'histoire économique des deux derniers siècles, Paul Bairoch a montré de façon définitive qu'un taux de croissance démographique excessif représente, dans pratiquement toutes les conjonctures historiques connues ou envisageables, un lourd handicap social.

Les activités productives ont en effet beaucoup de mal à absorber les jeunes en âge de travailler. Car une population d'âge actif en trop forte expansion trouve difficilement à s'employer, même à un très faible salaire, dans un secteur productif, formel ou informel, lui-même peu ou très peu développé. Le surplus de main-d'œuvre agricole et pastorale ne trouve pas de débouché dans les autres secteurs d'activités dont l'expansion est elle-même très lente : artisanat, petite

industrie, éducation élémentaire, services de base dans le domaine de la santé.

Ce déséquilibre démographique contribue à la détérioration du rapport déjà défavorable entre terres disponibles et population active dans le domaine agro-pastoral, ce qui tend inévitablement à diminuer la productivité des actifs de ce dernier. La rareté du bien le plus prisé, l'espace disponible pour la production alimentaire, s'en trouve à son tour aggravée. L'exutoire urbain, lorsqu'il existe, se mue bien souvent, dans ces conditions, en marginalisation et en chômage urbains, avec les nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion qui les accompagnent.

Les contributions présentées dans cet ouvrage analysent finement les contradictions auxquelles sont confrontées les populations du Sahel et des régions proches. Comment élever le niveau de la production alimentaire tout en préservant le potentiel des ressources naturelles locales, en particulier les sols ? Comment moderniser les techniques agricoles sans prendre de risques inconsidérés d'investissement, au vu de l'irrégularité de conditions météorologiques défavorables et de surcroît littéralement imprévisibles, surtout en zone strictement sahélienne, les conditions en région de savane étant plutôt moins difficiles ?

Autant de questions qui ne sont pas séparables de dynamiques sociales plus globales et extrêmement complexes, parmi lesquelles on peut distinguer au premier plan les structures et les conflits fonciers, les antagonismes rémanents entre pasteurs et agriculteurs. Sans oublier la rigidité des législations face à des pratiques locales héritées de traditions dont l'enracinement culturel s'inscrit dans les temps longs de l'histoire et trop souvent bousculées par l'irruption brutale de la modernité sous ses formes les plus diverses, qu'elles soient techniques, économiques, administratives et/ou culturelles.

Ainsi n'est-il pas de nouveau problème écologique qui ne se manifeste en même temps comme source de nouvelles contradictions sociales. Concrètement, la première de ces contradictions résulte de la tentative de mise en culture de nouvelles surfaces aux dépens des aires pastorales. Des espaces de brousse autrefois réservés à la transhumance sont ainsi accaparés par de nouveaux agriculteurs venus de lignages dont la segmentation est ainsi accélérée. La diminution des surfaces pâturées, intervenue au Sahel en période d'augmentation des effectifs des troupeaux, a engendré des phénomènes de surpâturage, eux-mêmes responsables d'une moindre couverture des sols et d'une accélération de la désertification. D'où l'exacerbation de conflits élargis à de nouveaux groupes sociaux tels qu'éleveurs, défricheurs, exploitants de ressources ligneuses,

commerçants, etc. pour l'accès à des ressources de plus en plus rares : eau, terres cultivables, bois de chauffe.

Rien ne serait plus réducteur cependant que de voir uniquement les contradictions entre systèmes agricoles et pastoraux à haut risque. Ces dernières sont certes responsables de la diminution de la biodiversité et de l'augmentation inquiétante de la surface des sols dénudés. Et cette dégradation est telle que même si la récurrence des déficits pluviométriques devait cesser, la qualité et la quantité des ressources ne reviendra sans doute jamais à son état antérieur. Cependant, les effets en retour de ces dégradations se propagent à l'évidence à l'ensemble des structures sociales. Les sociétés sont toutefois loin de rester passives face à ces changements. La plupart d'entre elles ont fait preuve d'une réelle inventivité et d'une souplesse étonnante face aux nouveaux défis imposés par la dégradation de leur environnement. Aux exemples divers ici présentés et qui concernent très largement le Sénégal, on pourrait ajouter l'extension des réseaux des pasteurs-commerçants mauritaniens, les nouvelles formes de sédentarité au Burkina Faso ou encore l'inflexion et l'allongement des itinérances nigériennes.

Aucune société ne peut s'épargner des souffrances qui ne sont que les effets immédiats ou différés de la dégradation de leur environnement. Cependant la déroute de la tradition et l'ouverture sur le monde ne sont pas vécues seulement comme une fatalité. Elles stimulent aussi l'émergence de dynamismes nouveaux au cœur desquels les questions de la stabilisation du système alimentaire, de l'élargissement à tous de l'éducation élémentaire et d'un système de santé amélioré restent des priorités de base. Priorités sociales, priorités économiques, priorités politiques.

En définitive, la question décisive n'est-elle pas soulevée dans la partie finale de cet ouvrage, consacrée au thème "Participation populaire et développement" et abordée aussi dans la discussion sur l'importance des savoirs paysans dans les problématiques d'un développement réellement durable ? Comment en effet les populations locales s'impliquent-elles et peuvent-elles prendre en mains propres la gestion des ressources dont elles dépendent ? Autrement dit, peuvent-elles maîtriser, et à quelles conditions, la gestion de leurs propres ressources ? Cette approche me semble préférable à celle qu'implique la notion de "participation" qui met d'entrée de jeu les populations à l'extérieur d'un processus auquel il faut ensuite les "faire participer" .

Observons ce qui se construit dans les régions ici étudiées. Réfléchissons au rôle que peut jouer dans ce travail de (re)construction la réflexion des sociologues, des anthropologues et

autres chercheurs en sciences humaines et sociales. Leur tâche est d'analyser et d'argumenter hors du consensus mou et fataliste de la "novlangue" internationale du développement durable. Ni experts, ni prophètes, ils peuvent aider les sociétés à réfléchir sur elles-mêmes, ils doivent inventer des formes d'expression nouvelles qui puissent être répercutées vers le plus grand nombre, afin que le plus grand nombre puisse s'en emparer dans ses propres aspirations et dans ses propres actions. Cet ouvrage est, me semble-t-il, une contribution importante à ce nécessaire effort collectif.

Puisse-t-il permettre une meilleure compréhension de ce "développement durable" qui ne doit rester ni l'exclusivité des chercheurs patentés, ni l'apanage des politiques professionnels, ni enfin le monopole des managers du nouvel ordre mondial qui émerge sous nos yeux.

Introduction

Philippe TERSIGUEL

Le concept de développement durable est d'origine anglo-saxonne ; forgé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en 1980, il fut réellement vulgarisé en 1987 par le rapport Brundtland de la commission mondiale pour l'environnement et le développement. Le terme originel, *sustainable*, peut se traduire en français de diverses manières, ce qui illustre sa complexité : *faisable, envisageable, soutenable, viable, tolérable* ou, plus couramment, *durable*. Polysémique, le concept de développement durable donne matière à discussion et à interprétation par les différents auteurs qui l'utilisent. C'est pourquoi, sera d'abord présentée la vision "environnementaliste" proposée par les agences internationales, dont la réflexion est alimentée par les initiateurs du concept de développement durable. Puis, seront évoquées les critiques apportées par les auteurs du Sud, avant d'aborder plus spécifiquement l'originalité des questions de développement durable en zone sèche subsaharienne.

Désaccord sur la notion de développement durable

Les deux grandes théories du développement — "développementaliste" et "de la dépendance" — qui ont tenté de donner une explication générale des rapports économiques dans le monde au cours des trois dernières décennies, traversent encore aujourd'hui les débats sur le développement durable. D'origine nord-américaine pour la version "développementaliste" et essentiellement latino-américaine pour celle de "la dépendance", ces deux courants théoriques ont émergé dans les années 1960-1970. Mais ces deux tentatives d'explication structurelle du développement ont été largement contestées et aujourd'hui prédomine le souci d'être moins extérieur aux sociétés étudiées et de prendre en compte les stratégies des acteurs locaux.

Le premier courant de pensée propose un modèle de développement unique pour toutes les sociétés qui doivent évoluer vers un stade ultime à l'image des pays les plus industrialisés. Ce schéma rostowien ¹ suggère

¹ Ce schéma est développé dans l'ouvrage classique de W. W. Rostow, paru en 1960, *The Stages of Economic Growth*.

que les sociétés doivent franchir plusieurs étapes, de la société traditionnelle à la société de consommation, passage obligé pour atteindre un état de maturité. Cette analyse en termes de transition, de la tradition vers la modernité, revient à constater que tous les systèmes économiques évoluent dans un processus de développement comparable et, de ce fait, nie la multiplicité et la richesse des organisations socio-économiques des pays du Sud. Cette négation de la diversité des sociétés puise essentiellement sa légitimité dans le principe dominant d'un modèle de développement universel. Le courant "développementaliste" a largement été remis en cause pour la linéarité de son raisonnement (Marchesin 1993).

Selon le rapport Brundtland, un développement durable doit répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs et correspondre au devoir des générations actuelles de transmettre un monde vivable, viable et reproductible. Le "droit au développement" doit satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement (Déclaration de Rio, in Antoine *et al.* 1994). Cette approche repose, en grande partie, sur la notion de patrimoine naturel composé d'un ensemble de ressources renouvelables, et non renouvelables, qui ont été léguées par les générations passées et qui devront être transmises dans le même état, et si possible bonifiées, aux générations futures². Dans cette analyse, la notion de patrimoine naturel est indissociable de celles de transmission aux générations futures, de risque et d'incertitude. Le rapport Brundtland met en évidence le destin commun des pays du Nord et du Sud dans la recherche d'un développement équitable capable de préserver l'environnement.

Pour les agences internationales, la pauvreté qui sévit dans les pays du Tiers Monde est la source principale de la dégradation de l'environnement ; dégradation qui devient elle-même, à son tour génératrice de pauvreté. Aussi, les déclarations officielles des agences internationales font de la lutte contre la pauvreté le soubassement des programmes d'action : la condition première de la protection de l'environnement est la satisfaction des "besoins fondamentaux" de l'ensemble de l'humanité.

Sur le plan écologique, changement climatique, réduction de la biodiversité et désertification sont les trois thèmes mis en avant par les institutions internationales. Alors que les deux premiers thèmes — changement climatique et biodiversité — suscitent un grand intérêt de la part des pays du Nord, le dernier, celui de la désertification, ne constituant pas un enjeu économique, ne mobilise pas les mêmes énergies.

Pour ce premier courant de pensée l'approche du développement durable repose essentiellement sur un point de vue "environnementaliste"

2 Selon la formule de Thiébaud (1994), « le patrimoine naturel correspond à ce qu'on risque de perdre et ce qu'on risque de faire perdre à ses successeurs ».

qui privilégie largement la notion de durabilité de l'environnement plutôt que celle d'un développement soutenu des activités économiques des pays pauvres³.

Le deuxième courant — le courant dépendantiste — s'oppose radicalement à cette vision linéaire et envisage le "développement" et le "sous-développement" comme deux états dépendants l'un de l'autre. Dans cette optique, les relations internationales entre pays développés et pays pauvres s'inscrivent dans un rapport d'exploitation économique qui trouve son origine, pour de nombreux pays, dans la colonisation. Pays du Nord et du Sud sont dans un rapport de complémentarité qui n'engendre pas d'exclusion sur le plan économique mais qui induit la rupture sur le plan humain⁴. Pour cette école de pensée, l'analyse des systèmes économiques du Tiers Monde repose sur le manque d'autonomie politique et économique des États et particulièrement des États nouvellement indépendants. Les relations que leur imposent les pays du Nord s'inscrivent largement dans un cadre néo-colonial.

Les tenants de l'école dépendantiste, principalement des auteurs du Tiers Monde, discutent le concept de développement durable⁵. Dès 1987, des divergences voient le jour entre les positions des pays détenteurs de la diversité biologique et ceux qui prétendent la déclarer patrimoine de l'humanité. Certains auteurs du Sud mettent en avant la valeur de la diversité des espèces vivantes et revendiquent la propriété intellectuelle des ressources génétiques que les sociétés du Sud ont développées, en parlant notamment de "brevet des ressources génétiques". Certains auteurs africains vont même plus loin et demandent que les anciennes puissances coloniales fournissent des compensations pour les ressources naturelles qu'elles ont pillées : minerais, bois, gibier et, plus généralement, pour l'ensemble des produits du sol (Aworì 1996). Cette idée est d'ailleurs élargie à la traite esclavagiste et reprise par Yves Lacoste qui s'interroge sur l'utilité d'un procès international des auteurs de la traite des esclaves⁶. Outre la notion de compensation, l'idée que les pays africains devraient mieux contrôler leurs ressources naturelles fait

3 Voir Constancy et Barrameda 1996.

4 Aujourd'hui « le creusement des écarts entre pays riches et pays pauvres s'accroît dans l'accès aux ressources existantes entre individus, classes sociales et nations. Les possibilités d'agrandissement des marchés sont bornées et s'il n'en était pas ainsi, on ne voit pas pourquoi toutes les nations n'auraient pas pu parvenir sans difficulté au modèle occidental de développement » (Chartier 1996 : 125).

5 Voir à ce sujet le numéro spécial d'*Alternatives Sud* paru en janvier 1996, notamment les articles de M. Constancy et C. Barrameda, M. Khor Koh Peng, C. Parker Gumucio, B. Badri, S. Amin, M. Florez, A. Ferrer, A. Aworì et F. X. Tran.

6 « Pourquoi pas ? S'il est sérieusement préparé dans tous les États d'Afrique noire et s'il porte aussi sur la traite "interne" à l'Afrique (peut être aussi meurtrière que la traite "externe") et sur ceux qui captureraient les esclaves avant qu'ils ne soient expédiés au-delà des mers » (Lacoste 1992)

l'unanimité chez les auteurs africains s'inscrivant dans ce courant de pensée.

Le reproche principal formulé à juste titre par les auteurs du Sud à l'encontre du concept de développement durable concerne le lien entre durabilité et pauvreté qui n'est pas suffisamment pris en compte par les institutions des Nations Unies. De ce point de vue, la gestion de l'environnement ne peut pas être dissociée de celle des rapports humains. La rentabilité à court terme caractérise les modes de production actuels dont les produits sont destinés en grande majorité au marché. L'idée de durabilité n'est pas suffisamment prise en compte par les acteurs économiques et par la plupart des organisations internationales. Les dommages irréversibles qui continuent d'être infligés à la nature sont le produit d'une croissance économique peu soucieuse des conséquences sur l'environnement et de la non-prise en compte de la paupérisation des pays du Sud.

Aujourd'hui, un des grands dangers pour l'environnement mondial est la croissance accélérée des pays du Tiers Monde, et plus particulièrement, des pays d'Asie, qui tentent de se développer avant tout, pour ensuite seulement constater les effets néfastes de l'expansion et tenter alors de les corriger. Dans les conditions actuelles, la solution préconisée par les organisations internationales à cette impossibilité pour les pays du Tiers Monde d'accéder à un niveau de développement identique à celui des pays industrialisés est de limiter l'utilisation des ressources naturelles et, pour cela, de contrôler l'accroissement de la population.

Pour ce qui concerne la mise en valeur du milieu, la production agricole ou l'exploitation des ressources naturelles, les protagonistes du débat ont des positions largement divergentes : les pays du Nord visent à mettre en place des politiques de protection de l'environnement dont l'objectif est la limitation de l'exploitation des ressources par les pays du Sud alors qu'au contraire, pour ces derniers, la nécessité de croissance s'impose et est prioritaire sur les objectifs de préservation et de renouvellement des stocks.

Dans une large mesure les pays du Sahel et des savanes se trouvent confrontés d'une part, à l'absolue nécessité d'exploiter les ressources naturelles dans le moment présent et d'autre part, à l'obligation pour le futur de mettre en œuvre des techniques permettant de maintenir les stocks. Selon les situations les réponses des sociétés sont largement diversifiées.

Développement durable au Sahel et dans les savanes ouest-africaines

Les différents articles réunis dans cet ouvrage traitent des questions relatives au développement durable en Afrique subsaharienne, et plus particulièrement au Sahel et dans les milieux savaniques. Ils s'attachent à mieux prendre en compte les réactions des acteurs locaux dans leurs rapports à l'environnement. Au fil de l'exposé, les auteurs s'attachent à montrer les réactions des sociétés locales aux sollicitations extérieures et notamment à analyser les effets de la pénétration du marché dans des sociétés où il était absent jusque là. Ces articles sont organisés autour de quatre axes principaux : les enjeux du développement durable, les stratégies d'acteurs et les conflits d'intérêts, les stratégies de conservation des ressources agricoles et pastorales, et enfin la participation des populations aux actions de développement.

D'entrée, Ronald Jaubert rappelle que dans le monde intertropical les populations soumises aux risques de désertification sont en augmentation. Si les estimations du nombre d'habitants et des superficies touchées par la désertification dépendent des critères d'appréciation et varient très largement selon les organismes chargés des évaluations, il reste que le phénomène est d'envergure et qu'approximativement 900 millions de personnes dans le monde subissent les effets de la désertification. Jusqu'à une date récente les États et les populations du Sud ont été jugés incapables par les instances internationales de gérer durablement leurs ressources naturelles et ont longtemps été désignées comme responsables de la dégradation de leur environnement. Cet état d'esprit, s'il a prévalu dans les décennies 1970 et 1980, change aujourd'hui et les populations locales se retrouvent maintenant au centre de tous les discours en matière de protection et de gestion de l'environnement. La référence à la participation populaire est devenue indispensable à l'obtention de financement pour lutter contre la désertification. Il reste que l'appréciation de la dégradation de l'environnement est l'affaire des experts dont les conclusions ne sont pas en convergence avec les représentations que les populations ont de l'évolution de leur milieu.

Depuis les années 1960, en Afrique de l'ouest, la plupart des interventions sur le terrain se sont déroulées dans le cadre de projets volontaristes de développement, dont les objectifs initiaux ont rarement été satisfaits. La raison principale des nombreux échecs repose sur les dysfonctionnements des relations entre les concepteurs des actions engagées et les populations locales traitées par les premiers comme des acteurs passifs des processus mis en œuvre. Sheldon Gellar analyse le rôle des élus locaux sénégalais dans la gestion des ressources naturelles, et montre les difficultés d'application des différentes lois sur la décentralisation et la gestion des ressources au Sénégal. Les obstacles sont nombreux mais plus encore que la mauvaise prise en compte des acteurs locaux par les initiateurs des projets de développement, la faible

volonté de collaboration des acteurs de terrain, plus souvent concurrents que partenaires, est à l'origine de l'inefficacité de la gestion des ressources naturelles dans ce pays.

En Afrique subsaharienne la compréhension des modes d'utilisation de la terre est essentielle pour bien saisir les pratiques et les usages locaux dans les villages. La terre ne fait pas l'objet d'une appropriation individuelle. C'est la communauté locale qui détient les droits originels sur la terre, dits droits "d'appropriation collective", qui sont rétrocédés momentanément aux individus selon un code d'attribution contrôlé par les autorités traditionnelles (Boutillier 1964). Les exploitants agricoles et les éleveurs ne disposent que d'un droit momentané d'exploitation de la terre qui peut néanmoins, avec le temps, se transformer en droit permanent dans les cas où la terre est exploitée sans discontinuité par le même groupe. L'accès à la terre est donc contrôlé ; il est rarement égalitaire et, dans tous les cas, jamais libre. Traditionnellement la préoccupation du maintien de la capacité productive de la terre caractérisait le mode de gestion des sociétés du Sahel et des savanes. L'agriculture sur brûlis et la pratique de la jachère permettaient aux sols de se régénérer et de retrouver leur fertilité. L'exploitation du sol et la possibilité de subsistance déterminaient la taille des groupes de production qui se constituaient dans le cadre des relations de parenté.

Aujourd'hui la terre, et plus généralement les ressources foncières, sont devenues rares en Afrique de l'ouest ; elles cristallisent de nombreux conflits que Daniel Thiéba, Samba Traoré et Giorgio Blundo illustrent à partir d'exemples divers. Daniel Thiéba relève la multiplicité des conflits concernant la gestion des ressources naturelles en Afrique occidentale et centrale. Les sociétés privées et les exploitants forestiers détruisent les forêts et les plantes que les populations utilisent depuis toujours, et ne respectent pas les cahiers des charges contractuels, les obligeant à participer au financement des infrastructures locales. Les conflits concernent aussi l'État ou quelquefois les ONG (Organisations non gouvernementales) qui doivent faire respecter des zones classées où la végétation et les animaux sont protégés, mais dont les limites sont grandement contestées par les populations autochtones. Enfin, ils concernent aussi les relations entre villageois ou groupe de villageois et portent plus particulièrement sur l'utilisation des points d'eau, des pâturages et des terres de cultures.

En matière de conflits, la vallée du fleuve Sénégal est une région sensible dans la mesure où elle est le lieu de l'aménagement de nombreux périmètres irrigués. L'eau et la rareté de la terre sont à l'origine des nombreux conflits fonciers. Samba Traoré analyse la législation en vigueur, en matière de gestion des ressources naturelles, et montre les limites du cadre juridique actuel. Au Sénégal, les terres font partie du domaine national et sont distribuées aux demandeurs par les conseils

ruraux, assemblées composées d'élus locaux. Compte tenu de la multiplicité des textes juridiques et parfois de leur contradiction, des pratiques de clientélisme et de contournement de la loi se multiplient au détriment d'une gestion rationnelle des ressources locales. Au Sénégal toujours, Giorgio Blundo analyse le rôle de l'administration locale dans le sud-ouest du bassin arachidier et montre que le domaine foncier, très convoité, est par excellence le lieu de la "récupération politique". Expression des rapports politiques et sociaux, le domaine foncier et la gestion des ressources locales illustrent le mode de gestion clientéliste et le renforcement de privilèges de certaines catégories sociales.

Un certain nombre d'événements sont à l'origine de la rupture des équilibres écologiques locaux. L'intégration des modes de production agricole à l'économie de marché a favorisé le développement de cultures nouvelles à destination d'un marché extérieur à la communauté, national ou international selon les cultures. Les systèmes de culture se sont simplifiés au profit des cultures les plus rentables, et de grandes aires géographiques se sont spécialisées sur une ou deux plantes principales destinées à la vente. À la suite de l'introduction de la traction animale, la répartition des cultures sur les terroirs a changé : les terres les plus lourdes et les meilleures, non exploitées avant l'introduction de la traction animale, ont été mises en culture. Parallèlement les assolements se sont largement simplifiés. Une augmentation sensible de la population liée à un accroissement démographique élevé mais surtout, pour les régions les plus humides, à une immigration importante de populations venues des régions plus sèches du nord, est à l'origine de l'apparition de nouveaux modes de gestion de la terre et des ressources foncières, en rupture avec les pratiques anciennes. Les responsables coutumiers chargés de la gestion du patrimoine foncier ne peuvent empêcher les pratiques nouvelles qui ne permettent plus la reproduction des ressources locales. Comme elles ne sont pas présentes sur place, les structures de l'administration étatique ne peuvent pallier la déficience des autorités coutumières qui courent le risque d'être largement débordées dans les régions de forte immigration où elles n'arrivent plus à imposer leur autorité aux groupes nouvellement arrivés.

Le rythme d'accroissement de la population de la région subsaharienne est de l'ordre de 3 % par an. À ce rythme, la population double tous les 25 ans et le "surplus" ne peut pas être absorbé dans des régions où déjà les densités humaines sont élevées au regard des capacités techniques de production. À l'expression binaire "population et développement" se substitue de plus en plus aujourd'hui l'expression ternaire "population, environnement et développement" (Gendreau 1993). Cette nouvelle expression met en avant l'importance de la dimension de la population et de l'environnement dans le processus de développement. Localement, lorsque la population s'accroît au-delà des ressources disponibles et que l'évolution des techniques de production est trop lente,

seules deux alternatives s'offrent à elle : soit elle est obligée de migrer pour trouver d'autres sources de nourriture, soit elle n'a plus qu'à mourir sur place (Le Bras 1994). On peut raisonnablement penser que si les taux de natalité se maintiennent aux niveaux actuels et ne diminuent pas dans un avenir proche, les ressources alimentaires étant limitées, l'équilibre entre la population et les ressources passera nécessairement par une forte émigration ou par de graves famines dont les conséquences pourraient être dramatiques. Dans ces régions, les famines apparaissent généralement dans une situation de pénurie alimentaire chronique où un facteur déclenchant est à l'origine du processus : invasion acridienne, sécheresse, conflit localisé ou guerre ou encore renforcement de la présence de l'État sous forme de l'impôt (Gallais 1994) ⁷.

Dans la partie subsaharienne de l'Afrique, des changements climatiques passagers peuvent entraîner une transformation et un déplacement de la production. À titre d'exemple, au Sahel dans les années 1950 à 1960 la pluviosité a été relativement importante. Les gouvernements locaux ont incité les agriculteurs à mettre en culture des superficies destinées jusqu'alors aux pâturages ; les éleveurs ont été repoussés plus au nord. En 1970, avec le retour de la sécheresse, les éleveurs ne trouvant plus suffisamment d'herbe ont été obligés de revenir sur leurs anciens pâturages et sont rentrés en conflit avec les agriculteurs nouvellement installés. À cette époque, les conflits entre Touaregs et populations négro-africaines reposaient sur l'opposition des droits traditionnels et des programmes politiques gouvernementaux. Cette crise fut interprétée comme une accentuation de la dégradation de l'environnement alors qu'elle n'était, en fait, que le résultat de décisions politiques (Le Bras 1994).

La question alimentaire est intrinsèquement liée aux dynamiques de population et par là même à la notion de développement durable. Klatzmann rappelle qu'à la surface du globe 3,5 à 4 milliards d'habitants, soit les deux-tiers de la population mondiale, sont mal nourris. Pour le Sahel, une partie de la population souffre régulièrement de la faim et les conséquences des famines plus aiguës provoquent de lourdes hécatombes. Dans plusieurs pays du Sahel, la production agricole par habitant diminue et le régime alimentaire ne peut être maintenu que par une augmentation constante des importations de produits agricoles. Le Sénégal est sûrement, de ce point de vue, l'exemple le plus caractéristique ⁸. La

⁷ Compte tenu des risques de famines et des incertitudes de la production agricole, les Nations Unies parlent de seuil maximum à ne pas dépasser. La notion de "population-limite" ou de "capacité de charge de population" fait référence au nombre d'hommes qui peuvent être entretenus sans réduire irréversiblement la capacité à les entretenir dans le futur (FNUAP, cité par Le Bras 1994).

⁸ Le Sénégal importe régulièrement plus de 400 000 tonnes de céréales. En 1994, il importait 250 000 tonnes de riz, 160 000 tonnes de blé (et 30 000 tonnes de sucre), ce qui correspond approximativement à 45 kg de céréales par habitant, soit un quart de sa consommation annuelle (Rousseau *et al.* 1995).

question de l'aide alimentaire doit aussi être abordée dans une région régulièrement soumise à des périodes de disettes et de famines. En cas de famines marquées, l'aide alimentaire représente un recours salutaire mais dans les cas de disette chronique, elle crée une dépendance et, par sa gratuité, participe au long processus d'élimination des cultures traditionnelles.

Les céréales importées remplacent les nourritures traditionnelles surtout parce que les populations urbaines transforment leur régime alimentaire et sont ainsi progressivement intégrées au cercle mondial du commerce céréalier. Il est difficile de croire, dans ces conditions, que les pays de l'Afrique subsaharienne s'engagent réellement dans la voie d'une autosuffisance alimentaire. L'objectif d'une alimentation satisfaisante pour l'ensemble de la population ne pourra être atteint sans une forte augmentation de la production par individu. Les menaces qui pèsent sur les terres cultivées en raison de l'érosion et d'autres formes de dégradation des sols ou le surpâturage sur des terres médiocres tempèrent sérieusement les espoirs. Dans les pays du Sahel l'expérience des décennies passées montre que l'amélioration de la productivité des cultures à l'unité de surface n'est pas en mesure de fournir le complément alimentaire indispensable. Pour arriver à l'équilibre, le doublement de la production agricole doit constituer un objectif prioritaire. Mais les obstacles à l'augmentation de la production sont nombreux ; la pauvreté constitue, sans conteste, le premier de ces obstacles : les paysans ne disposent pas des moyens de production suffisants. Seule une aide extérieure, organisée par des structures administratives efficaces pourrait leur donner la possibilité d'augmenter la productivité de leurs parcelles.

Dans les zones sèches, l'augmentation de la production agricole ne peut être envisagée sans une réflexion sur le mode de préservation de la nature. L'agriculture itinérante sur brûlis, utilisant peu d'engrais et de pesticides, n'est pas pour autant un modèle de protection efficace. Elle pourrait l'être si les parcelles exploitées pendant un temps limité retournaient à la jachère pour des durées suffisantes, de l'ordre de vingt ou trente ans. De telles durées s'observent encore aujourd'hui dans les régions de pluviosité comprise entre 500 et 1000 mm et avec une densité de population de l'ordre de 15 habitants au km². Antoine Somé et Daniel-Yves Alexandre montrent qu'en agriculture traditionnelle, l'abandon des champs est rarement lié à la baisse de fertilité chimique du sol, mais est la conséquence du développement des mauvaises herbes. La valeur informative de la végétation est alors un bon indice de lecture de la fertilité du sol. Les faibles densités de population — de moins de 15 habitants au km² — si elles subsistent sur de vastes territoires, deviennent plus rares que par le passé à la suite de l'accroissement démographique et des migrations de population dans les zones mieux arrosées.

L'utilisation de techniques modernes de production n'est pas sans risques non plus pour les agricultures subsahariennes. Outre qu'elles demandent un certain niveau technique pour leur application correcte, elles engagent les agriculteurs dans des dépenses que l'irrégularité des conditions météorologiques peut compromettre. En effet, seuls des niveaux de rendements suffisamment réguliers peuvent couvrir avantageusement de telles dépenses monétaires. Sur le plan agraire la révolution verte présentée comme une solution miracle montre aussi ses limites : les effets des engrais sur la pollution de l'environnement et, dans certains cas, la concentration des terres dans les mains de quelques grands propriétaires sont les principales conséquences à porter au passif de l'augmentation de la productivité agricole (Klatzmann 1991)⁹. Dans le domaine de la production agricole, il ne suffit pas que dans les décennies à venir, les populations du Sahel aient à leur disposition les biens alimentaires dont elle auront besoin, encore faut-il que ce résultat ne soit pas obtenu au détriment des générations futures. Or c'est bien ce qui risque d'arriver si l'accroissement de la production agricole est réalisé avec les méthodes actuelles qui dégradent les terres et les eaux et détruisent les forêts.

Néanmoins, le défrichement pour la mise en culture ne peut pas être seulement considéré comme un acte procédant de la dégradation de l'environnement. La notion de mise en valeur est ici importante. Jean Pierre Allix (1996) rappelle que le territoire européen a été créé par le défricheur et la déforestation fut longtemps considérée comme une victoire de la civilisation sur la barbarie.

La gestion des ressources naturelles en milieu pastoral est largement dépendante de la pression exercée sur le milieu par les hommes et leurs troupeaux. L'exemple de la zone sylvo-pastorale du fleuve Sénégal est traité successivement par Oussouby Touré et Détoubab Insa Gning. Oussouby Touré montre que les systèmes traditionnels d'élevage du Ferlo sénégalais sont déstabilisés par des interventions extérieures. L'évolution régressive des ressources naturelles oblige les populations à exercer un contrôle de l'accès aux ressources en eau et en pâturage. L'inadaptation des instruments juridiques et institutionnels représente un obstacle réel au renforcement de l'organisation et de l'efficacité des actions entreprises par les communautés pastorales. Dans la même région, Détoubab Gning montre l'inefficacité du pâturage contrôlé, organisé dans le cadre d'un ranch de plusieurs milliers d'hectares où les éleveurs doivent se soumettre aux exigences de la capacité de charge définie par les techniciens du projet. Si l'objectif d'une meilleure régénération des ligneux est atteint dans les bas-fonds humides, ailleurs la régénération de la végétation n'est pas meilleure que dans les pâturages exploités traditionnellement. Et plus

⁹ Les principaux obstacles auxquels est confrontée la production agricole sont le réchauffement global de la planète, la pollution, l'érosion des terres cultivables, la remontée des sels dans les régions irriguées, la désertification, la vulnérabilité aux parasites et aux maladies par perte de biodiversité et le manque d'eau (Le Bras 1994).

encore, la mobilité des troupeaux en période de pénurie alimentaire s'avère absolument nécessaire pour pallier les déficits énergétiques de saison sèche. Dans cette région, la sédentarisation des hommes et des troupeaux telle qu'elle avait été imaginée par l'administration centrale dans le but de mieux contrôler cette partie du pays, est un échec. À l'heure des grands aménagements hydro-agricoles sur le fleuve Sénégal, une concertation entre éleveurs et agriculteurs est indispensable pour éviter que l'espace pastoral ne se restreigne dans des limites insupportables par les éleveurs.

Le développement des activités rurales en zone de savane, aux conditions climatiques plus favorables que dans le Sahel et donc plus attractives pour les populations migrantes, pose la question de la nécessité de l'organisation de la gestion des ressources naturelles dans ces régions. Dans le sud-ouest du Burkina Faso, Bernard Tallet l'annonce clairement : "la brousse est finie". L'accueil des migrants, la délimitation des aires de cultures et des parcours d'animaux ou la coupe du bois ont poussé les autorités et leurs partenaires internationaux à organiser à l'échelle du pays une expérimentation de "gestion participative" des ressources naturelles dans le cadre d'une opération de gestion des terroirs villageois, limitée à quelques régions du pays. Bernard Tallet expose un exemple de ce dispositif d'intervention dont l'objectif est d'impliquer les différents groupes sociaux dans la gestion des ressources naturelles. Une pluviosité plus importante que dans le Sahel a attiré dans cette région du sud-ouest du Burkina Faso une importante population d'éleveurs à la recherche de pâturages fournis et d'agriculteurs originaires du nord du pays et désireux d'assurer une production vivrière régulière. L'augmentation de la densité de population est à l'origine de la transformation des paysages et des systèmes de production agricole et pastorale. Dans ce contexte, il est impératif de trouver des méthodes adaptées pour analyser correctement la situation et poser un diagnostic opérationnel mettant en évidence les contraintes au développement, puis dans un deuxième temps, de concevoir avec les populations un cadre de concertation et de décisions pour les actions à entreprendre.

Dans cette région du sud-ouest burkinabè, la diffusion de la charrue, innovation technique majeure des dernières décennies, transforme radicalement l'organisation ancienne de la production. Le développement de la mécanisation agricole dans les savanes soudaniennes favorise l'extension des surfaces de coton et de maïs au détriment d'un ensemble complexe de cultures secondaires. La compétition pour la terre devient forte entre les différents groupes de la population autochtone, mais aussi entre populations autochtones et allochtones. Le paysage agraire change rapidement, le maïs et le coton s'imposent au détriment des plantes cultivées autrefois. Dans cette région Philippe Tersiguel relève une simplification à l'extrême du système de culture qui s'accompagne d'une

élévation du nombre des opérations culturelles sur les deux cultures principales. Les effets de l'introduction de la mécanisation sur l'organisation du travail ne sont pas minces non plus. Les femmes qui n'étaient que partiellement impliquées dans les travaux des champs dans les temps anciens sont de plus en plus sollicitées. Leurs compensations peuvent paraître minimales car, si elles perçoivent de maigres revenus pour leur nouvelle implication, ceux-ci restent faibles au regard des surplus monétaires dégagés dans les exploitations agricoles les plus importantes. Sur le plan économique une différenciation spectaculaire voit le jour entre les petites unités de production constituées de quelques individus qui n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins alimentaires et les plus importantes qui rassemblent un nombre de travailleurs élevé et mettent en culture de grandes superficies. L'introduction de la charrue est donc à l'origine de profonds changements dans la société rurale bwa, mais on peut se demander s'ils ne sont pas indispensables pour améliorer la productivité dans les campagnes ouest-africaines et pour permettre à un petit nombre d'agriculteurs de devenir de véritables "entrepreneurs" locaux, capables d'innovations productives et d'initiatives nouvelles.

Aujourd'hui, la prise en compte des populations locales dans les politiques de développement constitue l'ossature des discours d'intervention des agences internationales alors que dans les décennies passées les acteurs locaux n'étaient pas au centre des débats. Ce revirement n'est qu'apparent. En effet, la notion de "participation populaire" a fait partie des principes d'intervention expérimentés dans les anciennes colonies françaises. Jean-Pierre Chauveau (1992), en faisant une reconstitution historique des interventions des "structures d'encadrement" successives dans les ex-colonies françaises, a montré l'ancienneté de ce principe d'intervention en Afrique subsaharienne. En effet, la participation des populations a très tôt constitué la pierre angulaire des conceptions en matière de développement rural ; elle représente le modèle de référence des discours "développementalistes" depuis la fin de la première guerre mondiale.

De ce fait, le modèle participatif de développement ne constitue donc pas un modèle alternatif pour le monde rural sahélien d'aujourd'hui. Alpha Boureima Gado relève les limites de la notion de participation. Qualifiée de populaire, elle n'est en fait que le résultat de stimulations diverses de la part des bailleurs de fonds ou des intervenants extérieurs. La méfiance des masses rurales vis-à-vis de structures exogènes repose sur le fait que ces structures ne sont pas de véritables acteurs responsables et cooptés par les populations, mais sont en fait l'expression des notables qui les dirigent ou des organisations non gouvernementales qui les ont promues, ou encore des partis politiques qui les utilisent. Dans le même esprit Paul Ndiaye rappelle, qu'au Sénégal, l'émergence récente des collectivités de base ou des associations locales a remis en cause le rôle

prépondérant de l'administration étatique dans la gestion des ressources naturelles. Le rôle de l'État reste néanmoins déterminant pour arbitrer l'exploitation des ressources par les différents acteurs : communautés de base, groupements organisés ou exploitants privés.

Cette notion de "participation populaire" fait référence à l'implication d'un nombre significatif de personnes, organisées par et pour elles-mêmes, dans des actions visant à satisfaire leurs "besoins fondamentaux". De nombreuses initiatives ont été prises récemment dans ce sens par les pouvoirs publics pour stimuler l'engagement des citoyens. De grands programmes d'alphabétisation ont notamment vu le jour un peu partout en Afrique de l'ouest. Francine Kane examine la question de l'alphabétisation au Sénégal où, dans les villages, l'alphabétisation des populations devient prioritaire pour les promoteurs des opérations de développement. Sans qu'il y ait une véritable demande de la part des villageois, ces programmes sont mis en œuvre pour remplacer une école primaire largement déficiente en brousse et pour proposer aux adultes un apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul à partir de supports "fonctionnels". L'acquisition des connaissances ne manque pas de soulever de nombreuses difficultés. Mais en fin de compte, on peut s'interroger sur la fonction d'alphabétisation dans les diverses langues nationales, car elle comporte le risque majeur de renforcer la dimension ethnique des associations paysannes ou des groupes d'apprentissages, et ainsi d'entretenir les particularismes culturels et éventuellement l'animosité entre les groupes.

Les efforts des administrations étatiques et des intervenants privés successifs ont débouché sur l'émergence d'une multitude d'organisations paysannes dans les campagnes ouest-africaines. L'exemple du canton de Kpélé au Togo, analysé par Daouda Diagne, montre à quel point ces organisations se sont multipliées récemment et deviennent aujourd'hui des partenaires incontournables pour la mise en œuvre des actions de développement. Ces organisations, qu'elles soient l'émanation des administrations publiques ou des associations privées, assurent l'ensemble des fonctions d'encadrement des populations rurales. Mais la multiplication de ces associations n'a pas été suivie d'une véritable concertation entre les différents acteurs. Les raisons du foisonnement de ces organisations rurales sont multiples. Elles sont à rechercher sans doute dans le "désengagement" de l'État dans l'ensemble des pays au sud du Sahara et dans la remise en cause de son rôle et des organismes qui dépendent de lui (Devèze 1992). Ces nouvelles associations, très diverses, ont été créées sous l'impulsion de sources étrangères de financement qui voyaient en elles de nouveaux acteurs capables de promouvoir un développement participatif et d'obtenir des résultats significatifs, et donc de remplacer efficacement les structures administratives d'État. Mais elles sont plus sûrement le résultat de la répartition communautaire entre les différents groupes sociaux ou les différentes clientèles locales (Jacob 1992). En ce sens elles sont l'expression de la complexité de la réalité

sociale. Il n'est donc pas étonnant que des systèmes d'alliance ou de concurrence s'élaborent, et qu'éventuellement ces institutions s'affrontent sur des terrains dont les véritables enjeux restent à identifier.

Bibliographie

ALLIX J. P.

1995 *L'espace humain, une invitation à la géographie*, Paris, Seuil : 419 p.

AMIN S.

1995 "Les conditions globales d'un développement durable", *Alternatives Sud*, II, 4 : 115-134.

1996 "La désertification du Sahel africain : une responsabilité mondiale", *Alternatives Sud*, II, 4 : 201-214.

ANTOINE S., BARRÈRE M., VERBRUGGE G. (éds)

1994 *La planète terre entre nos mains, guide pour la mise en œuvre des engagements du sommet planète terre*, Paris, La documentation française : 443 p.

AWORI Achoka

1995 "Une perspective africaine sur le développement durable", *Alternatives Sud*, II, 4 : 179-185.

BADRI B.

1995 "Le développement durable : un cadre analytique pour l'action des Nations Unies", *Alternatives Sud*, II, 4 : 101-113.

BARRAMEDA M. Constancy C.

1995 "Le développement durable : une perspective historique et théorique", *Alternatives Sud*, II, 4 : 27-45.

BOCCO R., JAUBERT R. et MÉTRAL F. (éds)

1993 *Steppes d'Arabie, États, pasteurs, agriculteurs et commerçants : le devenir des zones sèches*, Paris, PUF & Genève, Cahiers de l'IUED : 401 p.

BOUTILLIER J.-L.

1964 *Les structures foncières en Haute-Volta*, Ouagadougou, Centre IFAN/ORSTOM : 205 p. [Études voltaïques n°5].

CHARTIER A. M.

1994 *Essai critique sur le concept de développement*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble : 141 p. [Coll. L'Économie en plus].

CHAUVEAU J.-P.

1992 "Le "modèle participatif" de développement rural est-il participatif ? Éléments pour une anthropologie de la culture des "développeurs" ", *Bulletin de l'APAD*, 3 : 20-30.

- CHOQUET C., DOLLFUS O., LEROY É. et VERNIÈRES M. (éds)
1993 *États des savoirs sur le développement. Trois décennies de sciences sociales en langue française*, Paris, Karthala : 232 p.
- COCOU TOSSOU R.
1993 "Le groupement villageois : un cadre de participation communautaire au développement ou un instrument de réalisation d'intérêts individuels et conflictuels", *Bulletin de l'APAD*, 5 : 13-21.
- COQUERY-VIDROVITCH C., HÉMERY D. et PIEL J. (éds)
1988 *Pour une histoire du développement. États, sociétés, développement*, Paris, L'Harmattan : 286 p.
- CROUSSE B., MATHIEU P., SECK S. M.
1991 *La vallée du fleuve Sénégal, évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Paris, Karthala : 384 p.
- DELÉAGE J.-P.
1992 *Histoire de l'écologie, une science de l'homme et de la nature*, Paris, La découverte : 330 p.
- DEVÈZE J. C.
1992 "Les organisations rurales au cœur de la transformation des campagnes africaines ?" CCCE et GAO, *Bulletin de l'APAD*, 4 : 65-71.
- DYSON T.
1994 "Croissance démographique et disponibilité alimentaire dans le monde", *Revue internationale des sciences sociales*, 141 : 427-453.
- FERRER A.
1995 "Nouveaux paradigmes technologiques et développement durable : une perspective latino-américaine", *Alternatives Sud*, II, 4 : 135-159.
- FLOREZ M.
1995 "Droit de l'environnement et contradictions internationales", *Alternatives Sud*, II, 4 : 135-159.
- GALLAIS J.
1994 *Les tropiques. Terres de risques et de violences*, Paris, Armand Colin : 271 p. (coll. U Géographie).
- GENDREAU F.
1993 "La démographie du développement", in CHOQUET C., DOLLFUS O. et al., *États des savoirs sur le développement, trois décennies de sciences sociales en langue française*, Paris, Karthala : 232 p.
- GOUROU P.
1991 *L'Afrique tropicale, nain ou géant agricole ?*, Paris, Flammarion : 225 p.
- JACOB J.-P.
1992 "Quelques réflexions sur la multiplicité des intervenants externes et la multiplication des organisations paysannes (OP) au Burkina Faso", *Bulletin de l'APAD*, 3 : 16-19.

KABOU A.

1992 *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan : 207 p.

KHOR KOH PENG M.

1995 "La crise de l'environnement : une perspective du tiers-monde", *Alternatives Sud*, II, 4 : 47-69.

KLATZMANN J.

1991 *Nourrir l'humanité, espoirs et inquiétudes*, Paris, INRA/Economica : 128 p.

1996 *Surpopulation, mythe ou menace ?* Paris, Economica : 145 p.

LACOSTE Y.

1992 "Afrique noires, Afrique blanches", *Hérodote*, 65-66 : 3-49.

LE BRAS H.

1994 *Les limites de la planète. Mythes de la nature et de la population*, Paris, Flammarion : 349 p.

MARCHESIN P.

1993 "Science politique et développement, un lent mais fécond mûrissement" [: 97-116], in CHOQUET C., DOLLFUS O. et al., *États des savoirs sur le développement. Trois décennies de sciences sociales en langue française*, Paris, Karthala : 232 p.

PARKER GUMUCIO C.

1995 "Modèles culturels et développement durable : une vision du sud", *Alternatives Sud*, II, 4 : 71-100.

POIRIER G.

1994 "Les plans de développement durable", *Pour*, 141 : 79-81.

ROSTOW W. W.

1960 *The Stages of Economic Growth*, New York, Cambridge University Press.

ROUSSEAU V.

1995 "Sénégal 1994", *Marchés tropicaux*, 6 janvier 1995 : 26-50.

SACHS I.

1994 "Population, développement et emploi", *Revue internationale des sciences sociales*, 141 : 409-426

de SARDAN J.-P. Olivier

1993 "Le développement comme champ politique local", *Bulletin de l'APAD*, 6 : 11-18.

TERSIGUEL P.

1995 *Le pari du tracteur. La modernisation de l'agriculture cotonnière au Burkina Faso*, Paris, Orstom : 280 p. [Coll. À travers champs].

TRAN F.-X.

1995 "Population, pauvreté et pollution : trois défis pour un développement durable en Asie du Sud et de l'Est", *Alternatives Sud*, II, 4 : 187-200.

Première partie

Développement durable : les enjeux

La relance du plan d'action de lutte contre la désertification : les populations au centre des négociations

Ronald JAUBERT

La lutte contre la désertification est un des trois thèmes — avec celui des changements climatiques et de la biodiversité — qui a donné lieu, à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED, sommet de la planète, Rio 1992), à l'élaboration d'une Convention internationale¹. Celle portant sur la désertification a pour objectif de relancer, sur de nouvelles bases, le plan d'action international mis en place à la suite de la conférence des Nations Unies sur la désertification de 1977, dont il est unanimement admis que les objectifs n'ont pas été atteints. Comparé aux stratégies développées à la fin des années 1970, l'importance accordée aux populations locales constitue l'apport le plus notable de la CNUED.

Le premier paragraphe de la Convention internationale de lutte contre la désertification affirme que les populations sont au centre des préoccupations (CCD 1995). Les dernières estimations font état de 900 millions de personnes menacées par les risques de désertification (PNUE 1991). Les stratégies proposées insistent sur le nécessaire renforcement de la participation de ces populations en matière de définition et de mise en œuvre des programmes d'action. Plus qu'une évolution, ces orientations semblent marquer une rupture en matière de " théories " et de stratégies de développement des régions sèches.

Les populations vivant dans ces régions ont, en effet, longtemps été considérées comme intrinsèquement incapables de gérer durablement leurs ressources. Par ailleurs, la mobilité et l'indépendance des groupes nomades et semi-nomades étaient perçues comme un obstacle à la modernisation et souvent comme une menace pour les nouveaux États. Le plan d'action mis en place à l'issue de la conférence de 1977, qui portait quasi-exclusivement sur les aspects physiques et techniques des problèmes de dégradation des ressources, doit être replacé dans ce contexte.

¹ Les deux autres thèmes ont fait l'objet de la Convention sur les changements climatiques et de la Convention sur la biodiversité.

L'attention portée aux dimensions humaines des problèmes de dégradation et de gestion des ressources et la reconnaissance des populations constituent, de ce point de vue, un progrès indéniable. La Convention qui est en cours de ratification leur donnera-t-elle un réel pouvoir de décision ?

De la famine à la désertification

Le premier programme international de recherche sur les zones arides fut initié par l'UNESCO au début des années 1950 (programme zones arides, 1951-1962). Ce n'est cependant qu'à la suite de la sécheresse qui frappa le Sahel au début des années 1970 que la communauté internationale mesura les menaces pesant sur les populations de ces régions. La famine et les épidémies entraînèrent la mort de plus de 100 000 personnes (Somerville 1986 ; Messiant 1975). Certaines estimations avancent le chiffre de 250 000 victimes (Thomas et Middleton 1994).

L'ampleur de la catastrophe aurait certainement pu être limitée. Les premiers signes de sécheresse apparurent en 1968. En 1970, un rapport de l'USAID estimait à plus de trois millions de personnes la population de la région nécessitant une aide alimentaire d'urgence (Morris 1974). L'acheminement de l'aide fut confronté à de multiples problèmes. Les États touchés par la sécheresse ne disposaient ni des infrastructures ni du personnel suffisant pour porter secours aux populations. Mais, c'est certainement la volonté politique qui faisait le plus défaut (Copans 1975).

Le bilan de la catastrophe fut d'autant plus lourd que l'aide internationale ne s'organisa que très tardivement. Les premières actions significatives de secours aux populations et d'acheminement de l'aide alimentaire ne furent mises en place qu'en 1973, trois ans après le début de la crise. L'aide internationale ne pouvait être organisée sans l'accord des autorités des pays concernés. Ces dernières ont longtemps minimisé, contre toutes évidences, l'ampleur de la famine et des déplacements de populations. Le fait que les populations nomades aient été les premières et principales victimes de la sécheresse n'est pas étranger à cette situation. Les mesures d'aide ne purent être mises en place par les organisations internationales que lorsque la famine s'étendit aux populations sédentaires et que les centres urbains furent submergés par l'exode (Somerville 1986).

La couverture médiatique de la catastrophe humaine frappa les esprits et contribua, pour beaucoup, à la mobilisation des instances internationales. Une résolution des Nations Unies proposa en 1974 l'organisation d'une conférence internationale portant sur les conséquences de la sécheresse. À cette époque, plus de 200 000 personnes étaient encore menacées par la famine, mais les pluies

semblaient retrouver un régime normal. La sécheresse qui s'achevait était généralement considérée comme un phénomène exceptionnel. Par ailleurs, les gouvernements concernés étaient peu enclins à débattre des dimensions sociales et politiques du problème.

Au terme de la sécheresse, l'attention se porta principalement, non sur les populations, mais sur les conséquences environnementales, la dégradation des ressources et les risques de désertification.

La Conférence des Nations Unies sur la désertification (CNUD) qui eut lieu à Nairobi en 1977 fut organisée autour de trois axes principaux :

- l'étude des risques de désertification ;
- la recherche de solutions permettant d'enrayer la dégradation des ressources ;
- la mise en place d'un programme international de lutte contre la désertification.

Une des thèses centrales de la Conférence a été que les solutions techniques permettant de lutter contre la dégradation des ressources étaient connues. L'accent devait donc être mis sur le transfert de ces solutions vers les régions soumises aux risques de désertification. Les blocages qui expliquaient, en grande partie, l'ampleur de la catastrophe humaine à l'origine de la prise de conscience de la communauté internationale furent largement occultés dans les débats.

Le coût du plan d'action était estimé à 4,5 milliards de dollars par an, (dont 2,4 milliards pour les pays nécessitant une assistance financière) sur une période de 20 ans. La récession économique des pays industrialisés limita sensiblement le budget disponible. Les financements effectivement disponibles ne dépassèrent pas 600 millions de dollars par an (ICHI 1986). L'utilisation des fonds limita, par ailleurs, leur efficacité. En effet, l'aide a été principalement dirigée vers les populations urbaines (Tolba 1984). D'après les estimations pour l'ensemble des pays du Sahel, seulement 30 % des financements obtenus entre 1978 et 1983 au titre de la lutte contre la désertification furent alloués à des projets de développement rural (ICHI 1986). Sur les fonds affectés au développement rural, plus du tiers a été consacré aux cultures d'exportations et seulement 5 % environ aux programmes d'amélioration de l'élevage.

Population et désertification : de 270 à 900 millions de personnes

Les 900 millions de personnes soumises aux risques de désertification sont un argument majeur en faveur de la relance du plan d'action des Nations Unies. Entre 1977 et 1991, les estimations des surfaces en voie de désertification restent du même ordre de grandeur, mais la population directement touchée est passée de 270 à 900 millions de personnes. Une telle augmentation amène à

s'interroger sur la signification des chiffres produits par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

En 1977, la CNUD adopta la définition suivante : « La désertification est la diminution ou la destruction du potentiel biologique de la terre et peut conduire finalement à l'apparition de conditions désertiques. Elle est l'un des aspects de la dégradation généralisée des écosystèmes, et réduit ou détruit le potentiel biologique, c'est-à-dire la production végétale et animale destinée à de multiples usages au moment même où un accroissement de la productivité est nécessaire pour satisfaire les besoins de populations grandissantes aspirant au développement ».

Les données permettant d'évaluer l'ampleur de la désertification ainsi définie faisaient alors généralement défaut (Sandford 1983). Certes les travaux du programme *Zones arides* de l'Unesco fournissaient des données détaillées, mais celles-ci restaient très ponctuelles. À la fin des années 1970, il était au mieux possible d'estimer l'ampleur des dégradations avec une forte marge d'incertitude. En 1977, les estimations de la CNUD faisaient état de 3 970 millions d'hectares soumis à un risque au moins modéré de désertification. Elles portaient sur les régions aux climats aride et semi-aride ².

L'un des objectifs du plan d'action de lutte contre la désertification mis en œuvre à la suite de la CNUD fut de préciser les données. La coordination des études fut confiée au PNUE qui publia successivement les estimations suivantes concernant les surfaces effectivement touchées par la désertification : 3 475 millions d'hectares en 1984, et 3 592 millions d'hectares en 1992.

Le PNUE concluait en 1984 que l'ampleur et l'urgence du problème de désertification, telles qu'elles étaient apparues lors de la Conférence sur la désertification, avaient été confirmées (PNUE 1991). Les données utilisées et l'élargissement des définitions retenues en 1977 relativisent cependant cette affirmation.

Le plan d'action prévoyait la réalisation d'une vaste enquête. Les 91 pays concernés étaient chargés de fournir des informations quantitatives sur les surfaces en voie de désertification et sur la population vivant dans ces régions. Mais il est rapidement apparu que la plupart des pays ne disposaient pas de données précises et n'avaient pas les moyens de réaliser les études permettant de les produire.

² Les régions arides sont divisées en quatre zones climatiques définies en fonction du déficit hydrique auquel elles sont soumises (rapport précipitations sur évapotranspiration potentielle, P/ETP) :

Zones hyperarides	$P/ETP < 0,05$
Zones arides	$0,05 < P/ETP < 0,20$
Zones semi-arides	$0,21 < P/ETP < 0,50$
Zones subhumides sèches	$0,51 < P/ETP < 0,65$

L'étude fut alors confiée à deux consultants qui aboutirent à des estimations assez divergentes, 3 271 millions d'hectares (Dregne 1983) et 2 001 millions d'hectares (Mabbutt 1984). L'écart entre les deux estimations tient en partie au fait qu'elles ne portent pas sur le même domaine de référence. Les travaux de Mabbutt couvrent les zones semi-arides et arides auxquelles s'ajoutent les zones hyperarides dans l'étude de Dregne.

Les zones hyperarides, désertiques par définition, n'étaient pas incluses dans le domaine d'étude en 1977 et ne le furent pas par la suite. Le domaine fut toutefois étendu, les estimations de 1984 et 1992 comprenant en effet les zones subhumides sèches.

Par ailleurs, les estimations de 1991 se fondent sur une définition sensiblement plus large de la désertification :

« Aux fins d'évaluation, on entend par désertification/dégradation des terres, la dégradation des terres des régions arides, semi-arides et sub-humides sèches par suite des conséquences néfastes de l'activité de l'homme. En l'occurrence, le concept de terre recouvre les sols et les ressources en eau locales, les couches superficielles ainsi que la végétation et les cultures.

Dégradation s'entend d'un fléchissement du potentiel des ressources du fait d'un ou d'une série de phénomène(s) agissant sur la terre à savoir l'érosion hydrique et éolienne et l'envasement provoqué par l'eau et le vent, la régression à long terme de la végétation naturelle ou l'appauvrissement de sa diversité, le cas échéant et la salinisation et l'alcalinisation » (PNUE 1991).

En 1977, la notion de désertification s'appliquait à des phénomènes susceptibles de conduire à l'apparition de conditions désertiques. En 1992, le même terme est utilisé pour caractériser un "fléchissement" du potentiel productif. De plus, en incluant les zones subhumides sèches, la surface prise en compte est de 30 % supérieure à celle retenue en 1977.

Si les estimations successives de surface sont du même ordre de grandeur, la "confirmation" des données de 1977 constitue indéniablement un abus de langage : en effet ces dernières surestimaient largement l'ampleur du phénomène dans les zones arides et semi-arides.

Les estimations dont nous disposons reposent toujours sur des études ponctuelles à partir desquelles il est pour le moins hasardeux de produire des estimations globales. L'absence de données fiables et le manque de rigueur jettent un sérieux doute sur les estimations du PNUE. Plusieurs travaux récents tendent à montrer que les surfaces touchées par la désertification ont été surestimées (Thomas et Middleton 1994 ; Pearce 1994). La FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation), dans son dernier rapport sur la situation et les perspectives de l'agriculture à l'horizon 2010, se rallie à ces conclusions (Alexandratos 1995).

Les aménagements de définition semblent avoir eu pour objectif de "confirmer" les estimations de 1977. En l'absence de bases scientifiques, le chiffre de 900 millions de personnes est nettement une estimation "haute", incluant pratiquement la totalité de la population vivant dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches.

Il eut été plus rigoureux, compte tenu des larges marges d'incertitudes, de donner une fourchette, mais l'estimation "haute" est stratégiquement plus intéressante. La relance du programme de lutte contre la désertification soulève en effet la question de la contribution financière des pays industrialisés. Le programme *Action 21* (conclusions de la CNUED) estime à un milliard de dollars le coût du plan d'action pour la période 1993-2000 dont la moitié devrait être fournie par la communauté internationale. La conjoncture économique n'est pas plus favorable aujourd'hui qu'elle ne l'était à la fin des années 1970. La mobilisation des ressources est d'autant moins évidente que les principaux bailleurs tendent à réduire leur contribution en matière d'aide au développement. De plus, les préoccupations environnementales génèrent de nouveaux besoins. À la différence des changements climatiques et de la réduction de la biodiversité, la désertification ne constitue pas une menace directe ou un enjeu économique majeur pour les pays industrialisés. L'argument démographique renvoie à la menace d'une explosion des flux migratoires qui est une des craintes des pays du Nord. Le comité intergouvernemental de négociation de la Convention sur la désertification a d'ailleurs organisé à Alméria, en 1994, une conférence sur la désertification et la migration.

Quelle participation ?

Les populations locales sont les premières victimes et furent longtemps considérées comme les principales, sinon uniques, responsables de la dégradation des ressources. Les sociétés des régions sèches et, plus particulièrement, les groupes nomades et semi-nomades, ont longtemps été perçues comme primitives, archaïques, et déprédatrices de leur environnement (Bonfiglioli 1992 ; Livingstone 1985). Ces images négatives, largement répandues dans les sphères dirigeantes, étaient cautionnées par les organisations internationales. Un rapport sur la situation alimentaire au Sahel publié par la FAO en 1973 illustre le point de vue dominant à l'époque au sujet des nomades :

« Ils vivent dans un équilibre milieu/homme/bétail qui n'a rien d'une symbiose mais où, en réalité, l'un détruit l'autre, car cet équilibre est trop instable, surtout parce que le nomade refuse tout travail manuel. Du fait de leur nomadisme, une ouverture sur une économie de marché, qui valoriserait l'exploitation de leur bétail, qui

leur permettrait d'acquérir des aliments de base à un prix raisonnable, est presque impossible. Aussi ces gens ne vivent pas en autosubsistance mais ils s'entredétruisent ou s'autoconsomment ; leur alimentation est à la fois un luxe et un gaspillage sur le plan économique » (cité par Copans 1975 : 24).

Cette perception des nomades n'était pas propre au Sahel, elle se retrouve, par exemple, dans les mêmes termes chez les experts travaillant au Moyen-Orient (Bocco 1990).

La large domination des perceptions négatives au sein des sphères dirigeantes des États du Sahel, d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient doit être resituée dans le contexte politique de l'époque. Ces perceptions, dont l'absence de fondement a été amplement démontrée depuis, traduisaient cependant une réalité politique. Elles servaient en effet à légitimer des politiques coercitives à l'égard de populations qui, en règle générale, échappaient au contrôle des autorités des nouveaux États indépendants. L'organisation sociale des nomades ou semi-nomades était souvent considérée comme un contre-pouvoir structurant une population politiquement peu fiable. Les programmes de sédentarisation des nomades affichaient un objectif de modernisation mais visaient en premier lieu à renforcer le contrôle des autorités sur ces populations marginales.

L'incapacité des populations à gérer durablement leurs ressources fit l'objet de travaux "théoriques". L'étude de Hardin, *The Tragedy of the Commons*, parue en 1968, est une des contributions les plus connues dans ce domaine. La théorie développée soutient que la propriété collective, notamment des terrains de parcours, entraîne nécessairement une surexploitation et une dégradation des ressources. Les implications pratiques sont claires. Si les structures traditionnelles sont intrinsèquement incapables d'organiser un système de gestion raisonnée des ressources, cette fonction doit être assurée par des instances extérieures, en particulier l'État. Partout, en Afrique et au Moyen-Orient, les États ont aboli les droits fonciers coutumiers et nationalisé les surfaces de parcours.

La reconnaissance des populations locales et les prises de position en faveur du renforcement des pouvoirs locaux sont souvent considérées comme un des principaux apports de la CNUED. Ces thèmes apparaissent en effet dans la plupart des chapitres du programme *Action 21* y compris celui consacré à la désertification. Par ailleurs, la Convention spécifie pour les pays touchés par la désertification l'obligation de sensibiliser les populations locales, en particulier les femmes et les jeunes, et de faciliter, avec l'appui des organisations non gouvernementales, leur participation à l'action menée pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse (CCD 1995).

La référence à la participation des populations locales et aux femmes est aujourd'hui un passage obligé pour tout programme en

quête de financement. Le plan des Nations Unies n'échappe pas à la règle. Quelle sera la portée de ces déclarations de principes ? Force est de constater que les travaux préparatoires de la CNUED, et plus particulièrement l'évaluation du premier plan de lutte contre la désertification, sont essentiellement un débat d'experts. Si l'absence d'adhésion des populations locales est considérée comme une des causes de l'échec du plan, le point de vue des utilisateurs n'a pas pour autant été intégré dans le diagnostic. L'analyse des phénomènes de dégradation porte, en effet, quasi-exclusivement sur le milieu physique sans qu'il soit établi de rapport avec les systèmes de production, sauf à invoquer leurs effets négatifs sur le milieu.

Le point de vue des utilisateurs aurait pourtant été utile pour résoudre certaines contradictions. Il est généralement admis, par exemple, que les ressources pastorales sont surexploitées depuis de nombreuses années. Sandford (1983) remarque cependant que les estimations des sureffectifs sont généralement et manifestement absurdes car les chiffres avancés sont tels que les troupeaux auraient dû disparaître depuis longtemps. Mais il est tout aussi généralement admis que la population animale utilisant ces ressources est en augmentation. Les sécheresses ont périodiquement des effets catastrophiques, mais sur le moyen terme, la dégradation des ressources ne semble pas avoir, jusqu'à présent au moins, entraîné un déclin comparable de la productivité des régions sèches. Au contraire, dans des régions telles que les zones arides et semi-arides du Moyen-Orient, où la végétation est extrêmement dégradée — la végétation naturelle a quasi-totalement disparu depuis de nombreuses années —, la production est en nette augmentation (Jaubert 1993).

Cette contradiction renvoie à la question de l'appréciation et de l'interprétation des phénomènes de désertification. Plusieurs études montrent que les utilisateurs ne partagent pas nécessairement le diagnostic des experts en matière de dégradation des ressources (Sandford 1983). Le différend est souvent lié à l'amalgame des notions de dégradation et de transformation du milieu, en particulier pour ce qui concerne la végétation. La transformation du milieu n'est pas assimilée, du point de vue des utilisateurs, à une dégradation si elle est liée ou contribue à un accroissement de la production. La croissance, et d'une façon plus générale, les systèmes de production sont-ils ou non "durables" ? La question est d'importance mais souvent sans réponse. Dans la plupart des cas, les conséquences à terme des transformations relèvent en effet du domaine des hypothèses. Toutefois on tend à penser aujourd'hui que les capacités de régénération des écosystèmes ont été sous-estimées.

La perception des utilisateurs n'est pas nécessairement meilleure ou plus juste que celle des experts, mais elle renvoie à des objectifs ou des intérêts propres qui n'apparaissent pas dans les travaux du PNUE. La participation des populations prônée par le programme *Action 21*

et la Convention de lutte permettra-t-elle une prise en compte de ces intérêts, ou est-elle un outil, parmi d'autres, pour la réalisation d'un plan dont les objectifs ont été définis en dehors de toute participation ?

Il est difficile d'avancer aujourd'hui des éléments de réponse, car l'intégration des populations dans les processus de définition et de mise en œuvre des actions reste très floue. Le texte de la Convention traite essentiellement de la coordination entre les institutions participant au programme. L'intégration des utilisateurs est définie comme un objectif sans que les mécanismes de mise en œuvre soit spécifiés, si ce n'est à travers l'action des ONG. Ces dernières regroupent un ensemble trop divers, tant en ce qui concerne leurs objectifs que leurs principes d'action, pour que la référence aux ONG permette de préciser la place qui sera accordée aux populations. Si certaines ONG font du renforcement des pouvoirs locaux leur principal objectif, d'autres affichent un radicalisme environnemental tel que les activités productives et l'intérêt immédiat des populations ne trouvent que peu de place dans leurs programmes.

En dernier lieu, il faut mentionner qu'au cours de la négociation de la Convention, l'obligation d'un renforcement de la participation des populations n'a pas été sans susciter des résistances. Les principales objections émanèrent de pays asiatiques et latino-américains (Toulmin 1994). D'une façon générale, qu'elle ait ou non suscité des résistances, on peut se demander si l'acceptation de cette obligation par les pays concernés traduit leur adhésion effective au modèle promu par le Nord ou si elle n'est que le reflet de leur relative perte de souveraineté vis-à-vis des bailleurs de fonds. La seconde option pose évidemment la question de l'application des principes défendus par la Convention.

Si le désengagement des États est effectif ou en cours dans les secteurs de faibles intérêts économiques, il n'en va pas généralement de même pour ceux qui constituent un enjeu économique majeur pour les pays concernés. Les régions arides ne sont pas dépourvues de ressources hydriques ou minières. La question centrale de l'exploitation de ces ressources n'est toutefois pas abordée par la Convention internationale de lutte contre la désertification. Elles n'ont souvent que peu bénéficié aux populations locales. L'exemple le plus net concerne les hydrocarbures et les phosphates dont les bénéfices alimentent directement les caisses des États. Les grands périmètres irrigués demeurent également sous le contrôle des organismes d'État. Les plans de production de ces périmètres, tels que ceux de la Vallée du fleuve Sénégal ou de l'Euphrate, sont définis en fonction des besoins nationaux et ne tiennent que peu, ou pas compte des besoins au plan régional. Si la participation consiste à gérer la pénurie, la portée des stratégies proposées ne pourra être que limitée.

Conclusion

La Convention internationale de lutte contre la désertification affirme que les populations sont au centre des préoccupations. Elles le sont indéniablement pour ce qui concerne la première préoccupation, la relance et le financement du plan d'action contre la désertification. L'importance accordée aux populations est en effet d'abord un élément de négociation.

Les 900 millions d'habitants menacés par la désertification et les risques implicites en terme de flux migratoires liés à la dégradation de leur environnement sont un argument majeur pour une mobilisation internationale. Si les changements climatiques et la biodiversité touchent directement des intérêts vitaux des pays industrialisés, tel n'est pas le cas des problèmes de désertification. On comprend dès lors le souci des négociateurs de souligner le caractère global du problème en forçant le trait pour ce qui concerne les menaces démographiques. L'appui des pays industrialisés est en effet essentiel pour le financement d'un programme de lutte contre la désertification. Le chiffre de 900 millions d'habitants doit être retenu plus pour sa valeur stratégique que scientifique. Les bases sur lesquelles repose cette estimation sont en effet fragiles. Mais il faut les resituer dans le contexte des négociations des conventions internationales, les estimations relatives aux effets des changements climatiques ou à la réduction de la biodiversité présentant également une grande marge d'incertitude.

L'un des principaux apports du programme *Action 21* et de la Convention internationale de lutte contre la désertification est de souligner la nécessité de renforcer la participation des populations locales dans les processus de définition et de mise en œuvre des programmes d'actions. Ces déclarations font aujourd'hui partie de la rhétorique du développement. Au delà du discours, permettront-elles une réelle prise en compte des dimensions humaines de la désertification ? La question reste ouverte car les mécanismes d'application restent à définir. Cependant le débat est en partie biaisé. L'évaluation des phénomènes de dégradation et la définition des objectifs d'un programme d'actions ont en effet été menées en l'absence de toute participation des utilisateurs. Le point de vue des populations n'apparaît pas dans les travaux préparatoires de la CNUED. Ces travaux avaient clairement pour objectif de confirmer l'étendue des phénomènes de dégradation. La référence à la participation des populations et à l'action des ONG apparaît plus comme une déclaration stratégique destinée aux bailleurs de fonds que comme l'expression d'une redéfinition des méthodes d'évaluation des phénomènes de dégradation et des processus de définition des objectifs du programme d'actions. La participation des populations concernées n'est pas nécessairement synonyme de renforcement de leur pouvoir de décision.

Bibliographie

ALEXANDRATOS N.

1995 *World Agriculture Towards 2010, An FAO Study*, Rome, FAO - Chichester, John Willeys & Sons : 488 p.

BOCCO R.

1990 « La sédentarisation des pasteurs nomades : les experts internationaux face à la question bédouine dans le monde arabe (1950-1970) », in *Sociétés pastorales et développement, Cahiers des sciences humaines* 26, ORSTOM : 74-97.

BONFIGLIOLI A.- M.

1992 *Pastoralist at the crossroads: Survival and development issues in African pastoralism*, Nairobi, UNICEF/UNSO, Nopa : 177 p.

CCD

1995 *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique*, Genève, PNUE : 71 p.

COPANS J.

1975 « Images, problématiques et thèmes » [: 9-36], in J. COPANS (éd.), *Sécheresse et famines du Sahel*, t. 1, Paris, Maspero.

DREGNE H. E.

1983 *Desertification of arid lands*, Londres, Harword Academic Publishers : 242 p.

HARDIN G.

1968 « The Tragedy of the Commons », in *Science*, 162 : 1243-1248.

ICHI (Independent Commission on International Humanitarian Issues)

1986 *The encroaching desert: the consequences of human failure*, London, Zed Books : 132 p.

JAUBERT R.

1993 « Évolution des systèmes agro-pastoraux et politiques de développement des régions sèches de Syrie », in *Steppes d'Arabie, Cahiers de l'IUED*, 23, Genève, IUED - Paris, PUF : 161-178.

LIVINGSTONE I.

1985 *Pastoralism: an overview of practices, process and policy*, Rome, FAO : 79 p.

MABBUTT J. A.

1984 « A new global assessment of the status and trends of desertification », in *Environmental Conservation*, 11 : 103-113.

MESSIANT C.

1975 « La situation sociale et matérielle des populations », [: 61-73], in J. COPANS (éd.), *Sécheresse et famines au Sahel*, t. 1., Paris, Maspero.

MORRIS R.

- 1974 *Disaster in the desert: failures of international relief in West African drought*, Special Report, Humanitarian Policy Studies, Washington, The Carnegie Endowment for International Peace : 167 p.

PEARCE F.

- 1994 « Encroaching deserts are a myth », in *The European*, July 2.

PNUE

- 1991 *Situation en ce qui concerne la désertification et la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies pour lutter contre la désertification*, Nairobi, PNUE : 94 p.

SANDFORD S.

- 1983 *Management of pastoral development in the third world*, Londres, ODI/John Willeys : 315 p.

SOMERVILLE C.

- 1986 *Drought and aid in the Sahel: A decade of development cooperation*, Boulder, Westview Press : 303 p. (Westview Special Studies on Africa).

THOMAS D., MIDDLETON N.

- 1994 *Desertification exploding the myth*, Chichester, John Willeys & Sons : 194 p.

TOLBA M.K.

- 1984 « Harvest of Dust », in *Desertification Control Bulletin*, 10 : 8-11.

TOULMIN C.

- 1994 « Dream Agreement: Desertification Convention Just Makes It », in *The Bulletin, Issue 23, Centre for our Common Future*, Genève : 1-3.

Conseils ruraux et gestion décentralisée des ressources naturelles au Sénégal : le défi

Comment transformer ces concepts en réalité ?

Sheldon GELLAR

Depuis les années 1980, bailleurs de fonds et gouvernements africains accordent une plus grande attention à la décentralisation et à la gestion des ressources naturelles en tant que composantes importantes des stratégies nationales de développement.

Bien que le concept de gestion décentralisée soit actuellement très à la mode parmi les théoriciens et les praticiens du développement, sa mise en œuvre ne sera pas facile à réaliser, pour plusieurs raisons. D'abord, les différents acteurs — les bailleurs de fonds, les gouvernements africains, les communautés locales — n'ont pas les mêmes perspectives. Leurs objectifs et leurs intérêts diffèrent. Ensuite les structures et règles bureaucratiques des donateurs et des gouvernements africains ne correspondent pas forcément avec les règles opérationnelles des communautés locales. Enfin, il est très difficile pour les bailleurs et les gouvernements africains de tenir compte dans leurs projets de la complexité et la diversité des environnements locaux. Tous ces facteurs font obstacle à la concrétisation des grandes idées sur la gestion décentralisée des ressources naturelles.

Cet article décrit l'évolution du concept et la mise en pratique de la gestion décentralisée des ressources naturelles au Sénégal depuis l'indépendance, analyse le rôle des Conseils ruraux sénégalais dans la mise en œuvre de la gestion des ressources naturelles et fait quelques propositions sur ce qui peut être réalisé pour surmonter les obstacles à la transformation du concept de gestion décentralisée des ressources naturelles en réalité.

**Décentralisation et gestion des ressources :
quel concept ? quelle réalité ?**

Perspectives des bailleurs

Au cours des années 1960, la théorie occidentale du développement et les bailleurs prônaient le renforcement de l'État et une bureaucratie

d'État centralisée¹. Les États africains comme le Sénégal étaient encouragés à établir des plans nationaux de développement qui définissaient des priorités nationales et qui servaient de guide aux bailleurs pour faire face aux besoins nationaux de développement. Peu ou pas d'attention était accordée aux problèmes de l'environnement à cause de l'accent mis sur l'augmentation de la production. Le concept de développement communautaire incluait des efforts pour améliorer la qualité de la vie au niveau local. La décentralisation n'était en fait qu'un problème administratif d'un intérêt marginal pour les bailleurs et la théorie occidentale du développement.

À la fin des années 1960 et au début des années 1970, les bailleurs, comme la Banque Mondiale, la France, la Communauté Européenne et les États-Unis, financèrent au Sénégal la création et l'expansion rapide d'agences régionales de développement comme la SODEVA, la SAED et la SODEFITEX². Des stratégies de productivité se focalisèrent sur l'introduction de la "révolution verte" au Sénégal : elles dépendaient essentiellement de l'assistance technique extérieure et de l'adaptation des paysans aux nouveaux paquets technologiques — engrais, semences, pesticides, fongicides, traction animale etc. Les conséquences, potentiellement négatives pour l'environnement, de l'abattage des arbres, du défrichement afin de faciliter la culture par la charrue, de l'utilisation intensive d'engrais en cas de pluies insuffisantes et de la modification des systèmes de production traditionnels, furent rarement prises en compte par les bailleurs.

La période de sécheresse de 1968 à 1973 amena les bailleurs à s'intéresser aux problèmes de l'environnement, la priorité étant donnée aux mesures permettant de stopper la désertification, causée — le pensait-on généralement — par les modifications climatiques et la déforestation. Pour travailler avec le Sénégal et d'autres pays sahéliens, les bailleurs créèrent le Club du Sahel qui, dès 1973, mit en place le Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Pour lutter contre la désertification, les bailleurs financèrent à grande échelle la plantation d'eucalyptus dans la région de Thiès, ainsi qu'un projet de stabilisation de dunes dans les Niayes³ ; ils fournirent un équipement lourd aux services forestiers sénégalais pour combattre les incendies de forêts et les feux de brousse. À la fin des années 1970, les bailleurs soutenaient également des projets de plantation de bois de village. Les préoccupations écologiques des bailleurs étaient essentiellement axées sur la plantation d'un plus

1 Voir par exemple Huntington (1968) ; Pye (1966) ; Rostow (1960).

2 SODEVA : Société de développement et de vulgarisation agricole.

SAED : Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du Sénégal.

SODEFITEX : Société de développement des fibres textiles.

3 Les Niayes se trouvent sur la côte, entre Dakar et Saint-Louis. Le terme désigne des dépressions interdunaires littorales qui sont propices au maraîchage.

grand nombre d'arbres et sur la lutte contre les incendies de forêt et les feux de brousse. Étaient aussi encouragées les alternatives au bois de chauffe et à l'utilisation du charbon de bois par les consommateurs sénégalais.

À la fin des années 1970, les concepts de participation et décentralisation gagnèrent du terrain dans le milieu des bailleurs ⁴. Participation voulait dire se rapprocher des populations locales et faire plus largement appel aux Organisations non gouvernementales (ONG). La décentralisation impliquait une déconcentration administrative et la création d'un plus grand nombre d'unités locales d'administration et de gestion. Pendant la plus grande partie des années 1980, la décennie de l'ajustement structurel, les bailleurs firent pression sur le Sénégal pour qu'il réduise le rôle de l'État dans l'économie par la déréglementation, la privatisation et des réductions budgétaires pour les agences régionales de développement ⁵. Les perspectives macro-économiques des bailleurs donnaient donc ainsi la priorité aux mesures de décentralisation économique plutôt qu'à un transfert du pouvoir à l'administration locale et aux communautés.

À la fin des années 1980, les bailleurs opérant au Sénégal élargirent leur approche aux problèmes de l'environnement et adhérèrent au concept de gestion des ressources naturelles qui allait bien au delà d'un projet de reforestation et de mesures de conservation. Le concept de "développement durable" ⁶ qui avait émergé au milieu des années 1980 reconnaissait la relation étroite entre un environnement sain et la croissance économique, et insistait sur l'importance de la protection et de la réhabilitation des ressources naturelles renouvelables telles que les sols, les pâturages, l'eau, les forêts, la faune et la flore.

Après l'éclatement de l'Union Soviétique et la fin de la Guerre froide, les bailleurs encouragèrent plus énergiquement la démocratisation et la décentralisation politique. Au cours des années 1990, les bailleurs adoptèrent une approche plus holistique de la gestion des ressources naturelles et insistèrent sur une gestion décentralisée ou communautaire des ressources naturelles.

4 Pour trouver des exemples illustrant les concepts de participation et décentralisation, définis par les bailleurs, voir Conyers (1983) ; Gow & Vansant (1985) ; Uphoff, Cohen & Goldsmith (1979).

5 Voir Berg (1990) pour une analyse des pressions que les bailleurs ont exercée sur le Sénégal pendant cette période. Voir aussi Duruflé (1994) pour une étude détaillée des conséquences des politiques d'ajustement structurel sur l'économie sénégalaise, ainsi que World Bank (1989a et 1989b).

6 Pour une étude sur la naissance de ce concept, voir Sharachchandra (1990). Voir aussi Sachs (1993) pour des suggestions sur la manière de transformer ce concept en réalité.

La mise en œuvre de projets environnementaux ou tenant compte des préoccupations environnementales est cependant restée bien en deçà des déclarations de principe des bailleurs. Par exemple, l'aide apportée par ceux-ci aux pays sahéliens comme le Sénégal dans les domaines de la foresterie et de l'écologie, s'élevait à la fin des années 1980 à moins de 3 % de l'aide totale ⁷. De plus, en dépit des mises en garde concernant les conséquences négatives sur l'environnement de la construction des barrages de Diama et Manantali, les bailleurs financèrent ces projets sans prendre les garanties suffisantes pour protéger les populations locales contre la perte de zones de pêche et de pâturages et contre le danger d'une recrudescence de la bilharziose, de la malaria et de l'onchocercose ⁸. En général, la plupart des agences internationales n'ont pas la capacité institutionnelle, la motivation et le savoir-faire pour concevoir et mettre en œuvre des projets de gestion décentralisée des ressources naturelles. Sont apparus plusieurs obstacles qui ont empêché les bailleurs de devenir des partenaires efficaces :

1. La plupart des agences internationales sont elles-mêmes extrêmement centralisées, engagées dans des mécanismes de prise de décision imposées d'en haut et soumises à des lignes directrices politiques et à des procédures de gestion à suivre.

2. Les macro-économistes et les spécialistes de gestion tendent à dominer les échelons supérieurs des agences et à appliquer des modèles économiques néoclassiques et des techniques de gestion fondées sur leur propre formation et l'expérience de leur propre pays, qui ne sont pas adaptées aux réalités africaines. En outre des traditions bureaucratiques favorisent bien moins les approches "apprentissage sur le tas" que les approches technocratiques qui laissent peu de place à la souplesse dans la réalisation.

3. Les systèmes de primes au sein des agences offrent de plus grandes gratifications aux responsables qui brassent le plus d'argent et gèrent les plus grands portefeuilles. La conception d'un projet prend le pas sur la réalisation effective du projet et les projets à grande échelle sont plus importants que les projets à petite échelle ⁹.

⁷ Voir Club du Sahel (1990) pour une analyse par secteur des aides allouées durant les années 1980.

⁸ Voir Engelhard (1987) pour un débat sur les problèmes d'environnement et de santé soulevés par la construction des barrages sur le fleuve Sénégal.

⁹ Pour approfondir le débat et mieux comprendre que les agences internationales sont peu motivées par des projets participatifs de développement voir Gellar (1985). Pour une excellente explication de l'incapacité des agences d'État et des agences internationales à consulter les communautés locales lors de la mise au point d'un projet, voir Lecomte (1989).

4. Les agences et leurs employés n'ont aucun compte à rendre ni aux gouvernements africains, ni aux communautés locales. Les conceptions de projets tendent donc à refléter les perspectives, modes et priorité en cours dans les pays industrialisés avec des agences d'aide au développement ne rendant des comptes qu'à leurs propres gouvernements nationaux. Les bailleurs attribuent en général les échecs à une médiocre réalisation par les gouvernements africains et au manque d'implication des populations locales ; ils reconnaissent rarement leur part de responsabilité dans les politiques et les conceptions de projets défectueuses.

5. Les agences préconisant une gestion des ressources naturelles décentralisée connaissent mal la complexité et la diversité des réalités et des priorités locales et ont du mal à élaborer, contrôler et évaluer des actions locales, menées à petite échelle. De plus, leurs définitions et concepts des questions d'environnement et de décentralisation sont difficiles à traduire en concepts familiers aux communautés locales et ne sont pas toujours compatibles avec les visions du monde et les points de vue locaux.

Perspectives d'État

La politique des gouvernements sénégalais en matière de décentralisation et d'environnement a évolué parallèlement aux changements de politiques des bailleurs. Les responsables gouvernementaux sénégalais ont remarquablement suivi les dernières modes et engagements des pays industrialisés et étaient sensibles aux soucis des bailleurs. En conséquence, le Sénégal a réussi à attirer un volume relativement important d'aide internationale — en créant de nouvelles institutions nationales et des Codes légaux qui reflétaient les sensibilités des bailleurs — et à accueillir beaucoup de prestigieuses conférences internationales.

Au cours des années 1960 et 1970, la politique sénégalaise a mis l'accent sur les stratégies "de production" ¹⁰. Les agences régionales de développement étaient une version africanisée de l'expérience française de la SATEC ¹¹ au milieu des années 1960, qui avait mis l'accent sur la croissance de la production d'arachide et de mil dans le bassin arachidier grâce à l'introduction et à l'acceptation de nouveaux paquets technologiques. Pendant que les agences régionales de développement insistaient sur la production, le service des Eaux et Forêts devenait la principale agence d'État s'occupant des questions d'environnement. Au début des années 1970, la sécheresse et la désertification devinrent les préoccupations environnementales majeures du gouvernement sénégalais

10 Pour un historique des stratégies productivistes au Sénégal, voir Gellar (1987). Voir aussi World Bank (1989b).

11 SATEC : Société d'assistance technique et de coopération.

qui créa une Commission nationale de l'environnement en 1971 et rejoignit le CILSS en 1973.

Au cours des années 1980, le Sénégal mit en place de nouveaux Codes légaux, par exemple le Code de l'eau en 1981, le Code de l'environnement en 1983, le Code de la chasse et de la protection de la faune en 1986, le Code des mines en 1988, et des instituts nationaux comme l'Institut des sciences de l'environnement et le centre de suivi écologique tout en renforçant et en créant de nouveaux services environnementaux au sein des ministères ¹². La plupart de ces nouveaux Codes ont été élaborés par le gouvernement central sans une réelle consultation des populations locales. Au début des années 1990, la gestion décentralisée des ressources naturelles est devenue une priorité nationale importante, au moins dans les déclarations politiques officielles et a été introduite dans le VIII^e Plan national de développement (1989-1995).

Lorsque Mamadou Dia était premier ministre (1960-1962) la décentralisation politique et administrative était une composante importante de la stratégie nationale de développement du Sénégal ¹³. À cette époque le Sénégal a créé de nouvelles unités gouvernementales dans les villes de l'intérieur, a mis sur pied un programme de création de communes rurales, autonomes, et a établi, dans chaque arrondissement, un réseau de Centres d'Expansion Rurale (CER) multidisciplinaires, pour offrir, à la base, aux populations locales, une assistance technique. Après la destitution de M. Dia, cette stratégie audacieuse de décentralisation fut mise de côté jusqu'à la Réforme administrative de 1972 qui créa le cadre légal pour l'établissement de Conseils ruraux dans tout le pays.

La Réforme administrative de 1990 marqua une autre étape dans la marche vers la décentralisation en transférant plus de pouvoir aux élus et en réduisant la tutelle de l'État ¹⁴. En 1994, le gouvernement a aussi préparé la loi prévoyant l'installation d'Assemblées régionales élues avec des pouvoirs étendus pour gérer des services régionaux. L'ensemble des lois sur la régionalisation a été adopté en février 1996, et les premières élections pour les Assemblées régionales, les Conseils ruraux et les Conseils municipaux ont été organisées en novembre 1996.

En dépit de la réelle implication du gouvernement sénégalais dans la décentralisation et la gestion des ressources naturelles, plusieurs entraves

¹² Pour une étude détaillée des problèmes d'environnement et des politiques au Sénégal, voir Ndiaye (1992). Cf. aussi UNSO (1990) ; Ministère du Développement Rural et de l'Hydraulique (1991) ; Cissé (1988) ; Grosenick et Djegal (1990), et Gellar, Chambas et Kamara (1992).

¹³ Voir Gellar (1987).

¹⁴ Pour le raisonnement qui sous-tend la réforme administrative de 1972, cf. Collin (1972). Pour une analyse de la réflexion gouvernementale qui a conduit à la deuxième réforme administrative, voir Sonko (1989).

institutionnelles ont empêché la transformation de ces concepts en réalité : ¹⁵

1. La tradition jacobine française d'un État centralisé et une structure d'État unitaire qui décourage l'autonomie locale et qui voit dans l'État l'incarnation de la volonté populaire.
2. La mentalité de tutelle héritée de la période coloniale qui a tendance à considérer les populations locales comme incapables de gérer leurs propres affaires sans une supervision de l'État.
3. Les points de vue centralistes et technocratiques des présidents Senghor et Diouf et la domination de l'échelon supérieur de la bureaucratie sénégalaise par un corps d'administrateurs civils habitués à une planification descendante et peu disposés à transférer les pouvoirs de décision et à accorder des ressources à des juridictions et à des responsables locaux ¹⁶. Même lorsqu'il a créé des unités de gouvernement et des juridictions locales, l'État sénégalais a eu tendance à conserver de larges pouvoirs de tutelle et à considérer la décentralisation comme un problème essentiellement administratif.
4. Un système de primes qui offre peu de gratifications aux fonctionnaires locaux justifiant une grande expérience de terrain et confère plus d'avantages aux diplômés et aux fonctionnaires travaillant dans la capitale et les capitales régionales.
5. La faible participation au niveau national, des fonctionnaires locaux, connaissant l'environnement local, à l'élaboration de la politique et des projets.
6. Le manque de responsabilité des fonctionnaires nationaux et locaux envers les populations locales auxquelles ils n'ont pas à rendre de comptes.
7. La faible participation des communautés et des collectivités locales à l'élaboration des projets, à leur suivi et à leur évaluation.
8. L'intérêt de l'État et de ceux qui sont au pouvoir à centraliser et à exploiter les ressources rurales et les excédents.

Perspectives des populations locales

À l'époque coloniale, les populations rurales du Sénégal étaient forcées de suivre les politiques agricoles imposées par un État autoritaire et paternaliste qui avait détruit les initiatives locales. L'État colonial se rendit aussi maître des ressources communes comme les forêts, les pâturages et les voies navigables, ce qui lui a permis de contrôler

¹⁵ Pour les limites des politiques de décentralisation dans un système d'État unitaire décentralisé, lire Gellar (1990), ainsi que Bugnicourt (1979) pour une critique des agences de développement rural en Afrique.

¹⁶ Pour un débat sur les tendances technocratiques et centralisatrices du régime d'Abdou Diouf, cf. Diouf (1992).

l'essentiel des ressources naturelles du Sénégal. Les stratégies coloniales de développement économique perturbèrent les systèmes traditionnels de production agricole et les mécanismes de gestion des ressources communes.

Après l'indépendance, le gouvernement sénégalais continua à ignorer la complexité et la diversité des systèmes locaux de production lors de l'élaboration de ses programmes agricoles. Les populations rurales considéraient généralement les représentants de l'État comme des étrangers. Soit elles suivaient leurs conseils à contrecœur en acceptant les nouveaux paquets technologiques, soit elles opposaient une résistance passive en refusant de les utiliser dès que les responsables avaient le dos tourné. Beaucoup de paysans sénégalais ne comprenaient pas que des jeunes travailleurs, qui avaient fréquenté l'école au lieu de travailler avec leurs parents dans les champs, puissent leur donner des conseils alors qu'ils ne connaissaient pas la terre et n'avaient que peu ou pas de pratique agricole.

Les populations rurales ne considéraient pas les fonctionnaires des services forestiers comme des défenseurs de l'environnement, mais plutôt comme des policiers répressifs qui les empêchaient d'exploiter les ressources forestières collectives nécessaires à leur survie et même les arbres sur leurs propres terres¹⁷. Les agents forestiers voyaient dans la population locale des destructeurs d'arbres qui contribuaient à la désertification. Les paysans, eux, considéraient l'abattage des arbres comme nécessaire pour étendre les terres cultivables et se procurer du bois et du charbon de bois pour la cuisine. La plupart des ruraux sénégalais ne coupaient pas les arbres au hasard parce qu'ils se rendaient compte de leur importance pour l'équilibre écologique et comme source de nourriture, de médicaments, d'ombre et de matériaux de construction. Les Serer et les Diola étaient connus pour leur grand respect des ressources forestières et leur souci de les préserver ; ils résistèrent aux efforts qui visaient à démanteler leur système traditionnel de subsistance.

L'approche holistique de la gestion des ressources naturelles, actuellement à la mode, n'était en aucun cas étrangère aux paysans sénégalais. Par exemple le système de production traditionnel des Serer intégrait agriculture, élevage et exploitation forestière, et autorisait une densité de population relativement élevée¹⁸. Le bétail fournissait le fumier pour fertiliser les sols que les arbres protégeaient et stabilisaient. Certaines espèces comme *Acacia albida* produisaient les apports organiques nutritifs fertilisant les sols, et la rotation des cultures était utilisée pour laisser reposer la terre afin qu'elle retrouve sa fertilité.

17 Pour les relations entre paysans et services forestiers, cf. Elbow et Roehgude (1990) ; Grosenick et Djegal (1990) ; Ndione et Périer (1993).

18 Ces densités pouvaient dépasser 100 habitants/km². Voir Pélissier (1966) pour une description détaillée du système de production serer.

Malheureusement les programmes de développement agricole et de reforestation, initiés "d'en haut" par les autorités, exploitaient rarement le profond réservoir de connaissance locale et ne prenaient que rarement en considération les conditions et les priorités locales lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets. Au cours des années 1960 et 1970, les paysans sénégalais ne se sont guère appropriés les projets auxquels on les poussait à prendre part. Ils étaient traités et se percevaient eux mêmes comme des objets que l'État devait sensibiliser, convaincre, mobiliser et organiser¹⁹. En retour, ils espéraient en tirer quelques avantages mais pas nécessairement liés directement aux objectifs spécifiques des projets. Ils voyaient souvent leur participation comme un moyen d'accéder à de nouvelles ressources en satisfaisant à la fois les agences d'État, les ONG et les bailleurs et en apportant la preuve de leur loyauté en tant que clients de l'État.

Tout en se plaignant souvent de la mentalité "d'assistés" des paysans, l'État favorisait ce complexe de dépendance par une politique clientéliste, distribuant les projets aux communautés locales essentiellement sur la base de critères politiques. Dès les années 1980, beaucoup d'associations de paysans sénégalais et d'ONG, relativement autonomes, sont apparues. Elles insistaient pour négocier de nouvelles relations avec les agences régionales de développement et les autres services techniques et cherchaient à développer, en toute indépendance, leurs propres liens avec des ONG étrangères²⁰. Lorsque l'aide apportée par les bailleurs diminua, les agences régionales de développement se trouvèrent forcées de travailler plus étroitement avec les organismes et les groupes communautaires locaux, tout en relâchant leur tutelle. Pendant cette période, les communautés locales commencèrent à prendre plus d'initiatives en analysant leurs propres problèmes et en proposant de nouvelles stratégies pour protéger leur environnement et utiliser leurs ressources plus judicieusement²¹.

Plusieurs facteurs liés aux approches des populations locales rendent difficile la concrétisation des concepts de gestion décentralisée des ressources naturelles et des stratégies lancées par les bailleurs et les agences d'État :

1. Les populations locales ont tendance à considérer leur participation aux projets comme un moyen d'atteindre des objectifs à la fois sociaux et économiques nécessaires pour assurer leur sécurité. Les bailleurs ont eux une approche économique et technique plus étroite. Les différences de

19 Pour une analyse des changements d'attitudes et d'approches de l'État envers les paysans, lire Ndione *et al.* (1992).

20 Cf. Descendre (1991) pour un débat sur les associations de paysans sénégalais.

21 Pour une description des ces actions, cf. ENDA (1985), et Jacolin *et al.* (1991).

perspectives et de priorités conduisent à de fausses hypothèses sur les motifs réels d'adhésion des populations locales aux objectifs du projet et aux procédures de sa mise en œuvre.

2. Peu d'efforts ont été faits pour concilier les priorités des communautés locales et les priorités des bailleurs et de l'État lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de gestion décentralisée des ressources naturelles.

3. On a laissé peu de marge de manœuvre aux communautés locales et aux associations communautaires pour organiser leurs propres juridictions autonomes de gestion des ressources naturelles, reflétant les réalités locales et tenant compte des réseaux historiques de solidarité.

4. Beaucoup d'innovations populaires intéressantes pour la protection de l'environnement ont été ignorées sous prétexte que les innovations viennent généralement "d'en haut".

Conseils ruraux sénégalais et gestion décentralisée des ressources naturelles

Communautés rurales et Conseils ruraux ²²

Le Conseil rural est l'unité locale de gouvernement représentant la population vivant dans les limites géographiques de la Communauté rurale composée généralement d'un village central et de villages éparpillés autour de celui-ci, dans un rayon de 5 à 10 km. Les Communautés rurales des régions sylvo-pastorales et autres régions moins peuplées couvrent généralement une zone bien plus étendue. Les Communautés rurales comprennent de 15 à 65 villages et ont une population allant de 5 000 à 30 000 personnes.

Les racines idéologiques et philosophiques sous-jacentes à la création des Conseils ruraux au Sénégal remontent au début des années 1960 et au socialisme communautaire adopté par le Gouvernement Dia qui prévoyait le déclin éventuel des structures administratives à la campagne et voulait les remplacer par des communes rurales autonomes et autogérées ²³. Au lieu d'être imposées d'en haut, les communes rurales seraient formées sur la base de principes fédéralistes selon lesquels les villages détermineraient localement à quels autres villages ils aimeraient se joindre, organisant ainsi une commune rurale dans leur secteur. Fondée sur des affinités historiques, sociales, économiques et écologiques, la nouvelle commune

²² Des analyses des problèmes de gouvernement concernant les Conseils ruraux en tant qu'unités locales de gouvernement sont proposées par Bouart et Fouilland (1983) ; Chambas (1992) ; Vengroff et Johnston (1985) ; Collin (1972) ; Gellar, Chambas et Kamara (1992) ; Ndiaye (1979) ; Ministère de l'Intérieur (1984), et Kanté (1993).

²³ Cf. Diouf (1993), ainsi que Gellar (1987).

rurale devait servir de pôle local de développement et offrir divers services économiques et sociaux.

Ce concept de commune rurale ne fut jamais mis en pratique. La réforme administrative de 1972 offrit une approche descendante très différente en instaurant 317 Communautés rurales et Conseils ruraux du Sénégal²⁴. Le Ministère de l'Intérieur fixa des lignes directrices communes ; il créa trois à quatre Communautés rurales et Conseils ruraux élus dans chaque arrondissement et échelonna leur mise en place, en commençant par le bassin arachidier, en 1974, et terminant avec le Cap Vert en 1984. Malgré la présence de membres élus, les Conseils ruraux fonctionnaient essentiellement comme des entités administratives dominées par les sous-préfets. En dépit de pouvoirs légaux étendus attribués par l'État, l'aptitude des Conseils ruraux à gérer leurs propres affaires était sérieusement limitée par une lourde tutelle de l'État. Ces pouvoirs de tutelle donnaient au Gouvernement central le droit de suspendre les délibérations des Conseils ruraux, de suspendre ou de dissoudre les Conseils et de révoquer les responsables élus. Le budget et les décisions majeures concernant la répartition des terres devaient, avant de pouvoir être exécutés, être approuvés par les autorités administratives. La présence du sous-préfet à toutes les réunions des Conseils ruraux avait tendance à intimider les membres du Conseil qui ressentaient une forte pression pour que les priorités de développement de l'État soient retenues plutôt que les leurs propres. Le fait que, statutairement, les Conseils ruraux ne peuvent pas recruter de personnel ainsi que l'analphabétisme en français de nombreux présidents et de la plupart des Conseillers ruraux renforçaient aussi la dépendance des Conseils vis-à-vis des fonctionnaires du gouvernement central.

La *tutelle* était particulièrement lourde sur les questions financières jusqu'à la deuxième réforme administrative de 1990 : c'était le sous-préfet plutôt que le président qui était l'ordonnateur du budget et le mettait en exécution. Le contrôle local des finances était encore davantage limité par le fait que les fonds dont disposaient les Conseils ruraux devaient être déposés sur un compte du Trésor, contrôlé par un agent du Ministère des Finances. De plus, l'État, avec une législation nationale avait établi des règles communes à tous pour fixer et percevoir les impôts, en décidant des dépenses obligatoires et en établissant des procédures comptables qui restreignaient nettement les initiatives financières locales.

Bien que la réforme administrative de 1990 ait transféré l'autorité de gestion des sous-préfets aux présidents des Conseils ruraux, ceux-ci restent encore avec un pouvoir bien faible pour plusieurs raisons :

24 Voir Collin (1972).

1. Ils ont des ressources financières extrêmement limitées.
2. Les populations locales considèrent souvent les Conseils ruraux comme des instruments de l'État ou du parti au pouvoir qui détient tous les sièges des Conseils ruraux.
3. Certains villages ne reconnaissent pas toujours l'autorité du Conseil rural en ce qui concerne l'affectation ou la réaffectation des terres dans leur village.
4. Les associations locales de développement rural et les ONG cherchent souvent à contourner les Conseils ruraux dans la mise en œuvre de leurs actions de développement.
5. Les Conseils ruraux n'ont pas l'autorité nécessaire pour faire appliquer les sanctions en cas de violation des règlements arrêtés par les Conseils ruraux.
6. Les membres élus des Conseils ruraux manquent souvent de compétence dans les domaines financier et technique et dans la gestion.
7. Malgré la réforme administrative de 1990, la tutelle de l'État reste lourde, particulièrement dans le domaine financier.

Conseils ruraux et actions de gestion des ressources naturelles ²⁵

Les Conseils ruraux sénégalais ont des pouvoirs clairement définis et étendus en ce qui concerne les actions locales de développement, l'utilisation de la terre et la gestion des ressources naturelles.

1. Le Conseil rural supervise les projets locaux de développement et la participation des groupes à ces projets dans le cadre de sa juridiction.
2. Le Conseil rural est aussi appelé à jouer un rôle majeur dans l'élaboration et la ratification du plan local de développement, traditionnellement établi par les agents du Centre d'Expansion Rurale.
3. Le Conseil rural a des pouvoirs considérables pour réglementer l'accès à la terre et son utilisation dans la Communauté rurale et pour allouer, retirer ou réorganiser la répartition des terres du domaine national.
4. Le Conseil rural a le pouvoir de créer et d'organiser les parcours d'animaux entre les villages dans la Communauté rurale.
5. Le Conseil rural joue un rôle important dans la planification et l'organisation de la protection et de l'exploitation des ressources naturelles, par exemple les campagnes de prévention des incendies sur les exploitations et des feux de brousse, les réglementations pour l'accès aux ressources en eau et leur utilisation, le contrôle des ressources forestières, etc.
6. Le Conseil rural a aussi le pouvoir de voter les résolutions concernant le plan général d'utilisation des terres de la Communauté et de définir les règles d'utilisation des prairies communautaires et d'organisation du droit

²⁵ Pour un débat sur les conseils ruraux et la gestion locale des ressources naturelles, voir Diouf (1993).

de pêche et de pâturage. Ces résolutions sont soumises à l'approbation des autorités administratives.

Le Code Forestier du 4 février 1993 offrit aux Conseils ruraux la possibilité de jouer un rôle majeur dans la gestion des ressources forestières²⁶. Ce Code donna à l'État la possibilité de transférer, sous certaines conditions, quelques unes de ses prérogatives aux autorités locales et à d'autres tierces parties. Certaines dispositions de ce Code donnèrent donc aux Conseils ruraux le droit d'exploiter les ressources forestières sous leur juridiction, de toucher les revenus provenant de la vente de produits forestiers et d'amendes suite à la violation des règlements forestiers, et ils assurèrent aux Conseils ruraux l'autorité nécessaire pour répartir les parcelles de forêt entre individus et groupes selon un plan d'utilisation des forêts classées.

En dépit de pouvoirs formels étendus dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, la plupart des Conseils ruraux n'ont eu qu'une expérience limitée dans ce domaine et, jusqu'à très récemment, ont montré peu d'intérêt à y affecter les ressources financières limitées des Communautés rurales. Les investissements tendent plutôt à s'orienter vers les écoles, dispensaires, moulins à mil, centres de loisirs, et salles de réunion²⁷. Comme la demande en eau potable de qualité est quasi illimitée, la construction de puits et de forages constitue un autre domaine d'activité important des Conseils ruraux.

Malgré l'intérêt de plus en plus important du public pour la gestion des ressources naturelles, il est peu vraisemblable que les Conseils ruraux changent leurs priorités actuelles d'investissement étant donné la demande importante pour les services publics énumérés ci-dessus. De plus, les associations villageoises, les entrepreneurs, les individus sont peut-être mieux placés pour prendre l'initiative du développement et de l'exploitation des ressources naturelles. Les rapports officiels montrent que des centaines d'associations locales se sont engagées dans ce domaine de même qu'un nombre important d'ONG nationales et internationales²⁸.

Peu de Conseils ruraux ont une commission de "gestion des ressources naturelles". Les commissions existantes — "attribution des terres", "finances", "affaires sociales" — semblent refléter avec exactitude les préoccupations principales des Conseils ruraux. L'absence de commission de "gestion des ressources naturelles" reflète la non-implication des Conseils ruraux dans la planification et la coordination

26 Pour une présentation du Code forestier de 1993, voir Sow (1993).

27 Cf. Chambas (1992).

28 On trouve une description des actions des ONG dans les projets forestiers dans CONGAD (1984).

des actions de gestion des ressources naturelles au sein des Communautés rurales. Quelques Conseils ruraux, en particulier dans les régions où on trouve les projets forestiers les plus importants, ont affecté des ressources budgétaires pour aider localement à la création de parcelles réservées à la régénération des arbres.

Bien que les Conseils ruraux soient théoriquement responsables de la planification locale, peu de membres de Conseils ruraux ont activement participé au plan local de développement de leur Communauté rurale. Les Conseils ruraux se servent rarement de ces plans pour guider leur programme d'investissement. De plus, les plans locaux de développement, écrits en français, ne sont pas facilement accessibles aux populations locales. Dans de nombreux cas, les plans locaux de développement représentent souvent plus une liste de souhaits de projets à faire financer par l'État ou des bailleurs de fonds extérieurs et des ONG, qu'une stratégie cohérente permettant d'identifier les problèmes de gestion des ressources naturelles et de s'y attaquer.

Conseils ruraux - centres d'expansion rurale et associations de terrain, partenaires ou concurrents dans la Communauté rurale

Parmi tous les services techniques d'État les CER, aux fonctions multiples, sont ceux qui ont travaillé le plus étroitement avec les Conseils ruraux en les conseillant sur les questions de jouissance des terres, l'élaboration des plans locaux de développement et en apportant leur aide aux actions locales de développement ²⁹. En dépit de leur rôle central dans la philosophie de développement rural du Sénégal les CER sont restés les parents pauvres des services d'État impliqués dans les actions de développement rural. Le budget de fonctionnement alloué au niveau local aux CER, par le biais du budget du gouvernement central, est très nettement insuffisant. Les ressources logistiques nécessaires à leur travail font ainsi défaut à la plupart des CER à moins qu'ils ne soient impliqués dans le projet d'un bailleur de fonds ou d'une ONG. Par exemple, les CER n'auraient pas pu élaborer les plans locaux de développement des Communautés rurales sans l'aide financière de la fondation Konrad Adenauer.

Les CER se trouvent souvent évincés par d'autres services d'État et des ONG impliquées localement dans des activités de développement. Tout en faisant parfois appel aux connaissances de terrain des agents des CER pour l'élaboration de leurs projets, les bailleurs et les responsables officiels d'ONG préfèrent travailler avec les services techniques centraux

²⁹ Pour un débat sur le rôle des CER, voir Ba (1987) ; Sow (1988) ; Kanté (1993). Pour un guide de la planification du développement local, cf. l'opuscule du Ministère de l'Intérieur (1988).

des Ministères de l'environnement et du développement rural, ou avec des associations locales plutôt qu'avec les CER. Étant donné l'intérêt grandissant des bailleurs de fonds pour la gestion décentralisée des ressources naturelles, les CER ont intérêt à développer leurs liens de travail avec les Conseils ruraux pour convaincre les bailleurs de fonds et les ONG internationales que les Conseils ruraux — en tant que plus petit échelon local de gouvernement — et les CER — en tant que service technique au fait des problèmes locaux — méritent tous deux leur aide.

Les relations entre les Conseils ruraux et les villages au sein des Communautés rurales souffrent fréquemment de conflits à propos des droits de répartition des terres. Beaucoup de villageois considèrent les Conseils ruraux comme des alliés de l'État, sapant l'autorité coutumière sur les terres et les ressources naturelles, et attribuant ces dernières à l'État ou à d'autres étrangers. Cependant, en pratique, les commissions de gestion des terres des Communautés rurales sont très respectueuses des droits fonciers traditionnels et consultent, dans la plupart des cas, les autorités coutumières avant de prendre leur décision.

Les associations de terrain et les ONG évitent souvent de travailler avec les Conseils ruraux lorsqu'ils organisent des actions de développement et des projets au sein de la Communauté rurale. Les associations locales de paysans de femmes ou de jeunes ne voient pas nécessairement dans les Conseils ruraux des représentants de leurs intérêts et préfèrent solliciter leurs propres sources de financement et gérer leurs projets indépendamment des Conseils ruraux. Beaucoup d'ONG sénégalaises et de groupements villageois ne pensent pas que les Conseils ruraux sont l'institution la plus à même de planifier la gestion des ressources naturelles, de coordonner les actions locales de développement et de déterminer l'utilisation des terres et des ressources. Plutôt que de se considérer comme partenaires de développement, les Conseils ruraux et les communautés populaires locales se perçoivent souvent comme des concurrents qui se battent pour un territoire et l'accès à des ressources extérieures.

Savoir local et gestion décentralisée des ressources naturelles

Bien qu'elle soit actuellement plutôt populaire et répandue chez les bailleurs et les pouvoirs publics, la rhétorique du développement participatif et de la gestion décentralisée des ressources naturelles se heurte souvent à cette réalité : le savoir local ("indigenous knowledge") a rarement été utilisé lors de la création de Lois ou de Codes nationaux concernant l'environnement ou lors de l'élaboration de projets de gestion des ressources naturelles impliquant les Conseils ruraux et les communautés populaires.

La notion de savoir local³⁰ recouvre plus qu'un minimum de connaissances locales sur les conditions écologiques, sur les techniques traditionnelles permettant de protéger et gérer les ressources naturelles, sur les systèmes de production et de répartition des terres, sur la loi coutumière et des règlements permettant de résoudre les conflits. Elle comprend aussi la connaissance et la compréhension qu'ont les populations locales des lois et codes nationaux, du système légal officiel, du fonctionnement du système administratif et politique et des opportunités économiques existant en dehors de leurs communautés locales.

Les profonds écarts entre les connaissances des bailleurs, des pouvoirs publics, des élus locaux et des communautés populaires anéantissent les efforts visant à transformer la gestion des ressources naturelles en réalité. Les codes nationaux, les réglementations bureaucratiques, les règles de fonctionnement des Conseils ruraux, les plans locaux de développement, et les projets des bailleurs sont écrits en français et/ou d'autres langues européennes et fondés, en général, sur des expériences, des modes de comportement et des concepts occidentaux. Par contre, le savoir local concernant l'environnement, les institutions locales, les modes de comportement est généralement transmis oralement et communiqué dans les langues locales, ce qui permet difficilement aux expatriés et fonctionnaires qui ne connaissent pas la langue locale de tirer parti de cette information.

Il s'ensuit que :

1. Les concepts concernant la gestion décentralisée des ressources naturelles sont difficiles à traduire dans les langues et terminologies locales.
2. Les règles de base concernant la vie des populations locales sont imposées d'en haut par l'État, dans une langue étrangère compréhensible seulement par un petit nombre de personnes relativement bien au fait de la terminologie légale et bureaucratique française.
3. Les informations apportées par le savoir local sur les conditions écologiques, les priorités et motivations locales ainsi que sur les règlements institutionnels du travail remontent rarement jusqu'à ceux qui font les règlements, les lois nationales et qui définissent les politiques ou jusqu'aux bailleurs qui formulent les stratégies de développement et élaborent les projets.

30 La reconnaissance de l'importance d'une intégration du savoir local dans la planification locale s'est développée rapidement durant ces dernières années. Pour un travail pionnier dans ce domaine, voir Brokensha *et al.* (1980). Voir aussi le périodique *The Indigenous Knowledge and Development Monited since 1993*, publié en Hollande. L'Université de Saint-Louis, en collaboration avec la Vrije Universiteit d'Amsterdam et le Harry S. Truman Institute for the Advancement of Peace, poursuit actuellement un programme de recherches sur l'utilisation du savoir local par les agences gouvernementales et les conseils ruraux, dans leurs activités de gestion des ressources naturelles.

4. Les décideurs au niveau national et international conçoivent donc des projets de gestion décentralisée des ressources naturelles sur la base d'hypothèses non vérifiées et décident de la manière dont les choses devraient marcher à partir de renseignements incomplets concernant les communautés et les conditions locales.
5. Les populations locales participent aux projets sans en comprendre totalement la logique ni les règles du jeu déterminant leur rôle dans le projet.
6. Inversement les bailleurs et les agences d'État élaborent des projets sans comprendre les règles de travail et les motivations locales.

La plupart des bailleurs et des agences d'État qui désirent travailler avec les Conseils ruraux dans le but d'améliorer la mise en pratique de la gestion décentralisée des ressources naturelles ont tendance à mettre l'accent sur la formation des présidents et des conseillers ruraux, dans les diverses techniques de gestion, compétences budgétaires et thèmes liés aux programmes de développement que l'État ou les bailleurs encouragent. Apprendre est — pensent-ils — un moyen de faire redescendre le savoir des officiels éduqués à l'occidentale vers les présidents et les conseillers ruraux qui souvent ne savent ni lire ni écrire le français.

Bien que les agences d'État ou les agences internationales demandent parfois aux élus de Conseils ruraux de faire une liste de leurs problèmes et de leurs besoins et recherchent leur accord et leur soutien pour différents projets et programmes, ils demandent rarement aux élus locaux de mobiliser les "experts" locaux qui connaissent l'environnement pour qu'ils collaborent avec les élus pour mettre au point un projet de gestion des ressources naturelles qui soit mieux adapté aux conditions sociologiques et écologiques locales. Le savoir local pourrait être utilisé pour identifier les problèmes écologiques locaux et pour concevoir les techniques et les stratégies qui permettraient de les surmonter. La multiplication d'ONG sénégalaises et d'associations paysannes a donné lieu à des expériences de plus en plus nombreuses, dans lesquelles les Communautés rurales se rencontrent pour définir et résoudre leurs propres problèmes ³¹. En outre quelques initiatives locales intégrant le savoir local à des actions de développement ont conduit à de spectaculaires réductions de coût. Par exemple, l'association des agriculteurs du Walo, dans le delta du fleuve Sénégal, a montré qu'elle était capable de construire des périmètres irrigués à un coût bien inférieur à celui de la SAED, l'agence étatisée gestionnaire de l'eau opérant dans la région ³².

Il reste à montrer si les Conseils ruraux peuvent aider efficacement à l'intégration du savoir local dans la planification de la gestion

31 Cf. ENDA (1985) et Jacolin *et al.* (1991).

32 Voir Descendre (1991).

décentralisée des ressources naturelles et pour l'élaboration de projets au niveau local.

Gestion décentralisée des ressources naturelles : passer du concept à la réalité

Bien que de nombreux obstacles à la mise en œuvre du concept de gestion décentralisée des ressources naturelles aient été évoqués ci-dessus, plusieurs facteurs montrent qu'il est possible d'avancer plus rapidement dans cette voie :

1. Les bailleurs sont plus enclins que par le passé à apporter leur soutien à des projets écologiques et à travailler directement avec les communautés locales.
2. Le gouvernement sénégalais s'est résolument engagé dans la voie de l'affaiblissement de la tutelle du gouvernement central sur les collectivités et les communautés locales.
3. L'autorité des fonctionnaires sénégalais s'est considérablement affaiblie, et l'État a donc dans une difficulté grandissante à imposer d'en haut, ses directives aux populations locales.
4. Des associations et des organismes locaux et autonomes ont démontré leur capacité à s'organiser pour résoudre différents problèmes et promouvoir les actions locales de développement.
5. Le nombre de ces associations locales a augmenté, leur puissance s'est accrue ; elles sont maintenant en bien meilleure position pour exiger une place plus importante lors de la définition des besoins locaux de développement et lors de la planification et de l'élaboration des projets et des actions. Il est donc temps de traduire le concept de gestion décentralisée des ressources naturelles en réalité concrète sur le terrain. Pour ce faire, les différents partenaires — agences internationales, ONG, agences d'État, Conseils ruraux et associations locales — devront modifier leur manière de travailler ensemble ³³.

Agences Internationales

Les exigences seraient :

- que les bailleurs écoutent et accordent une place plus importante aux ONG nationales et internationales, aux représentants de l'administration locale et nationale et aux représentants des associations populaires lorsqu'ils négocient les stratégies de gestion des ressources. La Conférence de Praia, organisée en 1994 par le Club du Sahel et le CILSS,

33 Pour des exemples de nouveaux types de relations qui pourraient se développer, voir Haggood (1992), Thomson (1991), et Club du Sahel (1989).

sur "la décentralisation et le foncier" a fourni, par exemple, un excellent modèle de ce type de dialogue.

- que les bailleurs aient plus de comptes à rendre aux gouvernements africains et aux populations locales, en étant plus explicites sur les échecs dans leurs politiques et l'élaboration des projets.

- que les bailleurs sollicitent des évaluations franches de leurs politiques de gestion des ressources naturelles et de leurs projets de la part des gouvernements africains, de techniciens, de spécialistes et de représentants des communautés et des associations locales ; ces évaluations seraient intégrées dans les rapports sur les politiques des bailleurs.

- que les agences de bailleurs fassent aussi un effort plus important pour adapter leurs techniques de gestion et leurs procédures aux institutions et aux cultures locales africaines, plutôt que de toujours attendre des Africains qu'ils adoptent des modèles fondés sur des conditions et des expériences occidentales.

- que les organismes de recherche du monde industrialisé soient encouragés à travailler en collaboration plus étroite avec les populations locales et les chercheurs africains, afin de s'assurer que le savoir local est intégré dans un effort commun pour concevoir de meilleurs techniques de conservation, de réhabilitation et de développement des ressources naturelles renouvelables.

- que les agences internationales prévoient des gratifications plus importantes pour les responsables qui ont conçu et/ou mis en œuvre, avec succès, des projets et programmes de gestion décentralisée des ressources naturelles.

- qu'un plus grand nombre de spécialistes des sciences humaines et de responsables ayant une grande expérience de terrain soient présents aux plus hauts niveaux de prise de décision, afin d'assurer plus de poids aux facteurs culturels, sociaux et politiques.

Le gouvernement sénégalais

Il faudrait :

- que les commissaires du plan et les ministères sénégalais impliqués dans la gestion des ressources naturelles passent moins de temps avec les bailleurs et plus de temps avec les techniciens sénégalais travaillant sur le terrain, avec les responsables de la mise en œuvre de projets et avec les représentants des communautés locales et les associations impliquées dans la gestion des ressources naturelles. De plus, des représentants de l'administration locale, des ONG et des associations populaires devraient siéger dans les instances de planification et les institutions nationales. La création du Conseil supérieur des ressources naturelles et de l'environnement (CONSERE) en 1993 — avec des représentants des ONG du secteur privé, des associations populaires et de la société civile, et les fonctionnaires des ministères techniques impliqués dans la gestion des ressources naturelles — est un pas dans la bonne direction.

- que la législation nationale, les codes et les règlements relatifs à la gestion des ressources naturelles soient simplifiés et traduits dans les langues locales. L'opinion des fonctionnaires ruraux et des représentants d'organisations populaires concernées par l'environnement devrait être sollicitée et prise en compte lors de la création de règlements. L'Assemblée nationale aurait aussi à jouer un rôle plus actif en proposant une législation nouvelle et en discutant la législation proposée par le gouvernement.

- que des ressources financières plus importantes et des pouvoirs plus étendus en matière d'impôt soient transférés aux collectivités locales et que la tutelle de l'État sur les questions financières soit réduite si l'on veut que la collectivité locale atteigne quelque autonomie. Une base financière plus saine permettrait à la collectivité locale de recruter son propre personnel. Par exemple, le personnel des centres d'expansion rurale pourrait être recruté par les Conseils ruraux et devenir un service gouvernemental décentralisé plus responsable devant les communautés locales.

- que les systèmes bureaucratiques de primes soient aussi modifiés pour offrir des gratifications plus importantes et des possibilités de promotion à ceux qui, travaillant et restant sur le terrain, ont mis en œuvre avec succès des projets de gestion des ressources naturelles et qui ont développé de bonnes relations de travail avec les populations locales. Les critères de promotion incluraient aussi les évaluations faites par les communautés locales.

- que les organismes nationaux de recherche comme l'ISRA (Institut sénégalais de recherche agricole) et l'ISE (Institut des Sciences de l'Environnement) développent des projets plus étroits avec les communautés locales et incorporent le savoir local dans leurs programmes de recherches. Les universitaires sénégalais spécialistes du droit et des sciences sociales, ainsi que les techniciens experts, devraient aussi collaborer plus étroitement avec les communautés locales.

Les Conseils ruraux

Il n'est pas du tout certain que les Conseils ruraux soient la meilleure unité de gouvernance locale à la campagne. Plusieurs mesures utiles peuvent être prises pour améliorer le statut actuel et la légitimité des Conseils ruraux :

- que la participation aux élections locales de candidats indépendants et de partis d'opposition soit possible : elle rendrait les Conseils ruraux plus représentatifs, surtout si les règlements électoraux permettent une certaine représentation proportionnelle. La Communauté rurale pourrait aussi être divisée en secteurs géographiques différents, pour permettre à la plupart des villages d'être représentés et aux élus d'être plus directement responsables devant leur Communauté.

- que des accords "fédéraux" soient négociés entre les Conseils ruraux et les villages sous leur juridiction : ils définiraient les pouvoirs, les rôles et les modes de collaboration de chacun.

- que soit accordée à la Communauté rurale une liberté d'action lui permettant d'élaborer ses propres mécanismes, répondant aux critères locaux de justice, permettant de résoudre les litiges entre Conseils ruraux, villages, organismes populaires, exploitants privés et individus, et de faire respecter les décisions.

- enfin que les Conseils ruraux traduisent dans les langues locales les procès-verbaux, les procédures budgétaires, et les actes financiers, et qu'ils garantissent l'accès du public à cette information.

Pour que le Conseil rural devienne une institution plus efficace en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, les mesures suivantes seraient utiles :

- que les rôles respectifs du Conseil rural, des villages et des autres acteurs locaux impliqués dans la gestion des ressources naturelles soient clairement définis. Le Conseil rural serait alors le principal responsable de la planification de gestion des ressources naturelles, coordonnant les activités des différents groupes impliqués dans la gestion des ressources naturelles et représentant la Communauté rurale auprès des autorités nationales, servant de centre de renseignements sur les activités liées à la gestion des ressources naturelles et arbitrant les conflits au sein de la Communauté rurale.

- que le Conseil rural crée une commission de gestion des ressources naturelles qui comprendrait non seulement des Conseillers ruraux mais aussi des experts locaux et des représentants d'associations féminines, d'ONG et d'autres groupes ou individus impliqués dans la gestion des ressources naturelles et que cette commission débâte, en séance publique, des divers problèmes et projets de gestion des ressources naturelles.

- que les conseillers ruraux reçoivent une formation sur les techniques de planification de gestion des ressources naturelles et sur la législation courante et les règlements relatifs à la gestion des ressources naturelles.

Associations locales et exploitants privés

Il serait nécessaire :

- que les Conseils ruraux et des fonctionnaires de l'État sollicitent les points de vue des associations locales et des exploitants privés impliqués dans la gestion et l'exploitation des ressources naturelles.

- que les villages soient encouragés à faire systématiquement leur propre analyse des conditions écologiques locales et des systèmes de production. Cette analyse faite oralement serait recueillie sur cassettes puis traduite et transcrite en français.

- qu'un effort soit fait pour encourager davantage la discussion et le dialogue entre les différents groupes et organismes ayant des droits sur le même fonds de ressources naturelles. Les agriculteurs et les éleveurs

seraient donc invités à discuter pour planifier l'utilisation des pâturages par les animaux et pour trouver la manière de protéger les champs des dégâts causés par les animaux égarés. Parallèlement, les Conseils ruraux, les villageois et les producteurs de charbon de bois discuteraient de l'organisation et de l'exploitation des ressources forestières communes et des mécanismes permettant d'éviter l'épuisement de ces ressources.

Conclusion

Les voies traditionnelles d'un développement durable doivent être repensées. Les agences internationales ont gaspillé des milliards de dollars en Afrique en finançant des politiques et des projets inadaptés. Les bureaucraties étatiques centralisées n'ont pas réussi à atteindre leurs objectifs de développement. Les populations locales et les institutions populaires ont généralement été traitées comme des acteurs passifs du processus de développement. Il est devenu de plus en plus évident qu'il est nécessaire de donner aux populations locales une place plus importante dans le processus de développement et d'accorder une plus grande considération à leur savoir et à leurs inquiétudes lors de l'élaboration de projets et de programmes de développement.

Les recommandations présentées ici ne sont en aucun cas exhaustives. Il y a beaucoup à ajouter et à clarifier sur les nouvelles relations de travail qui doivent se développer entre les différents partenaires — bailleurs, gouvernements africains, administration locale, ONG et associations populaires — si l'on veut réussir une gestion décentralisée des ressources naturelles et atteindre d'autres objectifs de développement. Les idées présentées ici ne sont pas non plus nouvelles. Au contraire, elles représentent un effort de synthèse de quelques unes des réflexions les plus intéressantes de praticiens du gouvernement sénégalais soucieux du développement, des ONG, des organisations paysannes et des chercheurs qui travaillent sur ces questions depuis de nombreuses années³⁴

34 Basée à Dakar, ENDA (Environnement et développement africain) a été une des premières ONG à promouvoir des stratégies de développement participatif dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Beaucoup de fonctionnaires et de techniciens consciencieux ont aussi contribué à présenter un tableau plus réaliste de ce qui doit être fait. L'ISRA (Institut Sénégalais de Recherche Agricole), l'ENEA (École Nationale d'Économie Appliquée), l'ISE (Institut des Sciences de l'Environnement), l'IFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire, Cheikh Anta Diop), et l'UER (Unité d'enseignement et de recherche) des Sciences Juridiques de l'Université de Saint-Louis ont tous fait un travail intéressant sur des thèmes concernant la décentralisation et la gestion des ressources naturelles ; la FONGS (Fédération des ONG du Sénégal) a été un avocat énergique des ONG sénégalaises en renégociant leurs relations avec le gouvernement. L'auteur doit beaucoup à tous les acteurs nommés ci-dessus qui l'ont aidé à comprendre les complexités et les défis de la concrétisation du concept de gestion décentralisée des ressources naturelles.

Les recommandations présentées ici sont également valables pour d'autres pays africains, spécialement ceux de l'Afrique noire francophone qui ont des structures institutionnelles similaires héritées de l'époque coloniale française. L'ambition de cette étude a été d'apporter — à travers cet exemple — une modeste contribution au débat actuel sur l'élaboration des mécanismes appropriés et efficaces permettant d'atteindre un développement durable au moyen d'une gestion décentralisée des ressources naturelles.

Bibliographie

BA Thierno Aliou

1987 « Les centres d'expansion rurale du Sénégal entre la dynamique paysanne et les structures d'État : médiation ou frein pour un développement autogestionnaire », *Mondes en Développement*, 13, 1.

BERG Elliot

1990 *Adjustment Postponed. Economic Policy Reform in Senegal in the Eighties*, Dakar, USAID/Senegal.

BOUART Marie-Claude, FOUILLAND Jean-Louis

1983 *Les finances publiques des communes et des communautés rurales au Sénégal*, Dakar, Clairafrique.

BROKENSHA David, WARREN D.M., WERNER Oswald

1980 *Indigenous Knowledge Systems and Development.*, Washington, University Press of America.

BUGNICOURT Jacques

1979 « L'administration rurale en Afrique peut-elle devenir l'instrument d'un véritable développement ? », *Revue Française d'Administration Publique*, II.

CHAMBAS Gérard

1992 *La mobilisation des ressources par les communautés rurales sénégalaises*, Clermont Ferrand, CERDI.

CISSÉ Daour

1988 « Problème de la gestion de l'environnement physique dans les pays du Sahel : le cas du Sénégal », in Cheikh Tidjiane SY (éd), *Crise du développement rural et désengagement de l'État au Sénégal*, Tournai, Nouvelles Éditions Africaines.

Club du Sahel/CILSS

1989 *Final Report of the Segou Regional Encounter on Local Level Natural Resource Management (May 21-25, 1989 : Towards a Concerted Approach: The Segou Experience*, Paris, Club du Sahel.

Club du Sahel / CILSS

1990 *From Aid to Investment...To Financial Support*, Paris, Club du Sahel.

COLLIN Jean

1972 *Projet de Loi sur la Réforme de l'Administration locale et territoriale*, Dakar.

CONGAD

1984 *Partenaires pour le reboisement : une expérience du CONGAD*, Dakar, Nomedica.

CONYERS Diana

1983 « Decentralization: The Latest Fashion in Development Administration », *Public Administration and Developpement*, 3, 2.

DESCENDRE Daniel

1991 *L'autodétermination paysanne en Afrique: Solidarité ou tutelle des ONG partenaires ?* Paris, L'Harmattan.

DIOUF Amadou Matar

1993 « Approche participative et gestion intégrée des terroirs villageois », in Babacar KANTÉ (éd.), *La gestion des ressources naturelles par les collectivités locales*, Saint-Louis.

DIOUF Mamadou

1992 « Le clientélisme, la "technocratie" et après ? », in Momar Coumba DIOP (éd.), *Sénégal : Trajectoires d'un État*, Dakar, CODESRIA.

DURUFLÉ Gilles

1994 *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? Douze ans d'ajustement structurel au Sénégal*, Paris, Karthala.

ELBOW Kent, ROCHEGUDE Alain

1990 *A Layperson's Guide to the Forest Codes of Mali, Niger, and Senegal*, Madison, University of Wisconsin, Land Tenure Center.

ENDA

1985 *Initiatives Paysannes au Sahel : S'organiser et lutter contre la fatalité*, Dakar, ENDA.

ENGELHARD Philippe

1987 *Enjeux de l'après-barrage. Vallée du Sénégal*, Paris, ENDA-France Ministère de la Coopération.

GELLAR Sheldon

1985 « The Ratched-McMurphy Model Revisited: A Critique of Participatory Development Models, Strategies, and Projects », *Issue*, 14.

1987 « Circular 32 Revisited: Prospects for Revitalizing the Senegalese Cooperative Movement in the 1980s », in John WATERBURY & Mark GERSOVITZ (eds), *The Political Economy of Risk and Choice in Senegal*, London, Frank Cass.

GELLAR Sheldon

1990 « State Tutelage vs. Self-Governance in Senegal », in James S. WUNSCH & Dele OLOWU (eds.), *The Failure of the Centralized State: Institutions and Self-Governance in Africa*, Boulder, Westview Press.

GELLAR Sheldon, CHAMBAS Gerard, KAMARA Oumara

1992 *Provision of Public Services and Governance and Management of Renewable Natural Resources: The Senegal Case*, Club du Sahel & Associates in Rural Development.

GOW David D., VANSANT Jerry

1985 « Decentralization and Participation: Concepts in Need of Implementation Strategies », in Elliot R. MORS & David D. GOW (eds), *AID and World Bank Experiences*, Boulder, Westview Press.

GROSENICK Gerald, DJEGAL Abdoulaye, et al.

1990 *Senegal Natural Resources Management Assessment*, Dakar, USAID/Senegal.

HAPGOOD Harlan

1992 *Sahel Decentralization Policy Report: Facilitating Transitions from Centralized to Decentralized Politics*. Vol. 2, Washington, USAID.

HUNTINGTON Samuel

1968 *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Yale University Press.

JACOLIN Pierre et al.

1991 *Diobass : les paysans et leur terroirs. Guide pédagogique*, Dakar, ENDA/FONGS.

KANTÉ Babacar (éd.)

1993 *La gestion des ressources naturelles par les collectivités locales: Séminaire organisé à l'Université de Saint-Louis du 3 au 5 novembre 1992*, Saint-Louis, Sénégal, ENEA, Institut des Sciences de l'Environnement (ISE), Land Tenure Center of University of Wisconsin, & UER des Sciences Juridiques, Université de Saint-Louis.

KORTEN David C.

1981 « The Management of Social Transformation », *Public Administration Review*, 41, 6.

LECOMTE Bernard

1978 « Participation paysanne à l'aménagement et techniques des projets », *Revue Tiers-Monde*, 19, 73.

NDIAYE Birame

1979 « La participation à la gestion des affaires publiques : les communautés rurales sénégalaises », *Revue Française d'Administration Publique*, 11.

NDIAYE Paul

1992 « La politique de l'environnement : analyse d'une gestion », in Momar Coumba DIOP (éd.), *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Dakar, Codesria.

NDIONE Emmanuel *et al.*

1992 *Avenir des terroirs : la ressource humaine*, Dakar, ENDA.

NDIONE Emmanuel, PERIER Jean

1993 « Stratégies paysannes en foresterie rurale dans les pays du Sahel », in *Des forêts et des hommes : vers une gestion populaire du patrimoine commun*, Dakar, ENDA.

PÉLISSIER Paul

1966 *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Imprimerie Fabrègue.

PYE Lucian

1966 *Aspects of Political Development*, Boston, Little, Brown & Company.

République du Sénégal, Ministère de l'Intérieur, Secrétariat d'État à la décentralisation

1984 *Guide pratique du Conseiller rural*, Dakar.

République du Sénégal, Ministère de l'Intérieur, Secrétariat Exécutif aux actions des Centres d'Expansion Rurale

1988 *Guide de la planification du développement dans les communautés rurales*, Dakar.

République du Sénégal, Ministère du Développement Rural et de l'Hydraulique. Direction des eaux, forêts, chasse et de la conservation des sols

1991 *Gestion des terroirs, protection de la nature : réalisations et propositions d'action pour l'avenir*, Dakar.

République du Sénégal, Ministère du Plan et de la Coopération

1989 *Projet de plan d'orientation pour le développement économique et social (1989-1995) VII^e Plan*, Dakar.

ROSTOW W.W.

1960 *The Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifest*, New York, Cambridge University Press.

SACHS Ignacy

1993 « Le développement durable: du concept normatif à l'action », in *Des forêts et des hommes: vers une gestion populaire du patrimoine commun*, Dakar, ENDA.

SALL Bocar Oumar

1993 *Code Forestier : Loi n°93.06 du 4 février 1993*.

SAMBOU Bienvenu

1993 « Historique et bilan de la gestion des ressources naturelles par les communautés rurales », in Babacar KANTÉ (éd.), *La gestion des ressources naturelles par les collectivités locales*, Saint-Louis.

SHARACHCHANDRA Lele

1990 « Sustainable Development: A Critical Review », *World Development*, 19, 6.

SONKO André

1989 *Rapport sur la politique de décentralisation et le développement des collectivités locales*, Dakar, Ministère de l'Intérieur.

SOW Aboubacar

1988 « L'étude des problèmes organisationnels des structures d'encadrement dans l'optique du management : le cas des Centres d'Expansion Rurale », in Cheikh Tidjiane SY (éd.), *Crise du développement rural et désengagement de l'État au Sénégal*, Tournai, Nouvelles Éditions Africaines.

UNSO

1990 *Suivi écologique : le modèle sénégalais*, New York, UNSO.

THOMSON James.

1991 *Sahel Decentralization Policy Report: Decentralization, Governance, and Problem-Solving in the Sahel*, Vol. I, Washington, USAID.

UPHOFF Norman T., COHEN John M., GOLDSMITH Arthur A.

1979 *Feasibility and Application of Rural Development Participation: A State-of-the-Art Paper*, Ithaca-New York, Cornell University, Rural Development Committee.

VENGROFF Richard, JOHNSTON Alan

1985 *Senegal's Rural Councils: Decentralization and the Implementation of Rural Development*, Dakar, CAIDS.

World Bank

1989 *Sub-Saharan Africa: From Crisis to Sustainable Growth*, Washington, The World Bank.

World Bank

1989 *The World Bank and Senegal, 1960-87*, Washington, The World Bank.

Deuxième partie

Stratégies d'acteurs, conflits d'intérêts

Conflits et gestion des ressources naturelles ¹

Daniel THIÉBA

Depuis plus d'une décennie déjà, la gestion des terroirs et des ressources naturelles a été retenue comme élément de stratégie par les acteurs du développement dans la zone francophone de l'Afrique. Des projets importants se sont mis en place. Pour la plupart, ils ont pour objectif une meilleure protection des ressources naturelles, mais dans certains cas ils visent plus précisément la conservation des espèces en voie de disparition. Les approches reposant sur la participation des populations dans la gestion des terroirs connaissent des limites car les différenciations socio-économiques des acteurs et leur divergence d'intérêts sont insuffisamment connues.

Les conflits à propos des ressources naturelles ont fait l'objet de nombreux travaux, le plus souvent monographiques, qui présentent de manière approfondie des cas ponctuels ², mais aucune synthèse de ces analyses partielles n'a été réalisée jusqu'ici et ne s'est risquée à une tentative de typologie. Le travail présenté ici s'inscrit dans cette volonté de classification des différents types de conflits en matière de gestion des ressources naturelles et présente les résultats d'études de cas réalisées récemment par des équipes de chercheurs de six pays ³.

Il est possible de classer les conflits en fonction de plusieurs critères : l'espace concerné, les enjeux, les acteurs ou l'impact sur les ressources naturelles. Tout conflit suppose des protagonistes ou des acteurs poursuivant des intérêts différents; il naît de la volonté de chaque acteur de satisfaire ses intérêts. Ce sont ces mêmes acteurs qui déterminent l'intensité du conflit et ses possibilités de résolution. Le repérage des acteurs est donc essentiel pour l'élaboration d'une typologie. Plusieurs types d'acteurs ont été identifiés : l'État avec ses services d'administration

1 La rédaction de cet article a bénéficié d'une collaboration avec Hubert Ouédraogo (Université de Ouagadougou) et Paul Mathieu (Université de Louvain), dans le cadre d'une synthèse de travaux de recherche financés par la FAO, le CILSS et l'IPD.

2 Voir par exemple Guèye (1995) ; Laurent & Mathieu (1995).

3 Sénégal, Burkina Faso, Niger, Mali, Mauritanie et Cameroun.

générale et technique, les projets et programmes non étatiques (Organisation non gouvernementale par exemple), les collectivités locales, les petits exploitants privés ou les sociétés d'exploitation d'envergure nationale ou internationale et enfin les populations locales qui sont elles-mêmes hétérogènes et se distinguent selon qu'elles sont principalement composées d'agriculteurs, d'éleveurs ou de maraîchers ou encore selon qu'elles sont autochtones ou allochtones. Les conflits peuvent surgir non seulement entre les différents groupes d'acteurs mais aussi à l'intérieur d'un même groupe socioprofessionnel. De ce point de vue, les conflits entre éleveurs sont exemplaires. Enfin les conflits peuvent aussi surgir entre certains services de l'État ou entre les membres d'une même collectivité locale.

Les conflits entre les populations et les exploitants privés

Ce type de conflit est plutôt courant dans les régions forestières. Ils concernent essentiellement les sociétés forestières et les petits exploitants privés. Les conflits entre les populations d'une localité et une société d'exploitation forestière se caractérisent par une opposition violente des villageois à l'exploitation de ce qu'ils considèrent comme leurs biens. Ces conflits se traduisent par des affrontements physiques conduisant le plus souvent à l'intervention des forces de l'ordre. Les populations reprochent aux sociétés d'exploitation de piller les ressources forestières qu'elles utilisent pour satisfaire leurs besoins domestiques ou pour mener à bien des activités artisanales. La disparition des plantes médicinales est particulièrement mal vécue par les utilisateurs. Les populations locales reprochent aussi aux sociétés d'exploitation forestière de ne pas respecter le cahier de charges qui les oblige légalement à réaliser des investissements sur place qui doivent bénéficier directement à la population. Ces investissements devraient, s'ils étaient réalisés, aboutir à la création d'unités locales de transformation et permettre l'embauche préférentielle des autochtones. Dans les contrats engageant les sociétés d'exploitation il est aussi prévu la réalisation d'investissements communautaires. Le non-respect des engagements initiaux s'ajoute au mécontentement des populations locales.

De ce point de vue le conflit entre la population de Meyo — petit village du Cameroun situé dans une région frontalière avec la Guinée et le Gabon ⁴ — et les sociétés UTC et Polywood est significatif. La licence

4 Ce village se situe dans le département de la Vallée du Ntem, Le département couvre une superficie de 7 140 km². Il comprend les arrondissements d'Ambam, Ma'an et Olanze. Les deux premiers sont concernés par le conflit. Dans cette région la pluviométrie annuelle est d'environ 1 600 mm. Le département possède un domaine forestier du type biafré (forêt humide sempervirente composée essentiellement de Césalpinacées, ainsi que de Mimosacées, de Sophorées, de Dalbergiées et de Galégées.

d'exploitation forestière est détenue par un ressortissant d'une localité voisine qui ne connaît pas le village de Meyo et qui n'a aucune connaissance en matière d'exploitation forestière. Le contrat qui a été signé par l'administration et le l'attributaire de la licence fait référence à un cahier des charges engageant l'exploitant forestier à créer au village, dans un délai de 24 mois après la délivrance de la licence, une scierie pouvant transformer 60% de la production totale de grumes.

L'attributaire de la licence n'étant pas en mesure d'exploiter lui-même la forêt a rétrocédé l'exploitation par lot de 2500 ha aux deux sociétés pour une période d'un an renouvelable. Sur place les "propriétaires" et les utilisateurs locaux n'ont pas été consultés. Les "propriétaires locaux", dénombrés lors de l'étude, peuvent être regroupés en quatre catégories bien différenciées : le comité de développement communautaire de Meyo, le comité des jeunes, les ressortissants du village installés à Yaoundé et le député suppléant.

Dans cet exemple, le détenteur de la licence cherche à générer le maximum de revenus le plus longtemps possible. Il est donc impératif pour lui de taire toute revendication des populations et de ne réaliser aucun investissement dans la région. Quant aux sociétés d'exploitation forestière qui travaillent dans l'illégalité, dans la mesure où elles ne sont pas détentrices de la licence, elles interviennent sur une période courte et ont tout intérêt à couper le plus d'arbres possible et à les évacuer rapidement pour les revendre à l'état brut. La transformation sur place compliquerait singulièrement les opérations et nécessiterait des investissements que le détenteur de la licence, et plus encore les sociétés d'exploitation, ne veulent pas faire. Légalement les sociétés ne sont pas en cause car elles n'ont pas pris d'engagement contractuel avec l'État. Ces sociétés sont réticentes à employer de la main-d'œuvre locale qui pourrait entraver leurs activités. Elles sont aussi réticentes à verser des taxes communales dans la mesure où aucune réglementation ne les y oblige.

L'intérêt des populations serait qu'une scierie soit construite au village afin de fournir quelques emplois aux jeunes. Le souhait des villageois est donc de voir l'exploitant forestier réaliser l'investissement, mais aussi de participer au financement du fonctionnement des infrastructures locales. De plus les populations réclament un droit d'accès à la forêt et ne veulent plus être constamment marginalisées dans ce domaine qui les concerne particulièrement. L'administration locale qui est à la solde des exploitants forestiers utilise tous les moyens pour leur faciliter la tâche : deux jeunes villageois ont été emprisonnés pendant deux mois, sans jugement, pour avoir entravé la bonne marche des exploitants forestiers. L'administration locale justifia l'emprisonnement pour des raisons de "grand banditisme et d'atteinte à la sécurité de l'État".

Les villageois ayant épuisé le registre des revendications et des doléances auprès de l'administration locale, décident alors de déposer une plainte devant le tribunal sans toutefois disposer des ressources

nécessaires pour un éventuel procès. Sur un autre plan, ils décident aussi de mettre en place une structure locale afin de rechercher des emplois pour les jeunes. Mais le conflit perdure et depuis décembre 1993 la situation n'a pas changé sur le fond : l'exploitant forestier coupe, le propriétaire de la licence touche des royalties et l'administration locale, des prébendes. Ce conflit qui oppose un village à deux grosses sociétés d'exploitation illustre le déséquilibre des forces en présence.

En matière de ressources naturelles, les conflits peuvent aussi émerger entre les populations et les exploitants forestiers individuels. À la différence des sociétés forestières, les exploitants individuels exploitent les ressources forestières à des fins commerciales, mais à une échelle artisanale. Ces exploitants sont souvent munis d'autorisations administratives qui les invitent à exploiter sur des terroirs appropriés par les populations locales. De très nombreuses activités rentrent dans ce cas de figure. Le charbonnage et la coupe de bois concourent à la disparition du couvert végétal en l'absence de toute contrepartie financière pour les populations autochtones. Les exploitants se livrent à leur activité, sur la base de quotas qui leur ont été attribués par l'administration des Eaux et Forêts sans que les populations locales n'aient un quelconque contrôle, ni même des informations sur les quantités exportées. Il s'ensuit des frustrations importantes de la part des autochtones qui voient s'amenuiser leurs ressources végétales et animales. Les activités de pêche peuvent aussi générer des rapports conflictuels, plus particulièrement au moment de migrations saisonnières transnationales dirigées vers les abords des fleuves. Ces mouvements conduisent par exemple les pêcheurs nigériens sur les berges du fleuve Niger, en territoire nigérien, ou les Maliens autour de points d'eau dans l'ouest du territoire burkinabè. Les conflits opposent alors les populations locales à celles venues de l'extérieur. Les premières se plaignent de la pression exercée sur le milieu ; les secondes reprochent aux autochtones de ne pas les laisser exercer leurs droits obtenus auprès des services administratifs. Une autre source de mécontentement tient au fait que les pêcheurs allochtones utilisent des mailles de filets non conformes à la réglementation en vigueur.

Les conflits entre les populations et l'État

Les espaces où s'extériorisent des conflits entre les populations locales et l'État concernent généralement les zones classées : les forêts, les parcs nationaux et les différentes sortes de réserves nationales. Pour les populations riveraines, ces types d'espace sont le plus souvent marqués par des interdictions de certaines formes d'exploitation. Dans ce cas de figure, les conflits émergent et se développent parce que les ressources des espaces concernés sont jugées vitales par les populations.

Sur ces espaces réservés par l'administration, les intérêts de l'État et ceux des populations sont largement divergents. Pour l'État, il s'agit, dans un premier temps, de préserver les ressources du patrimoine national et de mener, sous la pression de la mouvance écologique qui émerge dans la plupart des pays du Sahel, une politique de conservation du patrimoine naturel. L'État se doit aussi de préserver le potentiel touristique dont la valorisation alimente un secteur non négligeable de l'économie. En revanche pour les populations riveraines, la survie dans les villages passe par une exploitation continue des ressources naturelles jugées vitales telles que le bois, les racines, le gibier, les feuilles ou les divers produits de cueillette qui sont nécessaires à la satisfactions des besoins essentiels.

L'exemple de la forêt classée de Maro⁵, au Burkina Faso, illustre bien ces conflits entre l'État et les populations villageoises. Le classement de la forêt a eu lieu à une époque où la densité de population était faible et où les conditions pluviométriques étaient satisfaisantes. La production agricole était alors suffisante pour couvrir les besoins alimentaires régionaux. Mais le classement s'est réalisé aux dépens des jachères forestières des terroirs des villages riverains. Les systèmes de culture ont été perturbés et la durée des jachères, mode essentiel de restitution de la fertilité des terres dans le domaine soudano-sahélien, s'en est trouvé réduite. Cette dégradation des conditions de production a amené la population à revendiquer des terres dans l'espace classé. La récupération du "patrimoine ancestral" constitue encore aujourd'hui un enjeu essentiel pour les populations autochtones qui ne cessent de harceler les chefs de village, à qui il est violemment reproché d'avoir pactisé avec l'administration sans réellement consulter les villageois. Ce harcèlement répété des chefs de villages et des responsables des services techniques a permis à certains groupes lignagers d'ouvrir des champs dans la forêt, pour ensuite s'y établir de façon durable. Un des occupants a ainsi obtenu en 1949 un contrat de culture et depuis des autorisations d'extensions ainsi que la délimitation d'une enclave définitive.

Avec l'augmentation de la pression démographique, des migrations, de l'accroissement de la culture cotonnière et la raréfaction des ressources pastorales, la pression sur la forêt ne cesse de s'accroître. Pour les services forestiers, les objectifs initiaux de la réserve foncière étaient essentiellement l'approvisionnement en bois de chauffe du chemin de fer reliant Abidjan à Ouagadougou, mais aussi la conservation et la protection de la forêt. Bien entendu aujourd'hui, seul le second objectif est visé, au nom de l'intérêt national. L'octroi des contrats de cultures légalisés par un décret datant de 1935, mais surtout le manque de suivi de ces contrats et l'absence de planification participative vont favoriser la généralisation les conflits entre les populations et l'administration forestière. De leur

⁵ Cette forêt est située de part et d'autre de l'axe Bobo Dioulasso - Dédougou et couvre environ 50 000 ha. Son classement est intervenu par un arrêté du 17 janvier 1940.

côté, les populations vont se montrer plus exigeantes et demander non plus simplement des contrats de culture mais le déclassement de certaines portions de la forêt afin de les mettre en valeur librement. Mais l'État reste sourd à ces requêtes. En 1971, suite à une nouvelle demande formulée par le chef de village de Maro, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage répond à nouveau par la négative⁶. Des affrontements violents s'ensuivent : les hameaux situés dans la forêt sont détruits, les champs de culture incendiés et le matériel de production saisi.

Aujourd'hui cette forêt continue d'être régulièrement "agressée" par les migrants, les autochtones, les éleveurs transhumants et les braconniers. En 1994, entre 3500 et 8500 ha sont occupés par des agriculteurs provenant de 11 villages environnants et un cheptel estimé à 10 000 bovins et 400 petits ruminants profite des pâturages de la forêt classée. Des coupes de bois de service et de chauffe y sont aussi régulièrement réalisées. Les feux de brousse constituent toujours aujourd'hui une préoccupation majeure de l'administration des eaux et forêts.

Les conflits entre les populations et les organisations non étatiques

Les projets ou les programmes non étatiques se trouvent, souvent aux avant-postes dans les espaces classés ou protégés pour mener des activités de recherche, de protection de la nature ou d'aménagement de l'espace. Ils sont alors en prise directe avec les populations. Dans ce cas, la nature et les causes des conflits sont du même ordre que ceux qui opposent les populations rurales à l'État. Les causes conflictuelles sont multiples : la conservation et la protection des espèces biologiques menacées — principalement dans les régions forestières —, la mise en place d'aménagements qui révèlent de nouveaux enjeux, la volonté, surtout de la part des ONG, de défendre les intérêts de certaines catégories sociales — femmes ou minorités par exemple — sont autant de sources de litiges potentiels.

Au Cameroun, l'exemple du projet ECOFAC ("Conservation et Utilisation Rationnelle des Écosystèmes forestiers en Afrique centrale") illustre bien ce cas de figure. Le programme s'inscrit dans la stratégie définie par le Plan d'Action Régional pour l'Afrique et cherche à initier un processus régional de coordination des actions destinées à promouvoir la conservation et l'utilisation du patrimoine forestier. Il a démarré en mars 1992 avec la mise en place d'une cellule de coordination à Brazzaville. Financé par le Fonds Européen de Développement, il a pour objectif de contribuer à la mise en place d'un réseau régional d'aires

⁶ « La Haute-Volta ... ne peut se permettre, sans compromettre gravement son avenir une politique de déclassement... En conséquence, la forêt devrait être inaliénable sous aucun prétexte ».

protégées où se dérouleront des actions destinées à concilier la viabilité des écosystèmes forestiers et l'exploitation des ressources par les populations. Le programme ECOFAC concerne la réserve du Dja qui couvre une superficie de 526 000 ha dans la boucle du Dja. L'objectif du projet est d'empêcher les populations de dégrader ce site très riche et considéré par les organisations internationales comme patrimoine commun de l'humanité. Pour les populations, l'objectif est sensiblement différent : il s'agit de continuer d'utiliser les ressources de la réserve tout en cherchant à bénéficier de la présence du projet pour la réalisation d'infrastructures locales.

Le manque de concertation avant la mise en place du projet a été à l'origine de l'incompréhension entre les autorités administratives et les villageois. À tel point que les populations ont constitué des comités de vigilance pour défendre la forêt et contrôler les différents mouvements. Les incidents qui émaillent les relations entre les villageois et l'administration du projet sont nombreux. Ils sont à l'origine de la mise en place d'une politique répressive de la part de l'administration du projet qui s'est manifestée par exemple par la saisie et la vente aux enchères des animaux abattus par les braconniers. Les comités de vigilance ont été sollicités pour organiser ces ventes aux enchères, mais ont toujours refusé d'y participer. De même les populations ont toujours refusé de payer la taxe sur les armes et les droits de chasse et, au contraire de ce qu'il leur était demandé, ont intensifié la chasse traditionnelle. Des altercations éclatent régulièrement entre les villageois et les chercheurs installés dans la zone.

Les conflits entre villageois

Ces conflits ne sont sûrement pas les moins importants. Ils concernent différents acteurs de la communauté de base.

Les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont classiques et fréquents en zone sahélienne : agriculteurs et éleveurs se disputent en effet des ressources communes. L'utilisation des points d'eau est une première source de litige. À la volonté des éleveurs d'utiliser les points d'eau pour abreuver leurs animaux s'oppose le souci des agriculteurs d'aménager les pourtours en espaces maraîchers. L'extension des superficies cultivées sur des zones consacrées autrefois au pâturage n'est pas compatible avec le maintien des aires de pacage. Au cours des dernières décennies, l'accroissement rapide des superficies agricoles s'est faite aux dépens des zones pastorales et a généré des disputes croissantes entre les agriculteurs et les éleveurs transhumants. Ces rivalités rendent souvent très difficile la mise en œuvre de programmes de gestion des terroirs et renvoient à des enjeux fonciers et des problèmes juridiques (Ouédraogo 199 : 10)

Le conflit entre agriculteurs et éleveurs de la communauté rurale de Ida Mouride au Sénégal ⁷ montre les difficultés de la progression du front pionnier arachidier dans cette zone pastorale. Cette communauté rurale fait partie de la zone agro-écologique du Bassin arachidier au centre du pays où les principales activités sont l'agriculture et l'élevage. Cette région est fortement marquée par l'avancée du front arachidier mouride. La quinzaine de villages qui gravitent autour de la mare de Pima, dans un rayon de 4 km, utilisent depuis très longtemps ce point d'eau pour l'abreuvement du bétail pendant une bonne partie de l'année. Les agriculteurs Wolof, opposés aux éleveurs, résident dans le village d'Arafat. Les éleveurs Peul ou Socé appartiennent aux quatorze autres villages.

Les intérêts et les objectifs des acteurs en conflit sont largement divergents : pour les agriculteurs, les défrichements qui portent sur des peuplements de *Sterculia setigera* ne vise ni la carbonisation, ni l'utilisation du bois, mais ont pour seule fin l'établissement de champs de culture. Pour transformer les zones de pâturage et de parcours en terres de culture, les agriculteurs Wolof entament une démarche auprès du président du Conseil Rural pour obtenir l'affectation des terres convoitées. Mais ce dernier ne leur donne qu'une autorisation verbale. À l'inverse, les éleveurs veulent maintenir telle quelle la zone de pâturage afin d'assurer l'accès de leurs animaux à la mare et aux herbages. Les éleveurs cherchent à défendre leurs droits d'accès à la mare et à ses alentours en agissant auprès des autorités administratives et techniques. Ils saisissent le Sous-préfet, la gendarmerie et les services des Eaux et Forêts et engagent parallèlement un début d'action de "mise en valeur pastorale" de la mare pour montrer à l'administration leur volonté d'utilisation et de conservation du point d'eau.

Les protagonistes utilisent des registres juridiques divers : les agriculteurs justifient leurs défrichements par l'attribution verbale du Président du Conseil Rural et invoquent donc le droit moderne. Les éleveurs invoquent non seulement l'ancienneté de l'implantation des villages qui utilisent la mare et ses alentours à des fins pastorales, mais aussi l'intérêt de cette mare pour l'ensemble du troupeau. Ils se réfèrent en fait à l'histoire et à la tradition en vigueur mais utilisent aussi un argument se rapportant au droit moderne pour contester la décision d'attribution verbale de la terre. Pour les éleveurs cette attribution est le fait du seul Président, alors que les affectations de terre ne peuvent se faire qu'après délibération de l'ensemble du Conseil Rural. De plus, ils font valoir que, pour être exécutoire, l'affectation des terres doit être approuvée par le Préfet. Enfin, ils font justement remarquer que l'affectation de culture, même parfaite, ne constitue pas en elle-même une

⁷ La communauté rurale de Ida Mouride se situe dans l'arrondissement de Maka-Yop qui fait partie du département de Kaffrine, au Sénégal.

autorisation de défrichement. À ce jour le conflit n'est pas réglé et les altercations sont fréquentes entre le Président Wolof du Conseil Rural de Maka Yop et les éleveurs conduits par un autre conseiller rural.

Les conflits entre éleveurs sont également nombreux et se développent essentiellement entre pasteurs sédentaires et pasteurs transhumants qui se trouvent en compétition pour l'utilisation des pâturages et des points d'abreuvement. Les règles de gestion et de maintenance des "points d'eau modernes" ne font nullement l'unanimité et sont l'objet de nombreuses remises en cause. La compétition est rude aussi pour les pâturages : les éleveurs sédentaires n'admettent pas que les troupeaux transhumants s'installent dans leurs aires habituelles de pâturage et les épuisent avant de poursuivre leur chemin. Très souvent, les éleveurs transhumants ne tiennent pas compte des aires mises en défens, ce qui suscite quelquefois de violentes altercations avec les éleveurs sédentarisés.

Enfin des conflits peuvent éclater entre autochtones et allochtones ; le plus souvent, ces conflits ont pour origine la ressource foncière (Laurent & Mathieu 1995). Dans les savanes soudano-sahéliennes les allochtones n'ont obtenu que des droits précaires sur la terre, octroyés par les autochtones qui s'estiment "propriétaires". Toute exploitation des ressources naturelles jugée abusive ou toute volonté manifeste d'enrichissement, comme les reboisements par exemple, font l'objet de réactions parfois violentes de la part des détenteurs des droits fonciers originels. Ces derniers mettent ainsi en place des restrictions sur l'utilisation des ressources forestières, restrictions jugées beaucoup trop contraignantes par les allochtones. Dans certains cas, les autochtones limitent, voire même interdisent certaines formes d'aménagement tels que les reboisements ou la création de points d'eau à des fins pastorales. Si ces mesures peuvent paraître excessives elles ont pour objet d'éviter toute contestation future. Encore une fois, dans les conflits qui opposent les autochtones aux allochtones les positions épousent le clivage entre le droit moderne et le droit coutumier : d'une manière générale, les allochtones s'appuient sur la réglementation des réformes agraire et foncière, tandis que les autochtones font valoir les droits coutumiers dont ils sont les représentants.

Les conflits peuvent aussi surgir entre autochtones. Dans ce cas ils tiennent le plus souvent au fait qu'il existe entre les ressortissants d'un même territoire des intérêts et des rapports à l'espace différents. On peut distinguer à l'intérieur des villages plusieurs types d'activités dont la mise en œuvre entraîne des compétitions graves autour de la ressource. Ce type de conflit concerne soit les habitants d'un même village, soit ceux de villages voisins. Les aménagements nouveaux sont souvent à la source des conflits ; l'édification d'un barrage ou le dessalement de terres suscitent des controverses autour de la question de l'appropriation de la terre qui prend soudainement de la valeur. Des altercations violentes peuvent surgir entre les villageois qui se disputent l'appropriation du

territoire nouvellement mis en valeur. La valorisation nouvelle d'un espace peut susciter également de violentes disputes à l'intérieur d'un même lignage à la faveur de l'effritement de l'autorité du chef de lignage. L'intervention de partenaires extérieurs ou de programmes de développement peut favoriser l'émergence de ce type de conflits ⁸.

Enfin, des conflits violents peuvent émerger entre deux catégories sociales ou entre deux groupes d'âge différents en compétition à l'intérieur d'une même communauté ⁹. Certains conflits impliquent aussi des femmes qui contestent les décisions prises par les hommes. Les femmes ne disposent que d'un droit précaire sur les ressources foncières alors que, dans le même temps, elles sont très actives dans leur mise en valeur. Elles assurent notamment très régulièrement la récolte du bois de chauffe ou des produits de cueillette sans pouvoir en disposer librement. Même si ces conflits ne sont pas très fréquents, ils existent réellement. Cependant, les investigations menées lors des enquêtes n'ont pas permis de mettre à jour systématiquement les différentes situations conflictuelles. La plupart des conflits sont le plus souvent tus par les femmes elles-mêmes. Toutefois certains conflits, fonciers notamment, apparaissent plus facilement : le retrait d'une parcelle après qu'elle ait été mis en valeur individuellement ou collectivement par un groupe de femmes ou encore l'exploitation de produits de cueillette ou de bois sur des terres appropriées, sont les litiges les plus facilement identifiables.

Les ressources naturelles : un enjeu pour les différents acteurs de la communauté de base

Le terroir villageois désigne les limites parfois imprécises d'une communauté. Ces limites englobent des ressources assurant la reproduction du groupe social. Sur cet espace, les autochtones disposent de droits qu'ils jugent privilégiés ou exclusifs selon la nature des ressources. L'exploitation se fait dans le cadre de principes et de règles édictées par la communauté. Une des difficultés réside dans le fait que les communautés sahéennes sont des agro-pasteurs et que les ressources sur lesquelles repose leur système de production débordent largement les limites de leur terroir. L'espace villageois, ou plus précisément la représentation que les villageois s'en font, est constamment sollicité par

⁸ Le conflit survenu autour du "bois communautaire" de Ngouloul-Keur Bakary au Sénégal ou les luttes entre les villages de Diambacourou et Bogo au Mali à propos de la modification du tracé d'un cours des eaux à la suite de l'édification d'une digue, révèlent le potentiel conflictuel que recèle la mise en place de nouveaux aménagements.

⁹ Le conflit à Tachott El Ghoni, en Mauritanie trouve son origine autour de la terre. Il oppose deux générations d'âge différent.

des personnes originaires d'autres villages, ressortissants de la région ou de territoires plus éloignés.

Cette situation est permanente dans les zones agro-pastorales où l'élevage transhumant est l'activité économique dominante. Elle apparaît dans les villages situés en zone soudano-guinéenne où des agriculteurs, des éleveurs et des exploitants forestiers venus des régions plus septentrionales descendent à la recherche de ressources devenues rares chez eux. Ces nouveaux venus ignorent les règles de gestion des villages d'accueil ou encore, quand ils les connaissent, pensent qu'elles ne s'appliquent pas à leur nouveau territoire. Ces nouveaux venus font référence à la réforme agraire et foncière qui leur donne le droit d'exploiter les ressources sur tout le territoire national. Implicitement, ils dénie tout privilège ou droit d'exclusivité aux groupes autochtones. C'est le cas, le plus souvent, des éleveurs transhumants ou encore des exploitants forestiers.

Dans l'espace villageois lui-même, il existe des groupes sociaux ayant des intérêts différenciés et quelquefois contradictoires. Par conséquent, chacun de ces groupes a une perception différente de l'espace ainsi que des modalités de son utilisation. Les règles de gestion de la terre et des ressources forestières élaborées par le passé sont aujourd'hui concurrencées par la législation moderne, de telle sorte qu'au sein d'un même village, les différents groupes peuvent revendiquer la mise en valeur des ressources en utilisant soit le registre traditionnel soit le registre moderne. D'une manière générale, la monétarisation de l'économie et la quête croissante de revenus a conduit les populations à exploiter à des fins commerciales les ressources naturelles. Si l'exploitation, à des fins d'autoconsommation limitait la compétition, la finalité commerciale, au contraire, a largement stimulé l'exploitation. La recherche de bois mort destiné à la vente devient source de conflit lorsque des personnes originaires du même village s'engagent dans cette activité commerciale.

La compétition pour les ressources naturelles devient d'autant plus aiguë que les populations humaines et animales croissent. À la faveur de la hausse de leur valeur marchande, ces ressources attirent la convoitise d'un grand nombre d'exploitants. En zone humide, au Cameroun notamment, la baisse d'activité et des revenus de certains secteurs économiques, comme l'industrie pétrolière ou la fonction publique, redonne un nouvel intérêt aux ressources naturelles qui avaient été délaissées ces dernières décennies. Cet intérêt est renforcé par la faible rentabilité des activités agricoles et par les difficultés croissantes que rencontrent les migrants en quête d'emploi.

L'intensification de l'exploitation des ressources induit une série de conséquences néfastes. Tout d'abord les exploitants professionnels se livrent à un prélèvement intensif qui compromet la pérennité de la ressource. Les sociétés forestières qui se déplacent sur de grands territoires, voire sur plusieurs pays ne sont pas attachées à un espace

défini, contrairement aux villageois qui sont sédentaires. Deux logiques s'affrontent et génèrent des modes d'exploitation différents : l'une repose sur la valeur marchande des ressources, l'autre sur la valeur d'usage. La situation est certes plus complexe, car une partie de la population locale exploite aussi les ressources pour les vendre.

Ensuite, les normes d'exploitation ne sont pas véritablement établies. Ainsi, les mailles des filets utilisés par certains pêcheurs maliens dans la province de la Kossi au Burkina ou sur le fleuve Niger sont jugées néfastes pour la reproduction de certaines espèces. Ces normes sont par ailleurs inconnues ou tout simplement rejetées volontairement par les populations autochtones. Quand bien même ces normes seraient connues des populations, les autorités chargées de les faire appliquer sont souvent défaillantes et n'ont, de toute façon, pas les moyens matériels de les faire respecter. Il n'existe pas non plus d'institution locale investie du pouvoir d'élaboration des règles d'exploitation. Enfin les règles de protection et de réparation des dommages enregistrés ne font pas l'objet d'un consensus entre les différents partenaires.

Les coutumes et usages relatifs aux règles d'utilisation des ressources et les sanctions appliquées aux contrevenants étaient des pratiques en vigueur dans les sociétés africaines des temps anciens. Aujourd'hui, les communautés de base ont été partiellement dépossédées des règles traditionnelles. Ces dernières ont été remplacé par différents codes et législations modernes qui se sont succédés dans les dernières décennies. La multiplicité des registres et des pouvoirs auxquels les acteurs se réfèrent au gré de leurs intérêts engendre une double incertitude sur les plans des règles et de l'autorité.

Les enjeux des conflits entre les communautés et les sociétés forestières posent la question du droit au contrôle de l'exploitation des ressources locales et des effets attendus. Il apparaît nettement que très souvent tout se règle au sommet entre les responsables de l'État et ceux des projets ou des sociétés forestières. Dans tous les cas, les représentants des communautés locales ne sont que faiblement, voire pas du tout impliqués dans l'élaboration du cahier des charges fixant les modalités de l'exploitation. Même lorsqu'ils disposent de l'information, les possibilités de contrôle et les recours juridiques éventuels pour faire respecter le cadre contractuel se heurtent à de puissants intérêts mettant en jeu les administrations étatiques.

Enfin l'opposition des logiques de l'État et des populations constitue une source potentielle de conflits : logique "conservationniste" d'une part et logique économique de l'autre. Les opportunités de conflits continueront d'exister tant que les préoccupations de survie des populations ne seront pas véritablement prises en compte par les administrations publiques. Les enjeux résident principalement dans la fixation des limites des aires classées, dans l'établissement par les populations riveraines des modalités d'exploitation des ressources et dans le contrôle de l'application des règles édictées et acceptées par tous.

Dans les zones agro-pastorales sèches du Sahel, les conflits les plus fréquents sont ceux qui opposent les éleveurs aux agriculteurs. Dans les zones plus humides, les conflits entre les autochtones et les allochtones dominant. Dans les régions forestières sub-humides, les conflits opposent plutôt les populations aux sociétés d'exploitation forestière. La gravité de ces différents conflits est relative et son appréciation varie selon le critère considéré. Si on considère l'ampleur du conflit, évaluée par le nombre des acteurs impliqués et la violence des altercations, ce sont les conflits qui opposent des communautés qui sont les plus durs. De ce point de vue, les conflits entre agriculteurs et éleveurs ou entre autochtones et allochtones paraissent les plus graves. Cela tient au fait qu'une des communautés peut s'estimer victime en raison de sa faible emprise sur le pouvoir politique. En réaction, les stratégies sont diverses : les communautés peuvent opter pour le séparatisme, comme dans le cas de la Casamance au Sénégal, ou mener des actes de représailles à l'encontre d'une communauté ethnique adverse comme dans la plupart des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Dans tous les cas, ces conflits violents fragilisent la cohésion et l'identité nationale au profit d'identités locales et représentent des risques importants de guerre civile.

Bibliographie

- GUÈYE Mamadou Bara
1995 in *Arbres, forêts et communautés rurales*, 7.
- OUÉDRAOGO Hubert
1994 *Étude de la problématique foncière et de la décentralisation au Burkina Faso. Esquisse de cas*, Ouagadougou, CILSS.

Liste des études de cas menées ayant servi de source de référence ¹⁰

I - Mali

- 1.1 - Adama Sidibé, Gestion alternative des conflits. Cas de Tolodie
- 1.2 - NEF : Conflit de gestion. Cas entre Pouti et un exploitant de bois
- 1.3 - Mamadou Cheikh Konaté (CMDT)
- 1.4 - UICN/Bamako, Dina et Akkagoun. Deux exemples de gestion traditionnelle et originelle de conflits
- 1.5 - Projet Sécurité Alimentaire. Sikasso, Diagnostic préliminaire du conflit opposant les villages riverains de la forêt classée de Kambergue à l'État
- 1.6 - Intercontact Environnement, Conflit entre Diambacourou et Bogo au sujet de la gestion des ressources en eau du Bassin du Takassy
- 1.7 - B. Thioro, Empoisonnement de la mare de Go : Terroir de Koké
- 1.8 - Groupe Contact Balafon, Le rôle du théâtre dans la GAC
- 1.9 - Alkaya Touré, GAC. Tenure foncière
- 1.10 - Salif Kanté, Le développement en situation de turbulence dans le Nord du Mali.

Sans auteur :

- 1.11 - Gestion alternative des conflits de pêche
- 1.12 - Étude de cas du conflit de Gan
- 1.13 - Oumar Diallo, Les conflits fonciers autour des forêts classées - parcs et réserves. Le point des solutions alternatives à travers les expériences de l'OAPF et du projet "Aménagement des forêts" BIT-Kita
- 1.14 - Thea Hilhorst et Amadi Coulibaly, L'élaboration d'une convention locale dans la zone de SIWAA.

II - Niger

- 2.1 - Zamari Madougou, Les enjeux multiples de la forêt de Baban - Département de Maradi
- 2.2 - Aboubacar Sidi, La gestion des ressources forestières de Tientiergou (Say-Niger) à travers les marchés ruraux
- 2.3 - Issa Sadou, Le Parc National du "W"
- 2.4 - Boukar Attari et Adamou Ibro de Gaya, Cas de la rônneraie de Gaya
- 2.5 - Pr Sidikou, La gestion alternative des conflits liés à la gestion des ressources naturelles en zone pastorale : brève réflexion inspirée par le cas de la réserve de Gadabedji.

III - Sénégal

Esquisses de cas proposées par l'équipe nationale :

- 3.1 - Les contrats de culture dans la forêt classée de Bignona
- 3.2 - Le conflit autour du bois communautaire de Ngouloul-Keur Bakary
- 3.3 - Le conflit lié à l'exploitation forestière à Maka Kolibantang
- 3.4 - Le conflit agriculteurs-éleveurs autour de la mare de Pima.

¹⁰ Ces études ne sont pas encore publiées. Elles sont toutefois disponibles au CILSS (Ouagadougou) et à l'IPD (Afrique Centrale / Douala).

IV - Cameroun

Esquisses de cas proposées par l'équipe nationale :

- 4.1 - Famille Mbam lac Lenel contre Pygmées Bagyéli de Ngomanguélé
- 4.2 - Populations du village de Toungrelo contre celles de Dimako et de Ngolambélé
- 4.3 - Mongo Beti et paysans d'Akometam contre la Délégation des eaux et forêts de Mbalmayo
- 4.4 - Cas de Campo
- 4.5 - Cas de Bougnoungoulouk
- 4.6 - Paul Niverd Kembou (magistrat)
- 4.7 - Samuel Alain Nguiffo, Le conflit du global et du local dans la gestion des ressources forestières
- 4.8 - Parfait Mimbimi Esono, Conflit entre les populations de Meyo-Centre et les Sociétés forestières UTC/Polywood
- 4.9 - J. A Mope Simo, Les ambiguïtés dans le système de propriété foncière camerounais et leurs implications sur les conflits dans la réserve forestière du Sud Bakundu.

V - Burkina Faso

- 5.1 - Faho Théophile, Agriculteurs et éleveurs de Birré (zone de Bagré) face à l'exploitation / gestion des ressources naturelles
- 5.2 - Kaboré T. Michel, Les conflits et leur gestion autour des forêts classées. Le cas de la forêt classée de Maro.

VI - Mauritanie

- 6.1 - Conflit interne à une communauté : le cas d'Agmeimine
- 6.2 - Conflit entre deux tribus sur des terres de culture : le cas de Djout
- 6.3 - Conflit entre un opérateur privé et une communauté villageoise : le cas de la forêt de Gani
- 6.4 - Conflit entre sédentaires et nomades : le cas de Ainie Ridha
- 6.5 - Conflit entre générations d'une même communauté, le cas de Tachott El Ghoni
- 6.6 - Conflit sur l'exploitation d'un Parc Naturel : le cas du Parc de Diawling
- 6.7 - Conflit entre agriculteurs et éleveurs : le cas des organisations professionnelles du Trarza
- 6.8 - Conflit entre l'État et les ayant-droits coutumiers : le cas de Foum Gueleita.

Les législations et les pratiques locales en matière de foncier et de gestion des ressources naturelles au Sénégal

Samba TRAORÉ

Quand l'État du Sénégal mettait en place la réforme foncière, en 1964, il ne pouvait pas imaginer qu'une vingtaine d'années après, la question de la gestion des ressources naturelles se poserait avec autant d'acuité et d'importance. Cette réforme, dont le but était de redéfinir les droits sur la terre en vue d'une participation plus efficace du monde rural au processus de développement entamé à l'indépendance, est aujourd'hui en complet déphasage avec les réalités.

Ces réalités qui nécessiteraient une autre gestion des ressources naturelles sont conditionnées par les contraintes climatiques et le désengagement de l'État. La sécheresse qui frappe le Sahel depuis deux décennies et qui contraint les pouvoirs publics et les acteurs ruraux à changer de stratégies, a favorisé le développement de la culture irriguée devenue possible par l'installation des grands ouvrages hydro-agricoles¹. L'État, qui se désengage partiellement depuis 1986 de la gestion des activités productives, entend parallèlement responsabiliser les acteurs tout en supprimant les subventions à l'achat des intrants et des machines agricoles.

Le support juridique qui existe aujourd'hui peut-il favoriser les mutations ? La loi de 1964 — instituant le domaine national — et la loi de 1972, qui créa les Communautés rurales², furent complétées par une abondante réglementation ayant trait aux ressources les plus importantes telles que l'eau, les ressources forestières, cynégétiques, halieutiques et minières. Les objectifs de cette législation et de la réglementation qui l'applique, que l'on pourrait qualifier d'inflationnistes, étaient nobles dans la mesure où ils tentaient d'organiser le monde rural dans un cadre communautaire et

1 Par exemple sur la vallée de l'Anambé, au sud-est du Sénégal, dans la région naturelle de la Casamance.

2 La loi 64-46 du 17 juin 1964 crée un Domaine national et la loi 72-25 du 19 avril 1972 met en place les communautés rurales.

démocratique et permettaient aux utilisateurs de la terre et des ressources naturelles de les gérer de façon plus rationnelle.

Mais on peut se demander si ceux à qui les législations s'appliquent, et plus particulièrement en ce qui concerne la gestion de la terre, de l'eau ou de la forêt, y trouvent vraiment un intérêt. Les législations sont-elles bien connues et comprises par les populations et, si tel est le cas, sont-elles bien appliquées ?

L'application de la législation est problématique car, face aux contraintes issues du manque de cohérence entre les textes et les différentes politiques sectorielles en matière de gestion des ressources naturelles, se révèle, dans le même temps, leur inadéquation aux réalités et aux pratiques locales qui ne sont, bien souvent, que le reflet d'un détournement des textes dont elles se réclament et tirent leur légitimité. Ces pratiques concernent aussi bien les populations rurales que les responsables des collectivités ou de l'administration locales. Elles se concrétisent autour d'enjeux spécifiques à des zones agro-écologiques ou à des activités ou encore à des types de ressources naturelles particulières.

Nous proposons d'articuler notre exposé autour des trois points que sont les contraintes juridiques et institutionnelles dans la gestion des ressources naturelles, l'émergence de pratiques locales de détournement de la législation et enfin les enjeux qui sont à la base de ces pratiques, tant dans la Vallée du fleuve Sénégal que dans le Ferlo³.

Les contraintes juridiques et institutionnelles de la gestion des ressources naturelles

Le cadre juridique et institutionnel de la gestion des ressources naturelles dans un pays semi-aride comme le Sénégal est un champ assez complexe à étudier, du fait de l'abondance des textes législatifs et réglementaires. Cette diversité ne constitue pas en soi un obstacle majeur, mais en revanche l'absence notoire de cohérence entre les textes, due en grande partie à la dispersion au sein de l'État des centres de conception et de décision en matière de gestion des ressources naturelles, ainsi qu'à une absence de coordination entre les structures, limite largement l'efficacité de l'édifice juridique. Ces faiblesses institutionnelles débouchent sur des difficultés pratiques d'application des textes. Les multiples agressions dont est l'objet le milieu naturel et les nombreuses pressions des bailleurs de fonds, ont poussé les acteurs institutionnels à initier des politiques sectorielles à court terme qui

3 Le Ferlo est la partie centre-nord du Sénégal. C'est une zone semi-aride à vocation sylvo-pastorale (le Nord Ferlo se trouve dans les régions de Saint-Louis et de Louga) et agro-sylvo-pastorale (Sud Ferlo, à la frontière de la zone arachidière).

rendent difficile l'application d'une bonne gestion de la terre et des ressources naturelles.

Fondamentalement, les textes législatifs et réglementaires traitent en majorité du même objet, mais avec des approches différentes, voire parfois contradictoires. L'analyse de ce phénomène met en lumière une contrainte majeure tant sur le plan juridique que sur le plan institutionnel. En effet, les lois de 1964 et de 1972⁴ instituant le cadre d'application de la gestion des ressources naturelles au niveau local renferment des incohérences qui sont, en partie, à l'origine de leur mauvaise application.

L'exemple le plus frappant concerne le droit d'usage, octroyé par l'affectation⁵ d'une terre du domaine national à un individu qui n'offre pas les garanties nécessaires pour un investissement lourd⁶. De même, la faiblesse institutionnelle de la Communauté rurale⁷, qui fonctionne plus comme une structure administrative que comme une structure de gestion des ressources naturelles, ne favorise pas la mise en place d'une gestion cohérente des ressources et ne permet donc pas d'aboutir à la mise en valeur de la communauté⁸. Dans ce contexte, la course à l'occupation des terres de cultures et des aires pastorales risque d'être anarchique et de se faire au détriment des équilibres écologiques.

L'absence d'adéquation entre les anciens textes que l'on peut qualifier "de base" et la nouvelle génération de textes qui a surgi à partir du début des années 1980 constitue la toile de fond des principales contraintes en matière de gestion de l'environnement. C'est ainsi que, par rapport à la loi sur le domaine national, le nouveau Code forestier⁹ a introduit une innovation de taille, en reconnaissant le droit de propriété sur les réalisations sylvicoles et la possibilité de

4 Ces textes ont été suivis de nombreux décrets d'application. La loi 72-25 a même subi plusieurs modifications, dont la dernière par la loi 91-19 du 16 février 1991. Mais le texte en entier a subi de profondes modifications, suite à l'adoption du nouveau Code des collectivités locales, qui redéfinit la Région comme une collectivité locale décentralisée.

5 L'affectation est l'opération par laquelle le Conseil rural met, par délibération, la terre à la disposition d'un usager.

6 Notamment le décret 72-1288, fixant les conditions d'affectation et de désaffectation des terres du Domaine national.

7 La Communauté rurale est une collectivité décentralisée, regroupement de plusieurs villages, issue de la réforme de 1972. Personne morale de droit public, elle est gérée par un Président et un Conseil rural.

8 Article 10 du décret 72-1288 qui donne aux Préfets la possibilité de déterminer les conditions minimales de mise en valeur par arrêté préfectoral, mais qui n'a jamais été suivi d'effets.

9 Loi 93/06 du 4 février 1993 portant Code forestier.

transfert de la gestion des ressources des terres à vocation forestière, du domaine national aux collectivités locales¹⁰. L'article L 11 du Code forestier a une incidence directe sur la ressource foncière au sein des formations forestières et pose un problème d'inadéquation en matière de droit de propriété. Il y a, en effet, contradiction entre le Code forestier qui reconnaît le droit de propriété et la loi sur le domaine national qui ne reconnaît que le droit d'usage. En fait, il est juridiquement inconcevable qu'un droit de propriété puisse exister sur une formation forestière située dans les zones classées¹¹ qui sont, malgré leur statut spécial, un espace non approprié.

Le Code forestier de 1993 obéit à la même logique que celui de la chasse et de la protection de la faune¹² qui contient des dispositions importantes sur la possibilité d'amodiation au profit de particuliers ou de groupes. Cet état de fait peut favoriser des confusions entre le domaine national, le domaine classé et le domaine public de l'État et risque d'entraîner, du même coup, des conflits entre les activités agricoles, pastorales et cynégétiques.

Mais les inadéquations les plus graves se trouvent dans la législation pastorale qui est plus étroitement liée à la législation foncière et forestière. Un texte essentiel de 1980 régit les ressources pastorales¹³ et organise les parcours de bétail en définissant les conditions d'utilisation des pâturages et des points d'eau. Ce texte applique les dispositions de la loi de 1972 qui confèrent aux Conseils ruraux¹⁴ des compétences en matière de création de chemins de bétail¹⁵. En pratique, ce texte intervient plus pour gérer les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs que pour rationaliser l'utilisation des ressources pastorales. Il n'inclut pas, par exemple, le pâturage aérien et pose, de ce fait, un réel problème en matière de protection des ressources végétales et forestières. Le nouveau Code forestier n'a pas non plus résolu ce problème.

Cette faiblesse des textes est la conséquence d'une mauvaise concertation entre les institutions et de l'éclatement des initiatives des

10 Cette disposition du nouveau Code forestier subordonne cette affectation à un plan d'aménagement forestier que la communauté rurale doit soumettre à l'Administration des forêts, dont l'application va s'avérer difficile à cause du manque d'outils techniques et financiers à la disposition des collectivités locales.

11 Il faut distinguer les zones classées du Domaine national des forêts classées qui relèvent du Domaine classé, donc d'un statut juridique différent.

12 Loi 86/04 du 24 janvier 1986.

13 Il s'agit du décret 80-268 du 10 mars 1980.

14 Les Conseils ruraux sont les organes de délibération et de décision en matière de foncier, ainsi que de toutes autres matières au sein de la Communauté rurale.

15 Loi 72-26, art. 24, 17.

différentes structures. Elle aboutit à la mise en œuvre de politiques sectorielles de gestion des ressources naturelles sans souci d'harmonisation. Les structures concernées par ce manque de coordination sont nombreuses et sont principalement les départements des ministères de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'élevage, de la décentralisation, de la pêche, du tourisme ainsi que les collectivités locales et les organisations non-gouvernementales. Le défaut de coordination de ces différents acteurs institutionnels s'explique par l'inexistence d'un cadre conceptuel intégrant les différentes politiques.

Ainsi dans la vallée du fleuve du Sénégal, la politique agricole marginalise les questions liées à l'élevage, à la pêche continentale et à la foresterie ; elle induit des déséquilibres d'ordre social et écologique. Ce qui, en définitive, a pour résultat de rendre inefficaces les stratégies de lutte contre la désertification. Enfin, la faiblesse des moyens techniques et humains des Conseils ruraux pour mettre en œuvre les plans locaux de développement tels que les plans cadastraux et de délimitation ou d'occupation des sols, représente la dernière contrainte institutionnelle de taille.

L'absence de cohérence législative et réglementaire, et le défaut d'un cadre institutionnel adéquat de coordination des politiques, entraînent des pratiques locales de gestion des ressources naturelles qui ne sont pas toujours en conformité avec la législation, bien que la plupart y fassent référence.

Les pratiques des Conseils ruraux en matière de gestion des ressources naturelles

Le cadre juridique organisant la gestion des ressources naturelles repose essentiellement sur les lois du domaine national et des communautés rurales et sur l'ensemble formé par le Code forestier, le Code de la chasse et celui de la protection de la faune et de l'eau ¹⁶. Pour la "ressource terre" de laquelle découlent la plupart des autres ressources ¹⁷, les pouvoirs de répartition et de gestion sont définis par la loi et confiés aux Conseils ruraux ¹⁸. Parallèlement, un autre

16 Le Code forestier (loi 93-06 du 4 février 1993), la loi 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la chasse et de la protection de la faune ainsi que le décret d'application 86-844 du 14 juillet 1986, la loi 81-13 du 4 mars 1981 portant Code de l'eau, le décret 80-268 du 10 mars 1980 organisant les parcours de bétail, ainsi que le décret 86-320 du 11 mars 1986.

17 Elle pose même des problèmes d'environnement au niveau global que le nouveau Code de l'environnement en chantier devrait prendre en charge, sans compter les incidences directes sur les exploitations minières et halieutiques.

18 La loi 72-25 et le décret 72-1288.

principe de base affirme que l'État détient les terres du domaine national en vue d'assurer leur utilisation et leur mise en valeur rationnelle, conformément aux plans de développement et aux programmes d'aménagement¹⁹. L'exploitation des ressources naturelles ne s'envisage donc, du point de vue de la loi, que par sa mise en valeur ; elle fait surgir une contradiction entre le droit d'usage et la mise en valeur de la terre. Ainsi, face au silence et à l'incohérence des textes, des pratiques locales de contournement de la loi, en matière "d'affectation et de désaffectation" des ressources par les communautés rurales, voient le jour.

Les compétences juridiques définies par la loi autorisent les Conseils²⁰ ruraux à délibérer dans les domaines ayant trait aux ressources naturelles dans les zones des terroirs à l'exclusion des mines et des carrières, de la chasse et de la pêche, et de l'exploitation commerciale de la végétation arborée. Ces exceptions sont importantes, car elles privent les Conseils ruraux de la gestion des ressources fondamentales qui revient à l'État et qui relève d'une réglementation particulière²¹. Néanmoins, le Code forestier prévoit, dès le premier article, une forme de gestion participative de la part des collectivités locales. Les Communautés rurales ne sont pas exclues a priori de la gestion de ces ressources, mais elles ne jouent pas le rôle de premier plan qui leur permettrait d'être de véritables partenaires du développement. Et c'est sans doute à cause de ce "déficit de gestion véritable" à la base que des pratiques de contournement des textes se sont développées, en raison de l'absence de délimitation précise des différents espaces concernés. Aujourd'hui, les Conseils ruraux distribuent des terres qui, normalement, sont incluses dans le domaine de l'État ou dans le domaine classé forestier.

Les mécanismes du contournement des textes sont facilités par la passivité des autorités administratives locales. Si les communautés rurales ont la possibilité d'affecter des terres en vue de leur reboisement dans les zones classées ou pour la création de bois villageois, elles devraient perdre, du même coup, la responsabilité sur ces zones qui devraient tomber sous la réglementation forestière. Mais en fait, malgré l'existence de cette réglementation, les conseils ruraux s'arrogent très souvent un droit de regard et d'usage sur les produits et les sols forestiers²². Cet exemple montre bien les difficultés

19 L'article 2 de la loi sur le Domaine national.

20 Elles sont définies par l'article 24 de la loi 72-25.

21 Le Code du domaine de l'État, le Code de l'eau, le Code forestier et le Code de la chasse.

22 L'administration forestière tente d'y remédier par des contrats de cultures (article L 12 du Code forestier).

engendrées par la superposition des lois en matière d'espaces agricole et forestier (Bertrand 1992).

Dans la région de Podor²³ où des forêts classées ont été créées dès la période coloniale, on assiste à la violation des espaces protégés, par les communautés rurales qui affectent les terres dans un contexte où la demande est forte et où la dégradation des forêts est très avancée. Cette attitude provoque une course effrénée des populations vers les espaces encore inoccupés. Pour remédier à cela, le nouveau Code forestier a prévu des contrats de culture au sein des formations forestières, afin de contrôler la situation actuelle, notamment par une gestion participative plus efficace, et par la mise sur pied de programmes de boisement²⁴. Mais jusqu'à ce jour, les responsables des communautés rurales contournent la plupart des règles et distribuent des terres dans les domaines classés forestiers et dans les zones périphériques des parcs et des réserves.

Dans les Niayes, à la périphérie de Dakar, le principe est admis que les terres du domaine national ne sont la propriété, ni de l'État, ni des particuliers²⁵. Dans la mesure où la propriété n'existe pas il ne devrait pas y avoir de cession de terre sous forme de vente et les Conseils ruraux devraient veiller à faire respecter la règle. En pratique, dans cette zone arboricole et maraîchère fortement peuplée, le marché foncier est florissant et organisé dans une certaine mesure par le Conseil rural de Sangalcam. Toute parcelle de terre qui fait l'objet d'une transaction doit être présentée au Conseil rural en vue de sa régularisation. Les contractants doivent, une fois l'affaire conclue et le prix versé, se présenter à la Communauté rurale et déclarer non pas une vente mais un *transfert d'impenses* et demander une réaffectation de la parcelle à l'acheteur. Ces pratiques qui correspondent à des ventes pures et simples se réalisent à des prix souvent très élevés et concernent parfois des terres vierges. La loi exige que la commission domaniale, nommée par le président du Conseil rural, se déplace pour constater la réalité des *impenses* et la mise en valeur. Ce déplacement, s'il a lieu, n'est qu'une formalité car les membres du conseil connaissent, dès le départ, la situation de la parcelle car ils ont la plupart du temps servi d'intermédiaires. Cet exemple montre à quel point les Communautés rurales arrivent à asseoir des stratégies locales de gestion des ressources naturelles en contournant la législation. Ces pratiques tendent à se généraliser et à rendre caducs les textes juridiques (Traoré 1992).

23 Podor est une localité, chef-lieu d'un département de la région de Saint-Louis, située à l'extrême nord du Sénégal, sur la moyenne vallée du fleuve Sénégal.

24 Voir l'article L 19.

25 Loi sur le Domaine national, article 2.

Les Communautés rurales peuvent aussi carrément refuser d'appliquer la loi en mettant en place des stratégies locales adaptées qui sont contraires à l'esprit même des textes en vigueur. Ainsi, dans la vallée du fleuve Sénégal, conformément à la loi sur le domaine national, les terres des zones des terroirs sont "affectées" aux membres des communautés rurales qui doivent assurer leur mise en valeur²⁶. Dans la mesure où la loi ne précise pas le contenu du concept de "membres des communautés rurales" et devant le silence des textes, l'application pratique dans la moyenne vallée est contraire à l'esprit des textes. En effet, s'il est possible de qualifier de membre tout individu résidant dans une communauté rurale, le terme de résident pose problème. Concerne-t-il celui qui est installé dans un terroir et qui y exerce une activité rurale précisée par les textes tels que l'agriculture, la foresterie, l'élevage, ou la pêche, ou celui qui est originaire du terroir ? La première acception semble plus conforme à l'esprit de la loi et de la Constitution du Sénégal. Mais dans la course à l'occupation de l'espace, le discours et les pratiques des Conseils ruraux se réfèrent plutôt à la deuxième. Les ressortissants de la région sont privilégiés et plus facilement susceptibles d'être "affectataires" ; les autres sont volontiers considérés comme des "étrangers". Dans les discours des responsables locaux, cette stratégie est mise en place pour contrecarrer les velléités de "colonisation" de la part des détenteurs de gros capitaux et de moyens importants de mise en valeur. Dans l'esprit des conseillers ruraux, ce détournement de la loi est la réponse nécessaire pour réserver "l'espace ancestral" aux ayants-droit traditionnels (Traoré 1991).

Il en est ainsi dans toute la Vallée du fleuve Sénégal où les conditions d'affectation des terres ne sont pas respectées²⁷. La loi sur le domaine national avait pour objectif principal de mettre fin au contrôle de la terre par les grandes familles titulaires des chefferies. Légalement, l'utilisation des ressources naturelles devrait se faire conformément à la législation et aux plans locaux de développement ; les utilisateurs devaient être ceux qui les mettaient en valeur (Traoré 1991). Mais en pratique, ce principe de base est battu en brèche et les autorités de tutelle, à savoir le Préfet, le Sous-préfet et les autorités centrales qui ferment les yeux sur les modalités réelles d'accession à la terre. Dans les Communautés rurales de la Vallée, quiconque ne peut se prévaloir d'une "propriété traditionnelle" ne peut prétendre à une affectation de terre par les Conseils ruraux, puisque le préalable à l'acquisition est la détention de droits originels sur la terre. Les étrangers et les anciens "captifs" qui ne peuvent pas se prévaloir de

26 L'article 8 de la loi sur le Domaine national.

27 Définies par le décret 72-1288 du 30 octobre 1972, de même que les dispositions de la loi sur le Domaine national.

tels droits ne peuvent être attributaires de parcelles. Cette situation est en complète contradiction avec l'esprit de la loi.

L'origine de cette violation de la loi par les Conseils ruraux s'explique par la mainmise sur les Communautés rurales des anciennes familles détentrices des droits fonciers originels. Les Conseils ruraux sont investis à 90 % par les anciens maîtres fonciers qui détiennent les principales fonctions telles que la présidence ou la vice-présidence du conseil ou encore la présidence de la commission domaniale ; ils contrôlent aussi les appareils locaux des partis politiques. À l'inverse, les anciens "captifs" n'ont pas accès aux responsabilités et servent le plus souvent de faire valoir. Quand ils désirent acquérir une parcelle, il est indispensable qu'ils puissent avoir l'accord et bénéficier du soutien du détenteur des droits fonciers originels. Ces pratiques de détournement de la loi ne sont possibles, sur le plan local, qu'avec le soutien des autorités administratives, le sous-Préfet, puis le Préfet depuis 1986 qui est chargé de la vérification et de l'approbation des actes de délibération des Conseils ruraux. On constate une absence de réaction, voire une complicité passive des autorités de tutelle. Seule la préservation d'une paix sociale relative peut expliquer le mutisme des responsables administratifs et l'acceptation de telles pratiques au détriment de l'application du droit.

Au niveau local, en parallèle de ces pratiques, la mise en valeur des ressources naturelles induit aussi des stratégies variées chez les usagers (Traoré 1987).

Les stratégies des usagers

L'inadéquation entre la législation et les pratiques locales des usagers s'explique à son tour par des facteurs aussi bien juridiques que sociologiques. Les fondements juridiques de l'émergence des stratégies des usagers trouvent leur origine dans un texte qui pose les conditions "d'affectation et de désaffectation" des terres du domaine national²⁸. Le texte original prévoit qu'un arrêté préfectoral devrait définir, dans chaque zone, les conditions minimales de la mise en valeur des terres. Depuis bientôt 30 ans, aucun Préfet n'a jamais pris d'arrêté dans ce sens (Freundenberger *et al.* 1992). Face à l'absence de réglementation préfectorale, on assiste, aussi bien de la part des Communautés rurales que de celle des usagers, à un développement d'initiatives locales qui sont parfois en contradiction flagrante avec la loi.

À titre d'exemple, aucun texte ne détermine, ni n'impose les délais de mise en valeur des ressources. Se pose alors la question de savoir à partir de quel délai il n'y a pas de mise en valeur et donc possibilité de

28 L'article 10 du décret 72-1288.

reprise de la parcelle par les autorités locales. De même, la législation ne précise pas à partir de quel acte juridique il est possible de vérifier et de quantifier cette mise en valeur. Même si en pratique la plupart des Communautés rurales sénégalaises s'accordent sur le délai de deux ans — ce qui peut s'avérer, d'ailleurs, inefficace compte-tenu de l'envergure de certains projets —, des particularités locales apparaissent, largement déterminées par le type de la ressource.

Quelques exemples de zones socio-écologiques différentes peuvent illustrer les pratiques des usagers en matière de gestion des ressources naturelles.

L'éveil de l'instinct territorial dans la vallée du fleuve Sénégal

Les stratégies paysannes consistent à occuper les plus larges espaces possibles pour limiter l'installation "d'étrangers non résidents" avec le désir de contrôler les potentialités offertes par les ouvrages hydro-agricoles pour la culture irriguée. Dans cette région, l'eau constitue l'enjeu central. La stratégie la plus courante consiste donc, pour les villageois, à d'abord délimiter le "terroir traditionnel" puis à demander au Conseil rural, au nom d'un groupement du village et par l'intermédiaire du chef de village, une portion de terrain incluse dans le périmètre villageois. Cette démarche exclut d'office les non résidents et s'oppose à l'idée même de capacité de mise en valeur qui, dans l'esprit de la loi, doit être personnelle et physique et ne pas nécessiter de gros moyens financiers²⁹.

D'autre part, cette stratégie d'occupation de l'espace met fin aux modes de faire valoir traditionnels par le cloisonnement des terroirs et l'impossibilité, ou du moins les plus grandes difficultés pour les producteurs à se déplacer désormais d'un terroir à l'autre. Le droit d'usage étant personnel, l'interdiction des contrats de mise en valeur est contournée par la pratique des prêts tournants qui permet au véritable détenteur de la parcelle de repousser le délai de mise en valeur et de justifier d'une bonne gestion auprès des autorités³⁰. De même, le simple fait de confectionner manuellement des canaux d'irrigation ou des drains sommaires, ou encore d'installer des

29 Des propositions suggèrent actuellement une modification de la loi sur le Domaine national et du décret 72-1288 concernant les dispositions sur la capacité personnelle de mise en valeur, en particulier celles sur la gestion des ressources naturelles en zone sylvo-pastorale (Ndione 1992). On pense à introduire le concept de capacité d'investissement.

30 Ces nouvelles pratiques de prêts consistent, afin de contourner le délai presque uniforme de deux ans pour la mise en valeur, à céder des terres et les reprendre au bout d'un an, en prêtant une autre parcelle. Elles ont pour effet d'éviter que le bénéficiaire ne se prévale d'une occupation de deux ans qui lui ouvre le droit de demander une régularisation au Conseil rural.

clôtures et de planter quelques arbres, peuvent justifier, aux yeux des autorités, une mise en valeur bien que dans les faits ce n'en soit pas une. Ces pratiques d'appropriation de l'espace constituent sans aucun doute un véritable frein à l'utilisation optimale des ressources naturelles dans la vallée (Ndione 1992).

L'appropriation des pâturages du Ferlo

Dans cette zone pastorale, le manque d'eau a incité les éleveurs à contrôler les maigres pâturages et surtout les points d'eau que constituent les forages. Cette volonté de contrôle de l'espace incite les pasteurs à développer des pratiques nouvelles, traditionnellement inconnues dans le milieu et dont l'objet est de réagir à la menace permanente des agriculteurs. La cohabitation entre les différents systèmes de production a toujours entraîné une grande compétition pour l'acquisition et le contrôle des terres et des ressources pastorales (Freudenberger *et al.* 1992), bien que traditionnellement l'espace du Ferlo, même approprié, soit resté un espace de libre accès et de libre circulation du bétail en provenance du Fuuta et du Waalo ³¹.

Malgré les efforts de sédentarisation des pasteurs par les autorités coloniales, le Ferlo est toujours demeuré une zone de transhumance. Mais avec la raréfaction des pâturages et la mise en eau des vallées fossiles ³², l'intérêt pour la terre et la vive concurrence pour ces nouveaux espaces ont incité les pasteurs à demander officiellement des affectations de terres destinées au pâturage. À titre d'exemple, le Préfet de Linguère refusa une demande de 14 000 ha formulée par les éleveurs de Barkédji en arguant du fait que le pâturage ne constituait pas une mise en valeur. Au regard du droit, cette allégation était erronée et fut d'ailleurs rectifiée par la suite (Juul 1993).

Une autre expérience malheureuse d'attribution de lots de 500 ha par éleveur pour un projet de ranching ³³, avait pour objectif d'améliorer la qualité et la quantité du fourrage en limitant la charge animale. Ce projet qui couvrait une superficie d'environ 20 000 ha écarta du coup la majorité des éleveurs, notamment les transhumants en provenance du Waalo et aggrava sérieusement les risques de

31 La région naturelle du Fuuta est située dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal et regroupe les départements de Podor et de Matam, tandis que celle du Waalo correspond au delta de ce fleuve.

32 Les vallées fossiles sont constituées par l'ensemble des cours d'eau totalement taris au cours du 20^e siècle, et qui font l'objet d'un programme de revitalisation. Il s'agit des vallées du Ferlo (Centre Nord du Sénégal) et du Sine (Centre-Ouest). Ce programme a déjà débuté par la mise en eau de la vallée du Ferlo sur plus de 100 kms, à partir du fleuve Sénégal. L'objectif à terme est de développer aussi bien les activités pastorales que les activités agricoles, halieutiques et forestières.

33 Projet sénégal-allemand.

conflits. Cette expérience d'occupation de l'espace pastoral s'avéra inefficace dans la mesure où la qualité du fourrage ne dépend pas seulement de la charge animale, mais beaucoup plus des bonnes conditions pluviométriques qui font souvent défaut dans le Ferlo.

Le système technique reposant sur la mobilité du bétail, largement éprouvé par les pasteurs, reste l'élément déterminant dans la gestion et la conservation des ressources pastorales. La transhumance permet de mieux préserver l'équilibre écologique de la zone sylvo-pastorale.

En définitive, l'analyse de certains aspects de la gestion des ressources naturelles, notamment de la terre, dans le cadre de la législation actuelle montre les limites du cadre juridique. Des stratégies d'adaptation se sont développées car les textes étaient souvent silencieux sur certains aspects importants tels que les conditions socio-politiques "d'affectation et de désaffectation des ressources". Les raisons de la mauvaise application de la législation sont certainement à rechercher dans les différents intérêts que suscitent les ressources naturelles : les barrages pour la vallée, le marché foncier pour les Niayes, le manque d'eau pour le Ferlo et l'espoir que suscite la remise en eau des vallées fossiles ou le Canal du Kayor³⁴ pour la zone arachidière.

La révision des textes dans le but de mieux les adapter aux différents contextes et aux nouvelles exigences de la gestion des ressources naturelles qui doit être de plus en plus participative, devrait avoir pour objectif de donner les moyens juridiques et politiques à ceux qui sont chargés de les faire appliquer afin qu'ils puissent le faire sans contrainte et empêcher toute velléité de contournement de la loi. Dans cette optique, une révision du profil des Conseils ruraux devrait leur permettre de prendre en charge efficacement la gestion des ressources naturelles dans les communautés rurales. Pour cela, une redéfinition de leurs compétences et de leurs espaces d'intervention s'impose.

34 Le Canal du Kayor est un grand projet hydraulique qui consiste à percer un canal à ciel ouvert sur plus de 200 km, à travers quatre régions (Louga au nord, Diourbel au Centre, Centre Nord et Dakar à l'Ouest) pour assurer un approvisionnement correct de Dakar en eau. Ce canal servira également, dans les localités traversées, à développer les cultures irriguées et maraichères. Le Canal du Kayor va du lac de Guiers (Louga, Nord) à Sangalcam (région de Dakar, Ouest).

Bibliographie

Textes législatifs

Loi 64-46 du 17 juin 1964 créant le Domaine national.

Loi 72-25 du 19 avril 1972 créant les Communautés rurales, modifiée par la loi 75-67 du 9 juillet 1975, la loi 79-42 du 11 avril 1979, la loi 80-14 du 3 juin 1980, la loi 83-59 du 3 juin 1983, la loi 89-22 du 6 juin 1989, la loi 90-37 du 8 octobre 1990, la loi 91-19 du 16 septembre 1991.

Décret 72-1288 du 30 octobre 1972 fixant les conditions d'affectation et de désaffectation des terres du Domaine national.

Loi 93-06 du 4 février 1993 portant Code forestier.

Loi 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la chasse et de la protection de la faune, remplaçant la loi 67-28 du 23 mai 1967.

Décret 86-844 du 14 juillet 1986 appliquant la loi 86-04.

Loi 76-66 du 2 juillet 1976 portant Code du Domaine de l'État.

Loi 81-13 du 4 mars 1981 portant Code de l'eau.

Décret 80-268 du 10 mars 1980 organisant les parcours de bétail.

Décret 86-320 du 11 mars 1986 réglementant l'élevage, la transhumance et l'utilisation des Camélidés au Sénégal.

Ouvrages et articles

BERTRAND A.

1992 « Le foncier de l'arbre et les fonciers de la forêt », in *Mobilisation de la terre et les stratégies de développement rural en Afrique noire*, Paris, APREFA-LAPJI : 43 p.

DEBÈNE M.

1990 *La législation foncière et son application dans le cadre de l'Après-barrages. Diagnostic et recommandations*, Dakar, Ministère du Plan et de la Coopération - PNUD : 40 p.

JUUL Christine

1993 *Problèmes fonciers et aménagement territorial en zone agro-pastorale : le cas de l'arrondissement de Barkédji*, Dakar, Centre de Suivi Écologique : 21 p.

FREUDENBERGER M. *et al.*

1992 *The Institutional and Land Tenure. Situation in the major agro-ecological zones of Senegal. Case studies*, MARP, USL, ENEA-LTC et ISE : 322 p.

NDIONE Cheikh Mbacké

1992 *Ruptures dans les stratégies traditionnelles et problématique de gestion des ressources naturelles en zone sylvo-pastorale*, Saint-Louis, ISRA : 27 p.

TOURÉ Oussouby

1990 *Les sociétés peul du Ferlo : Continuité et changements, menaces*, Dakar, Centre de Suivi Écologique : 15 p.

TRAORÉ Samba

1987 *Sociologie de la terre dans la Vallée du Sénégal : les acteurs face aux enjeux*, Dakar, CREA - Fondation Ford : 19 p.

1991 *Les systèmes fonciers de la Vallée du Sénégal : exemple de la zone soninke de Bakel*, Saint-Louis, Université de Saint-Louis 482 p. (Thèse pour le Doctorat d'État en droit).

1992 *Les enjeux de la mise en valeur des terres du Domaine national. Séminaire sur la décentralisation et la gestion des ressources naturelles par les communautés rurales au Sénégal*. Université de Saint-Louis, ENEA, ISE, Land Tenure Center de Wisconsin - Madison : 13 p.

Gérer les conflits fonciers au Sénégal : le rôle de l'administration locale dans le sud-est du bassin arachidier ¹

Giorgio BLUNDO

Les études récentes sur la problématique foncière au Sahel montrent un intérêt croissant pour les conflits issus de la gestion locale des ressources, intérêt dicté, en partie, par le constat empirique de leur multiplication et généralisation. Une certaine unanimité semble se dégager quant aux causes de ces conflits :

— dégradation et raréfaction des ressources ou augmentation rapide de leur valeur. Cela provoque une redéfinition des règles qui garantissent leur accès et leur exploitation, puisque les modes locaux de gestion se révèlent parfois inadaptés à faire face à des changements à la fois rapides et complexes (Schoonmaker Freudemberger 1992 : 11-12 ; Hesseling 1994 : 31) ;

— multiplication des institutions impliquées dans la gestion des ressources, ce qui porte à distinguer dans l'analyse au moins deux niveaux : les conflits entre les individus, qui cherchent à traiter le différend dans l'arène institutionnelle qui leur est la plus favorable, et ceux entre les institutions, dont les pouvoirs juridictionnels entrent en compétition (Lund 1994 : 19) ;

— inégalité croissante dans l'accès à ces ressources, qui découle de la maîtrise différentielle qu'ont les groupes sociaux à la fois des systèmes juridiques nationaux et des diverses opportunités locales (Hesseling & Bâ 1994 : 9-10).

Mais au-delà du constat empirique, l'étude des conflits constitue, méthodologiquement, une porte d'entrée idéale pour repérer les clivages qui traversent les arènes politiques locales et pour comprendre le fonctionnement des systèmes de gestion des ressources ainsi que les

¹ Une première version de cet article a été présentée au séminaire sur "Démocratisation, gouvernance, question foncière et gestion de l'environnement en Afrique" (Louvain la Neuve, Institut d'Études du Développement, 2-12 mai 1995). Mes remerciements vont en outre à Charles Becker, Jean-Pierre Jacob et Jean-Jacques Maizaud, qui ont bien voulu lire et critiquer cet article. Nous remercions aussi Charles Becker pour nous avoir permis de consulter et d'utiliser ses relevés des données administratives de 1962 et 1972, non publiés.

modalités de leur changement². Étudier les conflits fonciers permet, en outre, d'analyser les interactions des acteurs (élus locaux, agriculteurs, éleveurs, techniciens de l'administration, associations de producteurs) opposés par le conflit et/ou impliqués dans sa résolution. En particulier, l'intervention et la médiation d'acteurs différents alimentent le processus de création de droits fonciers locaux, qui résultent d'un amalgame original entre droits coutumiers, droit moderne et choix dictés par un certain pragmatisme administratif (Schoonmaker Freudenberg 1993 : 67).

Dans cette perspective, il sera question ici d'analyser le rôle de l'administration locale³ dans la résolution des conflits fonciers au Sénégal — un aspect peu traité dans la littérature (voir Schoonmaker Freudenberg 1992 : 9) — à partir d'un conflit étudié dans la Communauté rurale de Saly Escale (arrondissement de Maka Yop, région de Kaolack).

Le cas du Sénégal fournit, sur ce thème, plusieurs éléments de réflexion, puisque depuis la réforme administrative de 1972, la *Communauté rurale* (CR) est appelée à jouer un rôle central dans la gestion foncière⁴. Ses prérogatives concernent principalement l'administration des terres du domaine national, institué par la loi n° 64-46 du 17 juin 1964, et qui comprend "toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées et dont la propriété n'a pas été transcrite à la Conservation des hypothèques à la date d'entrée en vigueur de la (...) loi" (article 1). Suite à cette réforme, les paysans ne jouissent que d'un droit d'usage sur la terre, accordé à titre personnel et gracieux pour la durée effective de l'exploitation et qui peut être révoqué en cas d'une mise en valeur insuffisante de la parcelle. Le domaine national se divise en quatre zones (urbaines, classées, pionnières, et des terroirs). Les organes administratifs des collectivités locales (le conseil rural, élu tous les cinq ans au trois quarts au suffrage universel direct et pour un quart par l'assemblée générale

2 Outre la référence obligée aux études anthropologiques classiques de l'école de Manchester, on verra, pour une application à la problématique du développement, Bierschenk & Olivier de Sardan (1994) et Blundo (1994).

3 Dans cet article, la notion d'administration locale désigne à la fois les structures et les agents de l'administration territoriale déconcentrée (au niveau de la circonscription administrative de l'arrondissement : sous-préfet et services techniques réunis dans le Centre d'Expansion Rurale), et les collectivités locales décentralisées (Communautés rurales, administrées par des élus et dotées de l'autonomie financière).

4 Ce processus de décentralisation et de gestion participative des ressources publiques s'est poursuivi jusqu'à présent : la loi n° 90-37 du 8/10/90 a marqué la deuxième phase de la réforme administrative en attribuant davantage d'autonomie aux conseils ruraux, organes exécutifs de la Communauté rurale, et en 1992 a été entamée une réflexion sur le processus de régionalisation, qui correspond à la troisième phase de la décentralisation et aboutira aux élections régionales prévues en 1996.

des coopératives fonctionnant dans la Communauté rurale (article 4), et son président) gèrent essentiellement les zones des terroirs : celles-ci comprennent « les terres de culture, les terres de pâturage, les terres de parcours, les boisements régulièrement utilisés, les terres en friche jugées nécessaires à son extension » (article 2 du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964).

Les attributions principales des conseils ruraux en matière foncière sont l'affectation et la désaffectation des terres de la Communauté rurale, ainsi que le règlement des litiges fonciers⁵. Ils sont appuyés en cela par les CER (Centres d'Expansion Rurale), qui regroupent les services techniques administratifs intervenant dans le développement économique et social au niveau de l'arrondissement.

La réforme, appliquée progressivement dans les différentes régions, est entrée en vigueur en 1974 au Sine-Saloum⁶ (correspondant, depuis la loi n° 84-22 du 24 mars 1984, aux régions de Kaolack et de Fatick).

Le conflit Maka-Khosnane : intervention administrative et récupération politique

Depuis l'avènement de la décentralisation, les Communautés rurales de l'arrondissement de Maka Yop ont été traversées par une forte compétition politique entre deux tendances au sein du PS (Parti socialiste, formation qui a depuis toujours dominé la scène politique locale). En particulier dans la CR de Saly Escale, théâtre du conflit foncier illustré dans cette analyse, les relations politiques étaient extrêmement tendues. Les parties opposées s'accusaient réciproquement d'avoir géré le bien public, durant leurs mandats respectifs, selon des logiques de corruption et de clientélisme. Dans ce contexte, l'intérêt du chercheur pour les modalités de gestion des collectivités locales, qu'il s'agisse du domaine foncier, de la fiscalité locale ou de la gestion budgétaire, était perçu par les acteurs intéressés sous un double angle :

⁵ Les conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national situées dans les communautés rurales ont subi des modifications depuis 1972. Initialement (décret n° 72-1288 du 27 octobre 1972), c'était la prérogative du Président du conseil rural, après avis de ce dernier. Ce décret est abrogé en 1980 et remplacé par le décret n° 80 1051 du 14 octobre, qui transfère au conseil rural les pouvoirs d'attribution des terres, mais après approbation de l'autorité de tutelle représentée par le sous-préfet. Enfin, le décret n° 86-445 du 10 avril 1986 transfère au Préfet les compétences d'approbation des délibérations foncières.

⁶ Décret n° 74-136 du 9 février 1974 portant création des Communautés rurales dans la région du Sine-Saloum.

— d'une part, comme une intrusion (probablement mandatée par l'État central, malgré nos explications réitérées visant à dissiper les doutes sur la question) dans les affaires locales, dans le but de dénicher des irrégularités et de restaurer l'ordre ;

— d'autre part, comme une occasion pour dénoncer ouvertement les agissements de la faction rivale et réaffirmer ainsi leur propre légitimité politique.

Nos interlocuteurs essayaient donc, dans un premier temps, de cacher toute situation de conflit, en accord avec les suspicions entourant notre présence, mais, une fois qu'ils découvraient que nous savions, ils essayaient de faire prédominer leur propre version des faits.

Voulant connaître les modalités d'intervention des Conseils ruraux dans les conflits fonciers, nous avons commencé par le dépouillement des archives de l'arrondissement. Nous avons travaillé essentiellement sur les registres des délibérations des conseils ruraux, sur les rapports des commissions domaniales chargées de mener des enquêtes sur les conflits et sur les dossiers contenant les demandes d'affectation de terrains de culture du domaine national, dans l'hypothèse (confirmée par la suite) que, souvent, à une demande d'officialisation de terres correspondait un conflit latent ou en cours ⁷.

L'examen des sources mentionnées a montré que rares sont les conflits fonciers dont la résolution fait l'objet d'une délibération de la part des Conseils ruraux ou d'un rapport établi par les commissions domaniales, et cela pour de multiples raisons :

— en premier lieu, la majorité des conflits, notamment ceux qui opposent les habitants d'un même village, sont arbitrés localement sans demander l'intervention des instances administratives.

— En outre, dans les cas où les commissions foncières sont appelées à intervenir, elles cherchent à trouver des solutions à l'amiable, et considèrent inutile ou même socialement déstabilisateur d'officialiser les décisions prises.

— Enfin, la tâche de rédiger les rapports incombant aux représentants du CER (les conseillers ruraux étant tous illettrés en français), ceux-ci avouent ne pas les établir régulièrement, par manque de moyens ou de temps.

Il n'est donc pas étonnant qu'en vingt ans depuis le démarrage de la décentralisation, 15 conflits fonciers seulement aient été enregistrés au niveau des six Communautés rurales de l'arrondissement de Maka Yop, la majorité figurant dans les rapports établis par les commissions

⁷ Dans une étude portant sur une Communauté rurale de la région du Fleuve, Kâ arrive à la même conclusion : « S'il y a des gens qui, parce qu'informés de la législation sur le domaine national, font des demandes, il n'en demeure pas moins que les demandes d'affectation individuelle sont en général faites suite à des situations conflictuelles. La décision d'affectation intervient alors, comme pour clarifier une situation juridique confuse » (Kâ 1994 : 15).

foncières constituées pour ces occasions et certains sous forme de délibération des conseils ruraux.

À vouloir esquisser une typologie de ces conflits, on peut repérer les caractéristiques suivantes.

Il s'agit de conflits qui ont généralement persisté dans le temps. Dans beaucoup de cas, ils ont été portés à la connaissance de l'administration seulement après que les autorités villageoises se soient montrées incapables de les résoudre avec satisfaction des parties. Et très souvent l'intervention de l'administration s'est étalée sur des années, puisque les décisions prises (essentiellement suspension de l'exploitation des terres objet de dispute) ne s'étaient pas avérées efficaces. La grande majorité des conflits concernent des terrains situés aux frontières entre villages appartenant souvent à des CR ou même à des arrondissements différents, la DAT (Direction de l'Aménagement du Territoire) n'ayant jamais tracé de frontières entre les CR, mais défini seulement les villages appartenant à ces dernières. Parmi les conflits enregistrés, peu ont éclaté au sein d'un même village ; si cela est le cas, soit les parties opposées sont des autochtones et des allochtones, soit l'enjeu est constitué par des terres prêtées depuis longtemps et revendiquées par les héritiers du prêteur. Souvent les conflits portés à la connaissance des instances administratives se sont transformés rapidement en conflits à caractère politique. C'est le cas du litige foncier qui a opposé le village de Makhama au village de Khosnane.

Les premiers signes de conflit remontent au début des années 1980. Les deux villages sont limitrophes, très proches de la frontière gambienne. Les champs, objets de la dispute, occupent une bande de terre ⁸ qui, malgré sa proximité des habitations du village de Makhama (500 mètres au nord de ce village et 3 km au nord-ouest de Khosnane), constitue la frontière actuelle entre ses champs de culture et ceux des villages voisins. Les agriculteurs des deux villages revendiquent le droit à l'exploitation de cette zone, et ont déployé de nombreuses stratégies pour y parvenir, dont la plus importante et lourde de conséquences a été celle de recourir aux instances administratives.

Selon les différentes versions fournies par les acteurs impliqués, au moins une partie des terres convoitées se situait, à l'origine, dans les appartenances foncières du village de Makhama, fondé en 1941 par des membres de la famille Cissé Diokoul. Originaires de l'arrondissement de Nganda, ils avaient émigré en Gambie durant les guerres qui dévastèrent la région au moment de la pénétration coloniale française, et étaient retournés au Sénégal pour s'établir dans un *gent* (site d'un village abandonné) avec la permission du chef de

⁸ D'une superficie d'environ 100 ha, selon les estimations du chef de la brigade forestière de l'arrondissement de Maka Yop (rapport du 18 mai 1992).

canton Ibrahim Ba. Ces lieux étaient déjà cultivés par les habitants du village de Ndrané Saly, mais le chef de canton les attribua aux Cissé, qui voulaient fonder un village. L'administration était donc déjà intervenue dans le processus d'installation. Les nouveaux occupants furent vite rejoints par un autre groupe lignager, les Mbaye, qui quittèrent le village autour des années 60-70.

Ce départ laissa de nombreuses terres en friche, qui furent prêtées à des habitants de Khosnane, village en expansion. Ces prêts furent renouvelés régulièrement, mais quand Makhama aussi s'agrandit⁹, certains descendants des prêteurs décidèrent de récupérer les terres. Ne parvenant pas à trouver un accord satisfaisant, les deux parties s'adressèrent donc à la CR pour une officialisation et délimitation des champs demandés.

Les prétentions des villageois de Khosnane s'appuyaient sur des arguments variés. Plus précisément, le chef de village de Khosnane reconnaissait que ces terres avaient été effectivement empruntées à Makhama, mais depuis longtemps, ce qui lui faisait croire désormais en l'acquisition d'un droit foncier définitif (*lewal*). D'autres paysans de Khosnane, demandeurs des terrains de Makhama, parlaient en revanche de terrains en friche (*tol ngoreful*), qui — même s'ils étaient anciennement cultivés — avaient, par l'effet du temps, perdu les anciens droits les concernant. Il revendiquaient donc un droit de hache (*gor*) pour avoir nouvellement défriché les terres. Plus radical, le conseiller rural de Khosnane, qui occupait déjà à l'époque ces fonctions, affirme avoir participé aux missions de prospection de la zone avec le chef du CER ; il niait avec fermeté que ces terres appartiennent au domaine de Makhama, en soutenant qu'elles se trouvaient plutôt dans un *gent* appelé Thiathio. En outre, les parties en conflit s'accusaient réciproquement d'avoir été les premières à enfreindre les règles sociales qui régulaient traditionnellement les relations entre les deux villages, par le recours à l'administration.

Peu importe qui a véritablement commencé : les archives du CER font état, dans la période 1983-1984, d'un afflux important de demandes d'affectation de terrains de culture de la part de l'ensemble des chefs de carré de Makhama, mais aussi de certains paysans domiciliés dans les villages limitrophes de Ndrané Saly (103 hab. en 1988) et de Khosnane (488 hab. en 1988), dont les besoins fonciers se faisaient de plus en plus pressants. Si donc pour les uns la demande de terres s'inscrivait dans une logique de défense du patrimoine foncier villageois, pour les autres il s'agissait d'une véritable stratégie de conquête de l'espace cultivable.

⁹ Selon des fiches de villages établies par le CER vers 1962, le village comptait alors 17 habitants. Dix ans après, en 1972, les listes d'imposition font encore l'état de 19 habitants. L'expansion de Makhama est donc relativement récente, car, selon le recensement national, le village comptait 127 habitants en 1988.

Toujours est-il que certaines de ces demandes aboutissent, et que le 7 mai 1984 (PV n° 13) le conseil rural de Saly Escale délibère pour l'affectation de terrains de culture dans les villages de Khosnane, Makhama et Ndrané Saly. Mais ce qui semble être un procès-verbal de délibération apparemment normal, présente après un examen plus attentif certains points obscurs. Alors que presque toutes les neuf demandes formulées par les villageois de Khosnane sont satisfaites, le village de Makhama se voit attribuer quelques hectares seulement, en la personne de son chef de village (6 ha) et de son frère (10 ha). En outre, les gens de Khosnane reçoivent en attribution des superficies supérieures à celles effectivement demandées (41 ha au lieu de 23 ha), alors que la pratique générale des commissions foncières est de diminuer systématiquement les prétentions des paysans, parfois véritablement démesurées. Si l'on peut s'interroger sur les critères qui guident le jugement des commissions quant aux capacités d'exploitation des demandeurs, cette décision paraît malgré tout singulière, si l'on considère que, lors de cette réunion, même le Président du CR s'était vu réduire de 20 à 15 ha l'extension d'un terrain qu'il avait demandé.

Les villageois de Makhama affirment en outre ne pas avoir été informés, à l'époque, de cette délibération du conseil, et d'avoir vu "débarquer" les agriculteurs de Khosnane dans leurs champs et commencer à défricher. Il s'y sont donc opposés fermement par tous les moyens, des menaces au recours par les voies hiérarchiques. Leurs démarches aboutissent au moment du changement de sous-préfet, à partir de mai 1985. La nouvelle autorité reprend l'examen du dossier, qui dévoile de nombreuses irrégularités. La décision foncière est donc annulée par le Préfet au niveau du département, et l'exploitation des terrains de culture suspendue pour une période qui aurait varié, selon les informateurs, de cinq à dix ans ¹⁰.

Mais le 16 avril 1988, une commission foncière composée seulement du chef du CER de Koungheul, du Président du conseil rural de Saly et du conseiller rural de Khosnane, se rend sur les mêmes lieux et établit un nouveau rapport, déclarant que rien ne s'oppose à ce que ces terres soient octroyées aux agriculteurs de Khosnane. En date du 26 mai 1988, le PV n° 12 des délibérations du CR de Saly Escale fait donc à nouveau l'état de l'attribution à certains habitants de Khosnane de superficies équivalentes, sans que les gens de Makhama ne soient plus concernés. Cette fois la délibération est approuvée sans difficulté le 24 juin 1988 par le préfet de Kaffrine, et le chef du CER retourne sur le terrain pour délimiter les parcelles. Que s'est-il donc passé entre-temps — de surcroît sous la juridiction du même sous-

¹⁰ Nous n'avons pas trouvé, dans les archives de la Communauté rurale, une trace écrite de cette décision administrative.

préfet qui avait contribué à faire annuler la première décision du conseil rural — pour justifier un tel retournement de la situation ?

Un conflit foncier de nature somme toute assez courante dans la zone, a été vite récupéré par le jeu politique qui est à la base du fonctionnement des Communautés rurales de l'arrondissement et, de manière plus générale, à l'échelle nationale. Avec la création des Communautés rurales, ont changé les modalités locales de participation et de lutte politique, et sont nées de nouvelles arènes de confrontation et de négociation autour d'enjeux "nouveaux" : gestion foncière, production et allocation de biens et de services, projets locaux de développement. Néanmoins, l'objectif de la participation populaire est resté largement inachevé, puisque les ressources des collectivités locales ont été l'objet d'une gestion patrimoniale et clientéliste de la part de conseils ruraux investis par des notabilités locales. En outre, le système électoral en vigueur pour les instances des collectivités locales ¹¹, a sans doute permis la domination d'un seul parti, le PS (Parti socialiste) au niveau des Communautés rurales de l'arrondissement. Même si les partis de l'opposition sont présents localement (notamment le PDS – Parti Démocratique Sénégalais), aux dernières élections rurales de 1990 seul le PS a présenté ses listes, les autres formations politiques ayant boycotté les élections. La lutte politique au sein des Conseils s'exprime donc dans l'opposition entre des factions politiques au sein du même parti (appelées localement tendances A et B) bâties autour de deux personnalités politiques, dont l'un est l'actuel député-maire de Koungheul et l'autre un ancien député ¹². Actuellement, les CR sont dirigées par la tendance du maire (B), alors que de 1983 à 1990 c'était la tendance A qui avait gagné les renouvellements des instances locales du parti.

Au moment de l'éclatement du conflit foncier entre Makhama et Khosnane, la lutte entre les deux tendances au sein du PS était justement en train de reprendre vigueur et de s'exacerber. Alors que jusqu'à ce moment-là, le conseil rural représentait dans sa quasi totalité

11 « L'élection a lieu au scrutin de liste majoritaire à un tour sans panachage ni vote préférentiel et sans liste incomplète », article 4, loi n° 90-37 du 8 octobre 1990.

12 Les élections municipales et rurales de novembre 1996 ont été l'occasion de renouveler profondément les organes de gestion des communautés rurales. Avec la récente réforme du Code électoral (loi n° 92-16 du 7 février 1992), « l'élection (...) des conseillers ruraux a lieu pour moitié selon le scrutin proportionnel à un tour sur des listes complètes et pour moitié au scrutin de liste majoritaire à un tour sans panachage ni vote préférentiel et sans liste incomplète » (article L 185). En outre, le quart des conseillers, qui autrefois était désigné exclusivement par les coopératives, est maintenant ouvert aussi aux groupements d'intérêt économique et aux associations sportives et culturelles. Ces modifications augmentent les chances de participation des partis de l'opposition et des organisations locales non liées au système coopératif étatique.

la tendance qui avait remporté les renouvellements des instances locales du parti, en 1983 l'arène politique locale voit l'arrivée d'un nouvel homme qui défie et bat le responsable en place, un manding (*soose* en wolof) descendant des familles régnantes dans la principauté de Koungheul. Le challenger est aussi un fils du terroir, descendant du chef de canton Ibrahim Bâ, qui était *nijaay* (oncle maternel) de son père, qui fut à son tour chef de canton pour une brève période. Mais il est de surcroît un administrateur civil, et incarne — notamment chez les jeunes — l'espoir d'un renouveau dans la gestion locale de la chose publique.

En 1985, donc, au moment des élections municipales et rurales, le CR de Saly est dominé par la tendance A, qui contrôle 13 conseillers (Président, vice-président, 5 élus et 6 désignés par les coopératives) contre 5 conseillers de la tendance B (5 élus). En particulier, les conseillers de Khosnane et de Keur Bara, autre village situé dans la zone intéressée par le conflit, appartiennent à la tendance majoritaire, qui poursuit une stratégie visant à s'imposer dans la CR et à y gagner une certaine légitimité. La véritable expropriation des terres du village de Makhama doit être lue dans cette optique, d'autant plus que plusieurs sources concordent pour rattacher ce village au camp adverse, celui de la tendance B, qui était alors minoritaire.

Revenons-en à l'historique du déroulement du conflit foncier : la nouvelle décision du conseil rural en 1988 n'arrange toutefois pas les choses, et les agriculteurs de Khosnane sont empêchés régulièrement, à l'approche de l'hivernage, de préparer leurs champs. Plusieurs interventions de l'administration se succèdent, sans pour autant laisser une trace écrite dans les archives de l'arrondissement, jusqu'à l'avènement d'un nouveau sous-préfet, qui en mai 1992 — sollicité par un rapport du chef de la brigade forestière de l'arrondissement — organise une mission de règlement du conflit et établit un rapport. Mais désormais les positions sont figées par neuf ans de tiraillements. Les responsables de Makhama rappellent à cette occasion que « le problème a un soubassement politique », ce qui a permis l'expropriation systématique de leur patrimoine foncier. Les autres parties concernées en appellent aux décisions du conseil rural, mais sont démenties par le nouveau Président du conseil qui a été élu en 1990, et qui appartient cette fois-ci à la tendance B, favorable au village de Makhama. Le président admet avoir vu dans le registre la délibération en question, mais ajoute « qu'il a été cité dans cette délibération alors qu'il n'a pas assisté à la réunion du conseil rural qui a affecté les terres ». Toutefois, l'intervention du sous-préfet respecte parfaitement le cliché administratif et ne remet pas en cause les agissements de ses prédécesseurs : « l'administration ne fait pas de politique et ne connaît pas de tendances politiques (...). Ces problèmes se posent depuis 1983, il ne peut uniquement mettre en cause le

conseil rural d'alors qui a attribué les terres, l'administration étant une continuité. (...) Tout bénéficiaire de parcelle dont la délimitation a bien été faite par le CERP est responsable de sa parcelle et (...) personne ne peut la lui enlever ». Mais le chef de village de Makhama termine la réunion en disant que lui et ses administrés sont prêts à mourir pour défendre les intérêts de leur village.

Outre son intervention lors de la mission sur le terrain, le Président du conseil rural ne semble pas avoir essayé de rétablir la situation, ce qui semble contredire notre analyse du déroulement du conflit en termes de lutte entre factions. En réalité, sa marge de manœuvre était assez limitée, puisque, depuis les dernières élections de 1990, les activités du conseil sont presque bloquées. Cette situation est due, encore une fois, à la lutte que se livrent les tendances locales. En effet, même si les derniers renouvellements des instances ont porté au pouvoir la tendance B, soutenue par le puissant maire de Koungheul (président de la Fédération Nationale des Coopératives Forestières et représentant du khalife général des Mourides dans l'arrondissement), la faction perdante a pu imposer au niveau du conseil rural un nombre égal de conseillers — même s'ils sont issus dans leur presque majorité des coopératives arachidières — et faire nommer son leader comme vice-président. Chaque décision du conseil est donc objet d'obstructions de la part de la moitié des conseillers, même si la voix du PCR est prépondérante en cas de partage des voix ¹³.

Jusqu'à l'hivernage 1994, les disputes ont continué entre les deux villages. La grande majorité des terres convoitées ne sont pas exploitées, par manque de semences — disent les nouveaux attributaires — mais en réalité pour éviter que le conflit ne dégénère ultérieurement.

Les disputes foncières dans une situation de pluralisme juridique

Le cas pris en considération représente les principaux domaines générateurs de conflits fonciers dans la région : le système des prêts fonciers et les modalités de délimitation des frontières villageoises.

Avec la loi sur le domaine national (qui interdit par ailleurs toute forme de transaction de la terre), des paysans qui cultivaient des terres empruntées ont pu les obtenir en affectation, refusant de les restituer au prêteur et démontrant à la Communauté rurale qu'ils les avaient cultivées et mises en valeur pendant quelques années. En fait, la règle qui fixe entre deux et trois ans la période de culture nécessaire pour que la mise en valeur soit considérée comme effective est assez répandue (même si elle n'est pas soutenue par un quelconque texte législatif).

13 Selon l'article 17 de la loi n° 72-25 du 19 avril 1972.

L'effet de la loi n° 46-64 a été de réduire l'ampleur du réseau d'échange des terres et de le limiter tendanciellement à la pratique du prêt annuel, le prêt de longue durée étant réservé aux parents. Si, l'année suivante, l'emprunteur a encore besoin d'une terre à cultiver, on lui octroie une parcelle différente. À côté de ce système de "rotation" des surfaces prêtées, le cadeau symbolique offert par l'emprunteur cède la place au paiement d'une somme d'argent qui pouvait varier en 1990 entre 5 000 et 15 000 F cfa pour une surface de 2 ha.

En outre, la disparition progressive des bandes frontalières en friche séparant les terroirs traditionnels des villages, phénomène qui va de pair avec la tendance, tout à fait "moderne", à la thésaurisation des terres, est à la base de conflits du type présenté. La crainte d'un imminent manque des réserves foncières pousse les paysans à demander l'affectation de surfaces dont l'extension dépasse leur capacité d'exploitation, quitte à les "geler" ou à les louer en attendant qu'elles puissent servir à l'épanouissement du groupe familial. Les conseils ruraux de l'arrondissement ont dû, après enquête, rejeter certaines demandes ou réduire radicalement l'extension des terrains : en fait, les surfaces définitivement données en affectation représentent à peine 10 % environ de ce qui avait été demandé.

Enfin, la peur de perdre, pour faute de mise en valeur, les terres dont ils ont la jouissance, pousse les paysans à limiter davantage la pratique de la jachère ou à la "cacher", en ensemençant le maximum de surfaces disponibles quitte à les abandonner par la suite.

La situation de "pluralisme juridique", qui caractérise la tenure foncière dans la région, ouvre donc aux paysans la possibilité de choisir le cadre (traditionnel et/ou moderne) de référence pour que leurs stratégies foncières aient la suite la plus favorable. Bien entendu, tous les acteurs n'ont pas les mêmes opportunités de réussite : elles dépendront dans une large mesure de l'ampleur de leur réseau social, de leur poids économique, des relations privilégiées avec les autorités politico-administratives, de leur capacité d'anticipation des lois foncières modernes (Hesseling 1992). Cette souplesse dans l'application de la loi, qui constitue pour Hesseling et Mathieu (1986) un gage de limitation des conflits, dans ce cas ne semble pas avoir fonctionné comme facilitateur d'une solution acceptable par les deux parties, puisque recourir à l'arbitrage de l'État, perçu comme un élément étranger à la réalité villageoise, équivaut le plus souvent à une rupture des relations sociales dans le milieu d'origine. En revanche, la démarche administrative peut être la seule solution possible, quand les paysans savent, à l'avance, qu'ils ne pourront pas obtenir satisfaction auprès des autorités coutumières.

Le recours au registre "traditionnel" ou "moderne" ne correspond pas à l'application de deux droits distincts et n'est pas l'exclusivité d'acteurs institutionnels bien définis : dans la réalité, il est

en effet possible de trouver un chef de village qui tranche un conflit foncier en s'appuyant sur le droit moderne, tandis qu'un conseil rural peut tout aussi bien régler une situation conflictuelle en tenant compte du droit coutumier.

Quel registre juridique a-t-on donc privilégié dans le règlement du conflit présenté ? Sans vouloir remettre en question la décision administrative, il est intéressant de relever certains éléments d'appréciation.

La quasi-totalité des terrains concernés et attribués au village de Khosnane se trouvent aux marges des *tol kër*¹⁴ de Makhama, donc en plein terroir villageois, et constituent précisément la catégorie des *tol jati*¹⁵. Même si à l'époque du démarrage des conflits, ces terres n'étaient pas cultivées, elles avaient été réservées comme zone de pâturage. Donc, selon les termes de la loi de 1964, elles ne pouvaient pas être l'objet d'attribution, à moins d'adopter une conception extrêmement restrictive de la notion de mise en valeur.

Du point de vue du droit local, des prêts répétés sur plusieurs années peuvent donner lieu à une donation (*may*) ou à une acceptation plus ou moins tacite des nouveaux droits acquis par l'emprunteur, mais rarement entre des villages différents. La même remarque s'applique pour la prétention de gens de Khosnane, selon lesquels les champs n'avaient jamais été défrichés, ou étaient en friche depuis si longtemps qu'ils étaient devenus des *tol ngoreful*. En principe, « l'état de friche n'est pas un motif de réversion du droit » acquis par le droit de hache (*gor*) (Le Roy, Niang 1971 : 92). Cependant, si un segment de lignage cesse d'être représenté au village, et que le souvenir de ses appartenances foncières s'efface de la mémoire villageoise, les terres sont considérées libres et rejoignent le patrimoine foncier communautaire. Il arrive de même que les variations des effectifs familiaux, par éclatement du noyau originaire, aboutissent à l'abandon de certains champs par leurs anciens exploitants. Ces champs, laissés en friche pendant longtemps et non revendiqués, peuvent aussi être réattribués, mais toujours à l'intérieur des groupes lignagers au sein du

14 Les *tol kër* sont les champs contigus aux unités résidentielles, à ne pas confondre avec les jardins de case situés à l'intérieur des concessions. Ils sont cultivés par le groupe familial que gère le *borom njël*, et représentent le domaine principal de celui-ci. On y pratique la culture céréalière continue : mil hâtif (*suuna*), sorgho (*basi*) et maïs (*mboq*). L'absence de jachère s'explique par l'apport au sol d'éléments nutritifs, grâce à l'épandage des déchets ménagers et le parcage nocturne du bétail (bovins et ovins) durant la saison sèche.

15 Les *tol jati* sont des champs cultivés depuis longtemps, objets d'une appropriation de longue date ; c'est le domaine de la rotation céréales-arachide et (de moins en moins souvent) arachide-jachère ; celui-ci est, de loin, le secteur le plus étendu en surface. Pour plus de détails sur la classification des champs dans le Saloum oriental, on consultera Benoit-Cattin et Faye (1982), et Faye (1982).

village. On peut donc généralement s'opposer aux prétentions d'un autre village (Faye 1982 : 128).

La manipulation des règles à la fois traditionnelles et modernes a donc permis cette décision foncière, sur laquelle l'autorité de tutelle a eu une emprise relative, vu les rapports de force politiques au niveau local.

L'implication des différents acteurs institutionnels liés à la gestion foncière

Même si les archives locales sont pauvres en informations, et n'évoquent qu'une intervention marginale des autorités chargées par la loi de la gestion des terres, ces dernières jouent un rôle de plus en plus important. En réalité, la pratique de ne pas officialiser les actes administratifs est cohérente par rapport à une stratégie de maximisation des opportunités de contrôle politique et de prédation que la législation moderne offre indirectement tant aux élus locaux qu'aux autorités de tutelle. Selon Le Roy (1985, cité par Lund 1994a : 24-25), les conseillers ruraux ne sont ni des autorités traditionnelles ni des fonctionnaires de l'Etat. Cet entre-deux leur permet d'innover en matière foncière, dans une stratégie de légitimation sociale et politique. Les conclusions de Le Roy gagnent à être nuancées selon les différents terrains sénégalais : dans la région du Fleuve, les conseils ruraux sont contrôlés par les couches sociales d'origine noble et les décisions foncières respectent la hiérarchie sociale¹⁶. Dans l'arrondissement de Koungheul-Maka Yop, les conseils ruraux sont composés de notables issus de l'économie arachidière, paysans riches (*borom barke*) mais pas forcément d'origine noble. L'emprise que la loi leur confère sur la tenure foncière est un véritable moyen de survie politique, dans un contexte local où émerge depuis quelques années une nouvelle catégorie sociale de "courtiers du développement" (Blundo 1995). Ces nouveaux intermédiaires tendent à remplacer les *borom barke* — dans leur rôle de dispensateurs de ressources — par le contrôle des canaux par lesquels transite la rente du développement. Le foncier demeure donc un des rares domaines où les conseillers ruraux gardent un contrôle et conservent par là leur propre réseau de clientèle.

À titre d'exemple, un des présidents de conseil rural de l'arrondissement de Maka Yop a adopté une procédure accélérée d'affectation de terrains de culture : au lieu de soumettre au conseil

16 Kâ relève que « tous les affectataires sont d'anciens propriétaires traditionnels, (...) a contrario, lorsque des non-propriétaires traditionnels font des demandes, le conseil ne réserve pas une suite satisfaisante ». En outre, il souligne que « le conseil rural continue de solliciter les chefs de villages et les propriétaires coutumiers dans la délimitation des terres à affecter » (Kâ 1994 : 15 et 24-25).

rural les résultats des travaux de la commission foncière, il assure aux paysans demandeurs que son simple tampon appliqué sur la demande dactylographiée de l'administré suffit à leur attribuer un titre foncier. De même, le chef du CER n'effectue quasiment plus de missions de prospection, et transmet au conseil rural des rapports fictifs qui souvent permettent l'attribution de terrains qui sont en réalité déjà exploités, ce qui ne fait qu'attiser de nouveaux conflits. Dans d'autres cas, les attributions régulières restent non effectives, n'étant pas suivies d'une délimitation des espaces octroyés. Certains paysans possèdent un titre d'usage pour un certain nombre d'hectares, mais en ignorent l'endroit précis.

Ce flou, qui découle seulement, en partie, d'un manque de moyens ou d'une formation inadéquate, donne libre jeu aux factions : pour les paysans, il s'agit alors de déterminer dans quel camp se ranger, quelles démarches entamer, quelles autorités contacter pour réussir dans leurs objectifs. S'il y a un conflit, chacun va voir son responsable politique, et certains appellent même des conseillers d'une commission compétente pour une autre zone, pourvu qu'ils soient de la même tendance. Les études sur le terrain, indispensables pour orienter les délibérations en matière foncière du conseil rural, sont en effet confiées à des commissions, formées par un ou plusieurs agents du CER et par des conseillers ruraux. Si en principe sont conviés à la mission les conseillers ruraux habitant la zone intéressée (dans la CR de Koungheul, cette pratique fut institutionnalisée durant les années 1980, par la création de quatre commissions domaniales ayant chacune sa juridiction sur un secteur géographique de la collectivité locale), dans la pratique, la composition des commissions foncières suit très souvent des critères qui privilégient l'homogénéité politique aux compétences du conseiller par rapport à la zone d'intervention¹⁷. En effet, le dialogue est absent entre les élus de tendances rivales, comme l'illustre le propos d'un conseiller rural peul, qui nous disait qu'il y avait trois autres Peuls dans le conseil, mais qu'il ne fallait pas recenser l'un d'entre eux, parce qu'appartenant à l'autre tendance. Dans ce contexte, toute décision foncière est contestée régulièrement par les groupes locaux, si elle est prise par des ennemis politiques. Parallèlement, les paysans cherchent à court-circuiter les élus en interpellant

17 L'influence des luttes politiques sur la composition des commissions est évoquée clairement dans un procès verbal du registre des délibérations de la CR de Koungheul (délibération n° 1 du 4 janvier 1989), où l'on dénonce le fait que les commissions établies pour étudier les problèmes fonciers ne sont pas constituées par les représentants des deux tendances. L'inefficacité des commissions domaniales est par ailleurs un des problèmes soulevés dans le rapport sur le foncier et la décentralisation présenté par le Ministère de l'Agriculture sénégalais et le Comité national du CILSS (1994 : 11) à la Conférence de Praia (20-24 juin 1994).

directement les autorités administratives, essentiellement le sous-préfet, son secrétaire ou le chef du CER.

Le recours à l'autorité de tutelle demeure cependant assez aléatoire. En effet, la position des sous-préfets et des techniciens du CER est assez ambiguë, même après 1990, quand la majorité des prérogatives en matière de gestion ont été transférées aux conseils ruraux, de manière à permettre, en théorie, aux sous-préfets d'exercer leur contrôle avec plus de sérénité.

D'une part, le sous-préfet, dont la neutralité est remise en discussion par les paysans, parvient rarement à exercer un rôle de médiateur dans la résolution du conflit, mais plutôt d'arbitre : la solution la plus courante, à savoir l'élimination, l'éloignement, de l'objet de la dispute, en interdisant son accès aux deux parties, n'intervient pas sur les raisons les plus profondes du conflit, et contribue, en dernière instance, à sa pérennisation. Dans ce contexte, le recours au pot-de-vin est la dernière ressource dont disposent les acteurs locaux pour infléchir la décision préfectorale en leur faveur. D'où les dons de nature différente qui accompagnent les démarches auprès de l'administration, sans que ces actes soient généralement interprétés comme des tentatives de corruption.

D'autre part, il ne peut pas y avoir, en réalité, de véritable conflit entre les conseillers influents et le sous-préfet, puisque ce dernier, dès son arrivée dans l'arrondissement, cherche à repérer la tendance politique majoritaire et s'y rallie. Tous les sous-préfets que nous avons interviewés, sans aucune exception, étaient des fins connaisseurs des événements politiques de la zone de Koungheul, allant jusqu'à connaître l'histoire personnelle des principaux leaders politiques, et cela même après avoir quitté ce poste depuis longtemps. La raison est évidente : d'une part, le parti contrôlait de près l'administration, qui était très politisée ; d'autre part, la non-maîtrise des enjeux politiques locaux pouvait très facilement coûter son poste au sous-préfet. L'actuel sous-préfet de Maka Yop évoquait à ce propos les avertissements formulés par le préfet de Kaffrine lors de sa nomination. Son supérieur le mettait en garde contre les faux pas qu'il pouvait risquer de faire, dans ce "terrain" politique particulièrement glissant et instable.

Outre ces stratégies, qui traduisent le processus de socialisation de l'administration de tutelle et sa recherche d'un seuil minimum de "gouvernabilité" de l'arrondissement et de ses Communautés rurales, méritent d'être évoquées les relations de connivence qu'entretiennent parfois les agents de l'administration territoriale déconcentrée avec ce qu'on pourrait appeler "l'élite" des conseils ruraux. Dans nos contacts répétés avec la quasi-totalité des élus locaux de la zone de Koungheul-Maka Yop, il émerge une nette différenciation quant à la maîtrise du fonctionnement de la Communauté rurale : d'un côté, les responsables politiques jouissant d'une légitimité de longue date,

réunis autour du Président du conseil ; de l'autre côté, les élus ayant des responsabilités politiques au niveau villageois et les membres désignés par les coopératives, dont la tâche essentielle est d'entériner des décisions prises "dans la case du Président". En particulier, les processus liés à la conception et l'exécution du budget échappent presque complètement à ces élus locaux, et sont le monopole quasi-absolu de la triade composée par le Président de la Communauté Rurale, le sous-préfet (qui garde un rôle de contrôleur et qui dans l'arrondissement étudié continue, de fait, à le confectionner de toutes pièces, vu le manque de formation des conseillers et du président) et le secrétaire d'arrondissement.

Aux élus ne reste que de se disputer autour de la localisation des investissements, chacun cherchant à privilégier son propre village d'appartenance. Cette situation pénalise les villages n'ayant pas de représentation au conseil rural.

Les problèmes des Communautés rurales dans la gestion foncière sont bien connus, du moins dans les grandes lignes, par les autorités, qui doivent faire face, depuis longtemps, à une quantité innombrable de lettres de doléances et de recours concernant la gestion des terres¹⁸. Mais la perception de la nature des problèmes et les solutions envisagées semblent se cantonner à des mesures technico-administratives : formation des élus, établissement de registres fonciers, délimitation des frontières entre CR, études de prospection des terres plus rigoureuses¹⁹.

18 Dans son *Rapport sur la politique de décentralisation et le développement des collectivités locales*, présenté au Conseil national du parti socialiste du 29 juillet 1989, le ministre de l'Intérieur André Sonko reconnaissait que « la gestion du domaine national, confiée aux conseils ruraux, pose beaucoup de problèmes, dont le non-respect de la réglementation en matière d'affectation des terres. Les nombreux litiges qui agitent le monde rural procèdent en partie de cette situation, mais également de l'imprécision des limites des communautés rurales entre elles, d'une part, et entre celles-ci et les communes, d'autre part. Certains villages en viennent d'ailleurs à demander purement et simplement leur rattachement à d'autres communautés rurales qui leur sont plus proches. Ces requêtes ne sont pas toujours sans fondement, si l'on en juge par les cas qui nous ont été signalés » (: 20).

19 C'est le cas de certaines études réalisées par le Bureau Organisation et Méthodes (BOM 1986) et des rapports établis par les ministres et secrétaires d'État à la décentralisation : Moussa Ndoye, secrétaire d'État à la Décentralisation en 1987 (Ministère de l'Intérieur, Conseil National de Développement des Collectivités Locales, *Synthèse du Rapport Introductif*), rappelait « certaines pesanteurs d'ordre sociologique (influence de groupes de pression sur les conseillers ruraux et résurgence de certaines traditions ancestrales » (: 12). Il ajoutait qu'on devait remarquer de « nombreuses irrégularités commises par des conseils ruraux en matière d'attribution de terres, favorisées dans la plupart des cas par l'insuffisance de la formation » (: *ib.*). Il concluait que le décret n° 86-445 du 10 avril 1986, qui transfère les compétences d'approbation des délibérations foncières au Préfet, assurera la rigueur qui avait manqué dans le passé.

Même si cette étude de cas ne prétend pas représenter l'ensemble des problèmes fonciers au Sénégal — étant donné la diversité des conditions agro-écologiques, des enjeux économiques et des droits coutumiers à l'échelle nationale — elle vise à montrer que le domaine foncier est un lieu par excellence de convoitise et de récupération politique. C'est pourquoi des conflits fonciers particulièrement aigus et persistants peuvent aussi surgir dans des zones apparemment dépourvues d'intérêt commercial, comme ce cas l'atteste. En effet, tout en concordant, avec d'autres auteurs, que le potentiel des conflits se manifeste surtout dans des régions qui recèlent des ressources à haute valeur économique, nous rappelons que la terre et les droits qui en déterminent l'utilisation renvoient en premier lieu à l'expression de rapports sociaux et politiques. L'usage et le contrôle de la terre est un instrument de pouvoir et un puissant producteur d'identité sociale (Shipton & Goheen 1992 : 307).

En outre, ce cas illustre la gestion au quotidien de la décentralisation au Sénégal, loin des grands enjeux du développement. Tout en souscrivant dans leurs termes généraux aux propositions visant à restituer aux communautés locales le contrôle de leurs propres ressources, nous croyons qu'il faut nuancer cette position, et la purger de tout propos normatif. Le niveau local peut être bel et bien un lieu de spoliation, de gestion clientéliste et de renforcement des privilèges de certaines catégories ou groupes sociaux.

En effet, loin d'être uniquement des lieux où s'exerce une pression politique extérieure (de la part des classes maraboutiques, des entrepreneurs, de l'administration centrale, etc.), les CR sont aussi des arènes où s'expriment des luttes essentiellement locales ; des arènes qui sont parfois en mesure de court-circuiter et de phagocyter dans leur jeu les autorités de tutelle, stigmatisées généralement comme un pouvoir qui empêche le déroulement effectif de la démocratie locale. Le factionnalisme, condamné par les nouvelles élites politiques comme un héritage de l'ère senghorienne en voie de disparition, est encore bien à l'œuvre dans beaucoup de Communautés rurales du bassin arachidier, surtout dans des zones qui ont été pendant des décennies le réservoir principal de votes pour la machine politique du PS. Des publications récentes sur les processus de démocratisation montrent par ailleurs la persistance des logiques factionnelles dans des contextes sociopolitiques variés²⁰, et même dans les nouvelles institutions locales non-gouvernementales comme les ONG ou les associations paysannes (voir Blundo 1994).

Les problèmes de gestion relèvent plutôt de la reproduction d'un système politique qui se fonde, pour se légitimer, sur la redistribution

20 Voir à ce sujet l'article introductif de Gruénais et Schmitz (1995) dans le numéro spécial des *Cahiers d'Études Africaines*, sur *La démocratie déclinée*.

clientéliste et néopatrimoniale des ressources. Rien n'indique, du moins dans la région considérée et dans une perspective à court terme, que les nouvelles formations sociales sénégalaises, comme les associations paysannes de développement, sauront proposer un mode de gestion politique véritablement différent.

Bibliographie

BAKEMA Reint J. et al.

1994 *Land Tenure and Sustainable Land Use*, Amsterdam, Royal Tropical Institute, KIT Press. Bulletin 332. (Issues in Environmental Management).

BENOIT-CATTIN Michel, FAYE Jacques

1982 *L'exploitation agricole familiale en Afrique soudano-sahélienne*, Paris, PUF : 94 p.

BLUNDO Giorgio

1994 « Le conflit dans 'l'Entente'. Coopération et compétition dans les associations paysannes du bassin arachidier sénégalais », in J.-P. JACOB & P. LAVIGNE-DELVILLE (éds), *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala : 99-120.

1995 « Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais », *Cahiers d'Études Africaines*, 35, 137 : 73-99.

BIERSCHENK Thomas, de SARDAN Jean-Pierre Olivier

1994 « ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des Conflits et des groupes Stratégiques ». *Bulletin de l'APAD*, 7 : 35-43.

BOM

1986 *Étude d'évaluation de la réforme de l'administration territoriale et locale*, rapport n°11/86, Bureau Organisations et Méthodes.

FAYE Jacques

1982 *Régime foncier traditionnel et réforme foncière au Sénégal*, Vol.1 *Le régime foncier actuel du sud Sine-Saloum*. Paris, Univ. Paris X : 217 p. (Thèse de doctorat de 3^e cycle).

GRUÉNAIS Marc-Éric, SCHMITZ Jean

1995 « L'Afrique des pouvoirs et la démocratie », *Cahiers d'Études Africaines*, 35, 137 : 7-17.

HESSELING Gerti

1992 *Pratiques foncières à l'ombre du droit : L'application du droit foncier urbain à Ziguinchor, Sénégal*. Leiden, African Studies Centre, n° 49 : 214 p.

HESSELING Gerti

- 1994 « Legal and institutional conditions for local management of natural resources: Mali », in BAKEMA Reint J. *et al.*, *Land Tenure and Sustainable Land Use*. Amsterdam, Royal Tropical Institute, KIT Press. Bulletin 332. (Issues in Environmental Management) : 31-46.

HESSELING Gerti, BÂ Boubakar Moussa

- 1994 *Le foncier et la gestion des ressources naturelles au Sahel : Expériences, contraintes et perspectives. Synthèse régionale*, s.l., CILSS-Club du Sahel : 59 p.

HESSELING Gerti, MATHIEU Paul

- 1986 « Stratégies de l'État et des populations par rapport à l'espace », in CROUSSE B., LE BRIS É., LE ROY É., *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales*, Paris, Karthala : 309-325.

KÂ Awa

- 1994 *Systèmes actuels de gestion des ressources naturelles : Cas du foncier dans la communauté rurale de Gamaaji Saare au Sénégal*, London, International Institute for Environment and Development, (Programme "Réseaux des Zones Arides") : 29 p.

LE ROY Étienne

- 1985 « Local law in Black Africa — contemporary experiences of folk law facing state and capital in Senegal and some other countries », in ALLOTT A. & WOODMANN G. R. (eds.), *People's law and state law*, Dordrecht : 253-261.

LE ROY Étienne, NIANG Mamadou

- 1971 *Le régime juridique des terres chez les Wolof ruraux du Sénégal*, Paris, Laboratoire d'Anthropologie juridique, multigr. : 165 p.

LUND Christian

- 1994a *Law, Power and Politics and the Rural Code in Niger*, Project paper n°2, Roskilde, International Development Studies, Roskilde University : 80 p.

- 1994b « Tinkering Methodology: Some Considerations Concerning the Study of Access to and Control over Natural Resources », in LUND C. & MARCUSSEN H. S. (eds), *Access, Control and Management of Natural Resources in Sub-Saharan Africa - methodological considerations*, Roskilde, Roskilde University, (International Development Studies), n° 13 : 11-23.

- 1995 « Competition over jurisdictions and political manoeuvres in Niger », *Bulletin de l'APAD*, 9 : 19-29.

Ministère de l'Agriculture, Sénégal / Comité National du CILSS

- 1994 *Conférence régionale sur le foncier et la décentralisation (Praia 20-24 juin 1994) : Résumé du rapport national sur la problématique foncière et la décentralisation de la gestion des ressources naturelles au Sénégal*, Dakar : 19 p.

SCHOONMAKERFREUDENBERGER Mark

- 1992 « Le règlement des conflits en matière de gestion des terres », in Collectif, *Land Tenure, Local Institutions and Natural Resources in Senegal*, Madison, Land Tenure Center, University of Wisconsin-Madison, volume IV : 13 p.
- 1993 *Land Tenure, Local Institutions and Natural Resources in Senegal : Synthesis*, Madison, Land Tenure Center, University of Wisconsin - Madison, vol.I : 152 p.

SHIPTON Parker, GOHEEN Mitzi

- 1992 « Understanding African Land-Holding: Power, Wealth, and Meaning », *Africa*, 62, 3 : 307-325.

Troisième partie

**Stratégies de conservation
des ressources agricoles et pastorales**

La gestion des ressources naturelles en milieu pastoral

L'exemple du Ferlo sénégalais

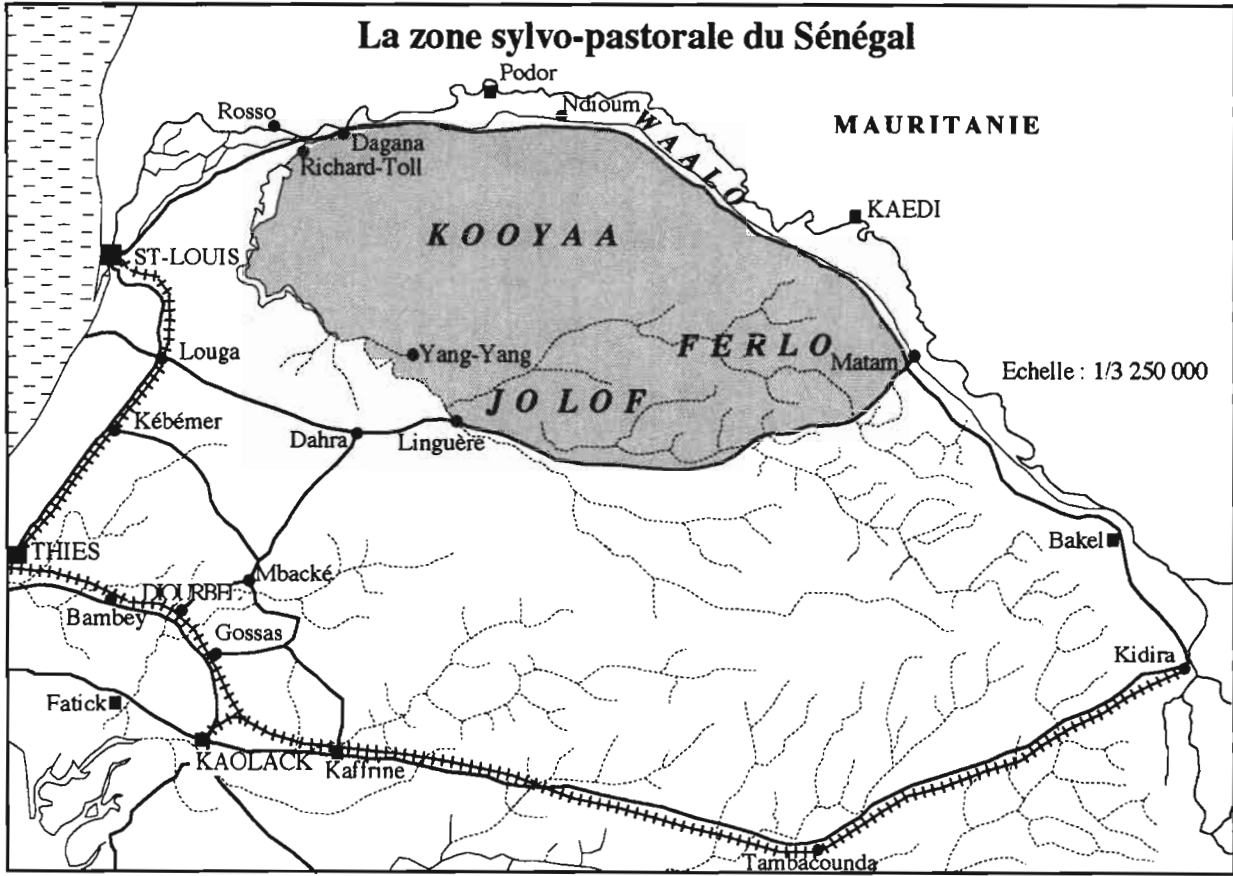
Oussouby TOURÉ

Depuis le début des années 1970, la zone sylvo-pastorale du Ferlo a fait l'objet de nombreuses recherches consacrées tout particulièrement à l'évolution des systèmes de production d'élevage en rapport avec les mutations qui affectent l'environnement (Fayolle 1973 ; Santoir 1979 ; Barral 1982). Pour l'essentiel, ces études ont conclu à une saturation de l'espace pastoral, voire à un surpâturage généralisé provoqué par la réduction de la mobilité et l'expansion du cheptel au-delà des possibilités de reproduction équilibrée des ressources fourragères. Dans cette perspective, il est apparu aux décideurs que la solution à la dégradation des écosystèmes pastoraux devrait être recherchée dans l'intensification des techniques de mise en valeur des ressources naturelles.

Pour réaliser cet objectif, les projets de développement mis en place dans la région à partir de 1974¹ ont adopté diverses stratégies complémentaires : stimuler le déstockage pour réduire la charge animale globale, susciter une dynamique d'organisation à la base pour le contrôle des forages et des zones de parcours qu'ils polarisent, promouvoir un système de contrôle de l'exploitation des pâturages sur la base de l'instauration d'un équilibre durable entre les charges animales et la biomasse annuelle disponible.

Il convient d'analyser la portée et les limites de ces expériences de gestion des ressources naturelles et de s'interroger sur la pertinence des conceptions qui servent de fondement au modèle de développement et d'aménagement de l'espace pastoral.

¹ Il s'agit des projets de la Société de Développement de l'Élevage dans la zone Sylvo-pastorale (SODESP) et du Projet Sénégalais-Allemand d'exploitation agro-sylvo-pastorale des sols dans le Nord du Sénégal (PSA).



Les caractéristiques et l'évolution de la zone

Situé dans la partie nord du Sénégal, le Ferlo correspond à une vaste région comprise à l'intérieur de la boucle du fleuve Sénégal, à l'est et au sud-est du lac de Guiers. Cette région appartient à la zone sahélienne et constitue traditionnellement un espace à vocation pastorale. Depuis toujours, les systèmes de production de la zone combinent trois activités économiques principales : l'élevage, l'agriculture et la cueillette.

Les modalités d'exercice de l'élevage prennent en compte les contraintes liées au milieu naturel, notamment la dispersion dans l'espace des ressources en eau et en pâturage et leur variabilité dans le temps. Les systèmes pastoraux traditionnels se caractérisent par une grande mobilité des groupes humains et du bétail, ce qui leur permet d'utiliser au mieux les potentialités offertes par les écosystèmes de l'ensemble régional s'étendant du *Jolof* à la vallée du fleuve Sénégal.

Les migrations saisonnières entre le *waalo* (zone alluviale de la vallée du fleuve Sénégal) et le *jeeri* (haut-pays) ont constitué les principaux modes de transhumance dans la première moitié du XX^e siècle. Ces déplacements décrivent une sorte de mouvement pendulaire nord / sud dont la logique découle du cycle pluviométrique. Ils se caractérisent par une grande diversité de leur amplitude, de leur calendrier et des catégories de bétail concerné. Les différences dans les pratiques mises en œuvre par les deux principaux groupes en présence (*Fulbe waalo* et *Fulbe jeeri*) renvoient aux caractéristiques des milieux exploités et aux contraintes découlant des modes de mise en valeur.

Au-delà de ces spécificités, le système de déplacement *waalo/jeeri* vise, pour l'essentiel, des objectifs communs à l'ensemble de la communauté pastorale. Il s'agit d'exploiter, en saison sèche, au *waalo*, les pâturages verts libérés par la décrue et d'utiliser les points d'eau temporaires et les pâturages que les pluies font apparaître au *jeeri* en période d'hivernage. Cette exploitation alternée des parcours de dunes en hivernage et de décrue en saison sèche assurait au bétail, pâturage vert et abreusement quotidien pendant presque toute l'année (Barral 1982) ².

La partie centrale du Ferlo (*kooyaa*), dépourvue de ressources en eau de surface pérennes, n'était occupée que de façon saisonnière par les pasteurs. Dans l'imaginaire des populations de la région, le *kooyaa* apparaît comme une zone inhospitalière et difficilement accessible. Pour cette raison, il constitue un espace de sécurité pour les groupes

² Les déplacements des troupeaux ne s'expliquent pas seulement par un souci d'exploitation de la diversité écologique. Les migrations offraient également aux pasteurs l'opportunité d'entamer des relations d'échanges avec les agriculteurs voisins et de tirer parti des marchés des localités visitées pour valoriser les produits et les sous-produits de leur élevage.

qui acceptent d'en affronter les rigueurs. À partir d'une interprétation des photographies aériennes, Benoît (1988) retrace l'évolution de la lisière du *kooyaa* et décrit le processus de conquête progressive de cette zone avec l'ouverture de puits, l'avènement de la sécurité ambiante et l'accroissement des troupeaux.

Malgré le caractère périodique des incursions des pasteurs et des troupeaux dans le *kooyaa*, le mode d'occupation de l'espace et le système d'exploitation des ressources obéissent à des règles connues et acceptées par l'ensemble des usagers. En effet, l'espace est structuré en *leydi* correspondant à des terroirs agro-pastoraux sous le contrôle des différents groupes humains intervenant dans la région.

Ces *leydi* s'étirent perpendiculairement au fleuve et se prolongent jusque dans l'arrière-pays, formant ainsi de véritables couloirs de transhumance bordés au nord par les terres de culture de décrue et au sud par le réseau des mares qui constitue la trame foncière. Chaque communauté de pasteurs jouit de droits prioritaires sur les ressources disponibles dans l'espace de son *leydi*.

Dans le *jeeri*, la structuration traditionnelle de l'espace se fonde sur la distinction entre les zones dites *jei* qui correspondent aux meilleures terres de parcours faisant l'objet d'une appropriation stricte et les zones dites *ladde* qui sont vacantes et correspondent à l'espace interstitiel entre les différents *jei* (Grosmaire 1957). Les zones *jei* se subdivisent en plusieurs secteurs (*hurum*) qui forment autant de terroirs rattachés aux campements d'hivernage. Le *hurum* désigne à la fois l'espace sur lequel s'exerce l'autorité du campement et les règles qui régissent l'exploitation des ressources qui y sont disponibles.

Les *hurum* appartenant à une même zone *jei* sont contigus, réalisant ainsi un maillage dont la densité est telle que la totalité de l'espace utile se trouve accaparée (Grosmaire 1957). L'occupation et l'utilisation de l'espace font l'objet d'un contrôle collectif engageant également la responsabilité de tous les usagers dans la gestion des problèmes fonciers.

Par-delà la diversité des pratiques de conduite et des rythmes de déplacement permanents, saisonniers ou conjoncturels suivant les époques, le pastoralisme traditionnel impliquait l'entretien de la mobilité du bétail comme mode de gestion des risques majeurs qui étaient d'ordre politique, sanitaire, climatique et écologique. Le fonctionnement de ces systèmes reposait sur l'existence de ressources naturelles relativement abondantes que leurs difficultés d'exploitation réservaient, dans le cas particulier du *kooya*, aux seuls pasteurs. Dans la logique d'un tel système, la gestion des ressources naturelles est subordonnée à la nécessaire sécurisation du cheptel considéré comme la valeur fondamentale. En retour, cette sécurisation du capital-bétail impose le contrôle de l'espace ou plutôt du territoire exploité par les animaux et, par conséquent, des ressources qui y sont disponibles.

Cette législation foncière traditionnelle s'accompagne d'une grande flexibilité dans sa mise en application. L'option en faveur de droits prioritaires mais non exclusifs atténue les conflits potentiels et favorise la stabilité et la pérennité de l'exploitation pastorale extensive des parcours. L'émergence et la reproduction d'un tel système ont été rendu possibles par différents facteurs, notamment la faiblesse du peuplement et des effectifs animaux, la mobilité des groupes et l'occupation saisonnière de l'espace, la limitation des enjeux compte tenu des caractéristiques de l'économie pastorale et de l'abondance relative des ressources naturelles disponibles.

Au début des années 1950, l'aménagement d'une série de forages profonds va bouleverser radicalement les conditions d'occupation et d'exploitation du milieu. Au départ, l'administration coloniale se proposait d'implanter les forages le long des axes de transhumance du bétail. Mais, dans le Ferlo, les mouvements des troupeaux sont complexes et il est bien difficile de transformer les itinéraires de transhumance en des routes jalonnées de forages et d'abreuvoirs, sortes de "*buvettes de gare*". Les autorités coloniales vont vite abandonner cette idée et s'orienter vers l'aménagement de points d'eau permanents pour fixer les pasteurs et leurs troupeaux. Pour les promoteurs du programme d'hydraulique pastorale, le forage doit devenir "*le cœur*" du terroir qu'il dessert. L'implantation de ces points d'eau à grand débit était censée conduire à une sédentarisation des populations, ce qui leur permettrait de développer des activités agricoles. Pour protéger les sols fragiles des zones de pâturage contre l'avancée du front de colonisation agricole, l'administration a mis en œuvre une politique de classement de réserves sylvo-pastorales.

L'impact des mutations contemporaines

La réalisation du programme d'hydraulique pastorale apparaît comme l'événement majeur de l'histoire contemporaine du Ferlo. En effet, la mise en service des forages à exhaure mécanique a radicalement modifié les conditions d'exploitation de la zone, en permettant à toute une population jadis saisonnière de s'y installer de façon permanente.

Les travaux antérieurs (Barral 1982 ; Dupire 1956 ; Grenier 1956 ; Grosmaire 1957) établissent un lien direct entre l'ouverture des forages et le déclin progressif des grandes transhumances saisonnières. « La première conséquence de l'implantation des forages est la modification des parcours de transhumance, leur raccourcissement et une relative sédentarisation (...). Les forages accélèrent la fixation au Ferlo des groupes en provenance du waalo (...) Les forages ont appelé aussi en saison sèche des groupes qui avaient coutume de se déplacer le long de la vallée du Ferlo » (Dupire 1956). À notre avis, les

changements sont encore plus profonds. Par-delà l'abandon de l'ancien système d'occupation et d'utilisation de l'espace, c'est toute l'organisation socio-politique traditionnelle qui a été bouleversée.

Or cette remise en cause des formes anciennes de contrôle social de l'espace ne s'est pas produite de façon instantanée. Elle est l'aboutissement d'un long processus historique dont l'origine doit être recherchée dans la perte d'autonomie politique des sociétés locales consécutive à l'émergence des États modernes.

Au Ferlo, la pression exercée par l'appareil administratif colonial sur les communautés pastorales s'est traduite, d'une part, par la dépossession des groupes de toute prérogative en matière de gestion de l'espace et, d'autre part, par l'instauration de taxes fiscales pour contraindre les producteurs à commercialiser davantage leurs animaux.

Pour l'essentiel, les interventions entreprises par la puissance publique ont été sous-tendues par un impératif de contrôle politique des populations pastorales rebelles à toute forme de mise sous tutelle. Ainsi, les opérations mises en œuvre ont cherché à limiter les déplacements des hommes et du bétail, grâce à un ensemble de mesures permettant de lever les contraintes auxquelles répondait la mobilité pastorale³.

Si les interventions extérieures ont engendré une modification des modes d'exploitation du milieu, l'impact des mutations en cours sur le mode de vie des populations reste relativement limité, compte tenu de la résistance développée par les pasteurs et de leur capacité à s'approprier les innovations introduites. On constate, par exemple, qu'il n'y a pas eu de sédentarisation complète des systèmes d'élevage ; la mobilité, tout en devenant moins ample, n'en demeure pas moins une composante essentielle de la stratégie de gestion des risques climatiques. En passant des vastes territoires pastoraux aux terroirs polarisés par les forages, les pasteurs ont inventé une nouvelle forme de mobilité que Barral (1982) qualifie de "*micro-nomadisme*".

Ainsi que le note Bâ (1986), les mesures incitatives ont été complétées par un dispositif plus coercitif. « L'administration n'a eu d'autre objectif que de stabiliser l'espace rural en vue d'une gestion plus efficace. Elle y parvient en multipliant lois, décrets, règlements et polices. Ces mesures législatives et réglementaires se caractérisent, eu égard à la société pastorale, par l'incitation à la fixation et une volonté de modification des habitudes de conduite et de gestion des troupeaux ».

Le mouvement de fixation des pasteurs autour des forages et l'émiettement des groupes résidentiels se sont accompagnés de la disparition des anciens systèmes de régulation et de contrôle social de

3 Ces mesures, qui tendent à sécuriser sur place les systèmes d'élevage, ont concerné essentiellement l'implantation d'équipements hydrauliques, le développement de l'action vétérinaire et la destruction des grands fauves.

l'espace. Cette évolution va être renforcée par la réforme foncière de 1964 qui a consacré une situation rurale et agraire nouvelle. En effet, la nouvelle loi a substitué aux droits fonciers traditionnels la propriété éminente de l'État. La gestion des terres du domaine national situées en zones rurales — sauf celles dites zones classées et pionnières — est confiée aux conseils ruraux, instances créées par l'administration (article 9 de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964).

La promulgation de cette loi a entraîné un bouleversement de l'ensemble de l'espace pastoral, désormais fractionné et réinséré dans le maillage des communautés rurales dont les responsables sont chargés, entre autres, de contrôler les mouvements du bétail et de déterminer les modalités de l'accès aux ressources en eau et en pâturage (articles 6 à 8 du décret 64-573 du 30 juillet 1964). Ces modifications des règles foncières et de l'organisation de l'espace pastoral vont précipiter l'abandon du système du *hurum*. Ainsi que le souligne un notable du Ferlo, la situation dans la zone se caractérise par une franchise totale d'utilisation de l'espace. « À présent, si tu dis à quelqu'un de ne pas s'installer à tel endroit parce que c'est ton *hurum*, il te répondra que tu n'es pas le propriétaire de la brousse et l'Administration lui donnera raison » (Barral 1982).

Ainsi, les conditions qui prévalent semblent favoriser l'expression des stratégies individuelles et la transformation du système compétitif en une concurrence qui risque d'être préjudiciable à la préservation de l'environnement. En effet, les modes d'utilisation des ressources en vigueur posent de multiples problèmes : complexité des itinéraires, surpâturage de certaines zones, faible pression de pâture dans d'autres, émondage abusif des ligneux, etc. À ces problèmes, qui traduisent la non-prise en charge de l'espace pastoral par ses usagers, s'ajoutent d'autres liés à la hiérarchie établie par les pouvoirs publics entre les différentes activités productives.

Tout laisse à penser que les processus de grignotage de l'espace pastoral par l'agriculture arachidière en cours dans la partie sud de la zone sylvo-pastorale sont largement favorisés par le fait que l'élevage n'est pas considéré comme une forme de mise en valeur de la terre et n'a donc pas de droits sur l'espace.

Commencée à partir des années 1930, la culture de l'arachide s'est davantage implantée, de 1954 à 1979, dans la partie sud du Ferlo, en occupant les zones de parcours des Peul « désarmés par leur dispersion géographique, leur segmentation sociale et le caractère évanescent de l'occupation de l'espace (par l'élevage) » (Lake et Touré 1984).

Loin de s'estomper, le mouvement de colonisation agricole se poursuit dans les régions du Ferlo sud et de la haute vallée du Ferlo. Les hameaux de culture implantés par les colons mourides accaparent des superficies considérables qu'elles ne cessent d'étendre au détriment des forêts classées et des terres de parcours. Cela ne manque

pas de susciter une vive tension et même parfois des conflits armés entre les agriculteurs wolof et les pasteurs peul.

Paradoxalement, les difficultés que rencontrent les pasteurs découlent aussi du développement des activités pastorales et, plus précisément, de l'accroissement des effectifs animaux. Analysant les perspectives d'évolution démographique du cheptel, Santoir (1983) et Barral (1982) parviennent à des estimations très voisines pour une zone qui correspond, grosso modo, à celle de la "réserve des six forages". De 1950 à 1975, le cheptel bovin de la zone a triplé et les effectifs ovins et caprins ont été à peu près multipliés par cinq grâce à l'amélioration de la couverture sanitaire des troupeaux. De ce fait, la charge animale rapportée à la surface, a pour le moins triplé et probablement quadruplé en l'espace de vingt cinq ans.

Cet accroissement de la pression exercée sur les ressources fourragères, par un cheptel en augmentation rapide, joue en synergie avec d'autres facteurs (notamment l'affaiblissement des anciens mécanismes de régulation, la "dégradation" des pratiques de conduite ⁴ et les crises climatiques de ces dernières années) affectant à la fois l'environnement et les systèmes de production de plus en plus fragilisés. C'est surtout dans le proche *jeeri* que le bouleversement écologique est le plus sensible. La dégradation de l'environnement, devenue dramatique, rend difficile l'entretien des troupeaux dans cette zone.

L'évolution des systèmes de gestion des ressources naturelles

Les pertes considérables d'animaux occasionnées par les crises climatiques du début des années 1970 ont révélé la complexité des problèmes liés au développement de l'élevage. La régulation drastique et brutale des effectifs animaux a fait comprendre la nécessité d'une révision profonde des stratégies de développement de l'élevage mises en œuvre au cours de la décennie 1960-1970 (Touré 1995).

Les pouvoirs publics sénégalais et les agences de coopération s'accordent désormais à considérer que l'effet conjugué des différentes mesures adoptées (ouverture de points d'eau permanents, contrôle des grandes épizooties, destruction des fauves, sécurité politique, etc.) permet un accroissement considérable des effectifs animaux,

4 Cette dégradation des pratiques se traduit par un délaissement des systèmes de conduite maîtrisée impliquant un gardiennage humain permanent du gros bétail et l'utilisation d'auxiliaires de la conduite (chiens bergers et/ou animaux guides). Une autre dimension de cette crise concerne la disparition progressive des techniques et pratiques mises en jeu dans les systèmes traditionnels (perte au niveau des jeunes générations des savoirs et du savoir-faire indispensables pour la réalisation correcte des opérations telles que la conduite de l'alimentation, la sélection, les soins vétérinaires, etc.).

entraînant une surcharge des pâturages et une exploitation trop intensive de la "rente fourragère". En d'autres termes, la stratégie d'accumulation du bétail, qui est tout à fait logique dans un système où les ressources naturelles ne sont pas limitées, s'avère contre-indiquée dans un contexte de rareté des ressources et de réduction de l'espace pastoral.

Ce raisonnement est renforcé par les résultats des travaux effectués sur les mutations des systèmes pastoraux du Ferlo dans le contexte de la sécheresse. En effet, ces recherches ont montré que la disparition des espaces de régulation et la réduction de la mobilité des troupeaux conduisent à une saturation de l'espace pastoral. De ce fait, l'espace est de plus en plus exploité à la limite de ses possibilités. Une telle situation va conduire, à plus ou moins brève échéance, à une dégradation poussée de l'environnement qui risque, à terme, de remettre en cause les fondements de l'économie et de l'ensemble du système social.

On déduit de ce constat que les systèmes pastoraux extensifs sont parvenus au bout de leur logique interne et se trouvent acculés à des mutations radicales qui imposent une diminution de la charge animale globale et une intensification des techniques de production. Cette analyse des mutations des systèmes pastoraux va inspirer une politique fondée sur le présupposé que dans le cadre de ces systèmes, le problème de la sécurisation et du développement renvoie à la nécessaire harmonisation des effectifs animaux et des ressources disponibles ainsi qu'à l'amélioration de la productivité et de l'exploitation du cheptel.

Le constat du déséquilibre entre un cheptel en accroissement continu et des ressources naturelles de plus en plus limitées a donc inspiré une nouvelle problématique de développement articulée autour de deux axes essentiels : la réorientation des systèmes pastoraux traditionnels vers une exploitation spéculative du bétail et l'amélioration des modes et techniques d'exploitation des ressources naturelles.

À quelques variantes près, l'action des différents organismes d'intervention se situe dans cette logique globale. La SODESP, par exemple, a opté pour la reconversion du troupeau traditionnel en troupeau naisseur avec un transfert des jeunes mâles vers d'autres régions spécialisées dans le réélevage et l'embouche (celles du bassin arachidier et du Cap-Vert en particulier). Ce projet zootechnique est articulé à un projet social visant à restituer aux pasteurs autochtones la maîtrise de leur espace, notamment par le contrôle de l'eau et des ressources fourragères disponibles autour de leurs forages.

Mais la tentative de la SODESP visant à intensifier les systèmes pastoraux s'est heurtée à des contraintes multiples. Ainsi, la rentabilité économique des projets d'embouche à vaste échelle n'a pas pu être établie à cause de la faiblesse de la demande locale de viande de

première qualité, des difficultés d'exporter la production par fret aérien et de la concurrence des viandes importées d'Europe et d'Amérique du Sud. « Afin de faciliter l'écoulement de surplus encombrants, les entreprises vendeuses (de viande) perçoivent du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) des primes à l'exportation : les restitutions. Celles-ci leur assurent des bénéfices non négligeables pour la vente de morceaux de viande de faible valeur marchande comme les "fameux" Capa, les quartiers avant désossés congelés de bovins. Sur ces bas morceaux, présents sur tous les marchés des grandes villes africaines, ils perçoivent selon certains négociants, 0,60 FF par kilo vendu, soit 15% du prix de vente CAF et 40% du coût d'approvisionnement dans la CEE ».

Cependant la politique de déstockage des jeunes animaux de boucherie apparaît, aux yeux des pasteurs, comme un piège dangereux. Parce que les taux de mortalité sont plus élevés pour les classes d'âge de 0 à 1 an (25 à 30 % en moyenne contre seulement 5 % pour les classes d'âge de 2 à 3 ans), la vente des jeunes mâles aurait pour effet d'imposer tous les risques aux éleveurs spécialisés dans le naissance, ce qui conduirait, à terme, à leur appauvrissement (Bonfiglioli 1992). Ces facteurs et bien d'autres (avanies du système de commercialisation, absence de formes substitutives d'épargne) ont entraîné un désintérêt des pasteurs pour les "projets de stratification de l'élevage". Pour les pasteurs, la réorganisation de la production et le développement des ventes d'animaux n'ont de sens que si les revenus provenant du contrôle des effectifs trouvent à s'investir dans un secteur autre que l'élevage, avec un taux de rémunération au moins comparable.

Par ailleurs, l'intérêt exclusif accordé aux bovins au détriment de l'élevage des petits ruminants qui a connu un développement remarquable depuis les épisodes de sécheresse, aura limité considérablement l'adhésion des éleveurs. La péjoration des conditions climatiques a mis en lumière la remarquable résistance des petits ruminants, leur capacité à reconstituer rapidement leurs effectifs, le rôle vivrier et commercial de leurs productions et, en définitive, leur importance vitale pour des populations vivant dans un environnement contraignant et aléatoire.

L'importance socio-économique des petits ruminants s'est affirmée nettement et l'élevage des ovins et des caprins a joué un rôle essentiel dans la reconstitution du cheptel au niveau des couches et des catégories les plus défavorisées. Des recherches récentes effectuées dans la région sur l'exploitation des troupeaux et la productivité financière des différentes espèces animales montrent « qu'à disponibilités quasi-égales d'UBT⁵ par équivalent-adulte, l'éleveur disposant d'un troupeau plus important d'ovins est en mesure de

5 Unité de Bétail Tropical.

dégager un revenu brut annuel supérieur à celui qui a peu d'ovins et davantage de bovins. Ce revenu n'inclut pas les produits laitiers autoconsommés et vendus » (Tyc 1994).

Les projets de "stratification de l'élevage" n'ont pas toujours su se doter d'un volet social consistant, de sorte qu'on ne voyait pas comment auraient pu naître les structures et les règles de gestion des ressources naturelles et de contrôle de la charge animale. Dans les rares cas où ces projets se sont intéressés à la gestion des pâturages, leurs tentatives se sont soldées par un échec, comme on a pu le constater au Ferlo (Faye 1993). L'option retenue consistait à susciter une dynamique d'organisation à la base dans l'espoir qu'un contrôle exercé sur l'eau allait permettre aux pasteurs résidents de contrôler le flux des transhumants étrangers dans leur zone. Mais ces tentatives d'organisation, impulsées de l'extérieur sans une concertation large et approfondie avec toutes les composantes des sociétés locales, ont suscité une multiplication des conflits articulés autour de la tarification de l'eau et de la représentation institutionnelle des groupes dans les nouvelles structures de gestion.

Parallèlement à la politique de "stratification de l'élevage" initiée par la SODESP, les pouvoirs publics ont entrepris, à partir de 1981, d'aménager des périmètres pastoraux autour du forage de Widou Thingoly⁶ dans la région du Ferlo central. Dans ce cadre, le projet sénégal-allemand s'est employé à tester un modèle d'exploitation sylvo-pastorale avec pour objectif de lutter plus efficacement contre les phénomènes de désertification autour des forages à travers une exploitation plus mesurée des ressources naturelles.

L'hypothèse de travail qui est à la base de ce modèle de contrôle de la charge animale repose sur l'idée que la dégradation de l'environnement est directement liée à la surcharge animale et que seul un meilleur équilibre entre ces deux paramètres permettrait de préserver le milieu naturel. L'objectif poursuivi était donc de mettre en place un système de gestion des ressources qui permettrait de mieux contrôler l'exploitation des pâturages en maintenant des charges animales modérées et constantes en vue de favoriser la régénération des ligneux et d'éviter la dégradation du milieu.

Mais ce système de pâturage contrôlé avec des tailles de troupeaux fixes pour chaque parcelle pastorale ne tient pas compte de la très forte variabilité inter-annuelle des précipitations et des ressources en pâturage dans une zone sahélienne comme le Ferlo. En effet, l'évaluation de cette expérience montre qu'il est impossible de réaliser une maîtrise parfaite des paramètres de production débouchant sur un équilibre durable entre la charge animale et le disponible fourrager. Pour y parvenir, il faudrait réajuster chaque année les effectifs animaux en fonction de la quantité de biomasse disponible. Or, ce

6 Le nom réel de cette localité est Weendu Cingoli.

principe de flexibilité de la charge animale s'avère difficile à mettre en pratique au plan technique puisque cela suppose la combinaison très aléatoire de plusieurs paramètres comme la pluviométrie, les caractéristiques du relief et la dynamique de croissance de la végétation.

Ces contraintes permettent de comprendre pourquoi l'expérience du contrôle de la charge animale n'a pas eu l'effet attendu sur la régénération du milieu, tout au moins sur la strate herbacée. Alors qu'on escomptait une régénération de la végétation et, plus particulièrement, un accroissement de la stabilité et de la productivité de la strate herbacée dans les parcelles (par rapport à la zone non aménagée), les recherches effectuées par Miehé (1991 ; 1992 ; 1994) sur une période de dix années montrent que le modèle de pâturage contrôlé a entraîné la disparition graduelle des espèces pionnières les plus résistantes à la sécheresse dans les parcelles qui ont été sous-pâturées pendant les années de bonne pluviométrie. Même si le modèle semble favoriser un meilleur développement de la végétation ligneuse, ce processus ne s'observe, pour l'essentiel, que dans les reliefs d'interdunes argileuses et à la condition que les charges animales restent faibles.

Les données du suivi de la végétation permettent de conclure que la logique du système de contrôle de la charge débouche sur un cercle vicieux : « On se trouve dans une véritable impasse quant à la détermination de charges animales idéales : si ces charges sont trop faibles, on améliore la régénération des ligneux, mais on aboutit à une détérioration de la strate herbacée. Par contre, si on augmente la charge animale, on favorise le développement et le maintien d'un tapis herbacé plus stable et plus résistant à la sécheresse, mais on pénalise le rythme de régénération des arbres » (Thébaud 1993).

Les principales conclusions des recherches de Miehé (1994) sur l'évaluation du modèle, du point de vue écologique, peuvent être résumées comme suit :

1) l'impact du modèle de contrôle de la charge animale sur la strate herbacée est globalement négatif. En effet, l'analyse des données collectées révèle que « la qualité des pâturages et surtout la stabilité de la strate herbacée semble avoir sensiblement diminué, comparativement au pâturage communautaire, surtout dans les parcelles qui sont sous-pâturées pendant les bonnes années. Plus précisément, on relève un appauvrissement en espèces fourragères pionnières résistantes à la sécheresse et bien appréciées par le bétail, d'où un manque de réserves en semences disponibles en années sèches » (Thébaud *et al.* 1995) ;

2) pour l'évolution de la végétation ligneuse, la régénération est plus importante dans le périmètre que dans la zone des parcours communautaires. Mais, ce développement de

la strate ligneuse est liée principalement à la forte augmentation de *Boscia senegalensis*, ce qui indiquerait un processus d'aridification naturelle du milieu. En outre, « les sécheresses de 1983/84 et 1990/92 semblent avoir beaucoup plus affecté les ligneux que le niveau de la charge animale. (...) Pour permettre un bilan positif des ligneux, la régénération naturelle aurait exigé que la charge animale varie avec la topographie et s'allège sur les hauts de pente et crêtes de dunes. La capacité de régénération des arbres et arbustes dépendrait donc avant tout de la pluviométrie, ensuite de leur position sur les reliefs dunaires et, en dernier lieu, de l'intensité de la pâture » (Thébaud *et al.* 1995).

Au plan économique, les pasteurs qui sont les principaux concernés s'accordent à reconnaître que le système de pâturage contrôlé présente des avantages en ce qu'il offre de meilleures conditions d'alimentation et d'abreuvement aux animaux. Toutefois, à cause des lacunes du protocole de suivi des troupeaux ⁷, les données collectées ne permettent pas de mesurer réellement les paramètres zootechniques du bétail maintenu à l'intérieur des parcelles et de les comparer à ceux des animaux de la zone non aménagée.

Par ailleurs, on peut se demander si les améliorations relevées sur les troupeaux bovins des parcelles pastorales ont un caractère suffisamment durable pour que ces animaux puissent résister aux rigueurs d'une transhumance imposée par les aléas climatiques. En tout état de cause, la productivité obtenue dans les parcelles ne peut pas permettre aux propriétaires des troupeaux de rembourser les investissements consentis pour aménager les parcelles pastorales et, encore moins, de dégager une marge bénéficiaire. Les calculs économiques effectués par Kasberger-Sanftl (1992) montrent que « le pâturage contrôlé en tant que tel n'est pas rentable. Le produit couvre juste l'amortissement, les intérêts et les frais de fonctionnement des infrastructures. L'éleveur subit donc une perte de son avoir au lieu d'un revenu pour son travail ou encore d'une rémunération de son capital propre en bétail ».

Comme conséquences sociales, la privatisation partielle des ressources naturelles instaurée dans le cadre de l'exploitation des périmètres pastoraux, dans un espace où la gestion des parcours est traditionnellement communautaire, a entraîné une exacerbation des tensions et des conflits. Les mesures d'attribution, définies suivant des normes techniques de charge, ne peuvent concerner qu'une partie de

⁷ L'interprétation des résultats de cette enquête portant sur les performances des animaux est discutable. En effet, les relevés de poids ne sont pas constants d'un mois à l'autre et ne concernent qu'une partie des animaux suivis. Les données révèlent également des incohérences : assimilation de veaux de quelques jours seulement avec des animaux de 20 à 22 mois.

la population dans la zone d'emprise d'un forage donné, compte tenu du décalage entre la taille réduite de l'espace aménageable et l'importance des effectifs de cheptel détenus par les résidents réguliers de la zone.

Un tel système aboutit à renforcer la différenciation sociale entre les pasteurs attributaires des aménagements et ceux qui ne le sont pas. Les premiers bénéficient des avantages cumulés de l'exploitation en alternance des pâturages privés et communautaires, alors que les seconds n'ont accès qu'aux seules ressources communautaires. De ce fait, l'égalité des chances dans la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles se trouve supprimée (Touré 1993). Cela se justifie d'autant moins que l'attribution privative de périmètres pastoraux n'a pas prédisposé les bénéficiaires des aménagements à prendre des initiatives allant dans le sens de la protection ou de la régénération de leurs domaines.

La gestion des terroirs dans un contexte pastoral

Dans la logique initiale du Projet sénégal-allemand, transparaît l'idée implicite selon laquelle le modèle traditionnel de gestion communautaire des zones de parcours serait préjudiciable à la préservation de l'environnement dans la mesure où il favoriserait le surpâturage. En réalité, cette hypothèse est inspirée d'un diagnostic à caractère écologique qui se fonde plus sur des considérations théoriques que sur des données de terrain ⁸.

Actuellement, les acquis de la recherche et l'expérience du terrain amènent à reconsidérer la perception conventionnelle des problèmes de gestion des parcours ⁹. Les travaux de suivi écologique, entrepris au cours des dix dernières années, ont permis d'appréhender la diversité géographique, économique et sociale des contextes de dégradation de l'environnement. Il apparaît clairement que sous l'effet de conditions

⁸ Ce diagnostic est largement influencé par la théorie développée par Hardin (1968) sous le nom de *Tragedy of Commons*, selon laquelle le libre accès aux ressources naturelles et l'augmentation du nombre des utilisateurs conduisent nécessairement à une surexploitation. Au niveau individuel, l'utilisateur supporte de moins en moins les coûts directs et dans le même temps, rien ne l'incite à mettre en œuvre des stratégies conservatoires à long terme puisqu'il n'a aucune garantie de tirer profit des efforts qu'il pourrait consentir en vue d'entretenir ou d'améliorer les ressources naturelles.

⁹ Dans le cas du Ferlo, la mesure des principaux paramètres écologiques, réalisée à partir de 1981, a permis d'obtenir des résultats qui ne confirment pas la thèse d'un surpâturage généralisé. Contrairement à l'image d'une saturation de l'espace pastoral, l'établissement d'un indice de pression animale à partir du ratio entre la charge animale estimée par les enquêtes aériennes et le disponible fourrager montre qu'en année de pluviosité moyenne, la zone pastorale serait généralement sous-pâturée (Prevost 1989).

climatiques moins défavorables, la végétation a un potentiel élevé de récupération de sa dynamique de croissance. Ce processus reste certes fragile, mais il prouve que la résilience des écosystèmes (c'est-à-dire leur capacité à se régénérer) est plus élevée qu'on ne le croyait il y a quelques années.

Sur un autre plan, les travaux de recherches consacrés à l'analyse des stratégies d'occupation de l'espace et d'exploitation des ressources naturelles ont mis en évidence l'intérêt écologique du système de mobilité pastorale qui répond à une logique d'optimisation de l'exploitation des parcours (Sandford 1983 ; Swallow 1993 ; Swift & Toulmin 1992 ; Behnke & Scoones 1992). En contribuant à répartir les charges animales sur l'ensemble de l'espace, la mobilité permet d'optimiser l'exploitation des parcours et d'entretenir, sans grand dommage pour l'environnement, des effectifs beaucoup plus importants que si la zone était fermée.

Cela signifie que le pastoralisme traditionnel fondé sur l'entretien de la mobilité du bétail ne constitue pas un système de prédation et de destruction des ressources naturelles. Tout laisse à penser que, dans le cadre de "systèmes non équilibrés", la stratégie de gestion "opportuniste" et les pratiques de valorisation des "ressources clefs" constituent l'un des moyens les plus performants pour exploiter les pâturages naturels sans compromettre la régénération des ressources, leur stabilité dans le temps et leur capacité à s'adapter à l'alternance d'années sèches et d'années humides.

Si l'on admet l'importance vitale de la mobilité, du partage communautaire des ressources et de la réciprocité dans l'accès aux pâturages et aux points d'eau, il faudrait alors favoriser l'émergence de systèmes de gestion prenant en compte les règles traditionnelles d'accès et d'exploitation des ressources naturelles. De ce point de vue, la prise de conscience de l'intérêt que présentent les pratiques de gestion communautaire des ressources tend à faire évoluer la logique des interventions de projets comme le Projet sénégal-allemand vers une approche de gestion intégrée des terroirs dont la finalité est de permettre aux populations locales de s'organiser elles-mêmes dans une dynamique impliquant toutes les catégories sociales pour mieux mettre en valeur les ressources disponibles dans leur environnement.

Mais l'application de la démarche de gestion des terroirs pose de multiples problèmes, parmi lesquels on retiendra les contraintes relatives à la délimitation de l'espace d'intervention. À la différence des terroirs villageois, les terroirs pastoraux sont vastes et leurs limites fluctuent selon les années. Pareille situation rend difficile la réalisation de programmes de gestion des terroirs, surtout lorsque l'on a affaire à des systèmes pastoraux nomadisant avec des amplitudes de déplacement relativement importantes (Thébaud 1993).

À ces difficultés s'ajoutent une autre, encore plus délicate. Le statut de réserve sylvo-pastorale conféré à la zone du Ferlo consacre la

responsabilité de gestion de l'État. Formellement, le statut de réserve entre en contradiction avec le projet d'instituer des structures pastorales chargées de déterminer les modes d'exploitation et les règles d'accès aux ressources en eau et en pâturage. « Il n'est pas évident que les orientations du nouveau Code forestier fournissent une alternative viable. La gestion participative des forêts classées se conçoit bien dans un contexte de massifs forestiers autour desquels gravitent des terroirs agricoles ou agro-pastoraux. Dans le cas d'une occupation permanente comme le Ferlo central, la dynamique est tout autre » (Thébaud 1994).

On pourrait envisager le déclassement de la réserve pour restituer aux communautés pastorales résidentes la maîtrise de leur espace et des ressources qui y sont disponibles. Mais cette solution offrirait aux pasteurs la possibilité de solliciter des attributions de terres en vue de constituer des domaines pastoraux. On aboutirait ainsi à un morcellement de l'espace en parcelles individualisées et à l'instauration d'un modèle fermé d'exploitation pastorale. Il est possible d'éviter cet écueil, en adoptant un cadre juridique qui fasse prévaloir le principe de la gestion communautaire des terroirs situés en zone pastorale. Il s'agit là d'une hypothèse qui mérite de faire l'objet d'une réflexion plus approfondie, pour en maîtriser toutes les implications.

Les systèmes de production d'élevage du Ferlo, destabilisés par les interventions extérieures cherchent à s'adapter aux nouvelles conditions créées par la dégradation des ressources naturelles et la transformation de l'environnement socio-économique. Cette restructuration pourrait ouvrir des perspectives d'évolution intéressantes si l'on parvient à créer un environnement législatif, institutionnel et économique favorable au pastoralisme.

L'effort en cours — de révision et d'adaptation des instruments juridiques et institutionnels qui régissent la gestion des ressources naturelles¹⁰ — doit être poursuivi en vue de renforcer les capacités des communautés pastorales du Ferlo à contrôler l'accès aux ressources en eau et en pâturage de leur zone, mais aussi à gérer les déséquilibres inter-annuels des ressources disponibles.

Dans cette perspective, il s'avère indispensable d'impliquer les pasteurs dans l'élaboration de ces différents dossiers. Cela pose l'exigence d'une concertation large et approfondie avec l'ensemble des producteurs (y compris les couches et les catégories défavorisées) avec pour objectifs : une délimitation rigoureuse des mécanismes de décentralisation de la gestion des ressources naturelles ; une répartition des rôles et des responsabilités à affecter, d'une part, à l'État et,

10 L'élaboration du plan national d'action pour l'environnement, du plan d'action foncier, du plan directeur pour la zone sylvo-pastorale et la révision des dispositions du décret n°72-1288.

d'autre part, aux communautés pastorales, une identification précise des principes devant servir de fondement à la collaboration entre l'État, les organismes d'intervention et les institutions pastorales ; une définition claire de procédures de résolution des conflits (fondées sur l'intégration des modèles traditionnels et modernes de règlement des conflits) ; un aménagement de modules d'intégration des savoir-faire locaux aux schémas d'aménagement des terroirs pastoraux.

La démarche à mettre en œuvre devra être multisectorielle pour permettre la prise en compte des problèmes qui se posent en amont et en aval de la production (maîtrise technique et financière du réseau des forages, alphabétisation et formation, santé humaine et animale, filière d'approvisionnement en intrants, valorisation de la production laitière, accès au crédit, etc.). Dans la mesure où les projets d'aménagement de l'espace et de gestion des ressources naturelles exigent des moyens importants, il sera nécessaire de mettre en place un système de financement durable pour l'entretien des infrastructures, des équipements collectifs et des aménagements réalisés.

Bibliographie

BÂ Cheikh

1986 *Les Peul du Sénégal. Étude géographique*, Dakar, NEA : 394 p. (Thèse de doctorat d'État, soutenue en 1982 : 540 p.).

BARRAL Henri

1982 *Le Ferlo des forages. Gestion ancienne et actuelle de l'espace pastoral*, Dakar, ORSTOM : 85 p.

BEHNKE R. H., SCONNES I

1992 *Repenser l'écologie des parcours : implications pour la gestion des terres en Afrique*, IIED/UNSO : 36 p. (Dossier n°33).

BENOÎT Michel

1988 *La lisière du kooya. Espace pastoral et paysage dans le Nord du Sénégal (Ferlo)*, in *Espace Géographique*, XVII, 2 : 95-108.

BONFIGLIOLI A. M.

1992 *Sociétés pastorales à la croisée des chemins. Survie et développement du pastoralisme africain*, NOPA, UNICEF/UNSO : 88 p.

DUPIRE Marguerite

1957 *Les forages dans l'économie peul*, in *Éléments de politique sylvo-pastorale au Sahel sénégalais*, in Grosmaire, Fasc. 14 : 19-24.

FAYE M.

1993 *Politique de développement pastoral au Sahel. Exemple du Sénégal. Communication à l'Atelier de Bamako 8-12 novembre 1993* (: 12 p., non publié).

FAYOLLE F.

1973 *Valorisation du cheptel bovin en zone sylvo-pastorale en République du Sénégal*, Maisons-Alfort, IEMVT : 126 p.

GRENIER P.

1956 Rapport de mission dans la région du Ferlo (Décembre 1956 - mai 1957), Dakar, Service de l'Hydraulique de l'AOF : 157 p.

GROSMAIRE

1957 *Éléments de politique sylvo-pastorale au Sahel sénégalais*. Saint-Louis, service des Eaux et Forêts, document d'archives : 1 093 p.

HARDIN G.

1968 « The Tragedy of the Commons », in *Science*, 162 : 1243-1248.

KASBERGER-SANFTL G.

1992 Recherches agro-économiques d'accompagnement dans le projet "Exploitation sylvo-pastorale des sols dans le nord du Sénégal". Rapport d'une mission à court terme effectuée du 14 mars au 4 avril 1992 sur ordre de la GTZ (Office Allemand de la Coopération technique) : 38 p.

LAKE L. A., TOURÉ S. N.

1984 *L'expansion du bassin arachidier*, Dakar, IFAN : 102 p.

MIEHE S.

1991 Inventaire et suivi de la végétation dans les parcelles pastorales à Widou Thingoly. Résultats des recherches effectuées de 1988 à 1990 et évaluation globale provisoire de l'essai de pâturage contrôlé après une période de dix ans. Travaux effectués dans le cadre du projet GTZ : 108 p.

1992 Inventaire et suivi de la végétation dans le périmètre expérimental à Widou Thingoly dans le cadre du projet Sénégal-Allemand "Exploitation agro-sylvo-pastoral des sols dans le nord du Sénégal : évolution de la strate herbacée au cours de la nouvelle sécheresse 1990-1992. Rapport d'une mission à court terme effectuée du 3 au 28 octobre 1992 sur ordre de la GTZ/Eschborn : 136 p.

1994 Bilan des modifications de la végétation après 13 années d'essai et recommandations pour de futures phases du projet/de futurs projets. Rapport d'une mission à court terme effectuée du 14 janvier au 10 février 1994 sur ordre de la GTZ/Eschborn : 117 p.

PREVOST Y. A.

1989 *Analyse spatiale de la pression animale comme facteur de désertification dans le Nord Sénégal*, Dakar, Centre de Suivi Écologique : 11 p.

SANDFORD S.

1993 *Management of pastoral development in the third world*, London, Overseas Development Institute & John Wiley : 42 p.

SANTOIR Christian

1979 *L'espace pastoral dans la région du fleuve Sénégal*, Dakar, ORSTOM : 66 p.

1983 *Raison pastorale et politique de développement. Les Peul sénégalais face aux aménagements*, Paris, ORSTOM : 186 p.

SIMIER J. P.

1991 « L'Afrique au secours du frigo communautaire », in *Courrier de la planète*, 1. Supplément : 2-3.

SWALLOW B. M.

1993 *Le rôle de la mobilité dans le cadre des stratégies de gestion des risques des pasteurs et agro-pasteurs*, ILCA : 28 p.

SWIFT J., TOULMIN C.

1992 *Lignes directrices et stratégies de développement pastoral en Afrique*, NOPA, UNICEF/UNSO : 17 p.

THÉBAUD B.

1993 *Rapport de mission en vue d'une conception adaptée pour un éventuel projet faisant suite au "modèle d'exploitation sylvo-pastorale à Widou Thingoly"*, Saint-Louis, PSA : 43 p.

1994 *Bilan et identification d'un nouveau projet : rapport de mission du 28 mars au 5 mai 1994*, PSA, Saint-Louis : 24 p.

THÉBAUD B. et al.

1995 *Vers une reconnaissance de l'efficacité pastorale traditionnelle : les leçons d'une expérience de pâturage contrôlé dans le nord du Sénégal*. IIED, Dossier n°55 : 33 p.

TOURÉ O.

1993 *Contribution à l'évaluation des activités du projet sénégal-allemand*, Saint-Louis, PSA : 26 p.

1995 « La politique nationale pastorale », in *La gestion des ressources naturelles et les politiques pastorales nationales*, PNUD/UNSO : 61-70.

TYC J.

1994 *Étude diagnostic sur l'exploitation et la commercialisation du bétail dans la zone dite six forages*. Rapport de mission du 1^{er} mars au 6 avril 1994 : 80 p.

Effets de la pression de bétail sur les productions primaires et secondaires du Ferlo sénégalais

Détoubab Insa GNINGUE

Le contrôle des pâturages

Diverses études sur les pâturages sahéliens font mention, ces dernières années, d'une dégradation progressive du couvert végétal. Ce problème se pose avec acuité surtout aux abords immédiats des forages aménagés dans le Nord du Sénégal où l'on observe des auréoles de surfaces dans lesquelles la végétation tend, de plus en plus, à disparaître (Le Houérou 1977 ; Boudet 1978 ; Toutain et Piot 1980 ; UNESCO-PNUE-FAO 1981 ; Wispelaere et Noël 1982 ; Barral 1982 ; Child *et al.* 1984).

Cette situation découlerait de plusieurs facteurs et événements qui ont marqué les pratiques pastorales au Sahel. Parmi ces facteurs, on retiendra, essentiellement, la restriction de l'aire pastorale induite par la nécessité d'augmenter la superficie cultivée, à la suite de l'accroissement démographique. Ainsi, la plus grande partie du bétail sénégalais est confinée dans les régions nord du pays, en zone sylvo-pastorale, où la capacité d'accueil de ces espaces est actuellement largement dépassée (Anonyme 1985; Jamin *et al.* 1986).

Par ailleurs, le creusement de multiples puits et forages à exhaure manuelle ou mécanique dans le but de mettre en valeur les pâturages du Ferlo, a eu pour conséquence l'afflux du cheptel autour de ces points d'eau. Ces pâturages étaient naguère abandonnés une bonne partie de l'année après le tarissement des mares temporaires, ce qui permettait leur repos et leur régénération.

À la suite de leurs études du couvert végétal du Ferlo sénégalais par télédétection aérospatiale et de la comparaison de la situation entre 1954 et 1980, De Wispelaere et Noel (1983) mettent en évidence, une diminution importante de la densité ligneuse sur un rayon de 0.5 à 3 km autour des forages implantés sur les sols sableux. De même, Boudet et Tourand (1988), par le même procédé, rendent compte, dans un rayon de 1 à 8 km autour des forages, de la très nette modification de la physionomie de la végétation, caractérisée par la dégradation de

la strate ligneuse qui tend même à disparaître autour des forages les plus anciens et une évolution de la strate herbacée vers des faciès à cycle court.

En 1982, à partir d'une riche documentation rapportant des témoignages de l'administration coloniale (Dupire et Grenier 1957) et de ses propres enquêtes dans la même région, Barral relève l'amorce de l'abandon des transhumances que les éleveurs effectuaient vers la vallée du fleuve Sénégal et vers le sud du Ferlo. De ce fait, les surfaces qui n'étaient pâturées que pendant la saison des pluies tendent à devenir des pôles de peuplement permanent. En outre, la mobilité des éleveurs, loin de se réduire avec la création des forages, tend plutôt à s'accroître, en prenant un aspect anarchique, et en créant une sorte de mouvement brownien. Enfin, Barral note l'effritement des structures traditionnelles de gestion des pâturages.

Autrefois, le bétail sahélien payait un lourd tribut à la peste et à la péripneumonie bovines. Ces deux maladies ont été éradiquées par des campagnes de vaccination financées par le FED (Fond européen de développement) à partir de 1965¹. Dans les années qui suivirent, le succès de l'opération entraîna une prolifération du cheptel et une forte concentration dans les aires de desserte des forages. Certains auteurs expliquent la dégradation du couvert végétal par les sécheresses successives observées depuis 1973 et par l'aridification du climat (Toutain et Piot 1980 ; Breman et Krul 1983), d'autres contestent vigoureusement cette version et attribuent la dégradation au surpâturage. Selon ces derniers, les péjorations climatiques ne sont pas un fait nouveau dans l'histoire du Sahel, dans la mesure où l'aridification de cette zone a commencé depuis fort longtemps et où des sécheresses sévères, comme celle de 1913-1914, n'ont pas fortement perturbé l'équilibre écologique local (Le Houérou 1977).

De nombreuses théories ont été émises sur les charges animales que peuvent supporter les pâturages du Ferlo. Les méthodes d'évaluation n'ont pas été les mêmes et les résultats obtenus sont parfois controversés. Jusqu'à présent, deux points de vue essentiels ont guidé les investigations dans ce domaine.

Le premier point de vue est formulé par Hiernaux (1983) qui considère que la capacité de charge d'un pâturage est associée à deux notions : d'une part, dans une optique écologique, au seuil d'exploitation au-delà duquel, la végétation, voire le milieu se dégradent et, d'autre part, dans une optique zootechnique, au seuil maximal d'exploitation permettant d'atteindre un niveau de performances zootechniques à partir d'un pâturage donné. Selon Hiernaux, ces deux optiques ne sont pas forcément liées. Ses observations le mènent à la conclusion que le broutage direct est sans

1 Projet Conjoint n°15.

risque pour les ligneux et que, pour les espèces herbacées, les risques sont restreints après leur fructification.

Le second point de vue est formulé par Breman et Krul (1982) qui trouvent que la complexité du rapport végétation-animal est telle qu'il est délicat de parler d'une capacité de charge en se référant au seul niveau de performance de production animale. De ce point de vue, l'optique écologique de la notion de capacité de charge est plus élaborée.

L'impact de la pression animale sur la végétation est souvent perçu comme favorable à sa régénération, mais souvent aussi, comme un phénomène perturbateur. Valenza et Diallo (1975) recommandent l'ouverture des parcelles de reboisement du Ferlo sableux à la fréquentation animale, afin de permettre une fertilisation azotée par les fèces et l'urine. En outre, le passage des animaux a aussi des effets bénéfiques sur la dispersion des diaspores et l'amélioration de leur fertilité après passage dans le tube digestif des herbivores et sur la libération des graines par le piétinement des épillets. Par contre, en cas de forte pression animale, le piétinement et le broutage des jeunes plantules peuvent perturber le milieu écologique (Granier 1975).

Les études portant sur les pâturages sahéliens, et notamment sur ceux du Ferlo, se sont surtout orientées sur les espèces herbacées, ne réservant que peu de place aux ligneux. Or, du fait de sa fluctuation dans le temps et dans l'espace, la strate herbacée ne peut être un bon indicateur de l'évolution d'un pâturage. Selon Boudet *et al* (1980) les espèces ligneuses restent les plus fiables pour étudier les pâturages car elles se maintiennent même si le nombre d'individus évoluent fortement.

Pour Naegele (1968) les systèmes de pâturage sur un territoire clôturé et contrôlé, représentent, d'un point de vue écologique, la meilleure forme d'exploitation de la zone sylvo-pastorale.

Un projet de contrôle des pâturages

Le Projet sénégal-allemand de la zone nord mène des activités diverses en zone sylvo-pastorale, depuis 1975. Conçu initialement pour le reboisement des abords immédiats des forages de la région, il s'intéresse exclusivement aujourd'hui au pastoralisme. Il a entrepris, depuis 1981, des essais de pression de bétail sur un espace protégé par une clôture. Les expériences menées ont permis de suivre l'évolution ultérieure de la végétation et des productions animales. Expérimental et pastoral à l'origine, le projet a connu des extensions en 1985, 1986 et 1989. Dans sa phase finale, il procède à une réflexion rétrospective et s'interroge sur la conception d'un modèle d'aménagement s'ajustant aux modes d'utilisation de l'espace par les pasteurs.

L'étude présentée ici analyse les résultats d'investigations menées de 1981 à 1987 sur les ligneux et les paramètres zootechniques (Gningue 1990). Les conclusions complémentaires sur le couvert herbacé sont fournies par les résultats des travaux de Miehé (1990).

Les expérimentations se déroulent dans le nord du Sénégal, en zone sylvo-pastorale, au forage de Widou Thingoly². La faiblesse des précipitations, de l'ordre de 200 à 300 mm en 3 mois, leur mauvaise répartition et les sécheresses périodiques caractérisent cette zone aride. La zone de Widou Thingoly s'étend, comme la totalité du Ferlo, dans le bassin sénégalo-mauritanien. Au cours de l'histoire géologique, il semblerait que ce bassin ait été, pendant longtemps, submergé par la mer (Zech 1980 cité par Klug 1982). Ce qui explique la présence de sédiments maritimes calcaires dont les plus récents datent du tertiaire et forment aujourd'hui le continental terminal dont la nappe aquifère maestrichienne alimente la majorité des forages pastoraux du Ferlo.

Le relief est caractérisé par des sables argileux plus ou moins fixés, recouverts par des dunes quaternaires qui sont aujourd'hui fortement érodées. Ces dunes sont orientées est-nord-est / sud-ouest. La conformation du relief permet de distinguer deux unités géomorphologiques : une pénéplaine haute où prédominent des sols sableux de couleur brun-rouge, et une pénéplaine basse caractérisée par des sols sablo-argileux de couleur brune. Ces deux unités géomorphologiques déterminent deux groupements de végétation. Le premier est représenté par un seul type où prédomine *Balanites aegyptiaca*, auquel *Acacia senegal* lui est très souvent associé. La présence d'autres espèces, comme *Feretia apodanthera*, *Zizyphus mauritiana*, ou *Stereospermum kunthianum* semble liée à la présence de mares. Le second faciès est dominé par *Sclerocarya birrea*, en 1981, au début des recherches. Avec les sécheresses enregistrées dans les années 1980 et 1990, cette espèce cède de plus en plus la place à *Balanites aegyptiaca*. Selon les espèces d'accompagnement, quatre types de végétation ont été identifiés dans ce groupement.

Le modèle mis en place et les résultats obtenus

Dans les années 1970, le surpâturage a été désigné comme cause essentielle de dégradation des écosystèmes sylvo-pastoraux. Sur la base de recommandations de plusieurs experts pour la limitation de la pression que le bétail exerce sur la végétation, le projet sénégalo-allemand a expérimenté, sur une superficie clôturée de 1 500 ha, des charges fixes de bétail. Dans le but de mesurer le seuil de charge

² Rappelons que le nom réel de cette localité est Weendu Cifigoli. Ce forage se situe à 16° de latitude et 15° 25' de longitude dans une région appelée Ferlo sableux.

optimale compatible avec une régénération de la végétation, cette superficie est cloisonnée en sept parcelles. À partir du forage, une conduite d'eau desservant des bassins avec des abreuvoirs attenants, permet d'assurer le ravitaillement en eau des populations et l'abreuvement du bétail.

Au cours de la première année, le projet a expérimenté les charges animales suivantes exprimées en unités de charge³ : 17 ha / unité pour trois parcelles et 14 ha / unité pour trois autres parcelles. En 1982, des éleveurs choisis par la coopérative d'éleveurs de Widou Thingoly ont été installés dans ces parcelles pour y vivre en permanence avec leur famille et un nombre limité d'animaux. En 1983, les charges ont été revues à la hausse après qu'une importante biomasse soit demeurée sur pied, induisant des refus et des pertes de poids pour les différentes espèces animales. Les charges furent alors rapportées de 17 ha à 14 ha / unité et de 14 ha à 10 ha/unité respectivement dans les deux groupes de parcelles. Des placettes d'un hectare, choisies selon les différents types de végétation, ont servi de repère pour suivre l'évolution de la végétation⁴. Celle-ci a été systématiquement inventoriée au départ et un suivi régulier a été poursuivi jusqu'à ce jour.

Le système expérimental permet de comparer quatre situations différentes : une mise en défens totale où aucune fréquentation humaine ou animale n'est tolérée, une mise en défens partielle avec deux variantes de charge, pâturage exploité modérément ou intensivement, et enfin, un mode de pâturage "traditionnel" sans contrôle de la charge animale. Les troupeaux faisant partie du dispositif expérimental sont vaccinés et déparasités régulièrement. Des pesées mensuelles permettent un suivi individualisé des animaux. Quotidiennement, des équipes sillonnent les parcelles pour relever les naissances et éventuellement les décès. Pour maintenir la fixité de la charge animale dans les parcelles, les jeunes ayant atteint l'âge du sevrage sont sortis du troupeau et commercialisés.

L'observation des résultats⁵ permet de tirer quelques conclusions. En ce qui concerne la végétation herbacée, Miehe (1990) met en évidence un appauvrissement de la composition floristique des pâturages contrôlés, à l'inverse des pâturages exploités librement. Du point de vue quantitatif, Gningue (1990) met à jour une corrélation élevée entre la quantité de pluie et la production de biomasse herbacée épigée ($r=0,8998$, corrélation de Pearson), (Cf tableau 1 en annexes).

3 Une unité de charge est représentée par une vache et sa suite, une brebis et sa suite et 0,5 chèvre.

4 Ces placettes sont matérialisées par cinq piquets dont quatre aux coins et un repère central.

5 Les résultats ont été discutés par Miehe (1982, 1990, 1992) et par Gningue (1990).

Cependant la répartition de la pluviométrie joue un rôle déterminant dans la production de biomasse herbacée. Avec un plus faible cumul pluviométrique, l'année 1987 a été plus productive que les années 1985 et 1986, à pluviométrie plus abondante. Par ailleurs, dans cette expérience, la pression de bétail n'a pas montré d'influence sur la production de biomasse herbacée épigée.

Une meilleure régénération ligneuse est observée dans les mises en défens totales et partielles, dans les endroits favorables comme les dépressions et les parcs à bétail abandonnés (Miehe 1990 ; Gningue 1990). Statistiquement, Gningue (1990) n'a pas trouvé de différence significative ($P < 0,05$), pour le nombre de ligneux adultes, entre les mises en défens partielles et les pâturages exploités librement. Par contre, une différence significative a été observée entre les mises en défens totales et les pâturages libres (Cf tableau 2). De meilleurs gains de poids et une réduction de la mortalité sont observés dans les parcelles les moins chargées.

Les demandes répétées des éleveurs, pour obtenir des parcelles encloses, et l'insistance des autorités, pour vulgariser ce modèle à l'échelle du territoire national, ont amené le projet à multiplier les extensions : 8 000 ha en 1985, 6 000 ha en 1986 et 4 200 ha en 1989. Certains éleveurs sont allés jusqu'à proposer de se débarrasser de la moitié de leurs troupeaux, pour obtenir une parcelle. Des GIE (Groupement d'intérêt économique) ont été constitués, pour répondre moralement des éleveurs vis-à-vis du projet. Aujourd'hui, ces GIE sont liés par un contrat qui leur fait supporter le dixième des frais d'investissement pour la création des périmètres de parcours et l'ensemble des frais de fonctionnement constitués principalement par l'abreuvement des animaux, l'entretien et la réparation des infrastructures, l'achat de vaccins et des médicaments vétérinaires. Le respect de la charge animale, prescrite à 12 ha par unité de charge, constitue la base du contrat.

Les limites du pâturage contrôlé

En minimisant le piétinement et le broutage intensifs des jeunes pousses de ligneux, le système du pâturage contrôlé a permis d'observer une régénération des ligneux dans des sites favorables, notamment dans les anciens lieux de parcage des animaux et dans les dépressions. Les longues marches épargnées au bétail, pour la recherche de pâturages et d'eau, ont eu pour conséquence, dès la première année, une amélioration sensible des paramètres zootechniques, très vivement ressentie par les populations. Le maintien de l'embonpoint du cheptel jusqu'à des périodes très avancées de la saison sèche, l'augmentation de la prolificité du bétail encadré et

l'allongement de la durée de lactation des femelles ont facilité l'adhésion des populations au modèle technique proposé.

La première année d'expérimentation, la faiblesse des charges préconisées par le projet laissait sur les parcours une importante couche herbacée inexploitée. Ce fourrage moisissait dès les premières pluies et devenait inappétant pour le bétail. Il a donc fallu augmenter la charge pour mieux valoriser les parcours. Bien que cette augmentation ait eu lieu, les seuils fixés par l'administration du projet furent le plus souvent dépassés frauduleusement par les éleveurs. À tel point que, pour respecter le dispositif, le projet eut recours à des sanctions très sévères telles que la fermeture des vannes d'alimentation en eau des bassins ou l'expulsion de certains éleveurs (Richter 1990). Il semble bien ici que la principe technique de la fixité de la charge animale, base essentielle du projet, soit largement remis en cause par des facteurs sociaux.

Les sécheresses observées ces dernières années furent également très éprouvantes pour le modèle technique proposé. Dès 1983, l'administration du projet a dû assurer la complémentation alimentaire des troupeaux à partir de fourrages importés (paille de riz, mélasse et tourteaux), pour maintenir le bétail sur les parcelles du périmètre expérimental, dans des conditions qui restèrent néanmoins très difficiles. Malgré tous ces efforts, pendant les années déficitaires, les éleveurs ont transhumé, ne laissant sur place que quelques têtes de bétail et la fraction invalide de leurs familles. Par la suite, les agrandissements successifs ont confirmé la précarité du modèle technique proposé, largement tributaire de la pluviosité. Les GIE, représentant les éleveurs, n'ont pas pu respecter leurs engagements vis-à-vis du projet, en grande partie à cause d'une mauvaise organisation et de l'abandon des périmètres pendant les périodes sèches.

Par ailleurs la limitation de la charge animale sur le périmètre expérimental confinait le reste du bétail de l'aire de desserte du forage dans un espace relativement restreint. Cette situation a conduit à une surcharge des pâturages hors périmètres et un état conflictuel latent entre les éleveurs encadrés et non encadrés. En effet, pendant les années déficitaires, les éleveurs bénéficiant du projet profitèrent au maximum des pâturages hors périmètres avant de réintégrer les troupeaux dans les parcelles contrôlées, dès que l'herbe se faisait rare. De ce point de vue, les sociologues sollicités par le projet, ont largement fait état d'un constat d'échec et s'accordent pour souligner les conflits latents entre éleveurs, conflits générés par les pâturages contrôlés.

Compte tenu des problèmes évoqués, depuis 1989, le projet a suspendu l'extension du pâturage contrôlé et s'est consacré, d'une part, à la formation et la sensibilisation des éleveurs par le biais de programme d'alphabétisation et, d'autre part, à l'installation d'infrastructures à destination de l'ensemble de la population

(construction d'une école et d'un dispensaire, électrification du village de Widou Thingoly).

En définitive, cette expérience a le mérite de mettre en évidence que l'organisation telle qu'elle avait été conçue au départ favorisait une minorité d'éleveurs, au détriment d'une majorité largement confinée dans un espace relativement restreint. Il est aussi apparu qu'il était impossible de vouloir clôturer toute l'aire de desserte du forage. Les sécheresses cycliques ont également fait la preuve que la mobilité des populations était à promouvoir, au contraire de la volonté technique affichée au départ qui avait pour objectif de sédentariser les populations pastorales.

En matière d'environnement, plusieurs constats se sont imposés. Tout d'abord, la résilience du milieu sylvo-pastoral permet une régénération spontanée d'espèces végétales, si les conditions pluviométriques le permettent. Ensuite, aussi longtemps que les sécheresses persistent, un phénomène naturel de régulation de la charge animale et, par conséquent de régénération des ligneux, s'opère dans les endroits favorables et, plus particulièrement, dans les dépressions. Enfin, la stratégie d'occupation de l'espace par les éleveurs ne correspond guère à une fixité des charges de bétail.

D'un point de vue zoo-économique, le thème de la "thésaurisation" est devenu obsolète, au profit de celui de la "stratégie". En effet, l'éleveur accumule du bétail, certes par prestige, mais avant tout pour sécuriser ses rentrées monétaires. Dans tous les cas ce sont les animaux reproducteurs qui bénéficient le plus de son attention. Contrairement aux idées largement répandues, les éleveurs commercialisent leurs animaux à des âges assez avancés pour en tirer le meilleur parti. Il s'agit bien là d'une volonté de valorisation de leurs produits.

Récemment, Kasberger-Sanftl (1993), propose une nouvelle méthodologie d'intervention pour le projet, en s'appuyant sur les recommandations de Thébaud (1993) et de Touré (1993). Il propose de favoriser la mobilité des éleveurs et la réciprocité des groupes en étendant le champs d'action du projet à d'autres forages et d'intégrer les stratégies des éleveurs en matière de gestion de l'espace dans la Vallée du Fleuve Sénégal et le Bassin arachidier. Il suggère aussi d'assurer une meilleure sécurisation foncière pour les populations pastorales. En matière de protection de l'environnement il propose de mettre en place un véritable plan d'action contre les feux de brousse et de choisir, en concertation avec les populations, des zones à protéger dans les sites favorables à la régénération des ligneux, pouvant servir de réserves fourragères. Cet objectif ne pourra être atteint sans favoriser des systèmes d'organisation interne qui permettent une meilleure gestion de l'espace pastoral et des ressources en eau.

En définitive il apparaît bien que la limitation de la pression de bétail, dans le Ferlo sénégalais, par une mise en défens partielle n'a pas plus d'effets significatifs sur la régénération de la végétation que les modes traditionnels de conduite des troupeaux des pasteurs. Par contre, une mise en défens totale dans les dépressions, permet d'observer une bien meilleure régénération des ligneux que les pâturages libres. De plus, la production de biomasse herbacée épigée n'est pas influencée significativement par la pression de bétail. La pluviosité et la répartition de l'eau sont fortement corrélées à la production de biomasse. Enfin, une limitation de la pression de bétail améliore sensiblement la croissance et la reproduction des troupeaux.

Stratégiquement, la sédentarisation des populations pastorales ne peut pas être envisagée, dans la mesure où les populations sont amenées à se déplacer à la suite de sécheresses récurrentes. Au contraire, pour sécuriser les pasteurs, la mobilité des troupeaux doit être organisée et facilitée.

À l'heure des grands ouvrages hydro-agricoles, les populations pastorales doivent être prises en compte dans la conception des plans d'occupation de l'espace. Aujourd'hui, les pâturages de décrue et les eaux du fleuve Sénégal avec ses affluents ne sont plus accessibles au bétail transhumant. Dans les zones centres, la jachère n'existe plus et les pistes et parcours du bétail ne sont plus délimités. Beaucoup de terres pastorales ont déjà été grignotées pour les besoins d'une agriculture de rente ou vivrière très aléatoire. L'espace pastoral se restreint d'année en année, confinant le bétail dans des pâturages de plus en plus hypothétiques, sans issue pour les zones favorisées, et avec toutes les menaces des péjorations climatiques.

Toute stratégie de développement de l'élevage en zone sylvo-pastorale devrait prendre en compte la création et l'accessibilité de zones refuges pour les éleveurs, comme palliatifs des aléas climatiques, dont le recours ultime demeure la mobilité.

Bibliographie

BARRAL H.

1982 *Le Ferlo des forages. Gestion ancienne et actuelle de l'espace pastoral*, Paris, ORSTOM : 85 p. (Travaux et Documents ORSTOM 85).

BEHNKE R. H., SCOONES I.

1992 *Rethinking range ecology: Implications for rangeland management in Africa*, IIED, ODI : 43 p. (Paper n° 33-1992).

BIRD/Banque Mondiale

1985 *La désertification dans les zones arides sahélienne et soudanienne de l'Afrique de l'Ouest*, BIRD/Banque Mondiale : 71 p.

BOUDET G.

1978 *Manuel sur les pâturages tropicaux et les cultures fourragères*, Maisons Alfort, IEMVT : 258 p.

1983 *Systèmes de productions d'élevage au Sénégal. Étude du couvert herbacé. Compte rendu de fin d'étude*, Maisons Alfort, IEMVT : 50 p.

1985 « L'exploitation des parcours et la conduite des troupeaux dans les systèmes d'élevage » [: 161-173], in *Dynamique des systèmes agraires*, Paris, ORSTOM.

BOUDET G., MEYER J. P., PIOT J., de WISPELAERE G.

1980 *Systèmes de productions d'élevage au Sénégal. Le couvert végétal et le cheptel. Rapport de campagne de recherche Action concertée ACC/LAT/PVD*, Maisons-Alfort, GERDAT/IEMVT : 12 p.

BREMAN H., KRUL J. M.

1982 « La pluviosité et la production de fourrage sur les pâturages naturels » [: 304-319], in *La productivité des pâturages sahéliens*, Wageningen, PUDDOC.

CHILD R. D., HEADY F. H., HICKEY W. C., PETERSON R. A., PIEPER R. A.

1984 *Arid and semiarid lands: Sustainable use and management in developing countries*, Petit Jean Mountain/Morrilton, Winrock International [: 161-186].

GNINGUE D. I.

1990 *Relation entre charges animales et équilibre écologique. Son impact sur les productions animales dans le contexte du Ferlo sableux sénégalais*, Québec, Univ. Laval : 104 p.

GRANIER P.

1975 « Note sur les interactions plante/animal en zone sahélienne » [: 225-228], in *Colloque sur l'inventaire et la cartographie des pâturages tropicaux africains. Bamako, 3-8 mai 1975*, Addis-Abeba, CIPEA.

HIERNAUX P.

1983 *Une méthodologie de l'inventaire des ressources fourragères et analyse de la production fourragère à moyenne et grande échelles*, Addis-Abeba, CIPEA : 33 p. (Document de programme N. Az 85).

JAMIN J., TOURRAND J.

1988 *Évolution de l'agriculture et de l'élevage dans une zone de grands aménagements, dans le delta du fleuve Sénégal*, Dakar, IRAT/CIRAD/ISRA.

KASBERGER S. G., THÉBAUD B., TOURÉ O.

1993 *Ébauche de conception pour la nouvelle approche du projet*. Document du Projet "Modèle d'aménagement sylvo-pastoral des terres en vue de la lutte contre la désertification", Dakar, GTZ-Sénégal : 94 p.

KLUG S.

1982 *Inventaire et suivi (monitoring) de la végétation dans la parcelle d'élevage à Widou Thingoly (Ferlo-Sénégal)*. Rapport final d'enquêtes effectuées dans le cadre du Projet de l'Agence Allemande de la Coopération Technique (GTZ): Reboisement des environs des forages au Nord Sénégal, Dakar, GTZ : 134 p.

LE HOUÉROU H. N.

1985 « Le bouc émissaire », in *CERES*, 2, (mars-avril 1977) : 14-18.

LE HOUÉROU H. N., HOSTE C. H.

1977 « Rangeland production and annual rainfall relations in the mediterranean basin and in the Africa Sahelo-Soudanian zone », *J. Range Manage.* 30, 3 : 181-189.

MIEHE S.

1990 *Inventaire et suivi de la végétation dans les parcelles pastorales de Wendou Tiengoly: Résultats de recherches effectuées de 1988 à 1990 et évaluation globale provisoire de l'essai de pâturage contrôlé après une période de 10 ans*. Trav. GTZ. N° 87.2273.8-01.100. Rapport GTZ. 107 p.

NAEGELE A. F. G.

1968 *Étude des pâturages naturels de la Forêt classée des six forages ou Réserve sylvo-pastorale du Koya (Sénégal)*. Tome I: Généralités sur la région étudiée, Dakar, PNUD/FAO : 117 p.

RICHTER M.

1990 *Description des exigences du système de pâturage contrôlé pour le groupe cible des Peul*, Saint-Louis, Projet zone Nord. Mission Forestière Allemande : 32 p.

THÉBAUD B.

1993 La gestion de l'espace, in *Ébauche de conception pour une nouvelle approche du projet "Modèle d'aménagement sylvo-pastoral des terres en vue de la lutte contre la désertification"*, Dakar, GTZ : 42 p.

TOURÉ O.

1993 *Contribution à l'évaluation des activités du projet sénégal-allemand*, Saint-Louis, PSA : 26 p.

TOUTAIN B., PIOT J.

1980 *Mises en défens et possibilités de régénération des ressources fourragères sahéliennes. (Études expérimentales dans le bassin de la mare d'Oursi. Haute-Volta).* Document GERDAT/IEMVT/CTFT : 156 p.

UNESCO, PNUE, FAO

1981 *Écosystèmes pâturés tropicaux. Un rapport sur l'état des connaissances,* Paris, UNESCO : 675 p.

VALENZA J.

1975 Les pâturages naturels de la zone sylvo-pastorale du Sahel sénégalais, vingt ans après la mise en valeur, in *Colloque sur l'inventaire et la cartographie des pâturages tropicaux africains. Bamako, 3-8 mai 1975,* Addis-Abeba, CIPEA 15 p.

WISPELAERE G. de, NOEL J.

1983 Le couvert végétal étudié par télédétection aérospatiale [: 79-99], in *Systèmes de production d'élevage au Sénégal dans la région du Ferlo (Synthèse de fin d'études d'une équipe de recherches pluridisciplinaires).* GERDAT/ORSTOM.

Annexes

Tableau 1

Relation entre pluviométrie et production de biomasse herbacée épigée

Parcelles	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
1	1,155	0,985	1,225	1,100	0,990	1,078	0,395
2	0,565	0,760	0,425	0,558	0,623	0,145	0,190
3	0,235	0,135	0,215	0,285	0,134	0,037	0,055
4	0,111	0,087	0,049	0,694	1,482	0,966	0,632
5	1,330	0,788	0,928	1,017	0,934	0,898	1,136
6	0,084	1,040	0,817	1,396	1,163	0,805	0,952
Témoin	0,768	0,490	0,050	0,000	1,049	0,950	1,151
Pluie	353	207	105	132	303	323	242

Tableau 2

Comparaison entre végétation primitive (1981) et végétation finale sur la base du nombre de ligneux de plus de 1,50 mètre de longueur, toutes espèces confondues

Traitements	1981	Moyennes	1987	Moyennes
1 mise en défens totale	198	50a	435	109a
2 mise en défens partielle, exploitation modérée	244	61a	256	64a
3 mise en défens partielle, exploitation intensive	179	45a	119	30a
4 mode de pâturage traditionnel	129	32a	112	28a
Total et moyenne	750	47a	922	57,75a

Savoir paysan et lecture des indices de fertilité du sol en zone soudanienne

N. Antoine SOMÉ et Daniel-Yves ALEXANDRE

Le concept de fertilité de la terre est familier, mais comporte des significations bien différentes : richesse chimique, aptitude culturale ou encore "fécondité" de la terre. Ce concept s'applique à différentes échelles de complexité. L'école agronomique française (Sébillotte 1991) tend à l'appliquer au niveau le plus général, c'est-à-dire celui du milieu rural considéré comme un système dont les productions résultent des interactions entre ses trois constituants fondamentaux : le milieu humain, le milieu naturel (climat, sol, plantes, animaux) et le milieu technique ou mode de gestion des espaces ruraux (Piéri 1990). L'idée de fertilité appartiendrait plus au domaine des représentations sociales qu'à celui des concepts scientifiques (Sébillotte 1991).

Pour le paysan de la zone soudanienne, la fertilité d'une terre n'apparaît pas comme un vague concept, mais comme une réalité physique traduite par l'aspect du sol ou sa production. La perception de la fertilité des sols par les cultivateurs africains s'appréhende à travers les rapports qu'ils ont avec cette terre qui apparaît comme "une mère nourricière", un "don du ciel" sinon comme une "divinité" et qui est entretenue par leur travail. Ainsi, pour Ritz (1989) « la fertilité dans l'échelle sociale des valeurs paysannes n'apparaît pas comme une valeur significative ». Ceci expliquerait peut être la difficulté de donner une traduction littérale du mot "fertilité" dans la plupart des langues africaines. En effet, la connaissance et la reconnaissance paysannes des qualités d'un sol se traduisent par les notions de "bonne" ou "mauvaise" terre ou celle de terre "possédant de la pourriture" (la pourriture étant la matière organique en cours d'humification).

La lecture que le paysan fait de la fertilité se fonde sur une connaissance longuement acquise sur la valeur indicatrice de la végétation. Cette valeur indicatrice repose sur des principes reconnus également en écologie. En effet, « la composition floristique de la végétation spontanée est le résultat d'une combinaison précise de facteurs écologiques ; ceux-ci fournissent par rapport à la présence d'une espèce en un lieu donné, une valeur informative qui peut ne pas

être d'une précision constante pour toutes les espèces » (Balent & Fily 1991).

Des espèces, essentiellement herbacées, sont utilisées par le paysan pour définir un itinéraire technique à appliquer aux parcelles en culture. En effet, l'abandon et la remise en culture d'une parcelle dépendraient de la germination de certaines plantes qui, pour le paysan, marquent des seuils dans l'évolution progressive ou régressive des terres. L'alternance culture-jachère n'est donc pas systématisée par le respect d'une durée fixe de culture ou d'abandon ; elle est plutôt dictée par la vitesse d'apparition de ces espèces.

Méthode d'analyse

Les observations ont été effectuées sur des parcelles n'ayant reçu aucune forme de fertilisation. Les enquêtes et observations personnelles se sont déroulées pendant deux saisons dans un terroir (Sobaka) habité depuis environ 80 ans. La population a développé une agriculture qui a accordé une place de choix à la jachère comme technique de restauration de la fertilité du sol (Somé 1992). Par la suite, le domaine d'investigation a été élargi à d'autres villages de la zone en vue de compléter les informations et de faire des comparaisons. Au cours de ces deux saisons, nous avons séjourné auprès des paysans. Les enquêtes se sont déroulées à travers les champs, car il apparaissait important de replacer l'agriculteur dans une situation familière pour espérer obtenir de lui des réponses fiables aux questions. Il a donc été possible de vérifier certaines assertions avancées par les paysans au cours des discussions.

Les travaux se sont déroulés dans une zone de climat sud soudanien à pluviométrie annuelle moyenne supérieure à 900 mm. Les sols, ferrugineux tropicaux lessivés, sont constitués d'un horizon superficiel peu épais (environ 40 cm et souvent moins), sablo-limoneux, devenant progressivement argileux avec la profondeur. L'enquête préliminaire a pris en compte successivement : l'âge de la parcelle ; les espèces qui y sont cultivées depuis le défrichement, l'évolution de la flore (composition floristique et densité) et la signification que les paysans donnent à la germination et à la croissance des espèces).

En milieu non-cultivé ces observations ont complété une étude phyto-écologique de la végétation des jachères ; nous avons donc suivi de façon synchronique, pendant ces deux années, des parcelles dont l'âge depuis la cessation des cultures varie entre 0 et 40 ans. Le département de Botanique de l'IRBET (Institut de Recherche en Botanique et Écologie Tropicale) a contribué à l'identification des échantillons.

Un certain nombre d'espèces sont considérées par les paysans comme indicatrices d'une baisse de la fertilité, qu'il est temps de mettre en jachère. Il s'agit principalement de *Eragrostis tremula*, et dans une moindre mesure de *Digitaria horizontalis*, *Setaria pallide-fusca*, *Dactyloctenium aegyptium*, *Cynodon dactylon* et dans les zones les plus humides *Ipomea eriocarpa*.

Certaines espèces sont liées à une forte fumure organique telles *Acanthospermum hispidum* et *Brachiaria lata*.

À l'inverse, trois stades de reconstitution sont reconnus par les paysans. Le premier est marqué par l'apparition de *Andropogon pseudapricus* et *Borreria stachydea*. Le second, qui marque une possibilité de remise en culture, est caractérisé par la présence de *Andropogon gayanus*. Enfin, le retour à une fertilité complète est assimilé avec la présence de *Andropogon ascinodis*.

L'identification de l'évolution régressive des sols

Les espèces observées sont essentiellement des herbacées annuelles thérophytes :

— « uniculmaires : axe unique ou axes très peu nombreux, ramification basale nulle ou très réduite, pas de plateau de tallage, occupation au sol ponctuelle ;

— gazonnants : plante prostrée, rampante, plus ou moins gazonnante, plus ou moins abondamment ramifiée ; pas de plateau de tallage, touffe diffuse non serrée ; axes souvent traçants à noeuds radicants, fréquemment stolonifères ; axes aériens dressés plus ou moins nombreux assurant une occupation au sol lâche, peu dense » (Descoings 1976).

Ces types biomorphologiques se caractérisent par un chevelu racinaire peu dense occupant essentiellement les premiers horizons du profil cultural. Les perturbations répétées, effectuées par les outils de travail, rendent difficiles l'installation et la persistance d'espèces pérennes à enracinement plus profond.

Ainsi, *Digitaria horizontalis* est la première espèce qui apparaît après la mise en culture de la parcelle. Pour Merlier et Montegut (1982) cette espèce serait « liée à la mécanisation des cultures et caractéristique des sols acides ». Son apparition dans notre zone d'étude intervient après deux à trois ans de culture continue sur la parcelle. Elle signe un début d'affaiblissement de la terre. *Setaria pallide-fusca* ou "basure" s'implante aussi les premières années. Celle-ci serait, pour Merlier et Montegut (1982), une espèce rudérale qui pousserait dans les jachères. Selon nos observations, sa présence est seulement liée aux jeunes jachères. Son développement reste surtout favorisé par la remise en culture de la parcelle. *Dactyloctenium aegyptium* "guanaguan" s'installe entre trois et cinq ans de culture.

« Espèce annuelle sur sable ou terre plus lourde mais drainant bien » (Merlier et Montegut 1982), elle provoque une "nuisibilité biologique" par son système végétatif qui est très dense. S'ajoute à ces espèces, et vers quatre à six ans, *Cynodon dactylon* "titimèga", espèce vivace à rhizome. Elle est très résistante au sarclage et bouture facilement. *Eragrostis tremula* serait l'herbe indicatrice par excellence de la baisse de la fertilité d'un sol. Elle colonise progressivement la parcelle en culture et l'envahit totalement au bout de quelques années. Nous avons rencontré parfois quelques convolvulacées (dont *Ipomea eriocarpa*) qui seraient indicatrices d'une baisse de la fertilité potentielle dans les terres temporairement inondables.

L'enherbement provoqué par ces espèces, indique certes au paysan un affaiblissement de la qualité de sa parcelle ; mais, au-delà d'un certain seuil, il entraîne une nuisibilité pour les cultures. Restant dans une certaine "vision paysanne" des observations décrites, nous ne ferons pas une analyse des phénomènes de compétition qui, du reste, ont fait l'objet de beaucoup d'études. Soulignons seulement l'aspect chétif des plants de mil et la baisse de la biomasse végétale totale (tige + épis + feuille) perçue également comme un signe révélateur d'un "sol qui se meurt".

L'identification de l'évolution progressive des sols

L'enherbement dense consécutif à l'installation de *Eragrostis tremula* et la baisse sensible de rendement qui s'en suit obligent le paysan à abandonner son champ pour une jachère régénératrice.

L'apparition de certaines espèces, leur distribution et leur évolution permettront au paysan d'apprécier l'évolution du sol, l'amélioration de sa qualité et de surveiller la reconstitution de la fertilité potentielle de la parcelle. La succession des différentes espèces au niveau du champ marque des seuils dans la reconstitution de cette fertilité potentielle.

La mise en jachère entraîne, au bout de quelques années, la disparition progressive des espèces qui ont germé à la faveur des cultures (adventices ou messicoles). Ces espèces sont remplacées, au fur et à mesure, par une végétation de type thérophyte uniculmaire dont les graines sont soit épizoochores soit anémochores ou simplement issues du stock séminal édaphique et dont l'implantation est favorisée par l'importante dénudation initiale du sol et un milieu moins perturbé (arrêt du labour). Ainsi, poussent dès les premières années *Andropogon pseudapricus* et *Borreria stachydea*. Ces espèces colonisent les jeunes jachères et peuvent constituer de véritables tapis herbacés. Elles durent le temps d'une saison et s'associent à d'autres espèces annuelles. Entre cinq et six ans, apparaît *Andropogon gayanus*, espèce pérenne, hémicryptophyte. Sa présence signifie une reprise

nette du processus de reconstitution de la fertilité potentielle. Elle forme au départ des taches en auréoles très isolées qui fusionnent plus tard par "coalescence". Au bout de dix à quinze ans, la coalescence des auréoles aboutit à une occupation continue de *Andropogon gayanus* et l'espèce semble seule être représentée. Cette mise en place de *Andropogon gayanus* peut inciter le cultivateur à remettre en culture sa terre, s'il le désire. Mais cette étape ne signifie pas une reconstitution complète des facteurs de fertilité du sol. À une époque récente où la grande disponibilité des terres a favorisé une agriculture consommatrice d'espace avec des jachères de longue durée, il lui était loisible d'attendre l'occupation de l'espace par *A. ascinodis* vers vingt à vingt cinq, sinon trente ans. La dégénérescence des touffes de *A. gayanus* libère progressivement l'espace qui est alors occupé au fur et à mesure par *A. ascinodis*. On assistera ainsi à une disparition totale de *A. gayanus* et à son remplacement progressif par *A. ascinodis*. Cette période voit l'apparition, au niveau de la parcelle, de plantules d'espèces ligneuses et une transformation progressive de la couleur des horizons de surface qui deviennent plus ou moins noirâtres. Le paysan remettra sa terre en culture quand celle-ci possédera de la "pourriture". En effet, la décomposition de la nécromasse issue de la dégénérescence des touffes de *A. gayanus* et *A. ascinodis*, associée aux cendres et au sable de dépôts éoliens, fournit au sol les bases d'une bonne qualité trophique pour les plantes cultivées.

En agriculture traditionnelle, l'abandon des champs est rarement lié à la baisse de fertilité chimique du sol (Alexandre 1989), mais résulte plus souvent du développement des mauvaises herbes devenant de plus en plus difficiles à éliminer. Ces herbes, qualifiées de mauvaises, apparaissent au paysan comme les symptômes d'un affaiblissement de la fertilité potentielle du sol en culture. Elles n'entraînent pas, a priori et dans l'immédiat, un "seuil de nuisibilité biologique" ¹ dommageable pour les cultures.

De l'observation paysanne, il s'établit une certaine chronologie dans l'apparition de ces herbacées dont la valeur indicatrice est indéniable. Ces observations partent d'un cortège floristique initial — la végétation au moment du défrichement — caractérisé par des espèces herbacées en équilibre avec les feux et/ou avec les autres éléments végétaux (ligneux et sous-ligneux). La germination et l'installation d'espèces différentes de celles du cortège floristique initial pourrait laisser croire qu'elles ne résultent pas d'un potentiel séminal édaphique permanent ou résiduel. Nous avons cependant noté que sur des sites juxtaposés — mais dont les âges sont significativement différents (deux ans et plus de vingt ans) — il ne se

¹ Le "seuil de nuisibilité biologique" correspond à la densité de mauvaise herbes à partir de laquelle une perte de rendement est statistiquement décelable (Caussanel 1989, in Le Bourgeois 1993)

développe pas les mêmes espèces, bien que la proximité puisse inévitablement favoriser un transfert des semences d'une parcelle à l'autre. On peut penser que l'apparition des espèces sur la parcelle défrichée dépend de l'état structural du sol et de sa modification.

L'ouverture du champ et les pratiques culturales qui y sont appliquées pourraient aussi favoriser la mise en place et la sélection des espèces. La germination et l'installation de ces espèces, d'abord dictées par des facteurs naturels d'ordre écologique, restent souvent soumises aux effets combinés des différents éléments du système de culture que sont l'âge de la parcelle, la rotation et les différentes étapes des itinéraires techniques employés (Le Bourgeois 1993). Des études ont été entreprises en région soudano-sahélienne sur des expérimentations en milieu contrôlé, afin de mesurer l'impact des différents éléments du système cultural sur les mauvaises herbes, la diversité de la flore et son évolution, le développement des espèces. Des auteurs ont ainsi montré que la fertilisation, entre autres, sélectionne certaines mauvaises herbes en fonction de l'affinité de celles-ci pour différents niveaux de fertilisation. Ainsi, Merlier (1972), Marnotte (1984), Fontanel (1987), Traoré (1991) ont mis en évidence des groupes d'espèces liés aux niveaux de fertilisation. L'utilisation de la fumure organique poserait le cas particulier des espèces dont la germination est favorisée par le transit intestinal.

Les parcelles "en repos" n'enregistrent aucune activité du paysan tendant à contribuer à l'effort "d'auto-reconstitution" ou "d'auto-reconstruction" de la jachère ; elles supportent, au contraire, en plus du passage quasi annuel des feux, des activités de pâturage souvent accompagnées d'un fort tassement de la surface, de prélèvement de paille et de récoltes diverses de plantes pour des usages variés (bois, médicaments...). La jachère est donc exploitée et sa végétation suivra une certaine dynamique qui reste soumise à l'emprise humaine. Tous ces facteurs contribuent à sélectionner les espèces ou groupes d'espèces que nous avons observés ou qui nous ont été signalés.

On ne peut considérer, comme le suggéraient de Montard *et al.* (1981), que tous les champs aient à peu près le même niveau de fertilité au moment de leur abandon ; l'histoire culturelle induit, en fait, des différences de stocks organiques et minéraux. En effet, entre un champ de village qui reçoit régulièrement un épandage de fèces d'animaux et les champs de brousse dont les stocks organique et minéral suivent un cycle interne sans apport extérieur, il existe certainement différents niveaux de fertilité au moment de l'abandon. Cela se traduit, au niveau des champs situés à proximité des villages, par l'apparition d'espèces très fortement liées à la présence de matières organiques : *Acanthospermum hispidum* et *Brachiaria lata* (Somé 1994).

L'utilisation des indices traditionnels de fertilité permet de caractériser objectivement les parcelles et de caler mesures et

expérimentations. La valeur informative de la végétation prend ici une précision et une cohérence et guide désormais nos recherches : la présence de ces espèces qui se succèdent dans le temps est-elle liée à la transformation des états de surface, à la modification de la structure profonde des sols et de leur teneur en matière organique, ou induit-elle plutôt une certaine évolution chimique ou microbiologique (nématodes..) des sols ?

Bibliographie

ALEXANDRE D. Y.

1989 *Dynamique de la régénération naturelle en forêt dense de Côte-d'Ivoire. Stratégies écologiques des arbres de la voûte et potentiels floristiques*, Paris, ORSTOM : 102 p. (Études et thèses).

BALENT G., FILY M.

1991 *Dynamique de la végétation selon les pratiques des agriculteurs : une modélisation à partir des données recueillies dans la vallée des Pyrénées centrales*, Paris, INRA : 48 p. (Études et recherches sur les systèmes de production et le développement).

CAUSSANEL J. P.

1989 « Nuisibilité et seuil de nuisibilité des mauvaises herbes dans une culture annuelle : relation de concurrence bispécifique », *Agronomie*, 9 : 219-240.

DESCOINGS B. M.

1976 *Approche des formations herbeuses tropicales par la structure de la végétation*, Montpellier, Université de Sciences et Techniques du Languedoc (Thèse de doctorat ès Sciences Naturelles).

FONTANEL P.

1987 *Effets sur la végétation adventices du sud-Saloum (Sénégal) des fumures minérales, du travail du sol et des précédents cultureaux*, Montpellier, CIRAD : 43 p. (Rapport CIRAD/IRAT, DSP/87/n° 3, multigr.

LE BOURGEOIS T.

1993 *Les mauvaises herbes dans la rotation cotonnière au nord-Cameroun (Afrique)*, Montpellier, Univ. Sciences et Techniques du Languedoc, Montpellier II : 249 p. (Thèse de doctorat).

MARNOTTE P.

1984 *Influence des facteurs agro-écologiques sur le développement des mauvaises herbes en climat tropical humide*. Compte-rendu du 7^e Colloque International "Écologie, Biologie et Système des mauvaises herbes", Paris, COLUMA-EWRS : 183-189.

MERLIER H.

1972 « Étude phénologique des jachères du Centre Sénégal (synthèse) », *Agronomie tropicale*, 27, 12 : 1229-1252.

MERLIER H., MONTEGUT J.

1982 *Adventices tropicales*, Montpellier, ORSTOM-GERDAT-ENSH : 490 p.

MONTARD F. X. de BALENT G., CHAPOT J. Y., DURU M., JEANNIN B., LAFARGE M., LANGLET A., METTAUER H.

1981 « Potentialités agro-climatiques et productivité agricole » [: 29-40], in *L'INRA et la montagne*, Versailles, INRA.

RITZ J.

1991 « Discours sur la fertilité : la perception des agriculteurs » [: 60-132], in *Fertilité et systèmes de production*, Versailles, INRA.

SÉBILLOTTE M.

1991 « Fertilité et systèmes de production. Essai de problématique générale » [: 13-58], in *Fertilité et systèmes de production*, Versailles, INRA.

SOMÉ N. A.

1992 *Conception et pratique de la jachère dans le terroir de Sobaka (Burkina Faso)*, Paris, Univ. Paris VI, Laboratoire de Botanique Tropicale : 44 p. (Mémoire de DESU).

1994 « Rôle de la jachère dans l'amélioration de la fertilité des sols en zone soudanienne : dynamique de la végétation et évolution des caractères pédologiques. Résultats préliminaires », in *Systèmes agraires et agriculture durable en zone sub-sahélienne*, Stockholm, FIS : 219-235.

TRAORÉ H.

1991 *Influence des facteurs agro-écologiques sur la constitution des communautés adventices des principales cultures céréalières (Sorgho, mil, maïs) du Burkina Faso*, Montpellier, Univ. Sciences & Techniques du Languedoc - Montpellier II : 180 p. + annexes (Thèse de doctorat).

La brousse est finie !

Comment impliquer les populations locales dans un processus de gestion des ressources naturelles ? (Exemple de l'ouest du Burkina Faso)

Bernard TALLET

L'attention accordée aux évolutions régressives des écosystèmes sahéliens ne doit pas occulter les menaces qui pèsent sur les espaces de savanes aux conditions climatiques pourtant plus favorables. Ces espaces mieux arrosés sont de plus en plus sollicités par les agriculteurs et une part croissante des terres est mise en culture, au détriment des zones boisées ou des jachères de longue durée. Toute la zone ouest du Burkina Faso est représentative de cette évolution qui est ici accentuée par un fort courant migratoire.

Malgré la rapidité de l'évolution des paysages et des pratiques culturelles, seules des approches productivistes ont reçu le soutien de financements extérieurs jusqu'à une date récente. C'est seulement au milieu de la décennie 80 qu'ont été testés, à une échelle fort modeste, des programmes de gestion des terroirs villageois ; ils ont essayé de prendre en considération la menace qui pèse sur la reproductibilité des systèmes de production à moyen et long termes. En 1991, le Projet de Développement Rural Intégré / Houet, Kossi, Mouhoun (PDRI/HKM) a démarré un ensemble d'actions sur une dizaine de départements de ces trois provinces de la zone cotonnière (*Cf. cartes 1 et 2, in fine*). En quatre ans de travail avec les populations rurales, le PDRI/HKM a cherché à les impliquer dans une démarche de réflexion/appropriation en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles.

Avant de présenter et d'analyser la démarche mise en œuvre, les réalités régionales sont exposées, afin de comprendre l'environnement socio-économique qui doit être maîtrisé par les populations.

Une région en pleine mutation

Rendre compte des mutations en cours dans l'Ouest du Burkina Faso, c'est éclairer une dynamique qui repose sur l'expansion

cotonnière favorisée par l'arrivée de nombreux migrants dans une région aux conditions naturelles favorables.

Un potentiel productif important

À l'échelle du Burkina Faso, l'Ouest est la partie du pays la plus favorisée par les conditions naturelles. Comprises entre les isohyètes 800 mm et 1000 mm, les précipitations annuelles sont représentatives de cette vaste zone de savane arborée, favorable à l'association céréales et coton. Traditionnellement peu peuplée, cette région associe des noyaux villageois voués à la polyculture vivrière sous parc arboré à une vaste brousse, domaine de la chasse et de la cueillette. Tout cet espace est régulièrement parcouru par les troupeaux transhumants des Peuls qui ont souvent établi des campements à proximité des villages. Des liens anciens ont été noués ainsi entre agriculteurs et éleveurs : contrats de fumure, confiage du bétail.

Ce système traditionnel d'utilisation de l'espace par les activités agricoles et pastorales a été bousculé par le mouvement de colonisation agricole.

Une zone de colonisation agricole

Espace aux densités humaines modestes (la carte des densités de la Haute-Volta établie en 1962 lui attribue une densité moyenne inférieure à 10 habitants par km²), l'Ouest apparaît à l'échelle du pays comme une région "vide". Comparé aux régions de forte concentration humaine du plateau mossi (densités pouvant atteindre 50 à 80 habitants par km²), l'Ouest est progressivement devenu un espace d'accueil pour les migrants à la recherche de terres à cultiver. Cette migration ancienne, qui avait débuté pendant l'époque coloniale, connaît des phases d'accélération correspondant aux années de sécheresse et de pénuries sur le plateau mossi : les années 1973 et 1984 ont été, par exemple, des dates d'importantes arrivées de migrants. L'installation de ces vagues successives de migrants est facilitée par un système de gestion foncière souple (la terre est prêtée à celui qui en a besoin pour nourrir sa famille) et par le réseau fortement structuré des migrants déjà installés.

Au cours des trente dernières années, par la conjonction de l'accroissement naturel et de l'arrivée de nouveaux migrants, l'Ouest a connu des rythmes de croissance très élevés — 10 % par an dans les fronts de colonisation. Dans un tel contexte, la transformation des paysages agraires a été très rapide, marquée par l'extension des surfaces cultivées, transformation radicale que les paysans expriment en disant que "la brousse est finie !".

De la modernisation à la fragilisation des systèmes de production

Le boom démographique de l'Ouest du Burkina a été accompagné d'une modernisation de l'agriculture. Dans le cadre de projets de développement mis en œuvre par les autorités nationales et les bailleurs de fonds étrangers, l'environnement économique a été modifié par des encouragements à la production de coton et la mise en place d'un système ingénieux de crédit facilitant la diffusion des intrants agricoles. En quelques années, une part importante des exploitations agricoles a considérablement évolué : adoption de la culture attelée, augmentation des superficies cultivées et forte hausse de la production de coton et de céréales. La région est devenue excédentaire de manière régulière.

Cet accroissement de la production, aux effets positifs indéniables, a dans le même temps fait apparaître de nouvelles tensions sociales et économiques :

- l'essentiel de l'augmentation des productions de céréales et de coton l'a été par l'augmentation des surfaces cultivées. Les gains de productivité n'ont pas été suffisants pour freiner la multiplication des défrichements et l'ouverture de nouveaux champs ;

- la course aux défrichements pour le contrôle de la terre, des meilleures terres, a avivé les tensions entre autochtones et migrants ;

- l'expansion des surfaces cultivées a réduit les espaces pastoraux ; la diffusion et la dispersion des champs de brousse a accru les dégâts causés par les animaux. Les incidents entre agriculteurs et éleveurs se sont multipliés ;

- à cette forte consommation d'espace, s'ajoutent les difficultés de commercialisation, en particulier du maïs dont les prix faiblement rémunérateurs entravent les efforts d'intensification.

Ainsi, par contre-coup, le succès rencontré dans l'amélioration du niveau de la production agricole révèle les faiblesses des systèmes de production dans la zone. Au cours des dix dernières années, les interrogations sur l'avenir de la région se sont multipliées, aboutissant à une évolution progressive des stratégies d'appui au milieu rural.

De la prise de conscience à l'action

Le passage progressif d'une approche essentiellement productiviste du développement à une meilleure perception des risques qui pèsent sur le potentiel productif de la région s'est opéré dans le cadre de l'approche "gestion des terroirs". Cette approche, initiée au milieu des années 1980 à l'échelle du Burkina, avec le lancement du programme-test de gestion des terroirs sur une douzaine de régions, a voulu attirer l'attention sur la dégradation des ressources naturelles, et

introduire de nouvelles méthodes d'organisation et de gestion de l'espace.

Héritier du programme-test conduit dans un nombre réduit de villages de la boucle du Mouhoun, le PDRI / HKM a reçu, en 1991, la mission de mettre en œuvre une méthode d'intervention capable de garantir un développement durable en zone cotonnière. Une première phase d'expérimentation de trois ans était prévue sur une dizaine de départements à l'intérieur des trois provinces retenues.

La leçon tirée lors du programme-test (1986-90) a été de reconnaître les limites des approches techniques tentées pour mieux gérer les ressources naturelles ; l'insuffisante implication des populations a freiné l'adoption des mesures préconisées. Malgré les menaces pesant sur les ressources disponibles, les préoccupations des populations semblaient être ailleurs.

De cette analyse des interventions antérieures a découlé la nécessité de procéder autrement : donner la parole aux ruraux, répondre à leurs attentes dans un premier temps.

Établir un "diagnostic conjoint" avec les populations

En 1992, les équipes du Projet ont écouté les différents acteurs locaux dans les villages des dix départements retenus et ont élaboré ainsi un tableau des contraintes au développement, synthèse de l'expression des difficultés rencontrées et des attentes (page suivante).

Ce tableau des contraintes au développement est intéressant. Ainsi :

- les besoins en infrastructures sociales sont clairement exprimés : les écoles, les dispensaires, les forages font défaut ; il faut équiper les villages ;

- le désenclavement, dans une économie rurale où les échanges augmentent est perçu comme une urgence ;

- la gestion de la modernisation agricole apparaît difficile et suscite des mécontentements : colère contre la SOFITEX (Société des fibres textiles) chargée de la commercialisation du coton, colère contre les commerçants, contre la CNCA (Caisse nationale de crédit agricole). Mais on constate aussi la carence des organisations paysannes : les GV (Groupements villageois), chargés de gérer les intrants, le crédit, la commercialisation primaire du coton, n'ont pas rempli correctement leur rôle ;

- enfin on note une longue liste de constats sur la dégradation des pratiques agricoles et la multiplication des tensions, mais les propositions de remèdes sont absentes.

Ce déséquilibre souligne la difficulté de traiter les problèmes de gestion des ressources naturelles. Néanmoins, ce type de tableau ouvre la voie au dialogue, à une interpellation des acteurs locaux lors des restitutions.

Diagnostic de situation
— tableau des contraintes au développement —

<i>Ce qui est dit</i>	<i>Ce qui est attendu</i>
mauvaise santé analphabétisme manque d'eau en saison sèche	équipement sanitaire équipement scolaire approvisionnement en eau (puits, forages)
mauvais état des pistes difficile approvisionnement en intrants agricoles isolement des marchés, des villages	désenclavement - entretien des pistes - construction d'ouvrages de franchissement
mécontentement sur les prix agricoles dysfonctionnement des GV (endettement, détournement, mauvaise gestion du crédit)	informations sur les prix hausse du prix d'achat des productions amélioration du système de crédit
baisse de la fertilité, concurrence des mauvaises herbes manque de terres disponibles : réduction des jachères dégâts aux cultures par le bétail manque de pâturages exprimé par les éleveurs raréfaction du bois exprimée par les femmes multiplication des conflits entre autochtones et migrants, entre agriculteurs et éleveurs.	?

Approfondir ensemble les constats

Au cours des enquêtes pour établir un diagnostic de la situation, l'impression dominante a été celle de la montée des inquiétudes : inquiétude face à un environnement économique mal connu et non maîtrisé par les producteurs ; inquiétude face à l'avenir de la région exprimé souvent par le manque de terre.. "La brousse est finie". L'expression souligne un renversement brutal de situation dans une région où la faible occupation de l'espace est encore un souvenir vivace, où les responsables autochtones cherchaient naguère à attirer les migrants pour défricher et occuper une brousse perçue comme un

espace mal contrôlé ! Ce changement de situation bouscule tout le jeu des relations sociales ; les conflits, certes habituels entre agriculteurs et éleveurs, ne cessent de se développer ; les relations entre autochtones et migrants devenus majoritaires dans plusieurs départements sont de plus en plus caractérisées par le poids des problèmes fonciers ; l'opposition entre générations marquée par la modernisation agricole (volonté de contrôler la force de travail pour les aînés, désir d'indépendance pour les cadets) reflète, de plus en plus, les enjeux fonciers : ainsi le reproche est adressé aux anciens d'avoir accueilli trop de migrants.

Dans un tel contexte, il apparaît plus normal que la colonne " ce qui est attendu " face aux constats de dégradation du milieu naturel reste vide. L'accord se fait facilement sur les besoins en infrastructures sociales, sur les reproches adressés aux autres acteurs économiques (banque, commerçants...). Mais la gestion du terroir renvoie à la responsabilité des acteurs locaux et donc au jeu de leurs intérêts souvent contradictoires.

Face au non-dit, le travail d'animation des équipes du projet se fait, notamment, par des séances de restitution de ces tableaux de contraintes au développement. Le travail pédagogique s'articule autour de l'inquiétude exprimée sur l'avenir de la région : que faire ? comment le faire ? Ensemble, des pistes de travail, de réflexion sont abordées ; elles peuvent être regroupées en trois catégories :

1) améliorer le niveau d'équipement

La construction d'infrastructures sociales et les travaux de désenclavement peuvent être réalisés avec le concours financier du PDRI/HKM et l'appui de services techniques sectoriels.

2) s'informer et s'organiser pour mieux maîtriser les circuits économiques

Sur la filière coton, une meilleure information est demandée à la SOFITEX (annonce des prix des intrants, d'achat du coton ; suivi du conditionnement du coton).

Sur la filière céréales, des actions sont lancées : participation de représentants de GV aux bourses céréalières, appui au stockage de céréales afin de limiter les ventes en début de campagne de commercialisation lorsque les prix sont bas.

Sur la filière bétail, appui à l'amélioration sanitaire par l'aménagement de parcs de vaccination et par des contacts avec les services de l'élevage et les vétérinaires privés.

3) mieux gérer l'espace

L'animation consiste à proposer des éléments de réponse aux constats de dégradation des ressources disponibles. Le risque de dégradation des sols et de baisse de la fertilité peut être limité par des techniques de défense et de restauration des sols, en particulier sur les sols pauvres ou en pente qui ont été attribués à des migrants. Il est possible de réduire le nombre de conflits dus aux dégâts entraînés par

les troupeaux, en prévoyant des pistes entre les pâturages et les points d'eau.

Les discussions sont souvent animées ; des perspectives neuves sont entrevues. Une nouvelle phase du travail d'appui/conseil auprès des populations locales va pouvoir démarrer. Il y a déjà clarification des constats et des attentes ; il faut impulser une dynamique pour dépasser ce stade des discussions. Cela suppose la mobilisation de moyens financiers mais aussi des processus d'implication des populations.

Renforcer le pouvoir local pour dégager de nouvelles perspectives de gestion et d'aménagement de l'espace

Après l'étape de diagnostic, il est évident que les principales composantes de la société rurale ont conscience des risques qui pèsent sur l'avenir de leur région ; cependant, aucune organisation n'a véritablement autorité pour gérer l'espace, hormis le pouvoir coutumier traditionnel contesté par les revendications des nouvelles générations et ébranlé par le rapport numérique favorable aux migrants. Au niveau local, l'expression des forces vives de la société devient un enjeu central, conditionnant l'examen des contraintes précédemment identifiées.

Proposer un cadre de concertation

L'idée maîtresse a été alors d'impulser une dynamique sociale capable de gérer les interrogations et les inquiétudes sur la reproductibilité des systèmes de production actuels. Le danger pouvait résider dans l'enfermement dans un dialogue entre chaque village et les intervenants extérieurs. Le Projet a proposé d'organiser des sessions d'un cadre de concertation à l'échelle départementale : les besoins de financement de chaque village ne seraient pas examinés par la structure du Projet détentrice des fonds, mais chaque demande serait soumise, pour examen et approbation, à un collège composé majoritairement de représentants villageois dans le cadre des forums départementaux.

Au cours des années 1993 et 1994, les nouveaux mécanismes de financement ont été testés et ont évolué pour répondre à la dynamique créée :

- examen de nombreux projets : implication des populations dans les études de faisabilité technique et financière, avec l'appui des équipes du projet et des services techniques ;
- élaboration progressive d'un code de financement applicable au FAIV (Fonds d'Appui aux Initiatives Villageoises, subventions

issues du Projet) ; dotation budgétaire annuelle pour chaque département, répartition par grandes enveloppes (infrastructures sociales, appui aux activités économiques, aménagement et gestion des terroirs) ;

— extension des compétences des forums par le passage de l'examen de projets ponctuels à une réflexion sur les orientations des actions de développement à l'échelle départementale.

Forum départemental
Organe de gestion du développement local

— **Composition :**

séance plénière ouverte à tous les intervenants dans le département : représentants villageois, promoteurs de projets individuels ou collectifs, services techniques, Administration, associations et ONG, institutions de financement, projets de développement.

séance restreinte : collège décisionnel constitué par :

- deux représentants par village,
- un représentant de l'Administration,
- un représentant par institution financière,
- un représentant par service technique impliqué dans les projets villageois soumis à un examen,
- deux représentants du PDRI/HKM.

Les représentants villageois disposent de la majorité absolue dans le collège électoral.

— **Fonctions :**

- sessions d'examen de projets villageois : le collège décisionnel se prononce sur l'octroi de subventions ;
- suivi du niveau d'exécution technique et financière des projets agréés ;
- réflexion sur les orientations de développement à l'échelle départementale et définition de priorités dans les actions.

Cette évolution rapide dans l'organisation du financement du développement local a été rendue possible par un important travail de formation des représentants villageois au forum départemental grâce à :

- des explications sur le rôle des représentants villageois ;
- le travail et le suivi des décisions prises, le respect des engagements, l'avancement des chantiers ;
- des sessions d'évaluation qui ont un rôle déterminant dans la maîtrise progressive de ces mécanismes nouveaux par les populations

locales et dans l'élargissement des compétences des forums départementaux.

Agir pour mieux gérer les ressources naturelles

Dans un processus de démocratisation, dans la prise de décision et dans la gestion de moyens financiers, le risque de dérive est grand : absence de rigueur dans l'analyse des projets soumis à financement (chaque village a droit à sa part de subventions), préférence pour des demandes consensuelles (demander une école ou un dispensaire ne dérange pas les rapports de force à l'intérieur du village). Le résultat est alors l'orientation massive des demandes de financement vers des projets d'investissements sociaux ; cela est cohérent avec l'ampleur des besoins réels, mais ne répond pas à l'ensemble des contraintes au développement identifiées lors de l'enquête-diagnostic.

L'analyse des premiers résultats des sessions de forums départementaux, l'évaluation conjointe menée par les représentants villageois et les équipes du Projet ont montré la nécessité de dépasser les demandes sociales, importantes mais insuffisantes pour répondre aux défis de l'avenir de la région. L'animation suscitée autour de la comparaison entre les réalisations (projets agréés par les forums) et les contraintes identifiées lors du diagnostic ont permis d'impulser une dynamique nouvelle :

- répartition des dotations budgétaires afin de limiter les ressources disponibles pour financer les infrastructures sociales et afin de permettre le financement d'activités économiques et d'opérations d'aménagement de l'espace ;

- tenue de forums départementaux consacrés aux orientations prioritaires à donner aux actions de développement.

Deux directions principales ont été retenues : adoption d'une liste classant, par ordre de priorité, les investissements sociaux à mettre en œuvre en fonction des enveloppes financières disponibles ; émergence de projets économiques et d'aménagement visant à répondre aux contraintes identifiées.

Le forum d'orientation a eu aussi un double effet pédagogique. D'abord, il a permis le démarrage concret de nouveaux projets ; ensuite il a montré qu'en termes d'aménagement de l'espace, des réponses concrètes pouvaient être apportées aux difficultés rencontrées. Deux exemples peuvent illustrer cette affirmation.

Le premier concerne plusieurs départements où des accords ont été négociés pour la délimitation de couloirs de passage, permettant la circulation du bétail entre les zones de pâturages et les points d'abreuvement. Conçus comme une réponse à la multiplication des conflits entre agriculteurs et éleveurs, ces couloirs de passage ont nécessité de nombreuses discussions avant d'aboutir à un accord. Au

cours des discussions, d'autres éléments ont été abordés : place économique de l'élevage dans l'économie rurale, gestion des pâturages, association agriculture-élevage (contrat de fumure, collecte des résidus de culture, vaine pâture sur les champs après la récolte..). Tous ces débats complexes n'ont certes pas abouti, mais la preuve est fournie qu'avec une porte d'entrée comme la délimitation des couloirs de passages, un dialogue peut être établi entre agriculteurs et éleveurs. Des perspectives nouvelles sont ouvertes grâce à des combinaisons possibles entre une approche de la filière de l'élevage (amélioration sanitaire, appui à la commercialisation) et une approche aménagiste (gestion des pâturages et des points d'eau).

Le second exemple est l'essor des aménagements de sites anti-érosion, récemment encore absents de l'ouest du Burkina. La baisse de la fertilité et les risques de dégradation des sols ont été exprimés lors de l'enquête-diagnostic. Ces constats résultent de l'augmentation de la pression foncière (faute de terres disponibles, les mêmes espaces sont fortement sollicités), mais aussi de l'attribution aux migrants de sols en pente ou à faible valeur agronomique. Les propositions de techniques de défense et de restauration des sols reçoivent alors un accueil favorable.

Les demandes d'appui financier pour mener à bien ces actions sont présentées aux forums départementaux. L'impact de la diffusion d'informations en faveur de techniques peu répandues dans la région est évident. L'accord du forum est important aussi pour des aménagements qui concernent souvent des exploitations de migrants au statut foncier précaire. À partir d'un aménagement technique, sont soulevées les questions, centrales en zone de colonisation agricole, du statut de la terre et d'une meilleure maîtrise des ressources naturelles, en particulier de la terre.

Les deux exemples mentionnés — délimitation de couloirs de passage, aménagement de sites anti-érosion — n'ont pas d'autre prétention que de montrer qu'un processus de responsabilisation des acteurs locaux peut déboucher sur des actions concrètes. Ces premiers résultats récents et fragiles dans le domaine de la gestion des ressources naturelles appellent les commentaires suivants.

Mieux gérer les ressources naturelles, un défi à relever

Même si elle est encore récente, l'expérience conduite par le PDRI / HKM en zone de colonisation agricole permet de dégager des axes de réflexion sur la gestion des ressources naturelles, et de dresser un bilan provisoire.

Sur le plan du dispositif d'intervention, qu'il s'agisse d'un projet de développement ou d'un service technique, plusieurs principes méthodologiques s'imposent :

— se mettre à l'écoute des populations locales : le diagnostic conjoint entre populations et intervenants extérieurs laisse émerger les préoccupations des populations. La recherche de solutions pour une meilleure gestion des ressources naturelles n'apparaît pas comme prioritaire, ne serait ce qu'à cause de la complexité des questions et des enjeux soulevés ;

— disposer de moyens financiers afin d'impulser des actions concrètes et de sortir rapidement du domaine de la parole en répondant aux attentes des populations ;

— créer des cadres de concertation aptes à gérer le financement des actions de développement, à représenter les intérêts divergents des populations.

Le renforcement indispensable du pouvoir local doit s'accompagner d'un positionnement original des structures d'intervention :

— accepter de perdre le rôle de définition des programmes de travail et d'investissements ;

— privilégier le rôle d'appui/conseil au service des populations pour dégager des perspectives nouvelles.

Pour en revenir à la zone ouest du Burkina, deux risques majeurs de dérive existent : accepter la marginalisation croissante des éleveurs, donc ne pas arriver à mettre en œuvre des mécanismes d'association entre agriculteur et éleveur ; rêver de solutions qui excluraient les migrants devenus numériquement importants dans la région, et qui contribueraient à accroître les tensions sociales. Ces risques sont déjà présents et ont contribué à la dégradation des ressources naturelles : course aux défrichements entre autochtones et migrants, mise en culture de sols fragiles, déboisement des rives des cours d'eau. En ce sens, corriger les excès commis antérieurement, éviter la répétition d'actions négatives supposent une meilleure maîtrise des rapports sociaux. Des instances de concertation, du type des forums départementaux initiés dans l'ouest du Burkina, doivent progressivement acquérir un pouvoir d'arbitrage entre des intérêts divergents. Face à des systèmes de production fragilisés, les instances de concertation dotées de moyens financiers devront favoriser les initiatives soucieuses d'une meilleure gestion des ressources naturelles. La modeste expérience du PDRI H KM montre que des marges de manœuvre existent quand l'implication des populations locales est réelle : des obstacles sont levés, des actions concrètes démarrent, des perspectives se dessinent (exemple des réflexions en cours sur les codes de gestion de l'espace dans certains départements). Le défi a commencé à être relevé !

Bibliographie

BERTOMÉ J., MERCOIRET J.

1992 *Planification du développement local. Guide méthodologique*, Paris, Ministère de la Coopération / La documentation française : 345 p.

BORDERON A.

1990 *Rapport d'évaluation du projet de développement rural des provinces du Houet, de la Kossi, et du Mouhoun*, Paris, Caisse Française de Développement, tome 1 : 8 p. ; tome 2, annexes : 78 p.

1990 *Les interventions en milieu rural. Principes et approche méthodologique*, Paris, Ministère de la Coopération / La documentation française : 198 p.

IRAM

1995 *Journées d'études 1995. Le développement local*, Paris, IRAM : 110 p. (doc. mult.).

LAURENT P. J., MATHIEU P., TOTTE M.

1994 *Migrations et accès à la terre au Burkina-Faso*, Cahiers du CIDEP n° 20. Louvain-La-Neuve : 138 p.

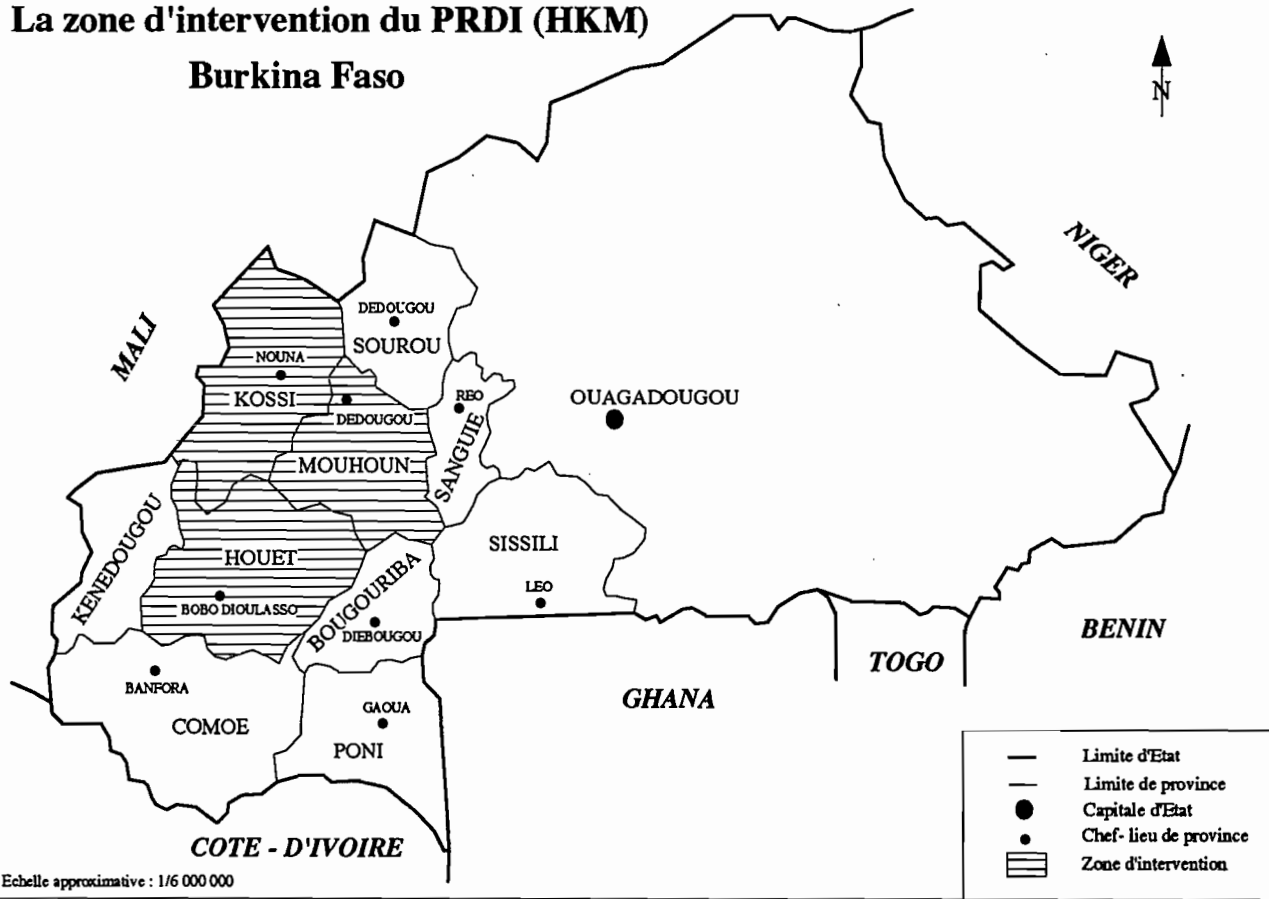
1994 *De la gestion de terroirs au développement local. Les orientations de l'aide française*, Paris, Ministère de la Coopération et Caisse Française de Développement : 30 p.

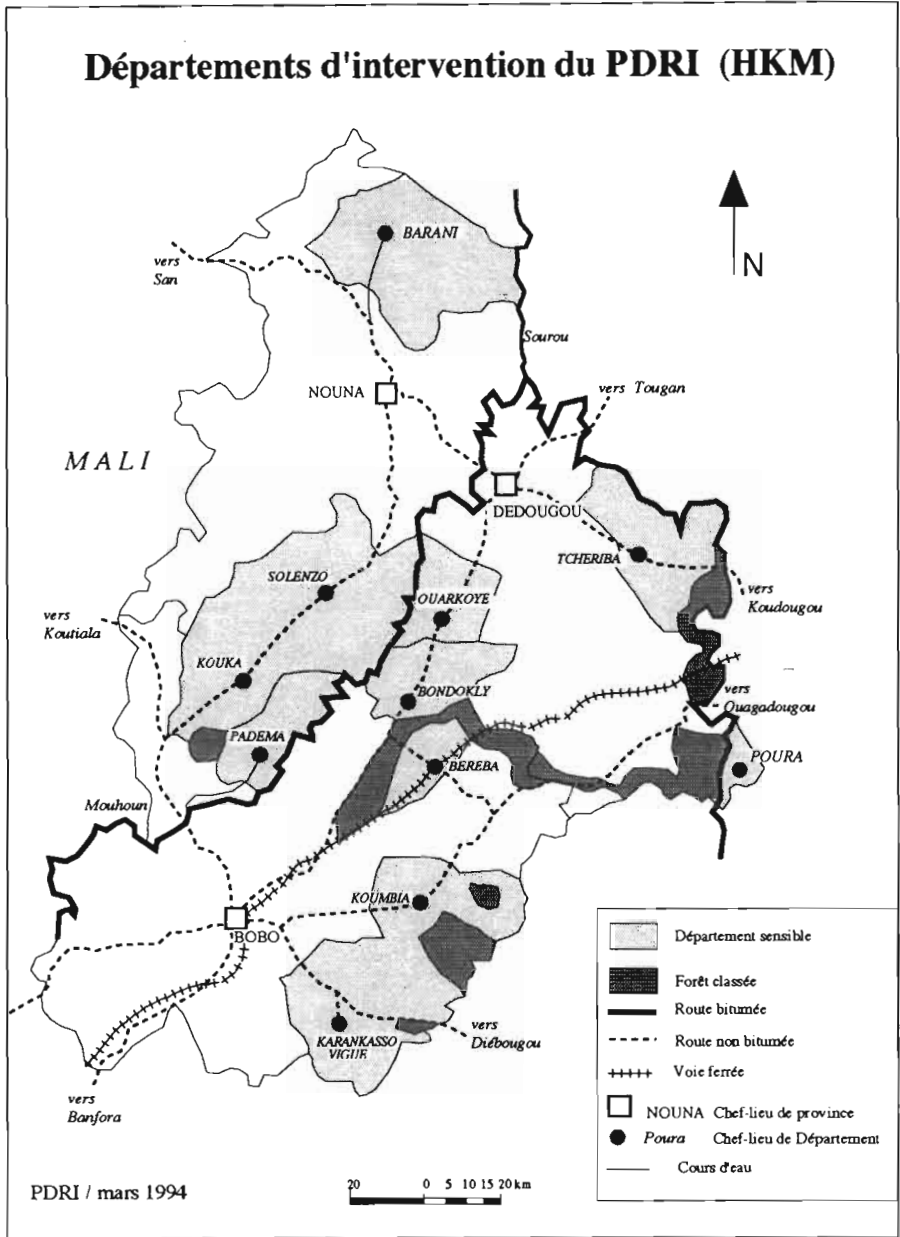
TALLET B.

1985 « Espaces ethniques et migrations », *Politique Africaine*, 20 : 65-77.

La zone d'intervention du PRDI (HKM)

Burkina Faso





Mécanisation agricole et systèmes de production dans l'aire cotonnière du Burkina Faso

L'exemple de Boho-Kari, village bwa

Philippe TERSIGUEL

L'ouest du Burkina Faso rassemble les conditions naturelles favorables au développement de la culture cotonnière et présente les prémices d'une agriculture intensive dont la plus grande partie des produits sont destinés au marché. La dynamique d'évolution de cette région repose essentiellement sur le développement conjoint de la culture du coton et de la mécanisation agricole. La production cotonnière du Burkina Faso a triplé en 15 ans, pour atteindre 150 000 tonnes au début des années 1990. La traction bovine largement diffusée au cours des décennies 1970 et 1980 et la traction motorisée, couramment qualifiée de "motorisation intermédiaire", d'introduction beaucoup plus récente et marginale, ont engendré de nombreux effets sur la production agricole. Le tiers des exploitations de l'aire cotonnière pratiquent la culture attelée bovine alors que l'acquisition du tracteur ne concerne que 0,2 % des exploitations (Schwartz 1991). Culture à traction bovine et motorisation de petite puissance constituent les deux pôles principaux de la mécanisation agricole dans cette région.

Le postulat, généralement admis, selon lequel la mécanisation agricole favorise l'extension des surfaces cultivées et "l'extensification" des cultures (Peltre-Wurtz & Steck 1979 et 1991 ; Bigot 1981 ; 1983 ; Faure 1990 ; Bigot & Raymond 1991), s'oppose aux arguments des organismes de développement chargés de sa vulgarisation qui prônent l'intensification des cultures par l'utilisation des outils tractés. L'intensification agricole peut se définir comme étant un accroissement du volume de production sur un espace cultivé constant engendré par une augmentation de la dépense de travail et de capital. Les résultats présentés ici portent sur les effets de la mécanisation sur le système productif des exploitations et repose sur une analyse comparative entre trois niveaux d'équipement : culture manuelle, culture à traction animale et culture motorisée, dans un

village de l'aire cotonnière, Boho-Kari, situé en zone soudanienne. De nombreux migrants, venus du nord du pays, se sont installés dans ce village de l'ouest du pays bwa. Les lignages fondateurs du village ont toujours résisté à l'installation des populations mossi mais ont accueilli, depuis plusieurs générations, des Peul qui se sont sédentarisés. L'analyse des effets de la mécanisation porte successivement sur l'évolution des systèmes de culture, de l'organisation du travail, de la production et des revenus.

Les effets de la mécanisation sur les systèmes de culture

La complexité des systèmes de culture du passé

En pays bwa, la production agricole des temps anciens structurait l'espace en auréoles concentriques autour du village. À chaque niveau de l'organisation spatiale — champ de case, champ de village et champ de brousse — correspondait un mode spécifique d'organisation de l'agriculture caractérisé par une grande diversité de cultures et de techniques de travail (Savonnet 1959 ; Manessy 1960 ; Capron 1973).

Le "champ de case" mis en culture par les hommes était ensemencé à plat sur une terre enrichie de déchets domestiques et finement travaillée. Un maïs hâtif en association avec le sorgho, récolté au début du mois de septembre, formait la base de l'alimentation en période de soudure, à un moment où les stocks de céréales étaient épuisés.

Le "champ de village" constituait le véritable support de l'agriculture. L'éventail des cultures pratiquées y était très large et bien adapté aux sols légers gravillonnaires et perméables des terres hautes ou, au contraire, aux sols profonds des bas-fonds qui bénéficiaient des déjections animales recueillies à l'étable. Le champ de village pouvait recevoir dans les bas-fonds, du riz, du maïs tardif, de la patate douce, des ignames, du taro, du tabac et sur les hautes terres, du maïs, du sorgho blanc et rouge, du mil, des haricots, des pois, des arachides, du fonio et du coton. Des billons érigés aux pieds des plants de maïs, de sorgho et de mil augmentaient la résistance à la verse lors des grandes pluies et des coups de vent de fin d'hivernage. Les cultures étaient, pour la plupart, implantées en association et le champ de village, qu'il fût sur les terres hautes ou dans les bas-fonds, bénéficiait d'opérations culturales répétées qui ont été à l'origine de la réputation du cultivateur bwa. La restitution régulière de matière organique permettait une exploitation continue des champs de village où le paysan mettait un point d'honneur à garder son champ propre.

Le cultivateur ne portait pas la même attention au "champ de brousse" qui était plus éloigné et plus vaste. Conquis sur la brousse par défrichements et brûlis, sa durée de mise en culture était limitée à l'obtention de bonnes récoltes ; il ne recevait pas de fumure organique et, après exploitation, retournait à la jachère pour plusieurs décennies.

Les systèmes de culture anciens assuraient au groupe lignager un régime alimentaire reposant sur une diversité de protéines végétales. L'éventail de la précocité des plantes et la richesse des variétés permettaient l'étalement de la production sur plusieurs mois et assuraient au groupe familial la couverture de ses besoins alimentaires tout au long de l'année. L'attente de la récolte des céréales d'hivernage pouvait se faire sans trop de dommages grâce aux variétés hâtives. Les surplus des années fastes étaient stockés en prévision des besoins à venir ou des festivités programmées.

Dans les années 1950, l'évolution du système de culture fut marquée par une diminution des plantes cultivées et, notamment, par un recul des plantes empruntées aux populations méridionales telles que l'igname, la patate, le manioc, le taro ou les tubercules forestières (Manessy 1960). À cette époque, les plantes commerciales, l'arachide, le coton, le tabac ou le sésame, se développèrent et chaque village se spécialisa dans la vente d'un produit qui assurait aux producteurs des revenus monétaires pratiquement inconnus jusqu'alors (Savonnet 1959). Dans les décennies suivantes, la culture du coton prit un véritable essor et les surfaces destinées à la commercialisation ne cessèrent d'augmenter¹. À partir de cette date, les paysans s'attachèrent à mettre en valeur de nouvelles terres de brousse.

Diversification des exploitations agricoles et simplification des systèmes de culture

À Boho-Kari, entre 1952 et 1988, le doublement des surfaces de culture s'est accompagné du démantèlement des groupes de production anciens. Les 11 groupes lignagers de production de 1952 ont donné naissance à 68 groupes de taille variable. Le processus de segmentation des groupes familiaux est en cours et, aujourd'hui, quelques exploitations totalisent toujours plusieurs dizaines de personnes. En 1988, les 68 exploitations regroupent 880 personnes et

¹ La production cotonnière commercialisée au Burkina Faso fut respectivement de 136 tonnes en 1952-1953, 2 773 tonnes en 1960-1961, 23 484 tonnes en 1970-1971, 62 538 tonnes en 1980-1981 et 145 901 tonnes en 1988-1989 (Rapports annuels de la SOFITEX, Société burkinabè des fibres textiles).

exploitent 558 ha, soit en moyenne 8,2 ha par exploitation. Cette moyenne est peu significative dans le contexte du village, où une diversification spectaculaire des exploitations a vu le jour avec l'introduction de la culture du coton et de la mécanisation. L'équipement agricole se concentre dans les exploitations à main-d'œuvre importante ; il est d'autant plus sophistiqué que le nombre de personnes actives est élevé, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 1
Structure des exploitations agricoles de Boho-Kari, 1988-1989

<i>Mode de culture</i>	Nbre exploitations	%	Nbre moyen personnes par exploitation	Nbre moyen d'actifs par exploitation	Surface moyenne des cultures	Surface moyenne par actif	% coton	% maïs
<i>Culture manuelle</i>	27	40	6,3	3,1	2,36	0,76	27	21
<i>Culture à traction animale</i>	34	50	16,2	8,2	9,57	1,16	48	29
<i>Culture motorisée</i>	7	10	22,7	11,9	23,50	1,97	49	42

Les exploitations en culture manuelle regroupent 20 % de la population du village et exploitent 11 % des surfaces de culture. Ces exploitations sont constituées par des paysans âgés, sans successeurs, par des jeunes venant de se séparer d'une unité de production plus importante, par des agro-pasteurs peul en voie de sédentarisation ou, encore, par quelques individualités marginales pour qui l'agriculture n'est qu'une activité secondaire. Dans ce groupe, le sorgho reste la culture dominante ; le coton et le maïs se partagent la moitié des surfaces. L'association de culture est largement abandonnée au profit d'implantations individualisées : seul un tiers des emblavements concerne des associations de plantes, derniers vestiges de techniques de culture oubliées.

Les exploitations de Boho-Kari qui possèdent un matériel à traction bovine rassemblent 68 % de la population et réalisent 58 %

des cultures. L'adoption de la traction animale est conforme à la répartition ethnique du village et n'est donc pas l'apanage d'un groupe particulier. Elle concerne 50 % des exploitations du village. La culture du coton, largement dominante dans ce groupe, occupe, à elle seule, la moitié des surfaces; le maïs arrive en deuxième position et ne laisse qu'une faible place aux cultures secondaires. Dans ce groupe, l'âge moyen des actifs est inférieur à 30 ans et le chef d'exploitation rassemble généralement autour de lui les ménages formés par ses fils mariés à de très jeunes épouses. La traction animale, alliée à la jeunesse des travailleurs, autorise des mises en culture par actif de 50 % supérieures à celles des exploitations en culture manuelle. Néanmoins, des écarts très significatifs, allant de 0,14 ha à 3,05 ha par actif, illustrent des situations diversifiées quant aux effectifs de travailleurs. Un manque de main d'œuvre se traduit très souvent par une surface cultivée par travailleur plus élevée. Néanmoins, les éleveurs peul n'ayant pas de difficultés à se procurer les bœufs de labour dérogent à cette règle et peuvent, quand ils en ont les moyens, acquérir du matériel de traction, sans pour autant cultiver de grandes surfaces. De même, dans les grosses exploitations de culture à traction animale, un grand nombre d'actifs se traduit par une surface cultivée par individu plus faible. Mais globalement l'adoption de la traction animale fournit l'occasion d'une extension importante des surfaces cultivées.

Les sept exploitations motorisées, composées uniquement de paysans bwa autochtones, regroupent 18 % de la population du village et exploitent 30 % des terres. Elles ont les effectifs les plus élevés et exploitent les plus grandes surfaces. La surface mise en valeur par actif est en moyenne de 2 ha et varie largement de 1,7 à 2,5 ha malgré les critères stricts de sélection pour l'acquisition du tracteur, imposés par la société cotonnière. Les cultures de coton et de maïs occupent la quasi totalité de la surface cultivée; le sorgho et l'arachide se retrouvent à l'état résiduel, les autres cultures ont complètement disparu. Ces grosses exploitations, puissantes par la force de travail, l'équipement mis en œuvre et les surfaces cultivées, présentent le paradoxe d'une structure sociale largement traditionnelle contrôlée par les anciens et d'une capacité à transformer radicalement l'organisation de la production agricole.

Si le démantèlement des anciennes unités de production est à l'origine de l'ouverture de nouveaux champs de brousse, la traction bovine puis la motorisation ont largement renforcé l'extension des surfaces cultivées. Elles ont favorisé le développement des cultures du coton et du maïs au détriment du sorgho, du mil, de l'arachide ou du haricot et d'un ensemble complexe de cultures secondaires. La

répartition bipolaire coton-maïs s'extériorise dans l'espace et structure un paysage en damier. Les surplus céréaliers dégagés ont assuré une sécurité alimentaire, quelles que soient les conditions climatiques de l'année, mais le plat unique à base de farine de maïs s'est substitué à la variété du régime alimentaire d'antan. D'autre part, l'inexistence de marchés organisés de céréales rend difficile l'écoulement du maïs à des prix réguliers. La constitution de cheptel bovin, au sein des exploitations mécanisées témoigne d'un début de diversification de la production et d'une intégration des activités d'élevage à l'agriculture.

*Les ambitions territoriales et les stratégies
d'appropriation de l'espace*

Les pratiques de restitution de matière organique sur les terrains de culture traduisent les conceptions des agriculteurs en matière de maintien de la fertilité du sol. Seuls quelques agriculteurs épandent sur les parcelles destinées à la culture du coton quelques charretées de déjections accumulées dans les parcs de stabulation en saison sèche. Ces restitutions dépassent rarement quelques centaines de kilogrammes et sont négligeables au regard de la dégradation naturelle de la matière organique dans les sols ferrugineux tropicaux, où, pour maintenir le taux d'humus, une restitution annuelle de deux tonnes de fumier par ha est nécessaire (Berger & Dakuo 1990) ².

Les paysans reconnaissent volontiers l'intérêt du fumier pour la production agricole mais ne sont pas disposés à mobiliser la main-d'œuvre dans ce domaine. Les raisons de ce paradoxe sont à rechercher dans la course à la terre à laquelle se livrent les chefs d'exploitation. La mécanisation agricole facilite, en effet, la mise en valeur de terres plus profondes et plus lourdes où les rendements sont plus élevés que sur les anciennes terres agricoles proches du village.

2 Pour tenter de résoudre le problème de la restitution de la matière organique une expérience de fabrication de fumier de parc a été entreprise, dès 1985, en milieu paysan par l'Institut de recherche agronomique du Burkina Faso. Le principe est de produire du fumier de bonne qualité à partir des résidus de récolte du sorgho stockés dans un parc réduit où les animaux piétinent et enrichissent de leurs déjections les tiges au cours de leur séjour en saison sèche. Le fumier reçoit les pluies de l'hivernage, puis est laissé au repos la saison sèche suivante pour être épandu avant le second hivernage. Le temps de production du fumier est donc de 18 mois. L'intérêt de cette technique réside dans les importantes quantités de fumier produites qui peuvent couvrir correctement les quantités dégradées chaque année dans des exploitations d'une dizaine d'hectares ou plus. Quelques réalisations paysannes illustrent l'intérêt et le pragmatisme de la méthode.

Les terres de bonne valeur agricole sont limitées et n'ont pas toutes été réexploitées depuis l'apparition des outils tractés. Les paysans tentent donc de constituer des domaines fonciers d'exploitation par le cumul des droits de culture sur les parcelles qu'ils ont successivement exploitées. Si la coutume reconnaît aux lignages autochtones fondateurs du village les droits fonciers permanents, le droit de culture vient à primer sur le droit "d'appropriation collective" de la terre et conteste la gestion traditionnelle de la terre par le lignage. Ainsi, les parcelles récemment exploitées et retournées à la jachère, qui selon l'usage retombaient dans le domaine foncier du lignage, sont aujourd'hui revendiquées par les exploitants. Cette stratégie individuelle tend à réduire la durée d'exploitation des parcelles de plusieurs années. Il est donc logique que les techniques visant à pérenniser la production à long terme, notamment par des apports de matières organiques, soient délaissées, d'autant que la mise en jachère de longue durée assure la restitution de la fertilité des sols.

À Boho-Kari, le taux d'occupation du sol, qui représente le rapport entre la superficie cultivée et la superficie cultivable, est de 14 %³. À 1 ha de culture correspond 7 ha au repos. Avec une durée moyenne d'exploitation des blocs de huit ans, la durée de la jachère serait de plus de 50 ans si toutes les terres cultivables étaient convoitées avec le même intérêt. En réalité, les paysans délaissent les terres les plus "légères" et les moins "profondes" et exploitent, en priorité, les terres les plus "lourdes". Pour participer à la course aux meilleures terres, les paysans doivent limiter dans le temps l'exploitation de la parcelle, privilégier les techniques intensives dont les résultats sont immédiats et délaisser les techniques d'amélioration du sol à plus long terme.

La course à la terre et les indispensables défrichements

En bwamu⁴, un seul terme évoque le défrichement d'une parcelle conquise sur la brousse ou le nettoyage de la parcelle après une culture. Dans le passé, le défrichement des parcelles de brousse était succinct et se réalisait progressivement sur plusieurs années. Aussi la

³ La surface cultivée sur le terroir (427 ha) est mise en rapport avec la surface cultivable (3164 ha). Cette dernière a été évaluée à partir du cumul des surfaces cultivées et des jachères visibles sur quatre séries de photographies aériennes de 1952 à 1989. Ce cumul a ensuite été confronté à un traitement numérique d'un produit satellitaire centré sur le village.

⁴ Bwamu : langue de l'ethnie bwa

distinction avec le nettoyage après la récolte ne s'imposait pas. Les paysans prélevaient sur la brousse, chaque année, une nouvelle bande pour la mettre en valeur et abandonnaient une superficie équivalente à l'autre bout du champ ; les contours des champs de brousse se déplaçaient lentement dans l'espace. Les paysans abattaient les arbres à 60 cm du sol et brûlaient les branchages au pied des grosses souches. Les parcelles étaient définitivement abandonnées quand la production commençait à baisser.

Aujourd'hui, si le feu est toujours le complément indispensable du travail, le paysan s'attache à épargner des flammes les arbres utiles et la brousse avoisinante. Les gros éleveurs, qui recherchent les repousses d'herbe très appréciées du cheptel après le passage du feu, et les chasseurs, condamnés à l'impuissance dans les hautes herbes qui limitent la visibilité à quelques mètres, sont tentés de déclencher des feux de brousse. Néanmoins la collectivité veille et les contrevenants sont sérieusement réprimandés quand ils sont reconnus coupables du délit.

De larges blocs sont ouverts dans les brousses éloignées du village où la plupart des arbres sont éliminés. Seuls quelques arbres utiles sont préservés dans des parcs où les karités dominent largement quelques nérés, tamariniers ou baobabs⁵. Dans la mesure où toutes les surfaces de culture sont labourées avec des outils tractés, les paysans maintiennent une faible densité : de 8 arbres à l'ha sur les parcelles travaillées au tracteur à 16 arbres sur les exploitations en culture manuelle. Ces faibles effectifs sont le résultat de la traction bovine mais le tracteur, qui exige un essouchage plus complet et l'extraction de toutes les racines, renforce cette tendance. Les défrichements sont réalisés, soit en période sèche, à la fin de la récolte du coton, soit dans la période creuse de la fin du mois d'août quand les sols sont bien détremés et que l'enlèvement des souches est alors plus facile⁶. Les essouchages se font à la hache car la puissance des tracteurs ne permet pas un arrachage efficace des souches. La tentation est pourtant grande, tant le labeur est pénible, mais la gravité des panes entraînées lors de l'arrachage ont vite ramené le paysan à l'évidence. Le tracteur n'est utilisé que pour le transport du bois d'œuvre et de chauffe.

⁵ Karité (92%), néré (2%), tamarinier (3%), baobab (1%), autres (2%). Comptage réalisé sur 637 arbres.

⁶ Pour une ancienne parcelle de culture, le nettoyage a lieu juste avant l'hivernage de la mi-mai à la mi-juin.

Les effets de la mécanisation sur l'organisation du travail

L'analyse du rôle de la mécanisation dans le processus d'intensification doit permettre de quantifier l'éventuelle injection de doses additionnelles de travail par unité de surface. Le remplacement d'opérations culturales habituellement réalisées à la main par des opérations mécanisées devrait logiquement se traduire par une diminution de la dépense de travail. Dans les résultats présentés, les observations ayant été réalisées la même année, la comparaison repose sur une analyse synchronique des exploitations ayant des niveaux d'équipement différents⁷.

Le surtravail féminin, enjeu de la pérennité de la mécanisation

Traditionnellement, en pays bwa, le travail était réparti selon le sexe. Les travaux ménagers d'entretien de la maison, de préparation des repas, de soins aux enfants, de corvées d'eau et de bois et les activités non agricoles, principalement la transformation et la vente des produits agricoles, étaient le domaine réservé des femmes. Ces dernières ne participaient qu'occasionnellement aux travaux des champs mais réalisaient l'ensemble des semis et se chargeaient de la récolte et du transport des grains jusqu'au village. Les hommes assuraient le reste des travaux des champs et l'entretien des bâtiments d'exploitation. En saison sèche ils se livraient à des activités artisanales dont la vannerie, la poterie, le travail du bois, la confection de nattes, de nasses ou de ruches et le travail de la forge étaient les plus fréquentes (Capron 1973).

Aujourd'hui, si la répartition des tâches perdure entre hommes et femmes, leur importance relative évolue ; les femmes sont les premières concernées par les effets de la mécanisation et voient leur temps de repos largement entamé. La présence du tracteur induit en effet un travail supplémentaire de 25 jours dans l'année. Bien que les interventions du tracteur dans la mouture du grain et le transport de

⁷ Les données présentées ici résultent du suivi journalier de l'emploi du temps de 129 actifs répartis dans 15 exploitations, entre le 1^{er} mai 1988 et le 30 avril 1989. En passant deux fois par semaine dans les exploitations, l'enquêteur a relevé les activités journalières de chaque travailleur. Les relevés furent réalisés par quart de journée ; au maximum quatre activités ont pu être relevées pour un individu dans une journée. Le traitement des données a mis en évidence les emplois du temps individuels des actifs, les temps de travaux par culture et par ha et les échanges quantifiés de travail entre exploitations.

l'eau, du bois ou du sable soient de nature à diminuer sensiblement la charge de travail ménager, elles sont, par contre, à l'origine de la forte implication des femmes dans les travaux agricoles : comme le montre le tableau 2, une femme travaille 131 jours par an dans les champs alors que sa voisine, qui appartient à une exploitation non équipée, n'y travaille que 66 jours.

Tableau 2
Répartition selon le sexe des temps productifs et des temps de repos à Boho-Kari du 1^{er} mai 1988 au 30 avril 1989 (exprimée en jours)

Type de Travaux	Culture manuelle		Traction animale		Culture motorisée	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Travaux ménagers	3	94	2	95	2	64
Cueillette	6	12	4	9	1	9
Commerce	0	13	1	14	0	15
Artisanat	25	3	14	2	23	4
Transformation	0	19	0	14	0	24
Travaux collectifs	5	0	3	0	5	0
Temps de repos	126	122	80	107	122	97
Séjours hors village	16	5	43	12	38	10
Travaux d'élevage	21	2	88	6	23	0
Travaux agricoles	141	66	113	90	127	131
Travaux non agricoles exportés	7	8	3	6	2	3
Travaux agricoles exportés	3	21	14	10	22	8
TOTAL	365	365	365	365	365	365

Dans les exploitations motorisées, le travail des femmes est requis tout au long du cycle cultural, du semis au battage. En hivernage, quand les femmes sont largement sollicitées par les travaux des

champs, elles consacrent moins de temps à la préparation des repas et cuisent à l'avance la pâte de maïs pour plusieurs jours sans prendre toujours le temps de la réchauffer au moment des repas. Le temps passé à la fabrication de la bière de sorgho et d'autres boissons fermentées à base de miel ou aux activités de commerce et de cueillette est identique pour l'ensemble des femmes. L'acceptation par les femmes du supplément de travail induit par l'utilisation des outils mécaniques doit être mis en rapport avec le sentiment d'appartenir à une unité économique puissante, capable de maîtriser les innovations présentes, d'inscrire les acteurs dans des projets et de leur laisser espérer des revenus plus importants dans un avenir proche.

En revanche, pour les hommes, le temps de travail est très comparable dans l'ensemble des exploitations. À tel point que dans les exploitations disposant d'un tracteur, le temps passé aux travaux des champs est même légèrement inférieur. Le tracteur n'induit donc pas de surtravail masculin, bien que les surfaces par actif soient deux fois plus grandes.

Le travail s'organise tout au long de l'année à partir des exigences de la production agricole et les temps de repos se plient aux exigences des travaux des champs. Trois pointes de travail ponctuent la saison culturale : la première, du début juillet à début août, correspond à la période des sarclages, la deuxième, de la mi-octobre à la mi-novembre, correspond à la récolte des céréales et la dernière, la plus importante, correspond à la récolte du coton, qui se termine dans le courant du mois de mars pour les exploitations motorisées. Avant que le coton ne soit tout à fait mûr, les paysans commencent le battage des céréales et organisent le transport des vivres au village. Les brefs moments de répit sont comblés par des activités non agricoles et des temps de repos un peu plus importants. Pendant les mois de mars et avril, les travaux agricoles sont réduits au minimum et se limitent principalement aux activités d'élevage ; les temps de repos représentent alors 30 à 40 % de l'ensemble. C'est la période de construction ou de réparation des maisons et des bâtiments agricoles et des activités artisanales ; c'est aussi le temps de la consommation de la bière de sorgho car les paysans ont reçu "l'argent du coton" qui fait le bonheur des "dolotières"⁸. Mais les premières pluies ne tardent pas à donner le signal de la nouvelle campagne.

⁸ Dolotières : femmes qui préparent la bière de sorgho ou la boisson alcoolisée à base de miel. *Dolo* : bière de mil en langue dioula.

*La maîtrise des opérations culturales
par l'acquisition de nouveaux savoir-faire*

L'ensemble des opérations culturales réalisées pour le coton est d'autant plus complet que le niveau d'équipement mécanique est élevé. Dans les exploitations mécanisées, la simplification du système de culture s'accompagne, paradoxalement, d'une complexification des itinéraires techniques, d'une élévation de la consommation des engrais et des produits phytosanitaires et d'une augmentation du nombre des opérations culturales. Si les itinéraires techniques de la culture du coton sont issus d'un modèle technique, ils sont conditionnés par des facteurs sociopolitiques dans le cadre du contrôle de l'espace et par des facteurs économiques pour ce qui concerne la disponibilité de la main-d'œuvre ou la capacité financière à couvrir les charges de production ou à investir dans du matériel.

La bonne maîtrise des opérations culturales est conditionnée par l'acquisition de nouveaux savoir-faire. L'aptitude à anticiper des événements devenus plus fréquents que par le passé à la suite de l'agrandissement des surfaces de culture et à en prévoir les conséquences devient indispensable à la bonne gestion des travaux agricoles. L'utilisation des pesticides requiert une application rigoureuse pour obtenir de bons résultats, voire, pour éviter d'importants dégâts à la suite de mauvais dosages. La prévision de l'acquisition des intrants, de l'utilisation de la main-d'œuvre et, occasionnellement, des investissements doit être réalisée plusieurs mois à l'avance et se traduire par une épargne monétaire, calculée au moment de la répartition des revenus de la campagne précédente. L'utilisation des machines exige aussi une technicité nouvelle pour réaliser les réglages et les entretiens. La technicité relative au travail du sol, qui a fait la réputation du paysan bwa, reste déterminante mais devient secondaire au regard des tâches de gestion quotidiennes et prévisionnelles. La mécanisation engage les paysans dans un processus d'acquisition d'une plus grande technicité où les nouveaux savoir-faire dépassent la seule production agricole.

*L'efficacité de la mécanisation
à l'origine de l'extension des cultures*

Dans les exploitations mécanisées, la part de travail manuel reste prépondérante : sur 100 journées travaillées, seules cinq ou sept le sont avec un équipement mécanique, respectivement dans les exploitations

motorisées et dans les exploitations utilisant la traction bovine. La plupart des journées sont donc occupées par des travaux manuels mais l'efficacité des équipements sur la diminution du temps de travail manuel dépensé à l'unité de surface est indéniable. Une exploitation disposant d'un tracteur passe deux fois moins de temps à implanter et à entretenir une culture de coton et cinq fois moins de temps une culture de maïs qu'une exploitation en culture manuelle. Le gain est moins spectaculaire avec la traction bovine, qui permet, néanmoins, une réduction de 30 % du temps de travail⁹. Globalement, en tenant compte de la récolte, les temps de travaux nécessaires à la culture du maïs sont inférieurs de 30 % dans les exploitations possédant un tracteur (tableau 3). Il ne serait pas juste d'attribuer la totalité de ce gain de temps à la mécanisation agricole, car la capacité d'organisation et l'ardeur des actifs au travail sont, au moins, aussi déterminants.

Tableau 3

*Dépense de travail sur les cultures à Boho-Kari, campagne 1988-1989
(exprimée en jours par ha)*

		Implantation	Entretien	Récolte	Total
<i>Culture manuelle</i>	Coton	27	38	75	140
	Maïs	29	18	42	89
<i>Culture à traction animale</i>	Coton	18	29	72	119
	Maïs	19	13	52	84
	Sorgho	18	14	33	65
<i>Culture motorisée</i>	Coton	12	21	59	92
	Maïs	3	6	47	56
	Sorgho	13	11	21	45

Implantation de la culture : nettoyage de la parcelle, labour, hersage, passage du rayonneur et semis. Entretien : sarclage, démariage et buttage. Récolte : récolte proprement dite, battage et transport du grain au village.

Le gain de temps lors de l'implantation et de l'entretien de la culture est à l'origine du spectaculaire développement du maïs au cours de la dernière décennie. Le maïs se prête, en effet, particulièrement bien aux travaux mécanisés ; la grosseur des graines

⁹ L'efficacité de la traction bovine est moindre dans la mesure où trois personnes sont nécessaires à Boho-Kari pour mener l'attelage bovin. Une personne entraîne l'attelage à l'aide de cordelettes passées dans l'anneau de museau de chaque bœuf, une autre sur le côté tente de limiter les écarts des animaux et, enfin, une troisième guide l'outil tracté. Une journée de travail d'un attelage nécessite donc la présence de trois personnes.

facilite la régularité des semis mécaniques, la puissance du système racinaire et la bonne tenue de la plante en végétation augmentent la tolérance au sarclage et au buttage tracté, enfin, la résistance aux maladies et aux parasites permet à la plante de s'épanouir dans un environnement végétatif très dense. Dans la mesure où la dépense en semences de qualité et en engrais est suffisante, la production de maïs peut être élevée si la plante dispose de suffisamment d'eau. La régularité des résultats dépend, en premier lieu, d'une bonne pluviométrie et plus particulièrement d'une alimentation hydrique suffisante au moment de la floraison. Si les conditions climatiques sont réunies, les résultats sont alors largement supérieurs à ceux de la culture du sorgho.

L'efficacité de la mécanisation agricole peut être, en définitive, mise en évidence à partir d'un indice synthétique exprimant le nombre de journées de travail manuel nécessaires à la réalisation d'un "hectare composite" représentatif des différentes cultures pour chaque niveau d'équipement en matériel agricole¹⁰. Ainsi, un "hectare composite", demande respectivement 120 jours de travail, 103 jours et 74 jours dans une exploitation en culture manuelle, à traction animale ou motorisée. L'acquisition de la traction bovine puis du petit tracteur permet donc une économie de 14 et 38 % du temps de travail manuel.

Les échanges de travail, l'apparition du salariat agricole et l'émergence de nouvelles dépendances

L'analyse des échanges de travail entre exploitations agricoles est un exercice malaisé qui, pour être crédible, doit s'inscrire dans le temps. Des travaux d'hivernage peuvent être compensés par des services de saison sèche, des travaux manuels peuvent être échangés contre des prestations mécanisées ou être rémunérés. Le solde entre les journées de travail réalisées dans l'exploitation par des actifs

¹⁰Pour chaque niveau d'équipement, cet indice tient compte de la répartition moyenne des cultures et du nombre de journées de travail investies. Ainsi, par exemple, dans le groupe des exploitations motorisées, la culture du coton exige 92 jours de travail manuel, 15,7 heures de tracteur et 5,2 heures d'attelage. L'ensemble correspond à 96 jours de travail pour un ha de culture dans la mesure où une heure d'attelage exige 3 heures de présence. Le coton occupant, en moyenne, 46 % de la surface totale d'exploitation, le travail correspondant aux 46 ares est de 44,16 jours. En calculant de la sorte, le travail à attribuer aux 32 ares de maïs est de 19,04 jours et celui des 22 ares de sorgho, de 10,56 jours. En définitive, dans les exploitations motorisées un "hectare composite" (46 ares de coton, 32 ares de maïs et 22 ares de sorgho) nécessite 73,76 jours, soit 74 jours de travail.

appartenant à d'autres unités de production ou venant d'autres villages ("travail importé") et les journées de travail réalisées par l'ensemble des actifs à l'extérieur de l'exploitation ("travail exporté"), calculé sur une année complète, met en évidence les bénéficiaires de main-d'œuvre. À Boho-Kari, pour la campagne 1988-1989, ce solde est largement bénéficiaire pour les exploitations motorisées (+ 269 jours), faiblement déficitaire dans les exploitations en culture à traction animale (- 18 jours) et largement déficitaire, au regard de la population, dans les exploitations en culture manuelle (- 44 jours). Ces dernières fournissent du travail aux grosses exploitations en échange de prestations mécanisées ou de rémunérations. Le solde bénéficiaire dans les grosses exploitations correspond au travail de 1,2 actif à plein temps sur l'année et représente 10 % de la main-d'œuvre. Si en moyenne une heure de labour au tracteur s'échange contre six jours de travail manuel, l'équivalence peut varier suivant les relations de dépendance qui existent entre les deux parties. En effet, les paysans possédant un tracteur appartiennent aux lignages autochtones, fondateurs du village et détiennent, en plus de leur pouvoir économique, les clefs de l'accès aux terres de brousse. En tant que détenteurs du matériel de traction, ils réalisent les labours et une partie des battages chez les petits agriculteurs. Ils sont aussi les "logeurs"¹¹ des agro-pasteurs peul en voie de sédentarisation, qui, comme les autres paysans, sont régulièrement demandeurs de nouveaux droits d'exploitation des terres. Les petits paysans doivent donc faire allégeance, s'ils veulent pouvoir bénéficier de matériel lors des gros travaux qui leur sont facturés dans la majorité des cas et prétendre à l'attribution de nouvelles parcelles à l'avenir. En conséquence, ils n'hésitent pas à participer à la récolte chez leurs voisins, quand bien même la rémunération est très faible. De ce point de vue, la mécanisation agricole renforce les rapports sociaux de dépendance entre paysans.

Dans les grosses exploitations, la plupart de la main-d'œuvre rémunérée est recrutée à l'extérieur du village. Les paysans mossi, installés à la périphérie du terroir, sont sollicités pour la coupe des tiges de coton et le nettoyage de la parcelle, après la culture. La rémunération étant forfaitaire, ils organisent les travaux à leur guise. De même, des bouviers peul, embauchés à l'année et rémunérés sur une base contractuelle, sont chargés de veiller au troupeau familial devenu trop important pour être ramené chaque soir au village. Le

11 "Logeur": lignage autochtone détenteur de droit "d'appropriation collective" sur la terre ayant accepté l'installation d'un étranger sur les terres du lignage, en lui attribuant un droit de culture sur un espace défini.

plus souvent, le bouvier ne possède pas de cheptel en propre et son embauche se substitue aux anciennes pratiques de "confiage" des animaux aux éleveurs peul dans le souci d'éviter les fréquents conflits lors de la reprise des animaux. Quelques travailleurs journaliers venant des campements mossi des villages voisins sont aussi recrutés pendant la période des cultures. Enfin, des associations de jeunes en quête de revenus monétaires réalisent quelques journées de travail collectif pendant les récoltes.

En pays bwa, la dot n'existe pas et la compensation matrimoniale, plutôt symbolique, s'effectue sous forme de prestations de travail de la famille du mari à sa belle-famille. Il arrive ainsi qu'un groupe d'étrangers, constitué d'une centaine de personnes, vienne travailler dans le champ de la belle-famille. Pour tenir son rang, le bénéficiaire des travaux se doit alors d'engager des dépenses importantes pour nourrir dignement les travailleurs.

Dans l'ensemble, les associations traditionnelles de culture qui reposaient sur un principe de proximité, de convivialité ou d'appartenance à une même classe d'âge ne sont plus régulièrement actives pendant l'hivernage. Seuls les événements exceptionnels, décès ou accidents, peuvent encore les mobiliser. Par contre, en saison sèche elles sont très actives lors du chargement des camions qui emmènent le coton à l'usine. Le déclin de l'entraide communautaire qui reposait sur les associations de travail trouve son explication dans l'individualisation de la production et la possibilité de réaliser l'ensemble des tâches productives avec les seuls moyens de l'exploitation. Le recours aux échanges de travail contre des prestations mécanisées ou contre une modeste rémunération devient la règle pour les exploitations les plus importantes.

La plupart des échanges de travail entre exploitations et l'embauche de main-d'œuvre salariée ont lieu pendant les récoltes. La réciprocité qualitative entre les importations et les exportations de travail est de règle pour l'ensemble des exploitations. Schématiquement, le premier tiers des échanges concerne la récolte du coton, le deuxième, les autres récoltes et le dernier, les travaux de saison sèche, dans lesquels la construction et la réfection des bâtiments occupent une bonne place.

L'apparition du salariat dans les exploitations mécanisées est récente. À l'extension des surfaces cultivées correspond une augmentation significative des charges de travail, dont la couverture peut être facilement assurée par les revenus monétaires nouveaux. Les migrants mossi récemment installés dans l'aire cotonnière, le plus souvent en situation précaire, constituent une main-d'œuvre disponible

à tout moment et bon marché pour les producteurs autochtones. Ces salariés temporaires sont principalement sollicités pour les défrichages des nouveaux blocs de culture, le nettoyage des parcelles et la cueillette du coton. Les rémunérations varient entre 100 et 200 francs CFA par jour de travail en période sèche, où la main-d'œuvre est largement disponible, et 500 francs CFA pour une dure journée de sarclage ou d'essouchage en hivernage ¹².

En définitive, l'introduction des petits tracteurs est à l'origine du développement du salariat agricole temporaire, surtout pendant les travaux de saison sèche. Elle incite aussi le chef d'exploitation à "capter" la main-d'œuvre extérieure par la venue de nouvelles épouses pour lui même et ses dépendants et l'engage à enrayer le processus de segmentation familiale lié au désir d'individualisation des dépendants en pratiquant, notamment, une redistribution individuelle minimum des revenus. Aujourd'hui, le contrôle de la main-d'œuvre constitue l'enjeu majeur des exploitations mécanisées.

Les effets de la mécanisation sur la production et les revenus

L'intensification agricole présuppose un accroissement du volume de production engendré par une augmentation des quantités de travail et de capital employés par unité de surface. Sur le plan économique un système intensif doit aboutir à une augmentation de la productivité du travail et n'a d'intérêt que dans le cadre conjoint d'une élévation du revenu agricole par travailleur et, dans une moindre mesure, par unité de surface.

Productions et productivités du travail sélectives

À Boho-Kari, la couverture des besoins alimentaires des villageois représente 20 % de la production totale ; la plus grande partie est donc destinée à la vente. Les cultures secondaires, telles que l'arachide, le mil, le haricot et le pois de terre sont consommées par les paysans dans les mois qui suivent la récolte. Le sorgho est destiné en totalité à la

¹² En 1988, 100 francs CFA = 2 FF (Francs Français). En janvier 1994, après la dévaluation, 100 CFA. = 1 FF. Quand les cueilleurs sont rémunérés à la pesée, le kilogramme ramassé est payé 7 francs CFA. Une récolte de 15 à 20 kg de coton par jour assure au cueilleur un salaire de 105 à 140 francs CFA. La coupe des tiges et le nettoyage de la parcelle, après la récolte du coton, sont réglés forfaitairement sur la base de 6 000 francs CFA par ha.

préparation de la bière, la totalité du coton et 80 % de la production de maïs sont vendus. L'augmentation de la consommation d'intrants et du nombre des opérations culturales conjuguée avec l'utilisation d'outils tractés induisent un accroissement des rendements dans les exploitations mécanisées (tableau 4). Accroissement d'autant plus marqué que la campagne 1988-1989 fut particulièrement pluvieuse et que, dans ces conditions, les exploitations motorisées ont bien valorisé les fortes doses d'engrais.

Tableau 4
Rendements des cultures à Boho-Kari et dans l'aire cotonnière, campagne 1988 -1989 (kg/ha).

	Coton	Mais	Sorgho	Production globale par actif (en tonnes)
Culture manuelle				
Boho-Kari	1185	1125	681	0,7
Culture à traction animale				
Boho-Kari	1489	2043	696	1,7
Culture motorisée				
Boho-Kari	1797	3297	700	4,5
Moyenne des exploitations Boho-Kari	1564	2249	639	3,2
Culture motorisée				
Aire cotonnière	1413	2038	-	4

Les gains de rendement pour la culture du coton sont de 25 % dans les exploitations en culture à traction animale et 51 % dans les exploitations motorisées en comparaison des résultats obtenus par les exploitations non-équipées. La culture du maïs obtient des rendements remarquables qui sont, au regard de la culture manuelle, multipliés respectivement par 1,8 et 2,9. Les rendements de sorgho sont faibles et stables pour les trois groupes et reflètent le peu d'intérêt que portent, aujourd'hui, les paysans de Boho-Kari à cette culture. Ces derniers limitent aussi la dépense de travail sur les parcelles d'arachide où la production s'assimile plus à un processus de cueillette qu'à une réelle mise en culture.

Les excellents résultats obtenus par les exploitations motorisées de Boho-Kari doivent être modulés par les résultats de l'ensemble des

exploitations motorisées de l'aire cotonnière¹³. Cette comparaison nuance alors sérieusement les bons résultats de la motorisation obtenus à Boho-Kari : l'augmentation de la production du coton et du maïs, à l'unité de surface, n'est plus significative entre la traction bovine et le tracteur. Le seul gain de production significatif est relevé entre la culture manuelle et la culture à traction animale.

L'analyse de la production globale par actif, toutes cultures confondues, est, toutefois, largement à l'avantage du tracteur. En effet, elle est multipliée par 2,4 dans les exploitations utilisant la traction bovine et par 3,2 dans les exploitations motorisées.

Compte tenu de l'augmentation des rendements par niveau d'équipement en matériel agricole et de la diminution du temps de travail dépensé à l'unité de surface, la productivité du travail augmente de façon substantielle pour la culture du maïs dans les exploitations mécanisées mais n'est pas aussi marquée en ce qui concerne la culture cotonnière. Cette augmentation, exprimée en kilogrammes produits par jour de travail, passe pour la culture du coton de la base 1 en culture manuelle, à 1,4 en culture à traction animale et à 2 en culture motorisée. Pour le maïs, les indices passent respectivement de 1 à 1,8 et 2,7¹⁴. Ces moyennes masquent une implication différenciée dans les exploitations motorisées entre les hommes et les femmes : l'implication des femmes devient primordiale tout au long du cycle cultural, alors qu'elles continuent d'assurer l'ensemble des tâches ménagères sans voir leurs revenus individuels augmenter de façon significative. Ce déséquilibre, apparu avec le tracteur, est la source d'un conflit latent qui menace la pérennité des unités de production.

Les charges d'exploitation et les revenus, reflets des risques encourus

Le revenu agricole net s'élève, en moyenne et toutes cultures confondues, à 64 517 francs CFA par ha. Le revenu des cultures représente 84 % du revenu global ; l'élevage, l'apiculture, l'artisanat ou les travaux à façon restent très secondaires. La différenciation des

¹³ Les moyennes régionales présentées ici concernent le projet "Motorisation intermédiaire" de la SOFITEX. La fiabilité des informations recueillies par le projet a été testée. 1 048 revenus agricoles ont été calculés sur la période 1983-1988. En 1983, le projet avait mis en place 58 tracteurs, en 1988 on dénombrait 261 tracteurs.

¹⁴ L'amélioration de la productivité du travail par la traction animale et la traction motorisée apparaît à Boho-Kari plus nettement que dans la région sud du Mali et du nord de la Côte-d'Ivoire (Raymond, Faure, Persoons 1990 ; Bigot, Raymond 1991).

exploitations agricoles, déjà observée à partir des surfaces, se confirme par le classement des revenus d'exploitation : la grande diversité des revenus des unités de production se traduit par des extrêmes pouvant varier de 5 000 à 4 200 000 francs CFA. Dans ce rapport de 1 à 800, la progression des revenus est régulière. Ces écarts impressionnants, inconnus à Boho-Kari jusqu'à l'introduction récente des tracteurs, sont le résultat d'une politique volontariste de différenciation des exploitations et de constitution d'une élite de producteurs agricoles.

Les revenus les plus faibles se concentrent dans les exploitations en culture manuelle et les revenus intermédiaires dans les exploitations utilisant la traction animale (tableau 5).

Si les plus hauts revenus sont obtenus par des exploitations motorisées, une dispersion très large voit le jour dans ce groupe ; des exploitations largement déficitaires côtoient les très bons résultats. En 1988, les revenus par actif dans les exploitations motorisées de Boho-Kari varient de moins de 50 000 à plus de 200 000 francs CFA. L'écart entre les extrêmes s'accroît encore plus nettement quand on observe les résultats régionaux de la motorisation sur plusieurs années.

Les gros investissements que représente l'acquisition du tracteur se traduisent par des charges de structure à l'ha sept fois plus importantes que dans les autres exploitations. L'amortissement du matériel et du tracteur, les frais financiers liés au crédit de campagne et à l'achat du matériel, et l'entretien du tracteur sont à l'origine de l'envolée de ces charges ¹⁵.

Dans la mesure où le tracteur exige des rendements très élevés pour assurer la couverture des coûts de production, 900 kg de coton ou 1800 kg de maïs sont nécessaires pour couvrir les charges alors que, dans les autres exploitations, 500 kg de coton ou 600 kg de maïs suffisent. Le risque économique est donc important d'autant que les caprices météorologiques ne laissent espérer aucune régularité productive. Les résultats régionaux de la motorisation, calculés sur six années et qui tiennent compte des variations annuelles des prix des céréales, viennent confirmer ce constat.

¹⁵ Les paysans en culture manuelle ont aussi, à une autre échelle, des charges de structure non négligeables alors qu'ils ne possèdent pas de matériel agricole. Les trois quart de leurs charges de structure sont constitués par des labours motorisés.

Tableau 5
*Revenus et "rendements critiques" des cultures à Boho-Kari et dans
 l'aire cotonnière du Burkina Faso, campagne 1988-1989
 (exprimés en francs CFA et en kg/ha) ¹⁶*

	<i>Culture manuelle Boho-Kari</i>	<i>Traction animale Boho-Kari</i>	<i>Culture motorisée Boho-Kari</i>	<i>Culture mo- torisée, aire cotonnière</i>
<i>Coton</i>				
Rendement critique (kg/ha) *	458	425	969	851
Produit brut/ha	110.203	138.512	167.113	131.692
Charges directes/ha	34.856	32.364	35.512	33.869
Charges structure/ha	7.726	7.228	54.920	45.483
Marge nette/ha	67.621	98.920	76.981	52.340
<i>Maïs</i>				
Rendement critique (kg/ha)	515	661	1836	1395
Produit brut/ha	50.625	91.963	148.359	91.710
Charges directes/ha	15.476	22.529	27.699	17.317
Charges structure/ha	7.726	7.228	54.920	45.483
Marge nette/ha	27.423	62.206	65.740	28.910
<i>Revenu net par actif</i>	38.141	101.111	160.081	88.179
<i>Rapport</i>	1	2,6	4,2	2,3

* le rendement critique correspond à la production nécessaire pour couvrir l'ensemble des charges engagées sur un hectare (charges directes et de structure).

¹⁶ Produit brut = rendement par ha x prix (coton 1^{er} choix = 95 francs CFA, 2^e choix = 65 francs CFA, maïs et sorgho = 45 francs CFA. Les charges directes comprennent : engrais (55 %), herbicides et insecticides (43 %), semences (2 %). Les charges de structure regroupent : les charges de motorisation (amortissement du matériel motorisé, frais de carburant et de lubrifiant, entretien du tracteur et de ses accessoires) (66 %), les travaux par tiers (16 %), les amortissements du matériel de culture attelée (10 %), les frais de main-d'œuvre (5 %) et le petit matériel (3 %). Les pourcentages indiqués sont donnés à titre indicatif et correspondent à la moyenne des exploitations du village de Boho-Kari.

Dans ces conditions, que dire des résultats de la motorisation si les revenus globaux dégagés à l'unité de surface sont deux fois plus faibles que dans les exploitations en culture à traction animale et que les revenus par actif sont comparables, quand ils sont calculés sur six campagnes agricoles successives ?¹⁷. Dans ce cas, compte tenu des subventions importantes qui sont allouées au développement de la motorisation agricole par le biais des projets et des faibles retombées économiques sur la région, l'opportunité du soutien à la diffusion du tracteur dans les zones soudaniennes doit être reconsidérée. Un transfert des subventions à l'organisation de la vulgarisation de la culture attelée, dans le respect de l'environnement, serait plus judicieux.

Néanmoins, la petite motorisation agricole peut représenter une voie possible de développement pour un petit nombre d'agriculteurs. Les bons résultats obtenus par quelques paysans de Boho-Kari illustrent la formidable capacité qu'a le tracteur à décupler les surplus monétaires quand le dispositif technique est maîtrisé. La facilité d'accès à la terre, l'extension des surfaces cotonnières, la capacité du chef d'exploitation à mobiliser la main-d'œuvre et l'habileté à combiner la traction motorisée et la traction bovine sont à l'origine de la récente prospérité de ces "nouveaux riches".

Sur un plan plus large, les effets de la mécanisation agricole sur la production laissent l'observateur dubitatif. Si la culture à traction animale représente un progrès décisif et irréversible, la spécialisation du système de culture, où le coton et le maïs occupent une place majeure, induit une série d'effets néfastes que le paysan ne peut ignorer : développement des parasites sur la culture du coton, sélection des adventices sur les parcelles de culture, difficulté d'écoulement de la production du maïs et appauvrissement du régime alimentaire de la famille. Le développement de la mécanisation agricole, par l'extension des surfaces qu'elle génère, accentue les effets négatifs de l'érosion des terres et aggrave le déficit du bilan organique. L'accélération de la dégradation de la matière organique, engendrée par l'utilisation de la machine, n'est pas prise en compte par les paysans et la restauration de la fertilité des sols repose toujours sur la jachère de longue durée. Mais qu'advient-il de la durée de la jachère avec l'arrivée massive des populations venues du nord du pays ? Installées sur les terroirs des villages périphériques, elles menacent sérieusement le contrôle des réserves de terres par les autochtones.

17 Campagnes 1983-1984 à 1988-1989.

Le manque de main-d'œuvre pousse les chefs d'exploitation à regrouper autour d'eux un nombre de dépendants le plus large possible. Le renforcement des structures sociales et des relations de dépendance qu'elles induisent constitue le cadre réglementaire de l'appropriation de l'espace cultivable. La volonté d'individualisation de la production représente l'élément essentiel de la dynamique du changement : les paysans tentent de contourner la gestion coutumière de la terre pour constituer des domaines fonciers individualisés. Le matériel se substitue aux travaux d'entraide collective d'antan et génère des écarts de surplus monétaires qui ont accentué une différenciation économique que la société traditionnelle s'attachait à gommer. L'acquisition de nouveaux savoir-faire, particulièrement en matière de gestion, participe à l'émergence de nouveaux entrepreneurs agricoles.

Si la culture du coton est, à juste titre, considérée comme la plus grande réussite économique en Afrique de l'Ouest au cours de ces trois dernières décennies, il est urgent de mettre en place des observatoires de suivi de toutes les conséquences de la propagation et de la modernisation de cette culture. L'analyse régulière, et sans complaisance, des effets de la vulgarisation de la mécanisation agricole devrait éviter les opérations de développement de prestige sans issue et favoriser l'émergence d'une politique agricole en vue d'assurer un développement durable pour la majorité des agriculteurs.

Bibliographie

BADOUIN R.

1987 « L'analyse économique du système productif en agriculture », *Cahiers ORSTOM sér. Sciences Humaines* 23, 3-4 : 357-375.

BELEM C.

1985 *Coton et systèmes de production dans l'Ouest du Burkina Faso*, Montpellier, Univ. Paul Valéry, CIRAD : 344 p. (Thèse de doctorat de 3^e cycle).

BENOIT M.

1977 « Mutation agraire dans l'Ouest de la Haute-Volta, le cas de Daboura (sous préfecture de Nouna) », *Cahiers ORSTOM, sér. Sciences Humaines*, 14, 2 : 95-107.

BERGER M., BELEM P.C., DAKOUO D., TOE A.

1985 *Recherche d'accompagnement réalisée pour le projet motorisation intermédiaire (synthèse 1985)*, Bobo-Dioulasso, INERA : 75 p., multigr.

BERGER M., DAKOUO D.

1988 *Recherche d'accompagnement réalisée pour le projet motorisation intermédiaire, rapport 1988*, Bobo Dioulasso, INERA : 134 p., multigr.

BIGOT Y.

1980 « Productivité du travail, emploi et mécanisation agricole dans le centre de la Côte-d'Ivoire », *Machinisme agricole tropical*, 72 : 15-26.

1981 *Évolution du système de production consécutive à l'introduction de la petite motorisation dans la région de Niellé en 1979 et 1980*, Bouaké, Institut des savanes : 28 p., multigr.

1983 « La culture attelée et ses limites dans l'évolution des systèmes de production en zones de savanes de Côte-d'Ivoire », *Machinisme agricole tropical*, 84 : 44-52.

1987 *Analyse comparée des transformations opérées par la traction animale et la motorisation agricole dans les systèmes agraires des zones cotonnières du Mali, du Burkina Faso et de Côte-d'Ivoire*, Montpellier, CIRAD : 19 p., multigr.

BIGOT Y., RAYMOND G.

1991 *Traction animale et motorisation en zone cotonnière d'Afrique de l'ouest, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Mali*, Montpellier, CIRAD : 95 p. (Documents des Systèmes Agraires 14).

BONNEFOND P.

1970 « L'introduction de la motorisation en agriculture traditionnelle », *Cahiers ORSTOM sér. Sciences Humaines*, 7, 4 : 1-33.

1980 « L'étude de la force de travail en milieu rural africain », *Cahiers ORSTOM sér. Sciences Humaines*, 17, 1-2 : 17-123.

BOUTILLIER J.L.

1964 *Les structures foncières en Haute-Volta*, Ouagadougou, Centre IFAN-ORSTOM : 205 p. (Études Voltaïques 5).

CAPRON J.

1973 *Communautés villageoises bwa, Mali, Haute-Volta*, Paris, Musée de l'Homme : 379 p.

FAURE G.

1990 *Pression foncière, monétarisation et individualisation des systèmes de production en zone cotonnière au Togo*, Montpellier, ENSAM : 480 p., multigr. (Thèse d'agro-économie).

FONTÈS J., TERSIGUEL P.

1990 « Intensification de l'agriculture en zone soudanienne et évaluation par télédétection de son impact sur les formations végétales et les cultures », in *Actes des Journées scientifiques du réseau télédétection UREF*, Toulouse : 15 p.

HARTOG T.

1980 *Modes d'occupation de l'espace et différenciation régionale dans l'Ouest voltaïque*, Paris, Univ. Paris IX : 306 p., multigr. (Thèse de 3^e cycle).

MÉCANISATION ET ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION 205

LEROY X.

1983 *L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture Senoufo*, Paris, ORSTOM : 208 p. (Travaux et documents n° 156).

LHOSTE P.

1982 « Évaluation de la culture attelée au Sine Saloum entre 1970 et 1981 », *Actes du séminaire d'économie rurale du 13 au 17 septembre 1982*, Montpellier, CIRAD.

MANESSY G.

1960 « Tâches quotidiennes et travaux saisonniers en pays bwa », *Publication de la section de langues et de littérature n° 5*, Dakar, IFAN : 191-289.

MARCHAL J.Y.

1983 *La dynamique d'un espace rural soudano-sahélien Yatenga, Nord Haute Volta*, Paris, ORSTOM : 873 p., 21 microfiches (Thèse de doctorat d'état) (Mémoire ORSTOM n°64).

ORSTOM

1969 *Colloqueterroirs*, Paris, ORSTOM : 91 p. (Travaux et documents).

PELTRE-WURTZ J.

1976 *Actions de développement et structures agraires traditionnelles : l'intégration du coton au système agricole Sénoufo (Région de Bagouli)*, Korhogo, centre ORSTOM : 27 p., multigr.

1984a « La charrue, le travail et l'arbre », *Cah. ORSTOM, sér. Sci. hum XX*, 3-4 : 633-646.

1984b « Gérer son terroir. Adaptation paysanne d'un projet de développement (Nord-ouest de la Côte-d'Ivoire) » [: 295-311], in *Le développement rural en questions. Paysages, espaces ruraux, systèmes agraires. Maghreb, Afrique noire, Mélanésie*, Paris, ORSTOM : 506 p. [Mémoire ORSTOM n° 106].

PELTRE-WURTZ J., STECK B.

1991 *Les charrues de la Bagoué. Gestion paysanne d'une opération cotonnière en Côte-d'Ivoire*, Paris, ORSTOM : 304 p. [Collection À travers champs].

PIERRI C.

1989 *Fertilité des terres de savanes - Bilan de trente ans de recherche et de développement agricole au sud du Sahara*, Ministère de la coopération et du développement, Montpellier, CIRAD : 444 p.

RAYMOND G., FAURE G., PERSOONS C.

1991 « Pratiques paysannes en zone cotonnière face à l'augmentation de la pression foncière (Nord Togo et Mali sud) » [: 173-190], in *Savanes d'Afrique, terres fertiles ?* Paris, Ministère de la coopération et du développement - CIRAD.

ROUPSARD M.

- 1984 « Le point sur la culture attelée et la motorisation au Nord Cameroun », *Cahiers ORSTOM sér. Sciences Humaines*, 20, 3-4 : 613-631.

SAUTTER G., PÉLISSIER P.

- 1964 « Pour un atlas des terroirs africains. Structure type d'une étude de terroir », *L'Homme* : 56-72.

SAVONNET G.

- 1959 « Un système de culture perfectionnée pratiquée chez les Bwaba boboulé de la région de Houndé », *Bulletin de l'IFAN*, XXI, 3-4 : 426-458.
- 1962 *Les régimes fonciers des populations du sud ouest de la Haute Volta*, Ouagadougou, IFAN : 43 p., multigr.
- 1976 « Inégalités de développement et organisation sociale (exemples empruntés au Sud-ouest de la Haute-Volta) », *Cahiers ORSTOM sér. Sciences Humaines*, 13, 1 : 23-40.

SCHWARTZ A.

- 1985 *Le paysan et la culture du coton au Togo*, Paris, ORSTOM : 53 p.
- 1991 *L'exploitation agricole de l'aire cotonnière burkinabè : caractéristiques sociologiques, démographiques, économiques*, Ouagadougou, centre ORSTOM : 88 p., multigr. (Document de travail).

SOFITEX

- 1985 *La culture motorisée dans l'Ouest du Burkina Faso*, Rapport annuel 1984-1985, Bobo Dioulasso, SOFITEX : 110 p., multigr.

TALLET B.

- 1985 *Genèse et évolution des exploitations agricoles familiales dans les milieux de savanes ouest-africaines (exemples empruntés au Burkina Faso)*, Paris, Univ. Paris I : 383 p., multigr. (Thèse de doctorat de 3^e cycle).

TERSIGUEL P.

- 1992 *Boho-Kari, village bwa : les effets de la mécanisation dans l'aire cotonnière du Burkina Faso*, Paris, Univ. Paris X : 592 p., multigr. (Thèse de doctorat de géographie).
- 1995 *Le pari du tracteur. La modernisation de l'agriculture cotonnière au Burkina Faso*, Paris, ORSTOM : 280 p. (À travers champs).

VANDER POL F.

- 1991 « L'épuisement des terres, une source de revenus pour les paysans du Mali-sud » [: 403 418], in *Savanes d'Afrique, terres fertiles*, Paris, Ministère de la coopération et du développement - CIRAD.

Quatrième partie

**Participation populaire
et développement**

Alphabétisation et développement durable

Francine KANE

Les habits neufs du développement

L'idée de développement durable, aujourd'hui à la mode, n'est pas neuve. Elle émerge d'une longue série d'échecs résultant des approches successives en terme de "développement", succédant elles-mêmes aux théories sur le sous-développement¹. Dans l'ensemble, celles-ci mettaient en exergue la dépendance économique et politique des États africains sortis des ruines des empires coloniaux européens. Le rejet de cette première approche, qui embarrassait les dirigeants africains et les gouvernements occidentaux accusés d'entretenir des relations néocoloniales prioritairement avantageuses pour ces derniers, a permis à la notion de "pays en développement" de dominer, d'occuper le devant de la scène médiatique et de s'imposer comme cadre de réflexion se passant de justification.

Pratiquement tous les écrits technico-scientifiques et les discours sur les politiques économiques et sociales africaines des vingt dernières années (1970-1990) étiquettent les orientations imprimées dans les domaines politique, social et économique en terme de "développement" à l'encontre d'une réalité tourmentée caractérisée en Afrique par la stagnation voire la régression de la production agricole et industrielle qui agrandit le cercle de la pauvreté en renforçant la dépendance vis-à-vis des pays industrialisés. L'émergence d'une classe moyenne numériquement très faible et d'ailleurs en perte de vitesse a pourtant été possible dans ce contexte et a pu camoufler, pendant deux décennies, la faiblesse structurelle des montages politico-économiques.

L'analyse récente de ces échecs par les agences de développement internationales a abouti à substituer l'idée de développement durable à l'expression "en développement" mettant de la sorte l'accent sur la nécessité d'entreprendre des actions recherchant la permanence de

¹ Si le terme est apparu dans les années 1950, il a fallu attendre les années 1970 et, en particulier, les travaux des chercheurs latino-américains en sciences sociales pour connaître son plein essor. Voir Gannagé (1962).

leurs effets, celles entreprises jusqu'à présent s'étant avérées éphémères pour deux raisons : détournement à des fins étrangères aux intérêts des populations en principe visées (les "bénéficiaires"), et/ou résistance généralement passive de ces mêmes populations souvent analysée comme un problème lié à leur mentalité dite rétrograde. La pertinence technique des réalisations mises en œuvre est aussi soulevée (transfert de technologie) comme cause d'échec, mais moins systématiquement.

Cette volonté affirmée de recherche de réalisations durables est concomitante avec la préférence accordée à l'économie de marché présentée comme la seule alternative valable à une direction étatique de la politique économique et sociale.

Ce néo-credo ou plutôt ce réajustement idéologique non-dit justifie l'abandon de beaucoup d'objectifs jugés trop ambitieux, et non rentables par rapport aux lois du marché, en particulier celui de la "scolarisation pour tous", présenté comme une utopie. Ce renoncement est d'autant plus facilement accepté que l'héritage du système scolaire français, avec toutes ses rigidités et ses archaïsmes, continue de modeler les écoles francophones africaines dans leur ensemble en dépit de quelques réformes plus ou moins réussies ².

L'alphabétisation est-elle l'arme par excellence du développement durable ?

Dans ce contexte, l'outil de formation à la base, privilégié par les protagonistes du "développement durable", semble devenir l'alphabétisation. Elle constituerait une alternative valable à une école primaire essoufflée, très peu présente en brousse ³, et, dans la majorité des cas, incapable de former quiconque à des savoirs pratiques. Au contraire, l'alphabétisation qui utilise en priorité les langues africaines permettrait, selon ses partisans, de promouvoir les valeurs culturelles propres à chaque groupe ethno-linguistique et/ou d'initier à des techniques rapidement accessibles, nécessaires à la mise en œuvre d'actions économiques, "auto-centrées", produisant des effets à court terme mais s'insérant dans le long terme. Ce vocable familier "auto-centré" a été intégré à l'idée de développement durable qui affirme

2 Typique des réformes bien intentionnées (augmenter le taux de scolarisation) est celle du "double flux", entreprise au Sénégal, qui, en laissant de côté la question de l'amélioration des conditions de travail des instituteurs et des élèves, a, en réalité, accéléré la détérioration de l'école primaire sénégalaise.

3 En 1990, le taux brut de scolarisation était de 43,6 % pour l'ensemble du Sénégal, de 51,3 % pour les hommes et de 36 % pour les femmes.

que les communautés de base⁴ constituent les cellules — décrétées démocratiques — formant l'unité idéale pour transformer la société.

L'alphabétisation aurait encore l'avantage d'être peu chère. Un alphabétiseur, pourvu qu'il suive un stage pratique, se formerait en un à trois mois, voire en quelques semaines. De plus, il est souvent rémunéré par ceux qu'il forme. On avance aussi que l'alphabétisation toucherait, davantage que l'école primaire, les jeunes filles et les femmes, ce qui aujourd'hui où le travail des femmes est reconnu comme essentiel dans de nombreux domaines (production vivrière, commerce, environnement, etc.) constitue un argument de poids en faveur de l'alphabétisation qui deviendrait un préalable à tout développement durable. En outre, les populations les plus touchées par l'illettrisme sont rurales — 70 % au Sénégal par exemple⁵.

Ce qui est en jeu ici, c'est le devenir de l'homme auquel l'alphabétisation préparerait. Elle mérite donc toute notre réflexion. Bien évidemment, si l'on veut que les vertus de cette éducation s'expriment, il faudra qu'elle produise en masse des personnes sachant effectivement se servir de leurs connaissances en lecture, écriture et calcul. Autrement dit, les sessions d'alphabétisation simple ou fonctionnelle devraient :

— présenter des taux de réussite supérieurs à 70 % si la machine de l'alphabétisation est bien l'outil qu'elle prétend être ;

— manifester leur efficacité dans la capacité à mettre en œuvre rapidement les connaissances acquises : comptabilité, lecture d'ordonnances ou de livres ou de journaux, rédaction ou lecture de courrier, etc.

Mais quoique les performances soient variables selon les institutions qui s'en chargent, on est loin du compte et les taux d'échecs dans les classes d'alphabétisation n'ont rien à envier aux échecs enregistrés dans l'enseignement primaire. Même si les résultats proclamés sont honorables ils sont souvent trompeurs, compte tenu de la méthode d'évaluation utilisée qui se satisfait trop souvent de la reproduction d'exercices d'écriture ou de lecture appris par cœur et non de l'autonomie acquise⁶.

4 Il manque, à ce sujet, des études sur le contenu concret des communautés ou collectivités de base qui permettraient de vérifier si elles satisfont au critère de démocratie qu'on leur prête de façon hâtive. Les études menées par des chercheurs indépendants (sociologues, ethnologues, économistes) témoignent de la persistance de rapports sociaux inégalitaires, y compris au niveau villageois.

5 Ce pourcentage provient d'une étude non publiée, datée de 1991, portant sur 112 structures opérant au Sénégal, intitulée *Rapport de la mission d'évaluation de l'alphabétisation au Sénégal*.

On sait aussi, sans toujours en saisir les implications stratégiques, qu'une alphabétisation sans application immédiate des fragiles connaissances reçues hâtivement renvoie à l'illettrisme.

Sur la finalité de l'alphabétisation, deux conceptions s'opposent en apparence : d'une part celle des partisans d'une alphabétisation de masse aux visées en priorité culturelles (UNESCO) et, de l'autre, celle des défenseurs d'une alphabétisation fonctionnelle en vue d'une activité spécifique (BIT et ONG). Dans le second camp qui regroupe l'essentiel des personnes engagées dans des actions dites de développement, à la recherche de la plus grande efficacité possible, la discussion tourne autour des modalités du rapport entre l'alphabétisation et la fonctionnalité. L'approche en terme de fonctionnalité renvoie à l'insertion dans un projet concret du contenu de l'apprentissage de l'écriture, de la lecture et du calcul, en en réduisant de la sorte le caractère abstrait. Ce sera, par exemple, autour du montage d'une comptabilité simplifiée mais utilisable immédiatement que s'organiseront les cours d'alphabétisation.

La fonctionnalité est-elle à inclure dès le début de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ou bien doit-elle commencer avec la post-alphabétisation, c'est-à-dire après l'acquisition de l'écriture et du calcul ? Ces questions dénotent un début de sensibilité pour une approche pédagogique.

Étant donné l'absence à moyen et court termes d'un environnement lettré en dehors des villes et la faible conservation des savoirs écrits s'ils ne sont pas entretenus par des activités permettant leur pratique, il s'agit de déterminer quelles sont les imbrications — entre d'une part les bases d'écriture et de calcul, et d'autre part une certaine pratique — les plus aptes à maintenir les connaissances d'un alphabétisé dans le temps, voire à permettre leur élargissement (sans préjuger de la finalité de cette alphabétisation et sachant que le temps de formation consenti pour une alphabétisation ne dépasse généralement pas six mois à raison de 6 à 9 heures par semaine !)⁷. En l'occurrence, la mission n'est-elle pas impossible ?

6 Les données sur les classes d'alphabétisation concernent toujours les effectifs des inscrits en début d'année, mais sont très discrètes sur les abandons et les taux de réussite. Lors d'une évaluation portant sur trois ONG comportant des textes simples de lecture, d'écriture et de calcul, à peine 15 % des apprenants avaient obtenu des résultats satisfaisants. Mais, comme l'écrit Momar Sow dans son rapport national sur "l'alphabétisation au Sénégal, 1996", « le manque de données de base complètes et fiables ne permet pas de procéder à une analyse croisée entre les actions réalisées et l'ampleur des besoins à satisfaire ».

7 Ce temps de formation est à comparer à celui consacré à l'apprentissage des mêmes connaissances dans l'enseignement primaire, soit les deux premières années à raison de 25 à 30 heures par semaine qui seront consolidées et approfondies lors des quatre années suivantes, alors que l'on reconnaît les enfants comme plus perméables à l'étude que les adultes.

La création au Sénégal, en 1991, d'un Secrétariat d'État chargé de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, plus logiquement transformé en 1994 en Ministère de l'Éducation de base et de l'Alphabétisation, et celle au Burkina Faso d'un Ministère de l'Éducation de Base et de l'Alphabétisation de Masse (MEBAM) peuvent être considérées comme l'affirmation de la volonté de mettre en place une politique performante qui permettrait d'élaborer, à partir des multiples expériences fragmentaires en cours, des modèles d'alphabétisation. À l'évidence, pour servir un développement durable l'alphabétisation devrait être elle-même durable.

La pratique de l'alphabétisation

Il nous a été donné d'évaluer deux programmes d'alphabétisation gérés par des ONG au Sénégal et au Burkina Faso, puis de participer à l'élaboration de la pédagogie d'un d'entre eux. Cela permet de faire quelques suggestions sur la problématique d'une alphabétisation "durable", en insistant sur un des aspects généralement négligé, alors qu'il est primordial : la pédagogie.

Il faut d'abord faire un détour sur les lieux de formation (salles de classe, ou paillotes sombres et exigües, en général sous-équipées) pour matérialiser les conditions d'exercice de l'alphabétisation et en particulier analyser les lacunes pédagogiques.

Une classe d'alphabétisation typique rassemble un public hétérogène par l'âge — de 13 à 55 ans —, le sexe et les motivations — depuis le rattrapage scolaire pour les plus jeunes quand ils ont déjà été scolarisés, jusqu'à l'espérance d'une retombée économique en passant par le souhait d'une valorisation de la culture ethnique, et même la méconnaissance des raisons pour lesquelles on se trouve là.

Dans les villages, la langue d'apprentissage est une des langues parlées localement, tandis qu'en ville le français l'emporte, souvent à la demande des intéressés, qui vivent et travaillent dans un milieu où le français est la langue utile.

L'auditoire est pléthorique en début de session — jusqu'à 35 auditeurs — souvent des femmes accompagnées de nourrissons quand il s'agit de femmes vivant en brousse — rarement à l'heure et absent à la moindre occasion qui représente souvent, faut-il le rappeler, des contraintes incontournables. Il se réduit, à l'approche de l'hivernage, à une poignée de personnes qui, si elles ont résisté aux pressions sociales motivant les absences en cours de session, peuvent espérer la terminer en étant effectivement alphabétisées. À condition que le formateur soit à la hauteur.

Entre l'éclectisme du public et son manque d'assiduité, le moniteur ou la monitrice, généralement jeune, d'un niveau d'études ne dépassant que très rarement la classe de 5^e, s'il n'est pas un simple

alphabétisé lui-même, et appartenant très souvent au même milieu que les apprenants, se trouve d'emblée dans une position délicate du point de vue de l'autorité, et ce d'autant plus qu'il est isolé dans un village difficilement accessible. L'enclavement sert généralement de motif pour justifier le faible soutien pédagogique apporté par les directions de l'alphabétisation aux différentes structures.

Dans la majorité des cas, les programmes d'alphabétisation, en dépit du niveau initial très bas des moniteurs, consacrent un temps minimum à leur formation et à leur perfectionnement, en particulier au plan pédagogique⁸. L'essentiel de la formation qui est dispensée consiste à les initier à la transcription linguistique. Toutes les autres questions pédagogiques sont quasiment ignorées malgré leur importance capitale, réduisant considérablement l'intérêt d'une maîtrise de la transcription. En effet, on constate dans la plupart des classes d'alphabétisation, une caricature du modèle scolaire qui, en l'absence d'une formation spécifique à la formation des adultes dans ce domaine particulier, constitue pour les moniteurs la seule référence, trompeuse, mais accessible.

Dans ces conditions, le tableau noir, souvent l'unique support visuel disponible, est rempli de mots mal séparés, formés de lettres aux graphies fantaisistes, généralement trop petites, mal alignées, et de toutes façons illisibles. L'apprentissage du calcul souffre, bien entendu, tout autant que la lecture et l'écriture de cette absence de méthode car, même si les adultes savent compter, sans l'habitude correctement inculquée de poser de façon méthodique les opérations avec des chiffres normalement formés, c'est-à-dire ne prêtant pas à confusion, on ne peut s'attendre à aucun résultat positif. Or nous avons constaté *de visu* que beaucoup de moniteurs ne savent pas aligner dans des colonnes les unités sous les unités, les dizaines sous les dizaines et ainsi de suite, pas plus qu'ils ne savent écrire en ligne.

En matière d'incitation pédagogique, c'est le piège qui l'emporte sur la perche. Si on ne laisse pas purement et simplement de côté l'apprenant en difficulté, on s'acharne sur lui sans fournir d'indications permettant de surmonter son handicap. En outre, le caractère inévitablement aride de l'exercice abstrait qu'exige l'apprentissage de la lecture et de l'écriture n'est pas compensé par un recours — qui devrait être systématique — aux connaissances des apprenants. On les prive donc de la satisfaction de trouver sur le champ un intérêt pratique aux efforts consentis dans un contexte qui est pour eux fait de privations de toutes sortes. À cet égard, il y a une grande différence entre la minorité de moniteurs qui ont effectivement suivi une formation pédagogique et savent encourager leur public et les autres.

⁸ Une étude du PNUD, non publiée, révèle que seulement 5 % des intervenants au Sénégal considèrent que la pédagogie est un problème important.

Ces remarques élémentaires montrent que la non-prise en compte du niveau réel des moniteurs, et peut-être des véritables attentes des publics, ne leur permet pas de jouer leur rôle correctement.

Reste la rigueur, toute relative, des manuels — quand ils sont disponibles — sur le plan de la présentation, mais pas toujours adaptés à la population concernée⁹, surtout quand les éditeurs se laissent aller au luxe de présentations sophistiquées et très abstraites qu'autorise l'informatique. L'excellente mémoire visuelle des apprenants y est à cette occasion exploitée de façon fallacieuse par des moniteurs qui confondent récitation avec lecture. En effet, il suffit de changer l'ordre des mots du texte appris par cœur pour confondre les apprenants qui, sortis d'un contexte particulier, ne s'y retrouvent plus. Cette illusion est favorisée par l'emploi de la méthode globale d'apprentissage de la lecture qu'utilisent encore certaines structures malgré les constats d'échecs qui font sa réputation dans des situations très différentes.

Quand les sessions d'alphabétisation intègrent une initiation technique et à cette occasion utilisent des supports pédagogiques plus sophistiqués (diapositives, méthode GRAAP...), le manque de maîtrise dans la manipulation de ces instruments en eux-mêmes plus ou moins bien conçus, leur utilisation faite souvent de façon rigide¹⁰ sont du coup plus perturbants que formateurs. Tout dépend, en définitive, de la façon dont le formateur les utilisera, qui aidera ou non les apprenants à recevoir le message (BIT 1986).

La parole des apprenants est rarement sollicitée en dehors des moments de lecture collective camouflant soit dit en passant les difficultés individuelles. En fait, leur silence infirme les prétentions de recourir à des méthodes participatives véritables où il est fait appel aux connaissances des intéressés, à leur propre perception, à leur manière d'analyser leurs réalités pour pouvoir y inscrire ce qu'on pense devoir leur apporter.

9 L'abondance des particularismes dialectaux impose, en outre, si on veut donner des outils performants et non rébarbatifs pour le milieu d'application, la production d'autant de syllabaires différents qu'il y a de variétés dialectales. Or, au Sénégal, la Direction de l'alphabétisation et de l'éducation de base ne reconnaît, dans le cas des langues sereer, que le sereer Sine qui, s'il est le plus parlé, n'en reste pas moins inaccessible pour les locuteurs des autres parlers sereer (sereer Noon, Ndout, Saafeen...), sans compter qu'à l'intérieur du même sereer, il existe des variétés dialectales d'un sous-groupe à l'autre, en raison de spécificités territoriales et/ou professionnelles.

10 La méthode GRAAP, par exemple, introduit trop de notions à la fois. Ainsi, en une seule séance on indique des éléments pour distinguer et reconnaître trois maladies contagieuses : la coqueluche, la rougeole, et la méningite. Quand, en plus, les figurines de feutre sont manipulées maladroitement, comme nous l'avons constaté, la confusion s'installe dans les esprits, malgré les discussions en langues nationales dans des sous-groupes constitués en cours de séance.

En définitive, cela signifie que, sans formation pédagogique réelle tenant compte à la fois des faiblesses des moniteurs et des qualités intrinsèques des publics, l'alphabétisation se perd.

L'absence de professionnalisme est perceptible à d'autres niveaux tout aussi cruciaux, singulièrement en ce qui concerne le suivi et la discipline qui doivent accompagner toute action de formation et devraient faire partie d'une pédagogie bien comprise. Les classes d'alphabétisation ne reçoivent pas toujours de la part de l'institution qui les chapeaute l'attention qu'elles méritent. Peu d'efforts sont mis en œuvre pour tenter de constituer des classes de niveau relativement homogène. Les contrôles sont rares et pas toujours assurés par des personnes à l'autorité reconnue tant sur le plan social que sur le plan pédagogique¹¹. Les superviseurs chargés de ce suivi n'ont pas toujours la formation nécessaire pour avoir l'œil critique leur permettant de repérer les erreurs dans l'approche pas plus que la crédibilité nécessaire pour jouer efficacement leur rôle théorique de courroie de transmission entre le terrain et les directeurs de programme. Il s'ensuit inévitablement un relâchement de la discipline (retards, absences, bavardages, inattention, abandons massifs en cours de session). L'acquisition des connaissances, et l'assimilation de façon générale, y compris quand un contenu fonctionnel est intégré au cours, font rarement l'objet d'un suivi systématique. Au demeurant, sans le triptyque "pédagogie — discipline — suivi", qui implique que les moyens matériels et intellectuels nécessaires soient mis à sa disposition, l'alphabétisation ne pourra pas donner de bons résultats.

Or, la tendance actuelle est d'accorder une confiance aveugle aux capacités des communautés de base à reconnaître la qualité de leurs encadreurs et en particulier de leurs moniteurs en alphabétisation, alors que l'on sait par ailleurs que dans les sociétés à faible développement technologique la norme d'excellence est d'abord sociale et affective — la gentillesse, la politesse passant avant les autres considérations. Elle représente un risque important qui compromet les objectifs que se fixent les programmes d'alphabétisation. Dans ces circonstances, on peut douter que les moniteurs en alphabétisation puissent se construire une identité professionnelle pourtant essentielle à leur crédibilité à long terme. Il faudra donc, pour atteindre ces objectifs, ne pas faire l'économie de la rigueur ni des moyens, sous peine de retomber dans les ornières d'un enseignement primaire

11 À l'occasion de visites de classes pendant des leçons en présence de responsables (superviseur, consultant concepteur), nous nous sommes aperçue qu'aucune remarque pédagogique n'était faite sur la tenue du tableau, les fautes de prononciation, les mauvaises attitudes corporelles déteignant sur l'écriture, l'utilisation presque exclusive des répétitions collectives à haute voix ; tout cela ne semblait pas inquiéter les formateurs de formateurs. On peut se demander si derrière cette indifférence ne se cache pas l'idée qu'il s'agit d'un enseignement au rabais.

négligé dont il faudrait se détacher pour contribuer au développement durable.

Il est indispensable que les institutions chargées d'encadrer l'alphabétisation s'attellent à combler le flou pédagogique, en commençant par produire ou perfectionner¹² des guides adaptés aux alphabétiseurs, c'est-à-dire leur fournissant une démarche pas à pas tenant compte de toutes les difficultés auxquelles ils auront à faire face, compte-tenu de leur niveau réel et des publics spécifiques auxquels ils seront confrontés.

Si on veut éviter que l'alphabétisation en langue nationale soit reléguée au secteur informel de l'enseignement, l'initiation à la pédagogie devrait donner lieu à des ateliers périodiques, rompant avec la pratique actuelle d'un recrutement laxiste des moniteurs. En complément, la production de manuels disponibles pour chaque apprenant est tout aussi nécessaire, car elle pourrait contrebalancer les erreurs commises par les moniteurs. Ces erreurs sont, faut-il le rappeler, d'abord celles des institutions qui les emploient. Si on veut contribuer efficacement à transformer les conditions d'existence dans les pays lésés par le partage actuel des richesses, on est tenu de prendre au sérieux le rôle de la formation à tous les niveaux. À cet égard, l'intelligentsia devrait occuper dans la recherche de solutions une place beaucoup importante qu'actuellement.

Bibliographie

ACOPAM

1991 *Étude sur l'impact de l'alphabétisation fonctionnelle dans les banques céréalières villageoises de Louga au Sénégal*, Dakar, BIT.

BERNOUX P.

1985 *La sociologie des organisations*, Paris, Seuil (Coll. Points).

BIT

1986 *Les supports pédagogiques visuels et la formation des personnes analphabètes*, Genève, BIT.

BOLTANSKI P.

1977 *Prime éducation et morale de classe*, Paris - La Haye, Mouton.

12 Il existe déjà des guides du moniteur en alphabétisation très élaborés et accessibles, par exemple la Méthode ACOPAM (Appui aux Coopératives, Programme Alimentaire Mondial), et sa variante APSPCS (Association des postes de santé privés catholiques au Sénégal). Mais le caractère privé, donc à but lucratif, de nombreuses ONG ayant développé des techniques d'alphabétisation, en limite l'accès et enferme chaque structure dans le bricolage de programmes peu consistants.

CAMPOS Da, OUÉDRAOGO B.

1973 Renforcement des soins de santé primaire. Projet J. CAPRON, *Communautés villageoises bwa*, Paris, Muséum national d'histoire naturelle.

CISSÉ Seydou

1981 *L'alphabétisation fonctionnelle : l'expérience malienne*, Strasbourg, Univ. de Strasbourg. (Thèse de 3^e cycle en Sciences de l'Éducation).

DIOP Momar Coumba

1995 *La lutte contre la pauvreté à Dakar. Vers la définition d'une politique municipale*, Dakar, Bureau régional pour l'Afrique, Programme de gestion urbaine : 157 p. [Série "Documents de politique"].

DOZON Jean-Pierre

1987 « Ce que valoriser la médecine traditionnelle veut dire », *Politique Africaine*, 28 : 9-20. [Paris, Karthala].

FAL Aram

1991 Politique linguistique et intégration nationale. Crise et dynamiques sociales. Communication au colloque "État et Société au Sénégal", Bordeaux, CEAN.

FASSIN Didier

1992 *Pouvoir et maladie en Afrique. Anthropologie sociale dans la banlieue de Dakar*, Paris, PUF : 359 p. [Les champs de la santé].

FREINET C.

1975 *La méthode naturelle. L'apprentissage de l'écriture*, Paris, Marabout Service/Éducation.

GANNAGÉ E.

1962 *Économie du développement*, Paris, PUF.

HOURS Bernard

1985 *L'Étatsorcier*. Paris, L'Harmattan.

1982 « Les infirmiers malades de l'État », *Sociologie du développement*, XXIII, 90, avril/juin.

JAFFRÉ Yannik

1990 « Éducation et santé » [: 50-66], in FASSIN D. et JAFFRÉ Y. (éds), *Sociétés, développement et santé*, Paris, Ellipses/AUPELF : 287 p.

1991 Anthropologie médicale et éducation pour la santé. Communication au colloque *Sciences Sociales de la Santé en Afrique de l'Ouest*. Bamako 3-4 juillet 1991.

POLONI Arlette

1993 *Contribution à l'élaboration d'une stratégie pour l'alphabétisation des femmes dans les groupements féminins*, Dakar, Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille.

SOW Momar

1996 *Alphabétisation au Sénégal*. Rapport national. Dakar, Ministère délégué chargé de l'éducation de base et des langues nationales.

Développement à la base, stratégie d'intervention et participation paysanne au Sahel

Alpha Boureima GADO

Le développement à la base et l'approche participative sont deux concepts à la mode chez les opérateurs du développement. Dans tous les pays du Sahel, au cours des séminaires consacrés aux stratégies d'intervention en milieu rural ou lors de rencontres avec des responsables de projet, le leitmotiv de l'approche participative revient fréquemment. Les opérateurs pensent voir dans l'approche participative un mode d'intervention nouveau répondant aux préoccupations réelles des populations et capable de promouvoir le développement à la base. Pourtant, le modèle participatif n'est pas nouveau ; il remonte à la fin de la première guerre mondiale dans les colonies britanniques et françaises. L'idée d'associer les populations aux actions qui leur sont destinées est née avec les premières tentatives de mise en valeur des colonies (Sarraut 1923).

La participation implicite des populations au programme de développement apparaît pour la première fois à travers un plan de mise en valeur des colonies élaboré par Abert Sarraut, Ministre des colonies, entre les deux guerres mondiales. Le plan qui ne verra pas le jour jouera cependant un rôle pilote dans la prise en compte des besoins du monde rural, car il servira de modèle à tous les futurs plans. L'idée de Sarraut rentrait dans une logique d'œuvre sociale, indissociable du programme économique et social. Au début des années 1930, cette philosophie aboutit à la mise en place des SIP (Sociétés Indigènes de Prévoyance), dans les colonies du Soudan Français (Mali), de Haute Volta (Burkina Faso) et du Niger. Ainsi, avant la Deuxième Guerre mondiale, il existait déjà dans les colonies françaises des structures d'appui à la participation paysanne.

Au début des années 1960, l'animation au développement est apparue aux yeux des premiers dirigeants des pays nouvellement indépendants comme « un instrument capable de faire participer effectivement les populations et de promouvoir ainsi leur propre développement à la base » (Anonyme 1965-75). L'approche participative ne peut, de ce point de vue, être considérée comme une

approche originale. Mais, il faut attendre la fin des années 1970 et le début des années 1980 pour voir apparaître, dans les textes fondamentaux, “le développement participatif” comme principe directeur pour une orientation de politique de développement.

Ce texte se propose de contribuer à une meilleure appréciation de la genèse, de la portée et des limites du discours participatif en Afrique sahélienne, en essayant, dans un premier temps, de s’interroger sur les concepts de développement à la base et de participation paysanne, puis de tenter d’identifier les structures de base sur lesquelles les pouvoirs publics et les ONG se sont appuyés pour la mise en œuvre sur le terrain de cette approche, et enfin, de se demander si cette nouvelle stratégie d’intervention en milieu rural permet une mobilisation massive et une participation effective des populations ?

Les concepts de développement à la base et de participation populaire

Dans tous les pays du Sahel, la sécurité alimentaire des populations rurales reste la préoccupation majeure des pouvoirs publics en raison de la grande précarité de l’équilibre écologique. En dépit des efforts financiers considérables consentis et des stratégies de développement mises en œuvre pour l’amélioration des conditions de vie des masses rurales, la situation demeure très préoccupante. Le niveau de vie des paysans connaît une dégradation sans précédent : selon la Banque mondiale, le produit intérieur brut par habitant est passé de 15 800 F CFA en 1965 à 7 600 F CFA en 1990 (Contribution du Ministère des Finances et du Plan à la Conférence Nationale Souveraine, Niamey, juillet 1991 : 15). Ce constat d’échec a amené les gouvernements, les institutions internationales et les organisations non gouvernementales, impliqués dans les programmes de développement, à s’interroger sur l’efficacité des stratégies d’intervention en milieu rural. Dès 1969, une Conférence de l’OCAM (Organisation Commune Africaine et Malgache), tenue à Niamey, préconisait la prise en charge du développement par les populations. En juillet 1985, la Conférence des Chefs d’État de l’OUA (Organisation de l’Unité Africaine) a adopté un document cadre engageant les gouvernements à jeter les bases d’un développement économique autosuffisant basé sur “la participation des populations locales”.

C’est à partir de cette philosophie de développement, s’articulant sur la nécessité d’une mobilisation des populations et leur adhésion aux objectifs de développement du monde rural, que sont mis en place, dans les pays du Sahel, des organismes et des structures d’intervention chargés de promouvoir “un développement autocentré” encore appelé “développement à la base”. L’objectif de cette intervention est d’accorder la priorité au secteur rural, d’utiliser les ressources

humaines disponibles pour le développement local dans tous les domaines et de favoriser la participation effective et volontaire des populations à tous les niveaux.

Le "développement à la base"

Le développement à la base, ou développement endogène, peut se définir comme étant un processus par lequel une société, à un moment de son histoire, s'organise pour une meilleure mobilisation et une meilleure utilisation des ressources et forces dont elle dispose, en vue d'atteindre un état jugé meilleur par elle-même conformément à ses aspirations et ses normes culturelles, et jugé également plus conforme à la dignité humaine d'après des valeurs universellement reconnues (Buijsrogge 1986).

À travers le discours officiel, le développement à la base apparaît, non seulement, comme une philosophie d'action mais aussi comme un objectif stratégique s'appuyant sur un certain nombre d'idées fortes. Le développement à la base est perçu comme une condition nécessaire du développement ; c'est aussi une théorie nouvelle, qui tranche avec les autres théories et pratiques du développement. Enfin, cette approche s'appuie sur deux principes fondateurs : l'idée de *Self reliance* ou de "compter sur ses propres forces" du Mahatma Gandhi, d'une part, et, d'autre part, l'idée d'une mobilisation rationnelle des ressources locales à travers des institutions autonomes capables de résoudre les problèmes de la communauté. Pour simplifier, on peut considérer le développement à la base comme un type de développement centré sur les besoins fondamentaux des populations et sur leur propre capacité d'organisation (Cohen 1978).

Au Niger, au début des années 1980, l'avènement d'un nouveau projet de société reposant sur la notion de "Société de Développement", s'inscrivait dans cette perspective. À travers les discours théoriques, l'objectif recherché était le transfert réel des responsabilités et des compétences aux populations rurales pour la prise en charge de leur propre développement. L'organisation et la responsabilisation des agriculteurs et des éleveurs devient un axe majeur d'intervention afin de faciliter leur auto-encadrement (Keita 1987). Cette orientation fut à l'origine du Séminaire national sur les stratégies d'intervention en milieu rural, à Zinder en 1982, puis, en juin 1987, d'un Symposium africain sur le développement à la base.

C'est ainsi qu'au Niger, le développement à la base a été inscrit dans la charte nationale (Titre III, chap. VII) comme philosophie et orientation de la politique de développement local. Les autorités nigériennes allèrent la notion de "participation populaire" à celle de "démocratie participative".

« Il s'agissait de faire en sorte que tous les citoyens soient partie prenante dans la gestion des affaires publiques, et de permettre aux

communautés de base de prendre en charge leurs propres affaires. La démocratie participative, c'est la participation populaire la plus large et la plus effective possible » (Keita 1987).

Au Burkina Faso également, dans le cadre de la Révolution démocratique et populaire mise en place par Thomas Sankara et "rectifiée" par Blaise Compaoré, la philosophie du développement rural est celle du développement à la base reposant essentiellement sur l'organisation des masses populaires dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. De ce fait au Burkina Faso,

« le développement à la base repose essentiellement sur l'organisation des masses populaires dans tous les secteurs de la vie ; car seuls les peuples sont au commencement et à la fin du développement. Tout appui venant de l'extérieur n'est qu'un appui aux plans de développement élaborés par les peuples eux-mêmes » (Conseil National de la Révolution 1987 : 3).

Au Mali enfin, depuis la réforme de 1977, les bases d'un développement participatif ont été jetées pour que les collectivités prennent en charge les actions qu'elles ont décidées volontairement.

« Le développement se fait à partir des pôles régionaux et d'actions décentralisées de développement dites actions autocentrées... Leur conception et leur exécution dépendent des collectivités de base, notamment des *ton* villageois... Elles sont dites locales, car elles s'exercent principalement au niveau des villages ou des groupements de villages au bénéfice des populations... Elles ont ceci de particulier qu'elles sont décidées par la base et qu'elles ne sont pas imposées par le "haut"; ... elles sont exécutées par les intéressés eux-mêmes... » (Traoré 1987).

La participation populaire

Dans les pays du Sahel, la politique de participation peut-être définie comme une situation dans laquelle les paysans sont consultés sur les réalisations qu'on leur demande afin qu'ils puissent donner leur avis sur les moyens de les effectuer (Conseil National de Développement du Niger 1987). Le but visé est l'implication d'un nombre significatif de personnes dans des actions visant leur bien-être (Anonyme 1991). Rochette (1989) distingue deux niveaux de participation des populations : d'une part, la mobilisation dans laquelle l'initiative et la volonté viennent généralement de l'extérieur, le plus souvent des pouvoirs publics, et qui nécessite un certain degré d'engagement politique de l'administration et, d'autre part, l'engagement total et volontaire dans lequel l'initiative vient généralement de la communauté rurale.

La participation populaire suppose que des conditions morales et psycho-sociologiques soient réunies à l'échelle individuelle et collective. Tout d'abord, les besoins sont à exprimer par les popula-

tions qui doivent manifester leurs centres d'intérêts et envisager concrètement des initiatives locales. En second lieu les populations doivent adhérer totalement à l'initiative collective, être physiquement présentes et moralement engagées tout au long de la réalisation du projet. Enfin, l'adhésion doit se traduire par un certain degré d'organisation de la communauté locale. La réussite du projet nécessite, de la part de l'encadrement, une réelle intégration et une grande disponibilité des agents chargés de la mobilisation.

La participation n'est réellement effective que lorsque la mobilisation et l'engagement des populations sont spontanés et que toute la communauté villageoise est impliquée totalement dans un processus de développement à long terme, sans intervention extérieure. Les visites effectuées sur les sites de nombreux projets et les conclusions des missions d'évaluation permettent d'affirmer que lorsque ces conditions ne sont pas réunies, on assiste à certaines formes de participation très préjudiciables à la bonne marche des activités de développement.

Schématiquement on peut distinguer trois cas de figure :

- la *participation formelle* où les populations auxquelles sont destinées les réalisations, se présentent sur les sites pour la forme, sans se sentir réellement concernées par la réussite des opérations ;
- la *participation imposée* qui correspond à une mobilisation effective mais réalisée sous la contrainte où les populations craignent les représailles ou les sanctions de l'administration ;
- enfin, la *participation provoquée*, où l'initiative vient généralement de l'extérieur mais se traduit néanmoins par un engagement volontaire et responsable des populations.

Les organisations traditionnelles rénovées : un instrument au service des pouvoirs publics

Les conditions d'une participation volontaire des populations n'ont malheureusement pas été remplies pour les premières générations de projets. Les opérateurs de développement ont très peu tenu compte du potentiel humain et de l'héritage précolonial pour l'utiliser comme un instrument et pour définir des stratégies d'intervention en milieu rural. Il a fallu l'échec des grands projets d'irrigation, véritables "gouffres à milliards", pour convaincre les bailleurs de fonds de l'inefficacité du parachutage de ressources financières aussi importantes. La mobilisation des ressources financières et la mise en place d'infrastructures matérielles doivent être précédées par une mobilisation des ressources humaines locales, sous forme d'associations ou de groupements locaux, capables d'encadrer la communauté rurale bénéficiaire du projet et de garantir ainsi la poursuite de la dynamique initiée grâce à l'apport extérieur.

Tirant les leçons des expériences du passé et afin de mieux asseoir les bases socio-économiques et culturelles d'un développement participatif, les théoriciens du développement et les pouvoirs publics vont se rendre compte que les sociétés africaines, comme toutes les sociétés humaines, satisfont aux conditions nécessaires à un développement endogène basé sur la valorisation prioritaire des ressources locales. À partir de ce moment, pour la mise en œuvre du développement rural, il va être désormais tenu compte d'un certain nombre d'éléments de l'héritage précolonial susceptibles de constituer des facteurs de blocage en cas d'intervention extérieure. Une attention particulière va être accordée au statut de la femme, aux rapports d'autorité et de dépendance, aux classes d'âge et, plus généralement, aux formes traditionnelles d'organisations paysannes qui vont être réhabilitées ou rénovées, pour servir de structures d'appui aux interventions extérieures.

Quelques exemples de structures traditionnelles de participation communautaire

Dans l'espace géographique sahélien ouest africain, il existait autrefois un certain nombre d'organisations traditionnelles d'entraide. Les formes d'organisation à vocation socio-économique les plus connues et qui ont survécu à la période coloniale sont les *naam* du pays mossi, au Burkina Faso, les *ton* du pays bambara au Mali et les *samarya* au Niger.

Au Burkina Faso, les *naam* sont des institutions traditionnelles très anciennes qui regroupaient des jeunes d'un même village, de l'adolescence à l'âge adulte. Ils constituaient à la fois une organisation socio-économique et culturelle et un moyen de contrôle social pour les jeunes. Cette organisation villageoise avait un rôle de contrôle et d'orientation ; elle constituait un champ d'expérience pour l'apprentissage de la vie et une structure d'entraide mutuelle et de solidarité entre les jeunes d'une même classe d'âge. Avant l'âge adulte, les associés étaient tenus de former une nouvelle promotion avec le soutien des adultes du village.

Le fonctionnement des groupements des jeunes agriculteurs (GJA), qui sont les structures locales et régionales actuelles de regroupement des paysans, est inspiré de l'expérience des groupements *naam*. Chaque GJA élit un comité de gestion fonctionnant sur les mêmes bases que celles des anciens groupements *traditionnels*. Le comité de gestion constitue la structure locale d'appui pouvant collaborer avec les services techniques et les ONG. À l'échelle nationale, à partir de 1987, l'Union Nationale des Paysans du Burkina - UNPB a été instituée (Conseil National de la Révolution du Burkina Faso 1987).

Au Mali, depuis l'époque précoloniale, il existait, en pays bambara, des associations paysannes, les *ton*, à caractère social, spirituel, économique et culturel. Ces associations étaient organisés par classe d'âge, par sexe, par quartier, et par village. Les *ton* organisés à l'échelle du village contribuaient, dans une large mesure, à freiner les comportements individualistes non conformes à la morale communautaire (Jonckers 1994). Les travaux d'intérêt collectif dans les grands champs de lignages (les *foroba*) constituaient les principales activités de ces associations. Ces organisations paysannes ont joué un rôle de premier plan dans la consolidation de l'unité des groupes. Après l'indépendance, le régime de Modibo Keita a lancé un vaste mouvement coopératif et a essayé de conserver le *ton* comme structure d'appui pour la production et la commercialisation des produits agricoles. L'échec du mouvement coopératif a entraîné un manque d'intérêt momentané pour ces structures locales. Après l'arrivée au pouvoir du régime militaire de Moussa Traoré, les *ton* villageois ont connu une deuxième phase de réhabilitation.

Les *ton* rénovés ont pris les caractéristiques d'une organisation coopérative à caractère mutualiste fondée sur la solidarité et le volontariat des membres. Un décret gouvernemental a été pris en 1982 pour faire des *ton* villageois le moteur du développement à la base. Mais progressivement le *ton* est devenu un instrument au service de l'administration et s'apparente plus à une assemblée de chefs de familles présidée par le chef de village et animée par le secrétaire local du Parti. Cette assemblée locale joue le rôle de comité de gestion des projets initiés par les services techniques, les organisations internationales et les ONG.

Dans l'espace nigérien précolonial, il existait aussi plusieurs formes d'organisation socio-économique et culturelle. La *samarya*¹ est la structure la plus célèbre. C'est une association fortement hiérarchisée qui regroupait tous les jeunes entre 15 et 40 ans. Ces associations fonctionnent toujours aujourd'hui et l'un de ses principaux objectifs est la réalisation de travaux d'intérêt collectif communément appelé *gaya* en haussa et *bogu* en djerma. Au plan de la structure interne, la *samarya* est composée de deux sections, l'une masculine, dirigée par un *serkin samari* (chef des jeunes) et l'autre féminine dirigée par une *magagia*, tous deux élus démocratiquement.

À l'époque précoloniale, la *samarya* remplissait non seulement une fonction économique productive mais aussi une fonction sociale. La *samarya* était un centre d'éducation, de formation et de préparation de la jeunesse aux responsabilités futures (Zakari 1992). Pendant la colonisation, en raison du caractère très coercitif du système, la *samarya* n'a pas pu s'épanouir. Le système de l'indigénat, la pression fiscale, les recrutements militaires, les travaux forcés ont amené une

¹ *Samarya* vient du mot *samari* qui veut dire jeune, en langue hausa.

grande partie des jeunes ruraux du Niger à émigrer vers les pays côtiers (Nigeria, Gold Coast, Côte-d'Ivoire). Après l'indépendance l'association est réhabilitée par les régimes politiques successifs. C'est ainsi qu'après le coup d'État de 1974 elle est élevée au rang de structure de base d'animation et de développement avec un Conseil National des *samarya* à l'échelle du pays. En 1984, avec l'avènement de la "Société de Développement", la *samarya* devient l'une des deux principales institutions servant « de cadre de participation effective et responsable des populations au développement » (Keita 1987).

Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, les organisations paysannes traditionnelles "rénovées" ont des caractéristiques communes et ont connu une évolution parallèle. Dans les trois cas, il s'agit d'institutions traditionnelles très anciennes, hiérarchisées et ayant survécu aux systèmes coercitifs de la colonisation. Il s'agit de structures collectives regroupant des jeunes, de 15 à 40 ans en général, répartis dans des groupes distincts selon le sexe et le quartier de naissance. Ces associations assurent des fonctions économiques, sociales et morales et constituent un lieu de formation et "d'apprentissage de la vie" pour leurs adhérents. Ce sont surtout des lieux de contrôle social et d'orientation des jeunes vers des activités voulues par la communauté villageoise. Ce sont, enfin des lieux d'entraide et de solidarité, dotés d'une relative autonomie de fonctionnement où les responsables sont élus plus ou moins démocratiquement.

Les déficiences des organisations traditionnelles

On peut se demander pourquoi ces organisations traditionnelles, dont les objectifs sont nobles, n'ont pas su jouer efficacement leur rôle de structures d'appui pour favoriser une meilleure participation populaire au développement ? À cela il y a diverses raisons.

Tout d'abord, dans de nombreux cas, les structures traditionnelles n'ont pas été réellement réhabilitées. Dans la majorité des cas, elles ont donné naissance à des caricatures des formes anciennes. Au Niger, par exemple, l'organisation interne des associations rénovées a favorisé l'émergence d'un nombre pléthorique de fonctions n'ayant aucun lien avec les objectifs de développement participatif. Certaines fonctions véhiculent une image négative de la *samarya*. C'est le cas, notamment, pour le rôle controversé du *dombo*, responsable des jeunes filles, assimilé, à tort ou à raison, à celui de "proxénète" au service des cadres et représentants de l'État de passage dans les villages. Cette image caricaturale de la *samarya* se manifeste également dans le mode de désignation du premier responsable des sections masculines et féminines. Le *sarkin samari* (président) et la *magagia* (présidente) sont toujours désignés par les dignitaires ou les commerçants les plus aisés du village. Contrairement à l'époque précoloniale, dans la *samarya*

actuelle le choix se porte sur une personne très proche des autorités administratives et politiques et de surcroît très âgée.

Ensuite, de nombreux chercheurs, opérateurs de développement ou technocrates ont surestimé le caractère démocratique des organisations traditionnelles. Dans l'esprit d'un grand nombre de responsables techniques, il suffisait de mettre en place une structure locale de type traditionnel pour qu'elle fonctionne démocratiquement et pour qu'on assiste à une participation libre, volontaire et spontanée des populations. En réalité, le caractère démocratique de certaines organisations traditionnelles n'est que de façade. Les anciens et les autorités traditionnelles exercent un contrôle sur les jeunes dans les multiples domaines de la religion, de la production et de la redistribution des biens, de la vie sociale et culturelle etc. Ainsi, la plupart du temps, la mise en place d'une structure de participation dans le cadre d'un projet de développement se résume, dans les faits, à un simple élargissement au niveau local, des structures de contrôle d'une production, dans la mesure où les opérateurs de développement n'arrivent pas à contourner ce blocage d'ordre institutionnel (Aubin 1991).

Enfin, et c'est peut être là une des raisons fondamentales de l'échec des organisations traditionnelles rénovées, ces structures ont servi de relais, par le biais des sections de base, aux partis uniques. Elles n'ont pas pu jouer leur rôle de structures d'appui pour une participation populaire au développement en raison de leur très forte politisation².

Limites de l'approche participative

Dans les pays du Sahel les terres cultivables sont menacées par la désertification croissante. Les politiques de développement rural accordent une importance particulière aux projets de restauration et de protection des zones à hautes potentialités agricoles. C'est le cas des projets de récupération de terres ou de lutte contre l'ensablement par des techniques d'agro-foresterie qui nécessitent une grande mobilisation des populations.

Au Niger, le Projet Keita est cité comme un exemple de réussite. Il mobilise environ 3 000 hommes par jour, sur les sites de protection des berges des *koris*, de traitement des bassins versants et de récupération

² Toutefois — et cela mérite d'être souligné même si c'est dans le cadre de la manipulation politique — au Niger, la *samarya* a apporté une contribution inestimable dans la réalisation des infrastructures socio-économiques et culturelles (construction d'écoles, de dispensaires, de digues de retenues d'eau pour les cultures irriguées ou de contre saison).

de terres ³. Ce projet de lutte contre la désertification adopte comme démarche, l'approche participative dans laquelle les populations sont considérées comme les maîtres d'oeuvre dans toutes les phases de l'exécution du projet, de la conception à la réalisation. Qu'en est-il réellement ?

L'analyse des actions menées dans le cadre du projet de lutte contre l'ensablement des terres permet de juger de l'efficacité de la méthode. Une appréciation du niveau de participation des populations par l'observation de terrain permet de confronter les objectifs de départ aux résultats atteints en ce qui concerne la mobilisation et la participation réelle des populations. Les activités prévues par le projet étaient organisées chronologiquement. Après les études préliminaires de faisabilité et les enquêtes socio-économiques, la reconnaissance du milieu aux niveaux local et régional devait mener à la sensibilisation des populations et à la formation des cadres et des agents de terrain. Dans un deuxième temps, la réalisation concrète des activités de lutte contre la désertification devait aboutir à des opérations de fixation des dunes autour des cuvettes, de protection des terres contre l'ensablement, de mise en défens des parcours du troupeau, de réalisation de brise-vent etc. Les populations étaient sensées être impliquées tout au long de la démarche.

Les entretiens ⁴ menés auprès des populations montrent qu'elles ont été peu sollicitées au cours des premières phases de l'exécution du projet et n'ont pas été impliquées pour ce qui concerne la connaissance du milieu, la mise en place des stratégies d'intervention, l'identification et le choix des agents locaux, la mise en place des infrastructures d'accueil. En revanche, dans la lutte contre l'ensablement, la participation des populations s'est cantonnée à des opérations limitées, mais essentielles : la production et l'entretien des plants, la fixation des dunes et l'entretien des arbres. La mobilisation importante d'un grand nombre de paysans est à mettre au crédit de la distribution de vivres par le Programme Alimentaire Mondial.

En réalité, sur le terrain, l'approche participative se heurte à des facteurs limitant considérablement son impact sur les populations. La participation de celles-ci est perçue, du point de vue des opérateurs de développement, comme un apport nécessaire pour les seules phases du projet qui ne demandent qu'une utilisation de main-d'œuvre. Le plus souvent, c'est l'intervention physique qui est sollicitée. Un grand

³ Même si le chiffre de 3 000 h/j présenté dans les rapports paraît exagéré, la mobilisation reste importante sur les sites du projet Keita. C'est pourquoi les pouvoirs publics s'empressent de faire visiter ce projet par tous les bailleurs de fonds de passage au Niger. L'apport massif de vivres PAM (*Food for Work*) et des caractéristiques socio-culturelles propres à la région expliqueraient cette mobilisation.

⁴ Entretien avec les cadres et agents du projet de lutte contre l'ensablement des terres de culture dans les départements de Zinder et Diffa (Zinder-Gouré et Mainé-Soroa, 1993).

nombre de projets ne sollicitent les populations qu'aux stades d'identification des besoins et surtout d'exécution des opérations. Peu de projets associent les populations dès le stade de la conception, du diagnostic villageois, des phases de suivi des opérations et d'évaluation du projet.

Des divergences, quant à la forme d'incitation pour une mobilisation massive des populations, voient le jour entre les différents opérateurs de développement. Certains projets privilégient la distribution gratuite de vivres, d'autres affectionnent les dons de vivres en échange de travail "*food for work*". Il arrive même, dans certains cas comme dans l'Ader, au Niger, qu'une mobilisation soit monnayée en échange de numéraire ("*cash for work*"). Cette méthode est pratiquée par l'Agence Nigérienne des Travaux d'Intérêt Public (NIGETIP) financée par la Banque mondiale.

Cette diversité des approches dites participatives est citée au nombre des obstacles à une réelle implication des populations par un expert du Programme des Nations-Unies pour l'Alimentation (FAO), qui intervient sur un projet de lutte contre l'ensablement des terres de culture dans le sud-est du Niger.

Dans une même zone, pour des actions similaires comme la protection des cuvettes contre l'ensablement, plusieurs projets mobilisent des populations avec des moyens différents. Cette situation engendre la méfiance des populations qui ont tendance à comparer les avantages de tel ou tel projet avant de s'engager dans une opération ⁵.

Pour les opérateurs de développement, cette question est l'objet d'un débat. Certains estiment qu'on ne peut plus parler de participation volontaire lorsqu'il existe une contre-partie, qu'elle soit en nourriture ou en salaire. Pour d'autres, au contraire, quel que soit le degré de mobilisation des populations dans un domaine comme la fixation des dunes (un travail extrêmement pénible dans les régions chroniquement déficitaires sur le plan alimentaire), l'apport de vivres est incontournable.

Pour certains observateurs, la présence massive des populations sur les sites de projets s'explique essentiellement par l'existence d'une contrepartie. Certaines populations affirment qu'elles sont attirées beaucoup plus par l'existence d'infrastructures tels que les puits, les forages, les dispensaires, les écoles, que par les travaux d'intérêt commun dans la lutte contre la désertification ⁶.

Enfin, la participation des populations reste tributaire d'une série d'obstacles socio-psychologiques et culturels parmi lesquels le

⁵ Entretien avec les cadres et agents du projet de lutte contre l'ensablement des terres de culture dans les départements de Zinder et Diffa (Zinder-Gouré et Mainé-Soroa, 1993).

⁶ Entretien avec les cadres et agents du projet de lutte contre l'ensablement des terres de culture : Auboman Ali, Adebour Cheri, Foulatari, février 1993.

caractère autoritaire et centralisateur des comités de gestion des projets ou les conflits internes à certaines communautés rurales, les conflits entre cadres de terrain et autorités locales, le poids de la tradition, le statut particulier de certains acteurs privilégiés comme les jeunes et les femmes, les effets pervers de l'aide alimentaire ou, enfin, le problème de gestion et de formation des élus locaux. Mais l'obstacle majeur reste la rupture de confiance entre le monde rural et les pouvoirs publics. Dans tous les pays du Sahel, il existe un écart énorme entre le "participationnisme" théorique prôné au sommet et la dure réalité dans les villages. Il y a un écart important entre les discours officiels et la volonté politique pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre d'un développement participatif. L'écart est toujours croissant entre les discours officiels et le comportement des cadres et des administrateurs du terrain chargés de l'exécution des programmes. Dans leurs comportements de tous les jours, ces cadres entretiennent les conditions d'une rupture profonde avec les masses paysannes et les populations rurales semblent convaincues que les technocrates du développement participatif ne se préoccupent pas réellement de leur avenir.

Il convient cependant de relativiser les affirmations précédentes, qui ne sont pas un réquisitoire contre tous les projets qui ont opté pour l'approche participative. En fait, de nombreuses associations paysannes sur les sites de projets de lutte contre la désertification, que ce soit au Burkina Faso, au Mali, au Niger ou au Tchad, sont très motivées et révèlent une réelle mobilisation des populations. De même, le degré élevé d'engagement et le dynamisme des cadres techniques chargés de la mise en place des opérations est aussi à souligner. Enfin, dans le domaine de la formation, de l'appui institutionnel, de la documentation concernant le développement à la base et la participation paysanne, il faut aussi reconnaître que certaines institutions comme le CESEAO et l'IRED⁷ font un travail remarquable.

En dépit des milliards engloutis dans les projets, le discours théorique sur le développement participatif, a eu peu d'impact sur le terrain ; il n'a pas pu favoriser une démocratie participative en milieu rural. Ce discours à la mode est utilisé à diverses fins par les acteurs du développement : les pouvoirs publics utilisent les organisations paysannes principalement à des fins politiques, les ONG suscitent les sources de financement qui s'empressent de répondre favorablement pour justifier leur présence sur le terrain, les leaders d'opinion et les autorités locales récupèrent à leurs profits les retombées positives des projets. Les populations rurales, quant à elles, restent confrontées à la misère quotidienne. Dans ce contexte, aucune adhésion volontaire et

⁷ CESAO : Centre d'Études Économiques et Sociales sur l'Afrique de l'Ouest, Bobo Dioulasso (Burkina Faso). IRED : Innovations et Réseaux pour le Développement, Genève, Suisse ; Centre régional Afrique de l'Ouest à Niamey.

massive des populations ne peut être garantie. Il ne sert à rien de concevoir des schémas théoriques sous forme de modèle participatif qui se heurteront sur le terrain à des obstacles socio-psychologiques quelle que soit, par ailleurs, la pertinence du modèle.

Il y a lieu de redéfinir les rôles des différents acteurs partenaires en ayant comme objectifs prioritaires : une réelle volonté politique de décentralisation des organes de décision et de gestion des programmes destinés aux populations; une réelle volonté de transfert de compétence dans un souci d'octroyer une véritable autonomie aux organisations paysannes et une réelle volonté politique de remise en cause des privilèges exorbitants réservés dans les projets aux partenaires extérieurs notamment les experts, les cadres, les consultants ou les responsables de projets. Seulement et seulement alors, le discours politique et technique sur le développement à la base et la participation pourra prétendre favoriser une mobilisation massive et un engagement volontaire des communautés villageoises.

Bibliographie

Anonyme

1964 *L'animation au développement (Niger), Perspectives décennales 1965-1975* : 80 p. dactylogr.

AUBIN B.

1991 *Aménagement des terroirs et participation populaire*, Centre Sahel, dossier n°15 : 84 p.

BUIJSROGGE P.

1986 *Initiatives paysannes en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan : 220 p.

CHAUVEAU J.-P.

1994 « Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement », in J.-P. Jacob & P. Lavigne-Delville (éds), *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, APAD/Karthala/IUED : : 25-60.

COHEN J.M.

1978 *Participation at the local level*, Cornell University.

1980 « Participation's place in Rural Development », *World Development*, 8 : 213-235.

Conseil National de Développement (Niger)

1987 *L'expérience nigérienne de la Société de Développement*, Niamey : 15 p. dactylogr.

Conseil National de la Révolution (Burkina Faso)

1987 *Contribution au Symposium Africain sur le Développement à la base*, Niamey : 7 p. dactylogr.

GADO A. B.

1991 Rapport d'évaluation des actions de l'UNICEF au Niger, Niamey, septembre 1991 : 50 p. dactylogr.

JONCKERS D.

1994 « Le mythe d'une tradition communautaire villageoise dans la région Mali-Sud », in J.-P. Jacob & P. Lavigne-Delville (éds), *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, APAD/Karthala/IUED : 121-134.

KETTA M.

1987 Participation populaire au développement, Communication présentée au Symposium africain sur le développement à la base, Niamey : 25 p.

LAILABA K. H.

1992 *Jeunesse et développement : cas de la Samarya au Niger*, Niamey, Imprimerie Nationale : : 225 p.

MEISTER A.

1976 *Participation, Animation et Développement*, Paris, Anthropos : 176 p.

République du Niger, Ministère du Plan

1991 *Contribution à la Conférence Nationale*, Niamey, Imprimerie Nationale : 145 p.

ROCHETTE R. M.

1989 *Le Sahel lutte contre la désertification*, Berlin, PAC/CILSS : 591 p.

SARRAUT A.

1923 *La mise en valeur des colonies*, Paris, Payot : 675 p.

TRAORÉ O.

1987 L'expérience malienne du développement à la base, Communication présentée au Symposium africain sur le développement à la base, Niamey 27 p. dactylogr.

ZAKARI M.

1992 « Permanence et mutation des anciennes formes d'organisation des jeunes », in H. d'ALMEIDA-TOPOR (éd), *Les jeunes en Afrique*, t 2 *La politique et la ville*, Paris, L'Harmattan : 225-237.

Entretiens

Entretien avec les cadres et agents du projet lutte contre l'ensablement des terres de culture dans les départements de Zinder et Diffa. (Zinder-Gouré et Mainé-Soroa, 1993).

Entretien avec les populations sur les sites de projet de lutte contre l'ensablement des terres de culture : Auboman Ali, Adebour Cheri, Foulatari Cheri (février 1993).

Les organisations paysannes, acteurs de quel développement ?

Étude à l'échelle d'un canton du sud-ouest togolais

Daouda DIAGNE

En Afrique sub-saharienne, les organisations paysannes et rurales (OPR) sont en train de devenir des partenaires indispensables, voire incontournables, pour toute intervention en milieu rural. Ce constat émane de la majorité des observateurs de la dynamique du monde rural. Dans certains pays comme le Sénégal et le Burkina Faso, les organisations paysannes, par le biais de leurs structures, tendent à participer à l'élaboration des politiques d'intervention concernant le monde rural. Ailleurs, comme au Togo, le niveau d'organisation des associations paysannes n'a pas encore dépassé l'échelle du canton. Aussi, le village apparaît-il comme l'entité la plus pertinente pour analyser le rôle des organisations paysannes dans le développement rural.

Une observation participante dans le canton de Kpélé, menée au sein d'un programme de recherche-action, sur une période de trois ans, a permis de faire quelques constats. Malgré un certain engouement pour les associations, les paysans les perçoivent comme un outil qui leur a été transmis mais qu'ils ne se sont pas encore approprié. Pourtant, cette volonté d'appropriation existe. Cette situation amène à poser une question aujourd'hui essentielle : quel est le type de développement que l'on attend des organisations paysannes et à l'échelle villageoise ; est-il en adéquation avec la vision que les paysans ont du développement ?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'analyser la genèse des organisations paysannes et rurales, les objectifs qui ont motivé leur création et la diversité des finalités qui a engendré une multiplicité des formes des organisations et des modes d'appui. Il convient aussi de montrer comment des contradictions se manifestent au sein de la communauté villageoise à travers des frustrations et des conflits latents ou déclarés. Ces signes ne seraient-ils pas le reflet d'une absence de consensus sur le type de développement promu à travers

ces organisations ? Nous verrons dans quelle mesure ils traduisent une inadéquation entre les objectifs des villageois et ceux des intervenants.

Une multiplicité d'intervenants

Depuis 1986, dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement rural, le territoire togolais est divisé en plusieurs zones, chacune étant sous la responsabilité d'une seule structure d'encadrement. Remplaçant la Société pour la Rénovation et le développement de la Culture Cacaoyère et Cafetière (SRCC), la Société Nationale d'Appui à la Filière Café-Cacao (SAFICC) est censée être la principale structure d'encadrement dans le canton de Kpélé. Cependant, d'autres organismes interviennent tels que des ministères et des ONG. Les structures d'intervention peuvent être publiques, semi-publiques ou privées¹; elles sont localisées dans le canton et assurent pratiquement l'ensemble de l'encadrement des organisations paysannes en menant conjointement des actions de développement. Chaque structure a comme partenaire une population ciblée, regroupée dans une organisation paysanne.

Au début des années 1980, la Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) a connu une période faste pour la création de groupements de production (GP). D'autre part, le Ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs a mené une politique dynamique d'encadrement de la jeunesse et a favorisé la création de groupements de jeunes (GJ) pour faciliter ses interventions vers cette catégorie de la population rurale. Dans le même esprit, pour avoir des interlocuteurs organisés et être ainsi plus efficace dans ses actions, le Ministère du bien-être social suscite la mise sur pied de groupements féminins (GF). Au début des années 1980, ce Ministère crée aussi des comités villageois de développement (CVD), dans le cadre d'un programme d'hydraulique villageoise financé par l'USAID².

1 Les structures publiques sont au nombre de trois : le Ministère du Développement Rural, le Ministère du Bien-Être Social, de la Solidarité Nationale, chargé des Droits de l'Homme, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Il existe deux structures semi-publiques : la Société Nationale d'Appui à la Filière café-cacao (SAFICC) et le Projet Petits Ruminants (PPR). On compte huit Organisations non-gouvernementales (ONG) : l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP), l'Association pour la Promotion des Groupements Agricoles (APGA), l'Action Solidarité pour le Développement en Afrique (ASDA), le Centre d'Études, de Recherche-Action et d'Appui pour le Développement (CERAD), le Corps de la Paix des États-Unis d'Amérique (Peace Corps), la Fédération des Unions de Coopératives d'Épargne et de Crédit du Togo (FUCEC-Togo), l'Institut Africain pour le Développement Économique et Social (INADES-Formation), les Amis de la Terre, la Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI), l'Union des Éleveurs de Kloto (UEK).

Le canton étant situé dans la principale zone de production de café et de cacao du pays, il existe aussi une filière de production propre à la culture du café, organisée par la SRCC, jusqu'en 1992, puis par la SAFICC³. Pour mieux contrôler la production, dès 1989, la SRCC avait favorisé la constitution de Groupements agricoles villageois (GAV) dans toute sa zone d'intervention.

À côté de ces organisations créées sous l'impulsion des institutions publiques ou parapubliques, d'autres groupements sont nés d'initiatives privées, impulsés soit par des ONG nationales ou étrangères, soit par des projets de coopération bilatérale ou multilatérale. Enfin, il existe des groupements informels, principalement pour l'entraide dans le travail, mais qui ont tendance à se transformer et à acquérir une existence formelle pour bénéficier des opportunités d'encadrement.

La multiplicité des intervenants est une des caractéristiques les plus marquantes du canton de Kpélé. Mais, en dehors des encadreurs des organismes publics et semi-publics, et de quelques volontaires français et américains installés dans les villages, tous les autres intervenants parcourent la zone de façon épisodique, selon leurs lignes d'action et les opportunités d'intervention. Organisée sous l'impulsion d'un programme Recherche-Action⁴, une table ronde regroupant tous les intervenants du canton a permis de réunir l'ensemble des partenaires, donnant l'occasion à certains d'entre eux de "se découvrir" et à d'autres d'admettre que jusqu'à présent ils avaient volontairement ignoré leurs collègues. Pourtant, l'ensemble des organismes présents ont, aujourd'hui, les mêmes interlocuteurs privilégiés, les organisations paysannes.

Une multitude d'organisations paysannes et rurales

Les différents organismes de développement ont impulsé de multiples formes d'organisations paysannes pour pouvoir intervenir dans le canton et satisfaire les objectifs qu'ils s'étaient fixés. Les différentes composantes de la société villageoise s'adaptent à cette politique d'intervention et se retrouvent dans les structures qui

2 L'USAID : United States Agency for International Development.

3 La SRCC a été mise en liquidation en 1992, dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel, et a été remplacée par la SAFICC.

4 Financé par le Ministère Français de la coopération et du développement, le programme Recherche-Action sur les organisations paysannes en Afrique subsaharienne est mené depuis une dizaine d'années par la Chaire de Sociologie rurale de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon, avec l'appui de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP). Jusqu'à présent, cinq pays ont été concernés : le Sénégal, le Cameroun, le Togo, la Guinée et le Mali.

coexistent dans l'ensemble des villages. Chaque structure villageoise a sa stratégie propre définie par rapport aux services d'encadrement mais aussi par rapport au reste de la population. Dans la plupart des villages de cette région, on retrouve, en plus des groupements agricoles villageois (GAV) et des comités villageois de développement (CVD), un ensemble de groupements de production (GP) qui se différencient par la nature de leurs membres et de leurs activités.

Les groupements de production

Trois types de groupements de production peuvent être identifiés. Tout d'abord, les groupements mixtes (GM) qui sont constitués par un ensemble variant de sept à quinze membres, hommes et femmes, âgés de quarante ans environ. Généralement, les femmes présentes sont des épouses dont le mari est adhérent du groupement. Les activités de cette association se limitent, le plus souvent, à un champ ou un élevage collectif ; pour cette forme d'organisation, les activités individuelles priment sur celles du groupement.

Les groupements de jeunes (GJ) rassemblent des individus dont la moyenne d'âge est proche de vingt ans. La plupart des adhérents, garçons comme filles, sont déscolarisés et recherchent à travers le groupement une certaine indépendance financière par rapport aux parents. La difficulté d'accès à la terre est aussi la raison qui les pousse à se regrouper dans la mesure où l'obtention d'une parcelle est facilitée quand la demande est collective. Dans ce cas, les activités du groupement sont plus diversifiées et plus intenses, elles requièrent la présence des adhérents presque toute la semaine et ne laissent que peu de temps à consacrer aux parcelles individuelles.

Les groupements féminins (GF), dans lesquels les affinités entre les membres sont les plus fortes, permettent une certaine représentativité sociale. L'accès à la terre est aussi facilité par le biais du groupement qui offre une opportunité réelle de gains à travers des activités d'élevage, de maraîchage ou de transformation de produits agricoles, telles que la trituration des noix de palme et la transformation d'huile rouge en savon.

Les groupements agricoles villageois

La création des groupements agricoles villageois par la Société pour la Rénovation et le Développement de la Culture Cacaoyère et Cafetière date de 1989. Le canton de Kpélé compte actuellement neuf groupements. Ceux qui sont les mieux structurés rassemblent plus d'une centaine de membres, avec une moyenne d'âge de l'ordre de quarante ans. Dans la région, les antécédents en matière coopérative ont laissé de très mauvais souvenirs aux villageois qui ont fait preuve

de beaucoup de réticences lors des programmes de sensibilisation par les encadreurs de la société caféière. L'activité principale de ces groupements réside dans la commercialisation "primaire"⁵ du café et du cacao.

Le groupement assure aussi l'approvisionnement des planteurs ; il facilite leur accès au crédit car il représente pour les organismes créanciers une garantie de recouvrement des fonds, que ce soit pour les crédits à court terme, pour les approvisionnements, la commercialisation ou les prêts de "soudure"⁶, ou encore pour les crédits d'investissement à destination du matériel.

Pour les services rendus au cours de l'activité de commercialisation — collecte, pesée, stockage, évaluation des récoltes — le groupement reçoit de l'acheteur agréé une indemnisation qui correspond à une prime forfaitaire de 10 F CFA au kilogramme pour l'année 1993⁷. La prime est partagée entre les adhérents et le groupement : 40 % de la prime sont partagés entre les membres en fonction de la quantité livrée et les 60 % restants alimentent les réserves. Cette ristourne, versée à l'ensemble des groupements par les sociétés agréées d'achat des produits agricoles, est fixe sur tout le territoire national.

Les comités villageois de développement

Les comités villageois de développement ont été créés entre 1986 et 1990. Mais en réalité, avant les indépendances, des structures chargées de l'organisation des travaux communautaires existaient déjà dans de nombreux villages. Dans un passé récent, elles étaient chargées de l'ouverture et de l'entretien des pistes, de la construction des écoles et des latrines traditionnelles, des travaux hydrauliques et de l'exploitation des champs collectifs dont le produit servait à rétribuer les enseignants volontaires. En 1981, l'USAID, l'agence américaine de développement, en collaboration avec le Ministère des affaires sociales est à l'origine d'un projet d'installation de forages dans les villages du canton de Kpélé. Après avoir constaté que les premières installations de 1981 et 1984 furent un échec et que la majorité des pompes étaient en panne, les responsables exigèrent de chaque village, lors du programme d'installation, suivant, en 1988, la mise en place d'un comité de gestion des pompes chargé de l'entretien des abords, des petites réparations et de la collecte des cotisations pour l'achat des

5 Il s'agit de la première phase de la commercialisation qui correspond à la collecte, la pesée, la mise en sacs, le stockage et la livraison du café.

6 Ces prêts permettent aux paysans de subvenir à leurs besoins de consommation dans l'attente de la prochaine récolte, durant la période transitoire appelée "soudure".

7 En 1993, 100 F CFA = 2 FF, en 1996, 100 F CFA = 1 FF.

pièces de rechange. Les comités villageois de développement du canton de Kpélé trouvent tous leur origine dans l'installation des forages. Le nombre des membres des comités varie de sept à vingt selon les villages. Les principaux responsables villageois font partie du comité de gestion où l'on retrouve le chef du village, le responsable des parents d'élèves, celui des jeunes et la représentante des femmes. Un comité de gestion des pompes et des forages assure la bonne marche des infrastructures.

Le département des affaires sociales⁸ s'est fixé comme objectif de mettre en place un comité villageois de développement dans l'ensemble des 4 000 villages du Togo. Ce comité est conçu pour être le partenaire privilégié et la courroie de transmission du département ministériel pour les actions à mener en milieu rural et pour devenir l'interlocuteur principal de tous les intervenants extérieurs au village. Le rôle principal qui lui avait été assigné était d'assurer la coordination de toutes les actions de développement. Sur le terrain, ces comités n'ont pas répondu aux attentes du ministère. Des observations similaires ont été rapportées dans une autre région, sur la façade maritime⁹. Dans cette expérience, la majorité des comités villageois n'a pas répondu aux attentes initiales et plus de 80 % des pompes sont tombées en panne peu de temps après le démarrage de l'opération. La réparation des installations exigeait des moyens techniques et financiers hors de portée des comités (Assogba 1994). Cette expérience, comme celle du canton de Kpélé, s'est donc soldée par un échec et montre la fragilité de ces comités de gestion.

Les organisations paysannes représentent, pour les organismes de développement, des interlocuteurs devant leur permettre d'atteindre des objectifs qu'ils se fixent en matière d'intervention dans le monde rural. Leur diversité traduit la multiplicité des objectifs des intervenants. Les bailleurs de fonds représentent une catégorie d'acteurs dont la présence n'est pas directement visible sur le terrain mais dont l'impact est loin d'être négligeable. Le personnel d'encadrement des projets constitue le premier relais entre les bailleurs et les organisations paysannes. Les bailleurs de fonds attendent de l'encadrement qu'il entreprenne le suivi nécessaire pour assurer la bonne utilisation des fonds attribués directement au monde rural par le biais des groupements de production. En réalité, ce sont les ONG, bénéficiant seulement de 10 % du montant total des subventions, qui réalisent le suivi des opérations. Les encadreurs des services

8 Dépendant du Ministère du bien-être social.

9 Le *Canadian University Services Overseas* (CUSO) avait mis en place un programme similaire d'hydraulique villageoise accompagné de la mise sur pied de comités villageois. Ce programme prévoyait aussi des champs communautaires dont les produits devaient permettre aux populations d'assurer le maintien et l'entretien des pompes (Assogba 1994).

administratifs ¹⁰ ne sont pas associés à ce suivi, ni d'ailleurs aux prévisions budgétaires. Ils se sentent donc exclus de la vie des groupements à la suite de cette coalition bailleurs de fonds-ONG et se plaignent de n'être au courant des opérations et de leurs financements que lorsqu'on a besoin d'eux. De ce point de vue, une coordination entre intervenants sur la même zone fait défaut et les modalités d'une collaboration sont à rechercher. Ces modalités ne sont d'ailleurs pas très faciles à définir.

La difficulté d'articulation des activités sur le plan local est renforcée par le fait que les ONG sont totalement dépendantes des bailleurs de fonds sur le plan financier. D'autre part, le souci de préserver leur liberté d'action et de faire transiter les aides extérieures destinées aux populations par leur canal exclusif, les conduisent parfois à s'éloigner, voire à tout ignorer, des politiques officielles de développement, même les plus pertinentes et à travailler en vase clos, en dehors des autorités et structures locales ou régionales (Panhuys *et al.* 1993).

Entre l'encadrement officiel des services administratifs et les ONG qui disposent de moyens leur conférant une certaine autonomie d'action, les organisations paysannes ne se retrouvent pas. Le flou qui règne est essentiellement dû à une législation inadaptée et dépassée, mais toujours en vigueur. À titre d'exemple, l'ordonnance qui régit les coopératives n'a pas été modifiée depuis 1967. Elle fait du Ministère du développement rural l'organisme de tutelle dont dépend l'ensemble des groupements coopératifs. Cependant, la planification locale des actions de développement dépend, elle, du Ministère du plan et des mines, représenté sur le terrain par sa direction régionale. Une harmonisation de l'encadrement doit passer, inévitablement, par une actualisation de la législation coopérative.

La préoccupation principale de l'encadrement et des organisations paysannes concerne le développement rural. La convergence des objectifs sur l'amélioration des conditions de vie en milieu rural paraît évidente, mais les approches mises en œuvre par les divers acteurs ne sont pas toujours similaires et sont même parfois divergentes, voire concurrentes. La question est de savoir s'il y a convergence entre les objectifs exprimés et ceux qui sont réellement poursuivis par les uns et les autres.

Grâce à son adaptabilité, le programme de Recherche-Action a permis d'établir des contrats souples avec les organisations paysannes et les services d'encadrement. Tout en menant des actions dans le milieu et sans suppléer l'encadrement, un rôle d'observateur a pu être conservé et grâce à la dynamique suscitée à l'intérieur et entre les groupes, des espaces de tensions sociales ont pu être détectés. En

10 Personnel des affaires sociales et de la DRDR.

somme, ce programme applique une orientation qui est aujourd'hui partagée par certains intervenants novateurs et qui consiste à mettre en évidence les intérêts en jeu et les rapports de force (Ndione 1994).

Le fonctionnement des organisations paysannes

Les contradictions dans le fonctionnement des organisations paysannes se manifestent au travers des besoins de financement des activités, de l'utilisation des revenus générés et des prérogatives de chaque organisation. Les comités villageois sont confrontés à d'énormes besoins financiers pour la réalisation des infrastructures sanitaires ou scolaires. Les sources de financement pour la réalisation de ces infrastructures n'existent qu'au travers des projets. Les ressources internes sont très faibles ; les populations ne disposent pas, en effet, des moyens de production qui leur permettraient de générer des revenus collectifs et les maigres cotisations des adhérents sont peu efficaces sur le plan financier. Seuls les ressortissants du village expatriés dans les centres urbains ont la capacité d'envisager des projets d'une certaine envergure grâce à leurs contributions financières et leurs contacts avec certains organismes de développement dans la capitale.

Pour les groupements de production, les dysfonctionnements sont révélés lors de la répartition et de l'utilisation des revenus, qui ne sont pas toujours conformes avec les objectifs déclarés. Les déclarations de ventilation de revenus font état d'un volet concernant le village. L'examen concret des rubriques montre qu'en fait ce versement est rarement réalisé. Si le groupement affiche, dans le discours, une belle solidarité villageoise, les avis sont beaucoup plus nuancés quand ils sont recueillis auprès de chaque membre. En effet, si certains penchent pour une redistribution régulière entre les associés, d'autres optent, plus volontiers, pour un réinvestissement, rares sont ceux qui veulent participer financièrement à une réalisation villageoise. Toujours est-il que, généralement, les groupements procèdent néanmoins, chaque année, à un prélèvement sur la récolte à destination des notables, des amis ou des parents ou le réservent à des dépenses de prestige (Prod'homme 1993). Cette redistribution est réalisée pour éviter des réactions de jalousie. En effet, l'enrichissement du groupement de production peut être perçu comme celui d'un individu, ou d'un groupe d'individus, au sein de la communauté villageoise qui risquerait de subir des actes malveillants signes de la non-acceptation de la recherche de prospérité par une minorité (Malherbe, Primaux & Prod'homme 1990).

En somme, les membres sont partagés entre le désir de faire du groupement de production une entité exclusivement destinée à les servir et de satisfaire une demande émanant de la communauté : la

frontière n'est pas toujours facile à établir ! Visiblement, le paysan ne fait pas toujours une nette distinction entre l'intérêt de l'individu et celui de la communauté. Lors du premier partage des revenus, le manque de consensus apparaît rapidement et est à l'origine de la plupart des démissions, quand celles-ci ne sont pas liées directement à l'absence de résultats.

Dans les groupements agricoles villageois (GAV) où les revenus constitués par les ristournes générées par la commercialisation des produits agricoles sont assez considérables, l'utilisation des fonds nécessite un consensus qui n'est pas toujours aisé à obtenir. Les 40 % redistribués aux membres ne posent pas de problèmes particuliers. En revanche, les 60 % restants sont utilisés pour le remboursement de tous les crédits contractés par le groupement villageois et l'utilisation du solde est discutée collectivement. Des observations auprès des groupements de producteurs de coton dépendant de la Société Togolaise du Coton (SOTOCO) ont montré que la structure d'encadrement exige que les revenus soient entièrement utilisés pour le développement du village dans des réalisations communautaires (Diagne 1994). Dans ce cas, on peut se poser la question de savoir si le développement du village peut être assuré par des revenus générés par une minorité de producteurs. Dans l'entendement des sociétés de développement, les groupements villageois devraient, grâce à leurs ristournes, prendre en charge le financement des infrastructures et assureraient ainsi le développement du village. Ce point de vue est contesté par un certain nombre d'adhérents qui ont des préoccupations purement économiques et qui veulent, avant tout, une amélioration de leurs conditions de production.

La question de la répartition des revenus se complique encore un peu plus dans les villages où résident plusieurs groupes ethniques. En effet, pour certaines minorités ethniques du sud-ouest togolais, la notion de solidarité communautaire ne se manifeste pas par des contributions financières, mais plutôt par l'entraide dans le travail et le don de vivres. La culture du café et du cacao ayant suscité une vague d'immigration de *Kabyé* et de *Losso*¹¹ venus du Nord du Togo, dès le début du siècle, les populations locales sont caractérisées par une hétérogénéité ethnique. Les *Kabyé* restent très attachés à leur structuration sociale originelle et retournent régulièrement chaque année dans leur village d'origine, après la campagne agricole, pour vénérer les ancêtres et participer aux funérailles. Chez les *Kabyé*, la réciprocité en vue d'une intégration à la communauté ne s'applique pas à l'échange de biens, mais plutôt à l'échange de main d'œuvre dans le cadre de l'entraide (Korner 1987), de telle sorte que le soutien

11 Réputés bons cultivateurs, les *Kabyé* et les *Losso* sont des ethnies originaires de la Kara, une région montagnaise caractérisée par sa faible disponibilité en terres agricoles.

ne se traduit pas par un transfert financier. Toutes ces raisons expliquent que le consensus est encore plus difficile à réaliser quand la communauté est composée de groupes ethniques différents.

Actuellement, entre les structures d'encadrement et les paysans, il n'existe aucune concertation sur les modes d'utilisation des revenus générés par les groupements agricoles villageois (GAV). Dans certains pays, des évolutions ont été observées. Au Mali, par exemple, les structures d'encadrement encouragent aujourd'hui les associations villageoises à utiliser leurs ristournes pour accroître leur capacité de production, alors que pendant longtemps ces ristournes ont servi à financer le développement des villages (Diagne & Pesche 1995). Cette position est aussi celle des tenants de la professionnalisation des organisations paysannes. Mais des appréhensions subsistent et certains pensent qu'il serait utile que les revenus des organisations paysannes soient réinvestis directement dans des activités productives. Si tel était le cas, les villages, dans leur ensemble, risqueraient de voir d'un mauvais œil la disparition des ressources liées à la production de coton (Chavatte CFDT, cité par Diagne & Pesche 1995).

Dans tous les villages du canton de Kpélé, plusieurs formes de groupements paysans coexistent : Groupement de production, comité villageois de développement, groupement agricole villageois qui se juxtaposent aux autorités traditionnelles. Chacune de ces structures est un acteur différent du développement local. Le département ministériel des affaires sociales attend des comités villageois qu'ils coordonnent toutes les actions de développement. Cependant, ces derniers sont dépourvus de ressources financières et n'ont pas accès aux subventions. En outre, leur existence est mal perçue et leurs actions parfois contrecarrées par les autorités traditionnelles qui voient en eux des concurrents. En mettant des subventions à la disposition des groupements de production, les bailleurs de fonds cherchent à induire une activité économique locale, mais le foisonnement d'initiatives peut conduire, dans certains cas, à une dispersion des énergies dans le cadre relativement restreint du village. Cette diversité qui, a priori, est une force en soi peut devenir une faiblesse si elle entraîne la formation de nombreuses cellules non liées les unes aux autres et fonctionnant toutes seules (Rahmato 1991).

La cohabitation de ces quatre structures, ayant des prérogatives diverses et parfois contradictoires, peut entraîner une situation de conflits latents ou déclarés. Elle est la résultante des actions sectorielles initiées de l'extérieur, sans une prise en compte des composantes sociales, économiques, culturelles ou spirituelles, spécifiques au milieu rural dont les formes d'imbrication sont intimement liées au mode de vie des populations locales. Il arrive parfois que les activités de ces différentes structures soient complémentaires. Ainsi, au village de Tsiko, dans le canton de Kpélé, le groupement agricole contribue au financement des actions du comité villageois qui cordonne lui-même

les activités des groupements de production. Mais ce village constitue une exception dans le canton. Cette situation particulière s'explique par le fait que les personnes influentes cumulent les responsabilités dans les différentes instances.

Le manque de cohérence dans l'action des organisations paysannes est lié au fait qu'elles sont des instruments d'intervention en milieu rural pour des opérations sectorielles et non intégrées. Cette incohérence se reflète à travers la confusion entre intérêt individuel et intérêt communautaire, entre fonction économique et fonction sociale, ou encore entre développement agricole et développement rural. Une meilleure efficacité des actions passe par une réflexion sur la modernisation agricole et, plus généralement, sur le concept de développement rural.

L'expérience togolaise des décennies passées a montré que le développement s'est traduit par la modernisation de l'agriculture, mais ne s'est pas accompagné d'une réelle mutation au bénéfice des villageois, en particulier par une amélioration de leur cadre et de leur genre de vie, sans rupture ni régression sociale (Gu-Konu 1984 : 489).

Une politique claire de développement agricole et communautaire, ainsi qu'une législation adaptée aux réalités du terrain pourraient contribuer à une redéfinition des rôles des structures d'encadrement en matière de développement, pour que chaque organisation paysanne puisse occuper la place qui lui revient. Cette redéfinition des rôles gagnerait à s'appuyer sur la pratique des méthodes participatives à partir de programmations concertées, pour faire passer les paysans de leur rôle d'exécutants à celui de véritables partenaires. Cependant, dans un contexte de désengagement de l'État, il faut se méfier de certaines approches dites participatives qui, en réalité, reviennent à faire exécuter par les paysans des tâches habilement suggérées de l'extérieur.

Il ne s'agit donc pas de s'interroger uniquement sur la manière dont les populations arriveront à maîtriser leurs organisations et leurs réalisations. La réflexion doit concerner aussi l'ensemble des acteurs. Les institutions de développement ont beaucoup à gagner à s'interroger sur leurs fondements et leur fonctionnement (Ndione 1994). L'efficacité des structures d'encadrement et la pérennité des organisations paysannes et rurales sont conditionnées par l'amélioration des modes d'appui. Il nous semble illusoire que les organisations paysannes s'engagent dans un processus de développement où elles ne maîtriseraient pas les fruits de leur travail et où elles ne satisferaient pas, en priorité, les besoins de la communauté villageoise avant d'œuvrer à l'approvisionnement des villes ou à la production de produits d'exportation. À ce propos, ce que J. Derclaye écrit sur des organisations paysannes en Amérique latine est tout aussi valable pour celles de l'Afrique sub-saharienne. L'intégration des actions des organisations à un projet global de développement est

certainement indispensable, mais avant tout les organisations doivent être au service de leurs propres membres (Derclaye 1987).

Bibliographie

ASSOGBA Yao (avec la collaboration de KEKEH Koffi R.)

1994 *Animation, participation et hydraulique villageoise en Afrique : étude d'un exemple au Togo*, Québec, Centre Sahel : 128 p. [Études et formations, 31].

BERTHOMÉ Jacques, MERCOIRET Marie-Rose

1993 *Désengagement de l'État, organisation des producteurs, professionnalisation de l'agriculture : les ambiguïtés de la période*. Document ronéotypé, 8 p.

BRENNEMAN Lyle et al.

1994 *Le développement des coopératives et autres organisations : le rôle de la Banque Mondiale*, Washington, BM : 125 p. [Document technique, 199].

DERCLAYE Jacques

1987 *Appuis aux petits paysans : une approche participative et concertée au Honduras*, Paris, OCDE : 65 p.

DIAGNE Daouda

1993 *Bilan des travaux et enseignements du programme expérimental d'appui aux organisations paysannes dans le canton de Kpélé (Togo)*, Paris INAPG : 31 p.

1994 *Situation et évolution des organisations paysannes et rurales : le Togo*, Paris, Réseau GAO : 54 p.

DIAGNE Daouda, PESCHE Denis

1995 *Les organisations paysannes et rurales : des acteurs du développement en Afrique sub-saharienne*, Paris, Réseau GAO : 84 p.

EGGER Philippe

1993 *Travail et agriculture dans le tiers-monde : pour une politique active de l'emploi rural*, Genève, Bureau International du Travail : 82 p.

GU-KONU Emmanuel Y.

1984 *Le développement rural : que recouvrent les mots ?* [: 483-497], in *Le développement rural en questions. Paysages, espaces ruraux, systèmes agraires, Maghreb, Afrique Noire, Mélanésie*, Paris, ORSTOM : 506 p.

KORNER Markus

1987 *Modifications des structures sociales et développement rural chez les Kabyé dans la région Centrale au Togo*, Bielefeld (ronéo).

ORGANISATIONS PAYSANNES, ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ? 245

- MALHERBE Claire, PRIMAUX Anne-Sophie, PROD'HOMME Jean-Pierre
1990 *Des conditions de viabilité des groupements villageois au Togo : rapport de synthèse de la première phase d'étude*, Paris, Ministère de la Coopération, INAPG : 136 p.
- NDIONE Emmanuel Seyni (éd.)
1994 *Réinventer le présent : quelques jalons pour l'action*, Dakar, ENDA-GRAP Sahel : 131 p. [Recherches populaires].
- PANHUYS Henry *et al.*
1993 *La prise en compte des facteurs culturels dans les programmes de développement*, Bruxelles-Paris, UNESCO, Réseau sud-nord cultures et développement : 107 p.
- PELLOQUIN Michel, LECOMTE Bernard
1993 *Facteurs influençant les fonctions économiques et financières dans les organisations paysannes*, Eschborn, GT : 23 p.
- PROD'HOMME Jean-Pierre
1993 « Organisations paysannes et professionnalisation de l'agriculture en Afrique noire » [: 197-214], in Maxime HAUBERT (éd.), *Les paysans peuvent-ils nourrir le Tiers-Monde ?* Paris, Sorbonne : 268 p.
- RAHMATO Dessalegn
1991 *Organisations paysannes en Afrique : problèmes et perspectives*, Dakar, CODESRIA : 44 p. (Document de travail).

L'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles

Le cas du Sénégal

Paul NDIAYE

L'implication des populations, notamment rurales, dans toutes les activités qui engagent leur vécu est devenue incontournable au point que la perception de tout problème de gestion, en matière de ressources naturelles, ne s'opère actuellement que sous l'angle de la participation ou de la responsabilisation des populations, désormais considérées comme seules en mesure d'orienter vers le succès les entreprises dans ce secteur. Les nombreux échecs observés au cours des décennies précédentes dans la "gestion administrative" des ressources naturelles ont incité à l'infléchissement des politiques menées jusqu'ici. En effet, la gestion effective des ressources naturelles a pendant longtemps été un monopole de l'administration centrale (Ndiaye 1993) avant que l'irruption de nouveaux partenaires tels les ONG et les collectivités de base ne bouleverse progressivement l'ordre établi. Les schémas en cours, en particulier ceux qui concernent les décisions d'utilisation des ressources rurales, s'appuient tous sur la nécessité de cette implication des populations. L'élément nouveau qui surgit alors prend en charge le fait qu'un changement d'orientation, destiné à résoudre des problèmes insidieux apparus antérieurement, produit des effets qu'il importe d'identifier, pour circonscrire, dans des limites acceptables, les situations nouvelles auxquelles ils aboutiront.

Ces considérations conduisent à présenter, à partir de constats et d'interrogations, les questions suivantes : Qui doit être responsabilisé dès qu'on parle de ressources naturelles ? Pour quelles raisons et surtout comment cela doit-il se réaliser ? Quels sont les sens de l'appréciation de l'importance des ressources naturelles relativement rares dans certaines parties du pays, ce qui influe sur leur valeur, sur la pression d'exploitation et sur les risques d'épuisement futur. On indiquera donc d'abord, brièvement, la nature et l'intérêt des ressources susceptibles de faire l'objet d'une gestion associant les populations.

Typologie des ressources *gérables*

Les ressources naturelles qui viennent à l'esprit lorsqu'on envisage une gestion participative en faveur d'acteurs à la base appartiennent presque toutes aux ressources dites *renouvelables*. Il s'opère en effet une démarcation nette entre ressources de type minier, *non renouvelables*, pour lesquelles le désengagement de l'État ne bénéficie en règle générale qu'au secteur privé organisé de façon formelle¹, et les ressources *renouvelables* traditionnellement considérées comme "gérables" par les différents segments de la société civile. Sans insister sur la diversité des produits concernés, on observera une discrimination de nature temporelle entre :

- les produits à "renouvelabilité" courte, de l'ordre de l'année ou moins ; ils concernent exclusivement des ressources vivantes, principalement d'origine végétale : fleurs, fruits, feuilles, paille, exsudats, huiles, mais aussi gibier de petite chasse, etc. ;
- les produits à "renouvelabilité" plus longue, étalée sur plusieurs années : bois, gibier de moyenne ou de grande chasse, eau, sol, etc.

Cette distinction prend de l'importance du fait que toute gestion rationnelle se fonde sur une utilisation, bien répartie dans le temps, du disponible pour ne pas entamer le capital en place. C'est le principe même de la durabilité. Or, la difficulté majeure que rencontrent les programmes ayant une volonté d'implication des populations à la gestion des ressources vivantes se rapporte à ce qu'il faut faire accepter le différé de l'exploitation, en cas de nécessité, pour permettre la reconstitution des stocks. À l'opposé, la volonté généralement constatée auprès de la majorité des exploitants, réels ou potentiels, est celle d'une utilisation immédiate, parfois pour des raisons de survie.

Le paradoxe des intérêts économiques

La notion de valeur intervient à ce niveau de façon déterminante. La motivation de la revendication à l'origine le plus souvent de la volonté d'implication des populations se base sur la reconnaissance implicite de la valeur économique des ressources. Il peut s'agir cependant de plusieurs appréciations de la valeur comme celles qui sont présentées ci-après (Barbault 1994) : valeur écologique (liée à l'importance des organismes et des systèmes qu'ils constituent) ; valeur d'option (en rapport avec la nécessité de préserver le futur) ; valeur d'existence (liée à la disponibilité de ressources naturelles) ; et surtout, valeur d'usage qui englobe les différentes formes d'exploitation des ressources naturelles par consommation directe

¹ Cette présentation doit être modulée car l'orpaillage, comme il est pratiqué actuellement dans la région de Tambacounda, ne correspond pas à cette description.

(cueillette, chasse), après mise en valeur (agriculture, élevage), ou pour des fonctions récréatives (ex : écotourisme). La valeur d'usage a la particularité de donner plus de poids aux éléments, c'est-à-dire les ressources naturelles, qu'aux systèmes qui les génèrent, à savoir les écosystèmes ; pour cette raison, ces derniers sont plus facilement exposés à la dégradation même si, subséquentement, les ressources finiront par être affectées.

Une remarque s'impose ici car l'implication des populations se justifie d'abord par la valeur d'usage alors que les deux premières formes ne sont jamais privilégiées. Par ailleurs, les décisions, idéalement, devraient prendre en charge toutes les formes de valeur. Dans la pratique, elles s'excluent plus souvent qu'elles ne s'intègrent. La revendication des populations locales pour leur implication dans la gestion de ressources, qu'elles considèrent comme leur patrimoine, repose sur le droit légitimé par la tradition ; il s'agit de l'argument principal que se donnent d'ailleurs tous les acteurs conscients, participant à la gestion des ressources naturelles, pour justifier cette prétention et proposer un changement d'orientation. L'attitude actuelle par rapport aux ressources naturelles est d'abord dictée par la considération de leur intérêt économique. L'insistance de la revendication est d'autant plus forte que la valeur marchande de la ressource est élevée et que les alternatives économiques viables pour les populations sont rares.

La gestion : quelle compréhension faut-il en avoir ?

Des ressources à partager

En matière de ressources naturelles, on se trouve, le plus souvent, dans une situation ouvrant sur une gestion de la pénurie. La situation sénégalaise, dans le contexte plus général du continent africain, est marquée par le passage d'une période d'abondance à une période actuelle de récession enclenchée à la fois par le jeu des facteurs climatiques handicapants et par l'inflation de la demande en ressources commandée par l'augmentation brutale des populations, en particulier celles des villes.

La croissance soutenue de la population urbaine a exercé un effet d'entraînement sur les ressources rurales dont la fonction première consistait à satisfaire les besoins de consommation des citadins. Le souci de durabilité s'avérait d'autant moins pressant à prendre en charge que le besoin de conquête de terres nouvelles, agricoles ou

pastorales, autorisait un transfert spatial des difficultés rencontrées ² en rapport avec l'essoufflement des systèmes de production ruraux. L'apparition de la période de sécheresse de la décennie 1970 est venue renforcer les tendances observées auparavant : une situation nouvelle incite à la surexploitation de ressources devenues plus rares.

Les aspects juridiques

Dans cette implication à la gestion des ressources naturelles, qui doit être responsabilisé ? L'État est le propriétaire du domaine national sur lequel se trouvent les ressources naturelles pour lesquelles l'implication des populations est envisagée. Il y aura donc une situation d'effacement ou de limitation de la puissance publique. Qui est responsable ou doit être responsabilisé dans ce cas : les individus ou les représentants des collectivités locales ? Comment cette responsabilité devra être exercée au regard du maintien de certaines prérogatives ³ ou de la perception de l'État ? Il se trouve, par ailleurs, que la réalité de la mise en valeur d'un espace n'est reconnue comme telle qu'en cas d'utilisation agricole ou pastorale de la terre. À ce titre, le défrichement d'un espace ou son utilisation comme parcours consacrent sa mise en valeur ; à l'opposé, la gestion d'un espace en tant que "brousse" apte à fournir des ressources naturelles utiles n'est pas expressément prévue dans la législation sénégalaise sur le domaine national et, par conséquent, ne peut être un acte de mise en valeur. Le paradoxe qui en découle est le suivant : la loi se place dans une logique productiviste de développement qui reconnaît simplement l'exploitation des ressources naturelles comme la phase précédant la mise en valeur. Comment dès lors "gérer", puisque l'espace sur lequel doit s'exercer la gestion ne peut l'être que de façon très provisoire et de toute façon accessoire ? On se trouve en réalité plus devant une situation d'exploitation totale que de gestion durable pour ce qui concerne tout au moins les ressources vivantes. Un examen de l'histoire récente des fronts pionniers agricoles de ce pays montre presque partout une succession de trois phases : défrichements pour l'exploitation de combustibles ligneux ; exploitation des ressources fauniques sauvages et pastoralisme extensif ; utilisation agricole de l'espace. En somme, la question ouverte renvoie à la possibilité légale

2 Dans les stratégies de développement mises en œuvre par l'État sénégalais, dès sa mise en place, les notions de "zones pionnières", de "terres neuves" apparaissent comme une traduction réelle de sa vision des choses : la disponibilité de terres à conquérir pour des activités rurales très mobiles, curieusement, alors que l'image renvoyée par l'agriculture est plutôt celle de la sédentarité. Les fronts pionniers agricoles ont montré un dynamisme, jamais ralenti, entretenu par l'épuisement des sols dans les terroirs anciennement cultivés.

3 Cette question est particulièrement importante à propos des compétences de l'administration forestière, notamment en matière de police.

d'impliquer les populations à la gestion durable de ressources obtenues sur des espaces à statut précaire quant à leur vocation à produire ces ressources.

Quelle appropriation de la ressource ?

La participation à la gestion inclut-elle son étape ultime qui consiste en appropriation individuelle de la ressource, à savoir la privatisation pure et simple ? Si la réponse était affirmative, des questions subsidiaires apparaîtraient concernant notamment les modalités, les bénéficiaires, les réserves éventuelles par rapport au droit de propriété. Citons, pour exemple, l'opinion d'un hebdomadaire dakarais à la suite d'une rencontre sur l'exploitation forestière. Elle témoigne à la fois des réticences et des changements d'état d'esprit des responsables administratifs à propos de l'implication des populations : « Du côté de l'administration locale, on n'a pas manqué d'émettre quelques remarques, même si la réforme en vue mérite d'être encouragée. La question est de savoir s'il est aujourd'hui opportun de concéder aux collectivités locales des droits en matière de gestion forestière : il y a une certaine appréhension qui procède du souci de bien déterminer les responsabilités, afin d'éviter les dérapages qui aboutiraient aux litiges fonciers. Les craintes exprimées ne sont pas à négliger, mais l'on ne saurait continuer à marginaliser les collectivités locales dans la gestion des ressources forestières » (Diop 1993) ⁴. La réflexion conduite jusqu'ici sur la participation des populations insiste davantage sur les groupements institutionnalisés au niveau local, ce qui présente l'inconvénient d'ignorer les capacités de gestion des individus et, par ailleurs, de préjuger de capacités de gestion des structures locales représentatives. Quelle que soit la décision en dernier ressort, il paraît normal de s'interroger sur le niveau de responsabilité concédé aux représentants des populations : seront-ils mandataires au nom de l'État, ce qui impliquerait simplement une délégation de pouvoirs, ou agiront-ils à leur propre compte, ce qui amorcerait la privatisation ? Dans ce débat, seuls les bénéficiaires de l'élargissement de la participation — les populations, — sont identifiés, même si cela ne règle pas tous les problèmes en raison du caractère finalement impersonnel du terme, qui ouvre sur des perspectives de litiges. Par contre, les modalités de l'implication se trouvent étroitement liées à la question du droit de propriété dont l'application au domaine des ressources naturelles bouscule toutes les pratiques coutumières ou modernes en cours jusqu'ici.

⁴ Il semble que, dans l'esprit de nombreux responsables administratifs, cette dernière éventualité ne soulève pas d'objections majeures.

Droit d'usage et compétences techniques

À l'exception des aires protégées, l'État sénégalais ne s'est jamais opposé formellement à la pérennité de certains droits coutumiers comme le droit d'usage (ramassage du bois mort, exploitation à des fins strictement personnelles et domestiques de certaines ressources vivantes, pâturage du cheptel en zone classée, etc.) ; l'administration forestière, par exemple, a traditionnellement respecté certains droits, dans le cadre de pratiques usufuitières, à l'intérieur de la plupart des forêts classées.

On peut s'interroger sur la pérennisation de ces droits que l'implication des populations locales ne résout pas nécessairement. L'apparition d'intérêts économiques importants associée à une appropriation de la ressource peut être un facteur de remise en cause de ce droit. La privatisation le supprimerait de fait, le transfert de la gestion aux populations sans un contrôle précis de leurs obligations conduirait à une situation d'irresponsabilité relative comme on le constate, sur un autre plan, pour l'attribution des terres par les Conseils ruraux.

Si l'administration sénégalaise opère actuellement une *révolution culturelle* en modifiant sa relation avec les populations ⁵, le rôle de ses démembrements doit parallèlement être transformé. Ils devraient, entre autres prérogatives, se donner des responsabilités dans l'accompagnement des évolutions en cours : fournir un encadrement technique aux nouveaux partenaires-gestionnaires que seraient les populations, mais surtout exercer une mission de contrôle ou d'arbitrage pour le compte de la collectivité nationale. La capacité d'assimilation des problèmes environnementaux, surtout à l'échelle globale (changements climatiques, réchauffement, etc.), est généralement reconnue faible. Les situations contraignantes observées au niveau planétaire n'ont qu'un écho limité dans la perception des collectivités locales. Il en est différemment des problèmes survenus au niveau du terroir où les *stress* écologiques ont une répercussion immédiate sur tous les systèmes de production. Quel sera, dans ces conditions, le rôle exact des responsables nationaux dans la perspective d'un renforcement de la compétence technique des populations ? Il y

5 Plusieurs évolutions sont à signaler dans les textes récemment adoptés par l'État :
 — la DPNS (Direction des Parcs Nationaux du Sénégal) a révisé entre 1988 et 1990 son approche des populations riveraines de ses parcs vis-à-vis desquelles une politique d'ouverture et d'implication est tentée ;
 — le Code forestier (1993) reconnaît, entre autres innovations, les prérogatives des initiateurs de plantations forestières ;
 — le CONSERE (Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement), depuis sa création en 1993, promeut une ouverture systématique à tous les acteurs intervenant dans le champ de l'environnement. La révision en cours du Code de l'environnement devrait s'inspirer des mêmes principes.

a là une perspective pédagogique à laquelle ils ne sont pas nécessairement préparés.

La gestion du long terme

Il s'agit d'une dimension difficile à appréhender ou à faire respecter le cas échéant, surtout lorsqu'on intervient dans l'exploitation de la forêt ou de la faune sauvage qui se caractérisent par un recouvrement très long du capital investi. Le milliardaire britannique, J. Goldsmith se prononçait sur ce point en déclarant : « J'ai depuis longtemps des intérêts dans des exploitations forestières en Amérique du Sud et en Amérique centrale. Environ 98 % des forêts sèches et tropicales du Mexique ont été coupées. J'ai acheté les 2 % qui restaient pour les protéger. Pour ma part, je considère que le fait d'être propriétaire de forêt entraîne des responsabilités pour le long terme. Je ne donnerai donc pas dans la facilité » (Goldsmith 1994). Cet exemple ne paraît pas reproductible, pour le moment, au Sénégal : on se trouve face au point de vue de quelqu'un en mesure d'investir sur le temps. Il est possible cependant de s'interroger sur l'aptitude des responsables de l'administration environnementale de ce pays d'imposer le principe du long terme aux nouveaux partenaires qui émergent. La prise en compte du long terme correspond bien souvent à une option de luxe que seul l'État peut s'offrir, avec beaucoup d'efforts. À une échelle significative, aucune garantie ne peut être fournie sur l'intégration du long terme par les populations locales. C'est pourtant le but implicitement recherché à travers la volonté de les associer, ce qui doit permettre de mieux assurer la durabilité de l'exploitation des ressources naturelles. La gestion du quotidien, pour les populations, suppose évidemment de ne pas opter pour des perspectives lointaines ; or il s'agit de les faire participer à la gestion des ressources de l'environnement et en même temps de les persuader à l'investissement sur la durée. Le paradoxe est là !

Le nécessaire changement des mentalités

Le contrôle et la gestion de ressources ayant une valeur économique sont souvent porteurs de conflits ; ils nécessitent des arbitrages difficiles entre les prétendants constitués en collectivités ou intervenant à titre individuel. Ils supposent également un changement des mentalités pour rendre durable l'acte d'exploitation. Il convient aussi, à cet égard, de rappeler ce qui apparaît de plus en plus comme un phénomène à surveiller : malgré leurs déclarations parfois lénifiantes, les populations sont devenues très sceptiques, même si le temps n'a jamais été aussi favorable à l'application effective de concepts relatifs à "l'approche participative" ainsi qu'à la poursuite de l'expérimentation des "processus incitatifs".

Il s'agit ici de l'aptitude à passer de la simple cueillette des ressources presque librement accessibles (forme de prédation pure) à une culture de celles-ci (production rationnelle). Le pari le plus difficile à tenir pour les autorités responsables est d'arriver à produire un changement significatif des mentalités. Comment persuader les populations du fait que les ressources sont limitées et qu'il faut adopter une attitude responsable en adaptant les prélèvements d'exploitation à la capacité de reconstitution ? La réponse se trouve dans une obligation de procéder à une sensibilisation des cibles, ce qui nécessite du temps alors que la rapidité de l'épuisement des ressources crée des situations d'urgence peu favorables à la reconversion des mentalités et, au contraire, tout à fait stimulantes pour l'exacerbation de la pression sur les ressources. En dépit d'une très grande lenteur d'évolution, une modification des attitudes vis-à-vis des ressources naturelles se réalise progressivement. Je signale à ce propos l'exemple du RFPPN⁶, qui s'est investi dans une action de protection de l'environnement dans une aire protégée en sachant que les retombées ne seront ni immédiates ("nos enfants en bénéficieront..."), ni directes ("on compte sur le tourisme et le produit de nos activités en périphérie de la Réserve"). Un autre exemple révélateur de ce changement de mentalités peut être donné par la société vétérinaire *Vétégropha*, dans la Région de Thiès, qui a développé depuis quelques années une filière phytothérapeutique à partir des espèces de la flore locale⁷. Le succès de cette initiative peut prouver la rentabilité de l'investissement durable sur l'environnement et servir de modèle à reproduire dans divers secteurs. Les cas relevés sont suffisamment isolés pour souligner leur caractère exceptionnel ; ils ne feront école que difficilement et probablement dans plusieurs années. Ils ont le mérite cependant d'exister pour fonder un relatif optimisme.

Responsabilités des acteurs et contreparties pour l'État

Je retiens schématiquement trois catégories d'acteurs en précisant de suite que l'administration en charge des ressources naturelles devra exercer une tâche assez délicate d'arbitrage entre ces différents intervenants potentiels :

- Les communautés de base. À quel niveau doit-on les considérer (communauté rurale, village) ? La réponse n'est pas évidente. En

6 Regroupement des Femmes de Popenguine pour la Protection de la Nature, créé depuis 1986 pour contribuer à la réhabilitation d'une zone dégradée convertie en Réserve naturelle.

7 L'intérêt de cette expérience repose à la fois sur la culture de plantes locales connues pour leurs usages dans la pharmacopée locale et la fabrication des médicaments vétérinaires, qui constituent une voie de valorisation assez inhabituelle au Sénégal.

réalité la capacité d'engagement augmente à mesure que le territoire concerné se réduit⁸. On se trouve devant des phénomènes de proximité qui se compliquent en outre par les particularismes culturels et ethniques.

- Les groupements organisés sans but lucratif (ONG, Associations, etc.). Ils ont des capacités d'organisation et de mobilisation très grandes qui sont à la base de leur efficacité. Leur stratégie, appuyée par les États du Nord et les agences d'aide, développe une revendication à l'implication parfaitement entendue qui se concrétise par leur reconnaissance en tant que partenaires de l'État. Leur position comme intermédiaires entre populations et État ne se discute pas ; leur rôle de gestionnaires mérite des réflexions supplémentaires.

- Les privés (individus, GIE, sociétés anonymes). Ils sont, a priori, les meilleurs gestionnaires puisque leur action a comme enjeu leur propre bien. La difficulté se trouve dans le fait que l'objet de la gestion n'est pas une matière comme une autre ; les critères de déontologie doivent la régir pour contenir les risques de spéculation et de dévastation entraînés par la recherche du profit.

Le principe de la concession des ressources naturelles, dont l'État central s'attribuait seul la propriété jusqu'ici, consiste à confier l'exploitation à un de ses démembrements, en particulier le Service des Eaux et Forêts. La concession à faire en direction des populations change profondément la situation et ses conséquences : « Qui en a la propriété et, par conséquent est apte à les gérer à son avantage, par concession, par exploitation directe ? Les exemples sont nombreux : (...) les combustibles ligneux, (...) les produits de cueillette, la chasse, etc. Il y a là une source potentielle de conflits si les bénéficiaires ne sont pas clairement reconnus, surtout pour des ressources susceptibles d'avoir une incidence réelle sur l'économie des collectivités locales. À défaut d'une reconnaissance par l'État de droits des (collectivités) sur leurs ressources, on peut s'interroger sur l'autonomie et la viabilité économiques de nombreuses régions » (Ndiaye 1994). Il en sera de même pour d'autres intervenants. Ils portent aussi sur les concessions en matière foncière qui peuvent se révéler décisives mais aussi sur des limites à considérer.

Si les collectivités locales sont déjà compétentes en matière d'affectation foncière, leur rôle devrait être élargi pour autoriser la gestion du patrimoine naturel ou la définition du statut d'espaces spéciaux. Ainsi, la possibilité de procéder au classement de zones pourrait conduire à la création de forêts classées (...) à vocation

⁸ Au cours d'enquêtes menées dans les communautés rurales riveraines du Niokolo-Koba en 1994, la question des conditions de l'engagement en faveur de ce Parc a été plusieurs fois posée aux responsables locaux. Leur réponse a systématiquement évoqué l'exigence de retombées à un niveau qui ne dépasse pas le village ou la Communauté rurale ; ils ne s'impliqueront pas si cela doit profiter au Département ou à la Région.

régionale. Un autre aspect du problème concerne la possibilité qui serait accordée aux collectivités de mettre en application des mesures conservatoires pour des motifs d'intérêt local. Cela devrait aboutir à la mise en application d'interdictions diverses (prélèvements, implantations, etc.) et à la valorisation des ressources naturelles (filières, normes, etc.). La justification d'une telle mesure est en rapport avec la forte capacité de mobilisation des populations et de surveillance de leurs initiatives locales (niveau de décision et niveau d'application).

« L'environnement s'inscrit dans un ensemble cohérent et, à ce titre, ne doit pas être perçu comme une juxtaposition d'ensembles territoriaux aux intérêts spécifiques et exclusifs. Il y a des limites à l'autonomie locale que l'État devra clairement faire admettre aux collectivités décentralisées lorsque l'intérêt le justifie. Par exemple, la plupart des forêts classées sont spatialement morcelées entre Communautés rurales, Arrondissements, Départements et Régions. Un démembrement sur la base de l'emprise actuelle de chacune de ces entités est possible si un mode d'implication des populations riveraines est prévu et des mécanismes de rétrocession d'une partie des recettes générées convenus avec elles » (Ndiaye 1994).

Une question fondamentale est que la participation a souvent été perçue sous l'angle de concessions faites par l'Autorité publique mais sans contreparties réelles⁹. Un intérêt bien compris suppose des avantages réciproques, peut-être aussi des obligations égales : quels seront désormais les avantages que l'État pourra retirer de l'élargissement aux populations de sa gestion auparavant exclusive du patrimoine naturel ? Dans la même perspective, quelles seront les contreparties que les nouveaux bénéficiaires devront assumer ? Sur ce dernier point, le Code forestier de 1993¹⁰ prévoit un certain nombre de prérogatives au bénéfice des collectivités locales. Ces dispositions peuvent amorcer le processus de reconnaissance et d'attribution de la valeur réelle de ressources naturelles qui, en tant que matières premières, n'ont aucune valeur au moment où se fait l'acte de cueillette.

9 À cet égard, un cas typique est celui de la SARL de Bandia qui a bénéficié, en 1986, d'une concession de 300 ha, dans la forêt classée du même nom, pour procéder à la restauration de l'habitat et au repeuplement animal. Aucune obligation de contrepartie n'a été exigée pour une attribution de 50 ans ! On retrouve là un des problèmes de l'implication des privés, mentionnés plus haut : l'État cède "gratuitement" une ressource équivalant à un espace naturel et les populations locales ne sont pas forcément intéressées directement dans cette opération.

10 Il s'agit de sa partie législative.

Quelques recommandations stratégiques

Les propositions suivantes sont provisoires, car elles doivent encore être éclairées par les nombreuses expériences, que j'ignore en partie, dont le déroulement heureux peut concilier la nécessité de préserver la durabilité des ressources et la fourniture de produits et de revenus aux populations. Elles soulignent que la volonté de procéder à l'implication des populations peut s'inspirer d'un certain nombre de faits.

Apprendre la leçon des échecs passés

Il suffit de rappeler les expériences souvent malheureuses de nombreux projets de reboisement pour se convaincre que les politiques conduites en milieu rural sénégalais doivent inciter à la prudence dès lors que l'ambition est de réduire les risques d'erreurs. En ce qui concerne les ressources naturelles, faut-il le souligner, les erreurs d'appréciation sont irrémédiables ou réparables à des coûts prohibitifs ou alors dans des délais très longs. C'est valable pour les eaux et les sols, mais cela est encore plus évident pour les ressources vivantes, menacées dans leur diversité de façon généralement irréversible. Dans les politiques à mener qui devront servir de charpente aux actions à caractère stratégique, il sera déterminant de garder en vue le rôle de trois acteurs :

- L'État a une responsabilité fondamentale dans la définition des principes et orientations, sans compter que la réduction de ses pouvoirs est en jeu. Il lui faudra tirer la leçon de sa gestion administrative de l'environnement sous peine, à défaut, de retrouver un bilan lourd à assumer au plan écologique. Cela veut dire que la responsabilisation effective et non le maintien d'une certaine tutelle des populations devra être réalisée avec efficacité.

- Les ONG ont connu des succès significatifs par rapport à l'État dans l'action globale sur l'environnement. Il y a toutefois, de leur part, une "irresponsabilité" de fait parce qu'elles n'ont jamais eu de comptes à rendre, particulièrement aux populations qu'elles se proposaient d'assister. Si les leçons du passé sont tirées, elles sont en mesure de se positionner en intermédiaires utiles entre autorités et populations plutôt qu'en substituts.

- Les populations doivent retourner l'apparente image de passivité qu'elles ont affichée ; elles devront initier des actions concrètes et surtout durables vis-à-vis des questions environnementales. De plus, en insistant sur le fait que la revendication pour l'implication à la gestion des ressources naturelles se fonde d'abord sur l'intérêt économique de celles-ci ¹¹, on met le doigt sur la question de l'argent et de sa capacité

¹¹ La dimension culturelle existe et mériterait des développements, mais elle n'a pas été prise en compte ici.

de perversion. Occulter cette réalité signifie nier les problèmes d'éthique.

Identifier ensemble les problèmes et proposer des solutions sans faire de promesses

La déclaration est facile à énoncer ; la surenchère démagogique fait qu'elle apparaît vite dure à tenir en raison de la difficulté à mobiliser les populations si on s'abstient de faire des promesses. Identifier ensemble les problèmes suppose la reconnaissance d'un partenariat vrai, établi sur la reconnaissance mutuelle de la responsabilité du partenaire. Il n'est pas aisé de convaincre l'État qui est habitué à imposer ses solutions. Cette situation est appelée à changer avec, toutefois, deux obstacles à lever au niveau des populations : il n'est pas dit qu'elles soient prêtes à modifier leur comportement d'acceptation de solutions toutes prêtes ; elles ne constituent pas un acteur homogène, et le dialogue avec elles entraîne fréquemment des lenteurs procédant de pesanteurs sociales.

Répondre à des problèmes à la base tout en évitant les déceptions

Pour être orientée vers le succès, l'implication des populations ne peut concerner, en principe, que les problèmes identifiés à la base. Le pragmatisme ainsi mis en œuvre présente l'avantage de constituer une réponse à des contraintes vécues et de parier sur la capacité de discernement et d'initiative des populations. J'ai évoqué, plus haut, la situation de rareté qui aboutissait à une augmentation de la pression sur les ressources (eau, pâturages, combustibles ligneux, divers produits de cueillette, etc.). Celle-ci est un puissant vecteur de conflits pour l'accès aux ressources naturelles. Il convient de surveiller de près, à ce titre, les segments de la population pénalisés par un partage jugé inégal qui peuvent s'adonner à des actions de sabotage traduisant la déception : feux criminels dans des réserves sensibles, pâturage délibéré du cheptel domestique dans les aires classées, coupe clandestine de zones reboisées, surexploitation de secteurs fragiles, etc. On observe une exacerbation du sentiment de déception lorsqu'une mise en défens des ressources a été imposée ou librement acceptée et que l'exploitation ultérieure est concédée à des bénéficiaires ne ressortissant pas de la région. La fabrication du charbon de bois et la concession de la chasse amodiée sont en train de vérifier la frustration qui s'exprime de plus en plus ouvertement.

Conclusion

Il n'est pas commode de conclure une telle présentation des faits qui montre finalement qu'il y a autant de raisons de procéder à un

élargissement de l'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles que de menaces à circonscrire. Les choix paraissent limités, dans la mesure où la politique de l'exclusion n'est plus viable mais, dans le même temps, l'anarchie et l'irresponsabilité ne peuvent plus être pérennisées, en rapport avec l'épuisement reconnu des ressources. Je schématiserai peut-être en mettant l'accent sur ces points qui semblent des préalables majeurs dans l'optique d'une implication réussie : la connaissance précise des ressources, par l'inventaire, et la quantification de leur niveau de disponibilité et de consommation avant toute décision d'utilisation ; la formulation de règles de conduite scientifiquement fondées, économiquement réalistes et socialement acceptables pour la gestion des ressources naturelles ; la prise en compte systématique du futur et de la particularité du patrimoine naturel par tous les intervenants, décideurs comme bénéficiaires, opérant dans le champ des ressources naturelles.

Bibliographie

BARBAULT Robert

1994 « La biodiversité » [: 139-149], in J. COUDRAY & M.L. BOUGUERRA (éds.), *Environnement en milieu tropical*, AUPELF-UREF, ESTEM [Collection "Universités Francophones"].

DIOP Mbagnick

1993 « Une gestion participative controversée », *Le Témoin Actuel*, Hebdomadaire, Dakar, n° 167, 19 octobre : 8

GOLDSMITH Jimmy

1994 « En gérant des forêts, j'agis pour le long terme », Interview du milliardaire Jimmy Goldsmith, *L'Expansion*, 3/16 février 1994 : 80-81.

NDIAYE Paul

1994 « La région à la suite de l'État ? Réflexion sur la gestion locale de l'environnement » [: 195-201], in ENEA (éd.), *La décentralisation au Sénégal : l'étape de la régionalisation*. Actes du Séminaire du 2 au 4 mai 1994, Dakar, ENEA : 258 p.

Postface

De l'historicité et de la validité du concept de "développement durable"

Charles BECKER

Les contributions et le titre de cet ouvrage font référence au concept de "développement durable", qui est composé d'un terme plus anciennement connu — le "développement" — et d'un autre, "durable", d'usage récent. Les auteurs comme les éditeurs n'ignorent pas les nombreux débats autour de ce concept double, qui n'a pas forcément le même sens selon les utilisateurs, selon qu'ils se réfèrent à des courants de pensée et à des disciplines scientifiques diverses allant de l'agronomie à la géographie, de l'économie à la sociologie, de la science politique à la démographie, des sciences naturelles à l'histoire, sans oublier les "décideurs" des organismes internationaux et les acteurs locaux. Les économistes surtout ont dominé et orienté les débats autour du terme de développement, privilégié dès avant, et surtout après les accessions de nombreux pays du Sud aux Indépendances (Coquery *et al* 1988 ; Latouche 1988 ; Rist 1996). Aujourd'hui, ce sont également les politologues et les démographes qui interviennent très fortement dans les discussions sur la "durabilité" du développement, au sein desquelles les économistes et les agronomes conservent leur voix et leurs approches.

Ronald Jaubert et Philippe Tersiguel, surtout, mais aussi d'autres contributeurs du présent recueil ont évoqué l'émergence du concept de "développement durable", qui a été liée à une réflexion et à un emploi généralisé des notions d'"environnement" et de "croissance démographique" rapide. Ces concepts sont apparus à un moment de l'histoire des pays du Sud, où, face à de graves difficultés économiques, on s'interroge sur la disponibilité des ressources et leur gestion. Pourquoi cette émergence est-elle si récente, pourquoi a-t-on promu et privilégié ce(s) concept(s) comme outils d'analyse et d'action, et pourquoi ne les a-t-on pas utilisés plus tôt ? Une interrogation historique est ici nécessaire pour situer les conditions dans lesquelles ils sont apparus, pour évaluer la pertinence de leur usage et aussi pour juger de leur véritable nouveauté. Un usage immodéré et un recours trop généralisé à un tel concept ne présenteraient-ils pas des ambiguïtés, et ne

traduiraient-ils pas une volonté somme toute un peu facile de désigner par des noms nouveaux des réalités qu'on connaissait déjà ?

La nouveauté du terme est réelle, mais occulte dans une large mesure des réalités historiques fondamentales dont il importe de tenir compte. Malgré les facteurs nouveaux, surtout démographiques et sanitaires, qui ont caractérisé le XX^e siècle, les sociétés sahéniennes ont depuis très longtemps modelé, utilisé, géré un environnement caractérisé par des contraintes extérieures fortes, qu'elles soient climatiques, économiques ou politiques. Avec, dès le XV^e siècle, le développement de la traite des esclaves qui a caractérisé durant plusieurs siècles les rapports du Nord et du Sud, ensuite avec l'épisode d'une domination extérieure où les sociétés du Sahel comme d'autres ont été confrontées à l'ordre colonial, et enfin avec les décennies post-Indépendances avec les crises nombreuses et multiformes qui ont affecté les sociétés et les pays sahéniens.

Développement, environnement et développement durable : l'évolution des discours des sciences sociales

D'origine anglo-saxonne, le concept de développement durable a émergé des débats internes aux institutions internationales, autour du développement économique et de la croissance démographique, ainsi que des discussions suscitées par les initiatives de ces organismes pour orienter les politiques économiques, agricoles, démographiques dans les pays du Sud, mais par delà ces enjeux spécifiques, il a été fondamentalement et immédiatement lié à celui plus général d'environnement, dont l'usage s'est généralisé assez récemment, mais dont le contenu est évoqué depuis longtemps sous des formes diverses par les auteurs relevant de plusieurs disciplines scientifiques (Becker 1993). Une analyse de la littérature permet de montrer comment ces concepts ont été introduits et utilisés, comment ils se sont diffusés vers les autres disciplines et comment leur signification a été infléchie dans des sens particuliers. Celui de développement durable est neuf, et renvoie à des questions nouvelles, dont l'analyse et la solution exigent cependant un recours à l'histoire, comme le souligne avec force la préface de Jean-Pierre Deléage.

C'est plus particulièrement dans l'étude des sociétés non occidentales, qualifiées longtemps de "primitives" par les ethnologues et même par les sociologues, que le lien des sociétés avec la nature a été décrit et conçu comme déterminant dans l'élaboration des structures sociales, symboliques, religieuses, avec parfois une idéalisation de ces sociétés. Par la suite, avec les travaux de Georges Balandier et Paul Mercier, l'attention des sociologues s'est portée sur les évolutions et on a distingué ainsi des modes de vie, de production, des types

d'organisation sociale qui sont mis en relation avec la diversité des milieux. Cependant le concept d'environnement a été peu utilisé par les sociologues ; il apparaît en liaison avec celui de développement durable, comme un thème sociologique qui concerne non seulement les sociétés industrielles, mais aussi les sociétés du Sud (Pontié & Gaud 1992). Ce serait un outil de travail qui permet de mieux situer les sociétés du Nord et du Sud par rapport à des enjeux et à un destin communs : l'avenir de la biosphère. Les travaux les plus récents en anthropologie du développement ont ajouté une insistance sur les associations paysannes, les formes de pouvoir, les savoirs locaux et la participation des acteurs, sans toujours se référer explicitement à la notion de développement durable (Jacob & Lavigne Delville 1994 ; Dupré 1991 ; Blundo *supra*).

Le concept d'environnement a été peu utilisé par les démographes, jusqu'à une date récente. Cependant la discipline étudie le nombre et la répartition des hommes dans l'espace. Cette étude des populations humaines s'effectue en rapport avec leur renouvellement par le jeu des naissances, des décès et des mouvements migratoires. De par son histoire, cette discipline a été liée à la constitution de l'épidémiologie, qui met en lumière les déterminants de la santé, en particulier certains facteurs environnementaux.

Avec des méthodes surtout quantitatives, ses thèmes de réflexion ont porté sur les densités, les caractéristiques des populations et les équilibres démographiques (surpopulation ou sous-population ou sous-peuplement), en prenant en compte la question des ressources disponibles. C'est là où la discipline a exprimé surtout ses préoccupations environnementales.

Comme le souligne Ronald Jaubert, les démographes ont été sollicités fortement dans les débats sur le développement durable, et ont été invités à se prononcer sur les relations entre population-ressources-production, dans le contexte de croissance démographique rapide dans les pays du Sud où les crises de production sont fréquentes (Gendreau *et al.* 1996).

En économie, et surtout pour l'économie du développement, la question des ressources naturelles, de leur gestion, des productions et des crises de production (agricole) reste très actuelle. Elle a suscité des débats nombreux après les indépendances, dans le contexte de la transition démographique et des déséquilibres entre la production industrielle et la production agricole. Ce sont surtout les épisodes de crise de production, avec les "sécheresses" et les "famines", qui ont provoqué des réflexions et des débats, en particulier au début des années 70 pour le Sahel (Collectif 1976 et 1980 ; Copans 1973 ; Timberlake 1985).

On peut citer en particulier les discussions autour de la "révolution verte", des coûts du développement industriel et des obs-

tacles au développement agricole, ainsi que de la définition des objectifs économiques du Tiers-Monde. Mais, comme le montrent les études réunies par René Gendarme et Jean Brot (1996) et aussi de nombreux autres travaux, l'économie du développement renvoie aux acteurs du "développement". Une telle insistance était déjà très présente dans l'approche de François Perroux, de Mamadou Dia (1957) et dans les projets conçus autour du R.P. Joseph Leuret et du groupe "Économie et Humanisme".

Les géographes ont été promoteurs du concept d'environnement et d'écologie. Ils en font une utilisation abondante, depuis les fondateurs de la géographie humaine qui ont souligné l'équivalence entre les notions de milieu et d'environnement. Dans un ouvrage posthume, Vidal de la Blache fait de la géographie la science des relations entre l'homme et le milieu. Il met en liaison la question de l'environnement avec celle de toutes les autres sciences humaines et même naturelles :

« À mesure que les rangs de la population humaine se sont épaissis, de nouveaux rapports ont été noués avec le sol. Des groupes en nombre croissant ont senti la nécessité de se localiser, de prendre racine dans une contrée plus ou moins déterminée. Volontaire peut-être et spontanée chez les uns, cette concentration a été pour d'autres un effet de force majeure, résultant de poussées qui les ont refoulés dans des régions moins hospitalières. Il est difficile d'admettre que ce soit en vertu d'un libre choix que des sociétés humaines aient accommodé leur existence au climat du Sahara ou à celui des régions circumpolaires, au point d'en paraître aujourd'hui inséparables. Progressivement donc et par une suite d'événements dont l'histoire ne montre que les répercussions ultimes, un tassement s'est opéré entre les milliers, puis les millions d'hommes qui avaient à s'arranger de l'espace que les eaux, les déserts glacés ou arides laissaient libre. L'occupation s'est faite plus intensive. Les habitants ont dû se mettre en complète harmonie avec l'entourage et s'imprégner du milieu.

Sous le nom de milieu, cher à l'école de Taine, sous celui d'*environnement*, d'emploi fréquent en Angleterre, ou même sous celui d'*écologie*, que Hæckel a introduit dans la langue des naturalistes, — termes qui au fond reviennent à la même idée —, c'est toujours la même préoccupation qui s'impose à l'esprit, à mesure que se découvre davantage l'intime solidarité qui unit les choses et les êtres. L'homme fait partie de cette chaîne ; et dans ses relations avec ce qui l'environne, il est à la fois actif et passif, sans qu'il soit facile à déterminer en la plupart des cas jusqu'à quel point il est soit l'un soit l'autre » (Vidal de la Blache 1922 : 103-104).

Maximilien SORRE publie en 1943 *Les fondements biologiques de la géographie humaine*, sous-titré *Essai d'une écologie de l'homme*, où s'affirme au maximum les préoccupations environnementales de l'auteur et où sont mises en relief toutes les relations de la géographie avec les sciences de la nature et de la vie. En 1957, le même auteur considère encore les convergences des préoccupations des géographes,

des historiens et des sociologues dans l'étude des milieux, en évoquant longuement le concept d'écologie qui est à la confluence de savoirs multiples — des sciences naturelles et des sciences sociales.

On a plus récemment assisté à un développement de la géographie des paysages, avec l'étude des facteurs de la conservation ou de la dégradation des paysages (Richard 1989 et 1990 ; Ndiaye 1992). Ces travaux insistent sur les modifications de l'environnement, en combinant une approche biogéographique et physique avec une attention aux facteurs humains et sociaux.

À travers la variété des discours et avec des insistances particulières, selon les moments et les acteurs sociaux, on remarque de lentes gestations qui ont permis de mieux poser la question fondamentale des relations et interactions entre l'homme, les sociétés et les milieux.

Pour une histoire de la gestion de l'environnement par les sociétés du Sahel : idéologies et pratiques sociales

On n'a pas évoqué l'histoire dans le rappel des discours disciplinaires, parce que les historiens de l'Afrique sont restés longtemps assez absents et ont peu étudié les contraintes et les réponses sociales du passé, les idéologies et les pratiques en matière de gestion de l'environnement. Les crises des années 1970 dans le Sahel ont provoqué la réflexion. Deux numéros spéciaux des *Cahiers d'Études africaines* (Collectif 1980 ; Chauveau 1986) nous paraissent significatifs à cet égard. Les études historiques s'orientent alors vers une réflexion sur des travaux de nature diverse, qui ne sont pas forcément et exclusivement historiques. Selon Jean-Pierre Chauveau, il est possible de distinguer deux tendances dans ces études plus anciennes, qui se réfèrent au vieux débat entre déterminisme géographique et déterminisme socio-culturel :

— certains auteurs considèrent que l'histoire économique et sociale précoloniale serait assez proche d'une "histoire naturelle" dominée par la spécialisation et la complémentarité de fait entre les vastes zones écologiques africaines, au détriment de la division des tâches internes à ces sociétés et aux différents types de milieux ;

— d'autres auteurs ont plutôt souligné le caractère historique de l'utilisation du milieu, sous l'effet de dispositifs étatiques, des phénomènes de marché et des relations d'échanges largement autonomes vis-à-vis du déterminisme du milieu.

Jean-Pierre Chauveau propose d'insister sur la *médiation historique* du rapport entre milieu et société qui est mise en avant par les études novatrices de ce dossier :

« Non pas seulement parce que le caractère historique est un attribut évident des sociétés et qu'il est 'naturel' de faire intervenir l'histoire à propos de la

question qui nous préoccupe : toute discussion sur les relations milieu-société porte spontanément sur un ensemble d'informations situées et datées... C'est plutôt cet aspect 'naturel' et spontané de la référence historique qu'il s'agit d'approfondir en nous plaçant délibérément *dans la durée* » (Chauveau 1986 : 7-8).

De ce fait la tâche de l'histoire serait d'observer simultanément dans la durée et dans l'espace les rapports entre *le temps des sociétés* (la succession des événements sociaux et politiques, les évolutions et les ruptures) et *le temps du milieu* (avec les fluctuations saisonnières et les changements à long terme, produit de cristallisations successives), qui représentent deux temporalités de nature différente.

Par ailleurs, dans beaucoup de disciplines autres qu'historiques, une conscience a été prise de l'importance des éclairages historiques. Selon Yves Gillon (Gillon 1992 : 30),

« la compréhension de l'impact humain sur les écosystèmes africains demande que cette intervention soit replacée dans son contexte historique, relativisée comparativement aux dynamiques éco-climatiques et modulée suivant les particularismes régionaux ».

Les historiens de l'Afrique, peu intéressés aux problèmes de l'environnement avant les années 70, ont été largement devancés par les géographes, les naturalistes, les médecins dont les réflexions sur les milieux représentent aujourd'hui des sources inestimables pour la recherche et la réflexion historique. Leurs travaux ont été en quelque sorte sollicités lors des crises, en période d'urgence et de nécessité de l'action : les sécheresses et les crises de subsistance ont été des facteurs décisifs de l'émergence de thèmes environnementaux dans l'histoire africaine (Cordell & Gregory 1987 ; Kjekhus 1977, rééd. 1996 ; Miller 1982 ; Nicholson 1971, 1976 ; Petit-Maire 1984 ; Brooks 1985, 1993 ; Webb 1995 ; Watts 1983 a et b). Dans ces études générales l'histoire du climat et de la végétation n'est pas considérée pour elle-même, mais est mise en relation avec l'histoire de sociétés soumises à des contraintes fortes et adoptant des modes variés de gestion de leurs ressources.

L'histoire du Sahel — zone aux équilibres écologiques fragiles — a été prise comme exemple privilégié (Becker 1985, 1986, 1988 ; Brooks 1985, 1993 ; Chastanet 1983 ; Giri 1994 ; Searing 1993 ; Webb 1995). Elle a servi à montrer que les facteurs naturels sont indissociables de facteurs humains et sociaux. De multiples formes de gestion, d'exploitation, voire de surexploitation des espaces ont prévalu ; on a connu ainsi des solutions allant de formes de survie dans des milieux très menacés à des migrations importantes. Un rappel des étapes de l'histoire de l'environnement au Sahel n'est pas sans intérêt pour manifester comment les sociétés ont géré les contraintes et répondu

lors des crises qui les ont menacées et parfois affectées au point de les faire disparaître. Pour manifester aussi que, depuis de longs siècles, cette gestion et ces réponses interviennent dans le cadre de relations inégalitaires avec les pays du Nord, de la traite des esclaves en passant par la domination coloniale jusqu'au système d'échanges postcolonial.

Les civilisations protohistoriques

L'historien constate des ruptures historiques : la descente des populations à partir du "Sahara néolithique verdoyant" vers le sud, la présence de nombreuses traces d'occupation humaine sur les franges désertiques, en particulier les terroirs gangara en Mauritanie (Daveau & Toupet 1963), la richesse des civilisations du fleuve Sénégal qui ont prospéré dans un environnement diversifié (Chavane 1985 ; Bocoum, S. & R. McIntosh, à paraître), la multiplicité et la variété des sites de la protohistoire sénégalienne qui étaient situés le long de vallées fertiles qu'on suit actuellement avec un réseau hydrographique fossile.

Des mouvements de population notables sont signalés pour cette période, mais on note aussi la disparition mystérieuse des constructeurs des milliers de monuments mégalithiques sénégalais. Ces faits sont évoqués avec insuffisamment de précisions, mais la mémoire collective a surtout eu conscience de la dégradation de l'environnement et des facteurs humains auxquels est attribué un rôle réel : la légende du serpent Bida, expliquant la dispersion des habitants de l'empire ouest-africain du Wagadu, qui connaît de nombreuses variantes locales, traduit cette perception de l'action de l'homme dans les processus environnementaux.

Les conditions écologiques et la traite atlantique : des sociétés face à la violence et à la péjoration climatique

Les conditions écologiques, définies comme les rapports entre les sociétés et leur environnement naturel, se sont modifiées de manière significative dans le contexte de la traite des esclaves et du commerce atlantique. L'exemple de l'espace sénégalais, privilégié en raison de la richesse des sources, illustre ce constat : les débats suscités par la synthèse de Philip Curtin (1975), autour de l'initiative historique et de la maîtrise des sociétés sénégalaises sur leur production et leurs relations commerciales, ont souligné que la dégradation des conditions écologiques est intervenue dans un contexte historique global, où des modifications démographiques, dans la structure et la répartition géographique de la population, ont été liées à des transformations sociales, économiques, politiques et religieuses (Barry 1985 ; Becker 1985, 1986, 1988 ; Brooks 1993 ; Giri 1994 ; Searing 1993 ; Webb 1995). Ainsi, les famines (faits socio-économiques qui ne résultent jamais des

seules "causes" naturelles) ont été, dans certaines zones, la source d'un accroissement de la mortalité que les textes décrivent sans le chiffrer avec précision et qui a été provoqué directement (morts "de faim") ou indirectement (malnutrition engendrant une plus grande fragilité de la population et une moindre résistance aux maladies, voire aux épidémies).

Des stratégies paysannes ont été mises en œuvre face aux stratégies commerciales des commerçants européens et africains lors des crises alimentaires et des crises de production. Comme la survie des sociétés paysannes, étatiques ou acéphales, a toujours signifié la recherche de l'autosuffisance alimentaire des méthodes traditionnelles ont été utilisées il y a deux, trois ou quatre siècles pour y parvenir — rationnement, conservation des surplus durant plusieurs années, distribution dans le cadre des réseaux familiaux ou des groupes villageois et sociaux. Pendant les années de pénuries, beaucoup plus nombreuses au 18^e siècle, les stratégies paysannes ont été confrontées à des stratégies commerciales contradictoires. Les stratégies paysannes se sont modifiées et ont pris des formes diversifiées, bien qu'elles aient tenté de préserver la cohésion des groupes de production. Une étude approfondie sur le commerce des denrées alimentaires traditionnelles, la variation des tarifs, le commerce des produits comme les peaux, le poisson séché, le sel, l'or, l'ivoire, mais aussi des produits majeurs tels que les captifs et la gomme, prouve que les comportements ont changé lors de crises. Les réponses paysannes aux sollicitations du commerce atlantique ont parfois été imposées par le pouvoir politique, et sont restées souvent négatives et soucieuses de préserver les équilibres fragiles de l'auto-subsistance. Parfois aussi ce furent des stratégies du désespoir : migrations massives vers des zones moins touchées, vente à bas prix de "richesses" comme le bétail, voire encore la vente d'enfants et d'adultes comme captifs.

Deux thèmes sont très liés dans l'histoire de l'environnement durant cette période : les crises de subsistance et les crises sanitaires. Leur étude conjointe apporte de nombreuses indications sur les réponses des sociétés, sur la mortalité qui les a affectées mais aussi sur les migrations qui ont souvent fait partie des stratégies paysannes lors des crises alimentaires. Monique Chastanet (1983) décrit, à l'aide des nombreux documents sur les crises de subsistance de la seconde moitié du XIX^e siècle, leur durée et les étapes de la crise écologique, les stratégies locales, mais aussi les conséquences démographiques. Les crises sanitaires ont été plus fréquentes ou se sont aggravées au XIX^e siècle, avec des épisodes épidémiques qui se succèdent parfois très rapidement (Becker 1993). Plusieurs maladies sévissent dès lors à l'état endémique et les sociétés concernées élaborent des stratégies diverses pour faire face à ces crises souvent concomitantes.

Enfin et surtout, le développement de la violence, aussi bien à l'intérieur des États engagés dans le commerce atlantique qu'entre ces États, est un trait dominant qui a laissé des traces très profondes, avec des effets démographiques et des transformations sociales majeures, dont les traces demeurent visibles.

Stratégies de survie et migrations au cours du 20^e siècle

La perte démographique entraînée par la traite atlantique a été lourde et, en grande partie de ce fait, l'Afrique a été considérée comme un continent sous-peuplé lors de la conquête coloniale. Lorsque commence la conquête et la progression européennes vers l'intérieur de l'Afrique, du milieu du XIX^e jusqu'à la première décennie du XX^e siècle, les puissances impériales manifestent la volonté de compter le plus grand nombre de sujets et le maximum de superficies à mettre sous tutelle pour y développer la production et le commerce.

La Première Guerre mondiale a entraîné une réflexion sur l'état de santé des populations et a renforcé cette obsession démographique, qui est bientôt traduite par le slogan "faire du noir". Plusieurs éléments se sont conjugués : d'abord la prise de conscience, lors du recrutement massif des troupes noires, du médiocre état de santé des jeunes recrues, ensuite celle du coût démographique induit par le conflit, et enfin le besoin urgent de main-d'œuvre pour tirer profit des colonies que la propagande du parti colonial appelle à développer pour promouvoir le "réservoir colonial". Ce mouvement d'opinion se prolonge dans un vaste programme de "mise en valeur" de l'empire dont le Gouverneur Albert Sarraut a été un des plus ardents promoteurs. Après la guerre, le problème de la santé indigène est nettement relié à la pénurie de main-d'œuvre et s'exprime en terme de production : "il faut développer les races indigènes en qualité et en quantité". Cependant le développement sanitaire et la croissance démographique, perceptibles à partir des années 1930 en raison de progrès sanitaires, restent assez lents.

Les liens entre l'économie et la démographie ont été étroits en situation coloniale où la mise en valeur signifiait une exploitation des ressources, une production extravertie avec le développement des cultures de rente (Cordell & Gregory 1987), avec l'occupation de terres nouvelles et les migrations. Ces migrations sont économiques, mais sont souvent déterminées par des épisodes de crise de subsistance dans les pays d'origine (Becker, Diouf & Mbodj 1987 ; Chastanet 1983).

C'est la période où la conquête des terres neuves a été à l'origine de conflits entre pasteurs et cultivateurs, nomades et sédentaires. Par ailleurs le constat d'une péjoration climatique — dessèchement

(Hubert 1920) et problème de l'eau — oriente les analyses des agronomes (Mission Portères 1952) qui incriminent les sociétés, voire des groupes sociaux particuliers dans la dégradation des milieux tropicaux.

Les études minutieuses de géographes ou de sociologues évoquent cependant l'histoire des sociétés et les savoirs paysans (Pélessier 1966 ; Thomas 1958/59 ; Dupré 1991) : elles insistent, en creux, sur l'ignorance, de la part des administrateurs coloniaux, des modes locaux de gestion des ressources et de l'environnement, qui s'est traduite par des mesures autoritaires et imposées qui ont été difficiles à mettre en œuvre ou ont fait l'objet d'un refus obstiné des populations : à cet égard, l'exemple de l'échec des sociétés indigènes de prévoyance a été particulièrement significatif.

*Après les Indépendances : des États, des espoirs
de développement, des crises de production, des acteurs sociaux*

L'accession à l'indépendance des États africains a fait naître des espoirs de développement, traduits par des plans de développement. Dans plusieurs pays du Sahel, des projets économiques et sociaux ont été élaborés autour du R.P. Leuret, avec d'une part une croyance en la possibilité d'un développement, ou d'une croissance économique susceptible de satisfaire les besoins des sociétés (sans s'interroger sur la dégradation ou la disparition des ressources), et d'autre part une idéologie de l'animation, de la coopération, de la décentralisation et de la participation (République du Sénégal 1959 ; Leuret 1958). Pour des raisons diverses selon les pays, les événements n'ont pas permis de concrétiser ces dernières idées qui ont vite été mises en veilleuse, et abandonnées durant près de trois décennies.

Pendant ce temps, des dynamiques démographiques et sociales fortes se sont affirmées : elles ont entraîné une extension des zones productrices pour l'exportation, un développement parfois conflictuel de l'exploitation des ressources halieutiques (Cormier-Salem 1992, 1994), un glissement du Bassin arachidier sénégalais vers l'est et le sud, et partout dans le Sahel des mouvements migratoires intenses — internes, régionaux ou internationaux — ainsi qu'une accélération de l'urbanisation. Elles sont à mettre en relation avec une péjoration climatique très nette lors des trois dernières décennies qui s'est traduite par les irrégularités de la production agricole, mais également par de rapides évolutions socio-économiques et par des modifications profondes des conditions sanitaires.

On note aussi l'apparition de réflexions sur le paysage et l'arbre (ORSTOM 1980 ; Richard 1989, 1990 ; Bergeret 1990), les contraintes telles que l'aridité (Le Floch *et al.* 1992) et le risque (Eldin & Mille-

ville 1989), ainsi que sur la participation populaire, les milieux et les défis (Ba *et al.* 1984 ; Bosc *et al.* 1992 ; Yung & Bosc 1992 ; Lavigne & Jacob 1994 ; Diaw *et al.* 1993 ; les travaux nombreux publiés par ENDA, en particulier ceux de Jacques Bugnicourt et de Philippe Engelhard). Cependant la discussion reste dominée par les auteurs anglophones, comme l'attestent les synthèses de Paul Harrison (1991) et de Seidman & Anang (1992) qui utilisent la surabondante production anglophone, avec surtout celle, dominante, provenant des organismes internationaux.

Dans ces débats domine l'idée ou plutôt le constat de l'échec du développement promu par les États en liaison avec les organismes internationaux : on peut rendre justice à René Dumont, qui, avec son livre discuté à l'époque, *L'Afrique Noire est mal partie*, avait émis des réserves sur les voies de développement promues aux indépendances et attiré assez tôt l'attention sur les atteintes à l'environnement. Les idéologies de l'animation rurale et de la participation paysanne qui ont été affichées avec un certain enthousiasme lors des Indépendances n'ont pas résisté au temps. La difficulté d'implication des acteurs due à des facteurs mal explicités, a fait que les efforts ont échoué en pratique. Il a fallu du temps pour voir réapparaître le thème de la participation populaire, avec l'émergence d'acteurs nouveaux, en particulier des organisations non-gouvernementales et la reconnaissance de leurs rôles. Les idées récentes visant à promouvoir la décentralisation (déjà à l'ordre du jour durant les années 60) et à donner poids à la société civile illustrent ces changements, mais leur réussite n'est pas assurée, car ce sont encore souvent des solutions proposées ou imposées par le pouvoir central sans véritable concertation préalable.

Conclusion : des multiples facteurs d'un développement durable

L'histoire a rappelé que la nouveauté des concepts n'est jamais radicale : en l'occurrence, l'histoire trouve quelque chose à dire sur le développement durable et la gestion de l'environnement, et souligne en particulier :

- le rôle fondamental du commerce triangulaire et de la traite des esclaves dans la dégradation de l'environnement au Sahel ;
- le caractère inégalitaire *durable* du type de relation entre le Sud et le Nord qui a été inauguré avec cette traite ;
- le rôle des divers acteurs dans les processus historiques, qu'ils soient membres des sociétés locales ou agents extérieurs : l'émergence de nouveaux acteurs locaux n'est pas un fait radicalement nouveau ;
- le rôle du facteur démographique marqué par la croissance rapide et la mobilité de la population, qui ont induit des changements sociaux et économiques ;

- le rôle du facteur santé, à l'origine du boom démographique, mais qui pourrait bien être mis en cause par de nouveaux problèmes émergents dans le Sahel comme ailleurs en Afrique avec l'apparition d'épidémies nouvelles, comme le sida, et la résurgence de maladies anciennes, liées à l'environnement, qu'on pensait vaincues, par exemple le choléra, la peste ou la bilharziose, ou encore l'apparition de souches résistantes, comme pour la tuberculose et le paludisme ;
- surtout le rôle des facteurs politiques : l'État colonial comme les États postcoloniaux ont affiché partout une volonté de contrôle du développement, qui a été remise en cause avec les revendications pour une reconnaissance des initiatives individuelles, locales, régionales. Mais ces États, confrontés à de fortes contradictions internes, ont également été soumis à des contraintes politiques externes tout aussi fortes, provenant des anciennes puissances coloniales ou des instances internationales qui ont imposé leurs conditionnalités et leur contrôle.

Se sont imposés des termes pas tout à fait nouveaux — de participation, de développement à la base, de communautés locales, de société civile *versus* l'État, dans un contexte où les rapports avec les bailleurs de fonds sont devenus plus difficiles. Mais, une lecture historique peut permettre de souligner l'urgence de prendre en compte tous les facteurs sociaux et politiques pour réussir mieux ce qui a été souhaité et demeure un objectif difficile à atteindre. La référence à un passé mythique ou à des "sociétés traditionnelles" "autogestionnaires" soucieuses de leur environnement, n'est certes pas satisfaisante. Mais — pour prendre les termes de Paul Pélissier (1997 : 675) —, une condition nécessaire est que les responsables de l'aménagement rural comme ceux des organismes internationaux reconnaissent les agriculteurs, les éleveurs, les planteurs du Sahel comme des partenaires à part entière, reconnaissent la valeur et la signification de leur patrimoine technique et culturel. Il est aussi urgent de mieux apprécier les contraintes et les héritages historiques, pour favoriser les initiatives locales, et, plus encore, pour promouvoir un changement réel des relations entre les pays du Nord et ceux du Sud.

Bibliographie

BA A. T., COGELS X. *et al.*

1984 *Le lac de Guiers. Problématique d'environnement et de développement. Actes du Colloque de l'I.S.E. 09-11 mai 1983*, Dakar, Institut des Sciences de l'Environnement : VII-506 p.

BARRAMEDA M. Constancy C.

1995 « Le développement durable : une perspective historique et théorique », *Alternatives Sud*, II, 4 : 27-45.

BARRY Boubacar

1985 *Le royaume du Waalo. Le Sénégal avant la conquête*, Paris, Karthala : 421 p.

1988 *La Sénégambie du XV^e au XIX^e siècle. Traite négrière, Islam et conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan : 432 p., cartes, 8 planches illustrat. h.t.

BECKER Charles

1985 « Notes sur les conditions écologiques en Sénégambie aux 17^e et 18^e siècles », *African Economic History*, 14 : 167-216.

1986 « Conditions écologiques, crises de subsistance et histoire de la population à l'époque de la traite des esclaves en Sénégambie (17^e-18^e siècle) », *Revue Canadienne des Études Africaines*, XX, 3 : 357-376.

1988 « Les effets démographiques de la traite des esclaves en Sénégambie. Esquisse d'une histoire des peuplements du XVII^e à la fin du XIX^e siècle », in Serge DAGET (éd), *De la traite à l'esclavage du XVIII^e au XIX^e siècle*, Nantes-Paris, CRHMA - SFHOM : 70-110.

1993 « Réflexions sur l'histoire de l'Afrique et la question de l'environnement » [: 65-96], in Paul NDIAYE & SOW Amadou Abdoul (éds), *Actes du Colloque L'environnement dans l'enseignement des Sciences Humaines et Sociales. Dakar 25-26-27 novembre 1992*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, FLSH - Fondation Ford : 253 p.

BECKER Charles, DIOUF Mamadou & MBODJ Mohamed

1987 « L'évolution démographique régionale du Sénégal et du Bassin arachidier (Sine-Saloum) au vingtième siècle, 1904-1976 » [: 76-94], in Dennis D. CORDELL & Joel W. GREGORY (eds), *African Population and Capitalism. Historical Perspectives*, Boulder/London, Westview Press : 304 p.

BECKER Charles, MBAYE Saliou & THIOUB Ibrahima (éds)

1997 *AOF : réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Dakar, Direction des Archives du Sénégal, 2 tomes : 1273 p.

BERGERET Anne, avec la collaboration de Jesse C. RIBOT

1990 *L'arbre nouricier en pays sahélien*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme : 237 p.

BOSC P.M., DOLLÉ V., GARIN P., YUNG J.M. (eds)

1992 *Le développement agricole au Sahel*, Montpellier, CIRAD, t.1 *Milieux et défis* : 342 p. ; t.2 *Recherches et techniques* : 366 p. ; t.3 *Terrains et innovations* : 297 p. ; t.5 *Bibliographie* : 345 p. (Collection "Documents Systèmes Agraires").

BROOKS George E.

1985 *Western Africa to c.1860 A.D. : A Provisional Historical Schema based on Climate Periods*, Bloomington, Indiana University : XXV-213 p., avec notes non paginées.

1993 *Landlords and strangers. Ecology, society, and Trade in Western Africa, 1000-1630*, Boulder/San Francisco/Oxford, Westview Press : XVI-360 p.

CHASTANET Monique

1983 "Les crises de subsistances dans les villages soninke du cercle de Bakel, de 1858 à 1945 : Problèmes méthodologiques et perspectives de recherche", *Cahiers d'Études Africaines* 23 : 5-36.

CHAUVEAU Jean-Pierre (éd)

1986 *Milieux, histoire, historiographie*. Numéro spécial, *Cahiers d'Études Africaines*, XXVI (1-2), 101-102 : 7-249.

CHAVANE Bruno Antoine

1985 *Villages de l'ancien Tekrou. Recherches archéologiques dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Karthala-CRA : 188 p.

COLLECTIF

1976 *La désertification au Sud du Sahara*, Dakar, Nouvelles Éditions Africaines.

COLLECTIF

1980 *Écologie, économie, pouvoir*. Numéro spécial, *Cahiers d'Études Africaines* 23 : 5-183.

COPANS Jean (éd)

1975 *Sécheresse et famines au Sahel*. I. *Écologie, dénutrition, assistance*. II. *Paysans et nomades*, Paris, Maspero.

CORDELL Dennis D. & GREGORY Joel W. (eds)

1987 *African Population and Capitalism: Historical Perspectives*, Boulder, Westview Press : 304 p.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, HEMERY Daniel, PIEL Jean

1988 "Avant-propos? État, sociétés, développement" [: 7-36], in COQUERY-VIDROVITCH Catherine, HEMERY Daniel, PIEL Jean (éds), *Pour une histoire du développement. États, sociétés, développement*, Paris, L'Harmattan : 286 p.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, HEMERY Daniel, PIEL Jean (éds)

1988 *Pour une histoire du développement. États, sociétés, développement*, Paris, L'Harmattan : 286 p.

CORMIER-SALEM Marie-Christine

1992 *Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance*, Paris, ORSTOM : 583 p.

CORMIER-SALEM Marie-Christine (éd)

1994 *Dynamique et usage de la mangrove dans les pays des Rivières du Sud (du Sénégal à la Sierra Leone)*, Paris, ORSTOM : 354 p.

CURTIN Paul D.

1975 *Economic Change in Precolonial Africa: Senegambia in the Era of the Slave Trade*, Madison, University of Wisconsin Press : XXIX-363 p.; vol.2, *Supplementary Evidence*: XI-150 p.

DAVEAU Suzanne & TOUPET Charles

1963 « Anciens terroirs Gangara », *Bulletin de l'IFAN, B, 25, 1* : 193-214.

DIA Mamadou

1957 *L'économie africaine. Études et problèmes nouveaux*, Paris, PUF : 120 p.

DIAW A.T., BA A., et al.

1993 *Gestion des ressources côtières et littorales du Sénégal. Actes de l'atelier de Gorée, 27-29 juillet 1992*, Dakar, UICN / ISRA / IFAN : X-485 p.

DUPRÉ Georges (éd)

1991 *Savoirs paysans et développement*, Paris, Karthala / ORSTOM : 528 p.

ELDIN M. & MILLEVILLE Pierre (éds)

1989 *Le risque en agriculture*, Paris, ORSTOM : 622 p.

GENDARME René & BROT Jean (éds)

1996 "Les voies du développement durable". Numéro spécial, *Mondes en développement*, 24, 94 : 1-92.

GENDREAU Francis, GUBRY Patrick & VÉRON Jacques (éds)

1996 *Populations et environnement dans les pays du Sud*, Paris, Karthala/ CEPED : 312 p.

GILLON Yves

1992 « Empreinte humaine et facteurs du milieu dans l'histoire écologique de l'Afrique tropicale » [: 30-41], in PONTIÉ Guy & GAUD Michel (éds), "L'environnement en Afrique". Numéro spécial, *Afrique contemporaine*, 161. Paris, La Documentation française.

GIRI Jacques

1994 *Histoire économique du Sahel. Des empires à la colonisation*, Paris, Karthala : 259 p.

HARRISON Paul

1991 *Une Afrique verte*, Wageningen/Paris, CTA/Karthala : 448 p.

HUBERT Henry

1920 « Le dessèchement progressif de l'AOF », *Bulletin du Comité des Études Historiques et Scientifiques de l'AOF*, Paris, Larose : 161-218.

JACOB Jean-Pierre & LAVIGNE DELVILLE Philippe (éds)

1994 *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Marseille/Paris/Genève, APAD/Karthala/TUED : 311 p.

KJEKSHUS Helge

1996 *Ecology Control and Economic Development in East African History, The Case of Tanganyika 1850-1950*, Londres, James Currey: XXXI-222 p. (Second impression with new Introduction & additional Bibliography).

LATOUCHE Serge

1988 « Contribution à l'histoire du concept de développement » [: 41-60], in COQUERY-VIDROVITCH Catherine, HEMERY Daniel, PIEL Jean (éds), *Pour une histoire du développement. États, sociétés, développement*, Paris, L'Harmattan : 286 p.

LEBRET Louis-Joseph (sous la dir. du R.P.)

1958 *Conférence de synthèse pour la définition de la problématique du développement au Sénégal*, Dakar, Présidence du Conseil : 36 p. multigr.

LE FLOCH E., GROUZIS M., CORNET A. & BILLE J.-C. (éds)

1992 *L'aridité. Une contrainte au développement*, Paris, ORSTOM : 597 p.

MILLER Joseph C.

1982 « The Significance of Drought, Disease and Famine in the Agriculturally marginal Zones of West-Central Africa », *Journal of African History*, 23 : 17-61.

MISSION R. PORTÈRES

1952 *Aménagement de l'économie agricole et rurale au Sénégal*, Dakar, Gouvernement général de l'AOF, Territoire du Sénégal, 3 fascicules : 414 p.

NDIAYE Paul

1992 « La politique de l'environnement : analyse d'une gestion » [: 137-176], in Momar Coumba DIOP (éd), *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Dakar, CODESRIA : 501 p.

NICHOLSON S. E.

1971 « The Methodology of Historical Climate Reconstruction and its Application to Africa », *Journal of African History*, 20 : 31-49.

1976 *A Climatic Chronology for Africa : Synthesis of Geological, Historical and Meteorological Information and Data*, Madison, University of Wisconsin (Ph. D. Thesis).

ORSTOM

1980 *"L'arbre en Afrique tropicale. La fonction et le signe"*, Paris, ORSTOM. Numéro spécial, *Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences Humaines*, 17, 3-4 : 127-321.

PÉLISSIER Paul

1966 *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Fabrègue : 939 p.

PÉLISSIER Paul

1997 « L'évolution des sociétés paysannes au temps de l'AOF » [: 675-681],
in BECKER Charles, MBAYE Saliou & THIOUB Ibrahima (éds), *AOF :
réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*,
Dakar, Direction des Archives du Sénégal, 2 tomes : 1273 p.

PETIT-MAIRE Nicole

1984 « Le Sahara, de la steppe au désert », *La Recherche*, 160 : 1372-1382.

PONTIÉ Guy & GAUD Michel (éds)

1992 "L'environnement en Afrique". Numéro spécial, *Afrique contemporaine*,
161. Paris, La Documentation française.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, Présidence du Conseil

1959 *Études sur le milieu rural*, Dakar, Comité d'Études économiques, t.2,
fasc.1, *Condition générale actuelle du monde rural* : 226 p., t.2; fasc.2,
Problèmes particuliers du paysannat : 145 p.

RICHARD Jean-François

1989 *Le paysage. Un nouveau langage pour l'étude des milieux tropicaux*, Paris,
ORSTOM : 210 p., fig. et pl. photos h.t.

RICHARD Jean-François (éd)

1990 *La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest*, Dakar, Presses Univer-
sitaires de Dakar : 310 p.

RIST Gilbert

1996 *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la
Fondation Nationale des Sciences Politiques : 427 p.

SEARING James F.

1993 *West African slavery and Atlantic commerce. The Senegal river valley,
1700-1860*, Cambridge, Cambridge University Press : XIV-250 p.

SEIDMAN Ann & ANANG Frederick (eds)

1992 *Twenty-First Century Africa: Towards a New Vision of Self-sustainable
Development*, Trenton / Atlanta, Africa World Press / ASA Press : XI-
330 p.

SORRE M.

1943 *Les fondements biologiques de la géographie humaine. Essai d'une écolog-
ie de l'homme*, Paris, A. Colin.

1957 *Rencontres de la géographie et de la sociologie*, Paris, Rivière.

THOMAS Louis-Vincent

1958/59 *Les Diola. Essai d'analyse fonctionnelle sur une population de Basse-
Casamance*, Dakar, IFAN, 2 vol., 821 p., 2 cartes, 38 pl. h.t., tome I
paru en 1958 et tome II en 1959 (Mémoire IFAN, 55).

TIMBERLAKE Lloyd

1985 *L'Afrique en crise. La banqueroute de l'environnement*, Paris, L'Harmattan
et Earthscan : 294 p.

VIDAL DE LA BLACHE Paul

1922 *Principes de géographie humaine*, Paris, A. Colin.

YUNG J.M. & BOSC P.M. (eds), Avant-propos de R. TOURTE

1992 *Le développement agricole au Sahel*, t.4 *Défis, recherches et innovations au Sahel*, Montpellier, CIRAD : 383 p. [Collection "Documents Systèmes Agraires"].

WATTS M. J.

1983a *Silent Violence : Food, Famine and Peasantry in Northern Nigeria*, Berkeley, University of California Press.

1983b « The Political Economy of Climatic Hazards: A Village Perspective on Drought and Peasant Economy in a Semi-Arid Region of West Africa », *Cahiers d'Études Africaines*, 23 : 37-72.

WEBB James L. A. Jr

1995 *Desert Frontier. Ecological and Economic Change along the Western Sahel 1600-1850*, Madison, University of Wisconsin Press : XXVI-227 p.

TABLE DES MATIÈRES

Préface de Jean-Paul DELÉAGE	7
Introduction par Philippe TERSIGUEL	13
Première partie	
Développement durable : les enjeux	29
Ronald JAUBERT, La relance du plan d'action de lutte contre la désertification : les populations au centre des négociations	31
Sheldon GELLAR, Conseils ruraux et gestion décentralisée des ressources naturelles au Sénégal : le défi. Comment transformer ces concepts en réalité	43
Deuxième partie	
Stratégies d'acteurs, conflits d'intérêts	71
Daniel THIÉBA, Conflits et gestion des ressources naturelles	73
Samba TRAORÉ, Les législations et les pratiques locales en matière de foncier et de gestion des ressources naturelles au Sénégal	89
Giorgio BLUNDO, Gérer les conflits fonciers au Sénégal : le rôle de l'administration locale dans le sud-est du bassin arachidier	103

Troisième partie**Stratégies de conservation des ressources agricoles et pastorales** 123

Oussouby TOURÉ, La gestion des ressources naturelles en milieu pastoral. L'exemple du Ferlo sénégalais 125

Détoubab Insa GNINGUE, Effets de la pression de bétail sur les productions primaires et secondaires du Ferlo sénégalais 145

X N. Antoine SOMÉ et Daniel-Yves ALEXANDRE, Savoir paysan et lecture des indices de fertilité du sol en zone soudanienne 159

Bernard TALLET, La brousse est finie ! Comment impliquer les populations locales dans un processus de gestion des ressources naturelles ? Exemple de l'ouest du Burkina Faso 167

Philippe TERSIGUEL, Mécanisation agricole et systèmes de production dans l'aire cotonnière du Burkina Faso. L'exemple de Boho-Kari, village bwa 181

Quatrième partie**Participation populaire et développement** 207

Francine KANE, Alphabétisation et développement durable 209

Alpha Boureima GADO, Développement à la base, stratégie d'intervention et participation paysanne au Sahel 219

Daouda DIAGNE, Les organisations paysannes, acteurs de quel développement ? Étude à l'échelle d'un canton du sud-ouest togolais 233

Paul NDIAYE, L'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles. Le cas du Sénégal 247

X Postface de Charles Becker 261

Table des matières 279

ÉDITIONS KARTHALA

(extrait du catalogue)

Collection Méridiens

Philippe DAVID, *La Côte-d'Ivoire.*
Philippe L'HOIRY, *Le Malaï.*
Catherine BELVAUDE, *La Mauritanie.*
Alain et Denis RUELLAN, *Le Brésil.*
André LAUDOUZE, *Djibouti.*
Pierre VÉRIN, *Madagascar.*
Antonio RALUY, *La Nouvelle-Calédonie.*
P. MOUREN-LASCAUX, *La Guyane.*
Christian RUDEL, *Le Paraguay.*
Catherine BELVAUDE, *L'Algérie.*
J.-P. LOZATO-GIOTARD, *Le Maroc.*
Michel POUYLLAU, *Le Venezuela.*
Christian RUDEL, *L'Équateur.*
Catherine FOUGÈRE, *La Colombie.*
Yvonne FRANÇOIS, *Le Togo.*
Marc MANGIN, *Les Philippines.*
Robert AARSSE, *L'Indonésie.*
Patrick PUY-DENIS, *Le Ghana.*
Marc-Antoine DE MONTCLOS, *Le Nigeria.*
Mihai E. SERBAN, *La Roumanie.*
Pierre VÉRIN, *Les Comores.*
Marie LORY, *Le Botswana.*
Leonas TEIBÉRIS, *La Lituanie.*
Daniel JOUANNEAU, *Le Mozambique.*
Ezzedine MESTIRI, *La Tunisie.*
Attilio GAUDIO, *Les îles Canaries.*
Christian RUDEL, *La Bolivie.*
Marc LAVERGNE, *La Jordanie.*
Pierre PINTA, *Le Liban.*
Guy FONTAINE, *Mayotte.*
Jane HERVÉ, *La Turquie.*
Maryse ROUX, *Cuba.*
Kamala MARIUS-GNANOU, *L'Inde.*
Joël LUGUERN, *Le Vietnam.*
Christian RUDEL, *Le Mexique.*
Soizick CROCHET, *Le Cambodge.*
Muriel DEVEY, *La Guinée.*

Collection *Économie et Développement*

(*Études et manuels*)

- René BUREAU, *Apprentissage et cultures.*
Collectif, *La participation populaire au développement.*
Frank SILLONVILLE, *Guide de la santé au village.*
H. AGBESSI DOS SANTOS et M. DAMON, *Manuel de nutrition africaine.*
F. LÉVY-RANVOISY, *Manuel de dessin pour populations non alphabétisées.*
Michel BONFILS, *Halte à la désertification au Sahel.*
Daniel LEMONNIER, *Carences nutritionnelles dans les PVD.*
Michel PETIT, *Géographie physique tropicale.*
Collectif, *Projets productifs au Sénégal. Guide d'évaluation économique.*
C. GIRARD, *Construire la ville africaine. Chroniques du citoyen promoteur.*
Georges DUPRÉ et al., *Savoirs paysans et développement.*
Serge SAVARY, *Approches de la pathologie des cultures tropicales.*
Bernard CROUSSE et al., *La vallée du fleuve Sénégal.*
Étienne LE ROY et al., *L'appropriation de la terre en Afrique noire.*
Henk BREMAN et al., *Manuel sur les pâturages du Sahel.*
J.-J. ASIÉDU, *La transformation des produits agricoles en zone tropicale.*
Ray KUMAR, *La lutte contre les insectes ravageurs.*
Daniel LEMONNIER, *Alimentation et nutrition dans les pays en développement.*
Denis MALGRAS, *Arbres et arbustes guérisseurs des savanes maliennes.*
P. BOITEAU et Lucile ALLORGE-BOITEAU, *Plantes médicinales de Madagascar.*
ENDA GRAF SAHEL, *La ressource humaine, avenir des terroirs.*
C. CHOQUET, O. DOLLFUS, *État des savoirs sur le développement. Trois décennies de sciences sociales en langue française.*
G. AZOULAY et J.-Cl. DILLON, *La sécurité alimentaire en Afrique.*
Pierre-Claver RWANGABO, *La médecine traditionnelle au Rwanda.*
Francis GENDREAU, *La population de l'Afrique. Manuel de démographie.*
Xavier GODARD et al., *Les transports dans les villes du Sud.*
M.R. MERCOIRET et al., *L'appui aux producteurs ruraux.*
A.W. VAN DEN BAN et al., *La vulgarisation rurale en Afrique.*
GEMDEV, *L'intégration régionale dans le monde.*
François ROUBAUD, *L'économie informelle au Mexique.*
Robert CHAMBERS et al., *Les paysans d'abord.*
G. COURADE et al., *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement.*
B. JOINET et Th. MUGOLOLA, *Survivre face au sida en Afrique.*
G. REIJNTJENS et al., *Une agriculture pour demain.*
C. KLIMEK et G. PETERS, *Une politique du médicament pour l'Afrique.*
François RUF, *Booms et crises du cacao.*
Martine PADILLA et al., *Les politiques alimentaires en Afrique du Nord.*
Françoise CONAC et al., *Barrages internationaux et coopération.*
Bernard TAILLEFER, *Guide de la banque pour tous.*
A. BENCHARIF et al., *La filière blé en Algérie.*
F. GENDREAU et al., *Populations et environnement dans les pays du Sud.*
Réal LAVERGNE (éd.), *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest.*
Félix IROKO, *L'homme et les termitières en Afrique.*
Jules E. VIDAL, *Paysages végétaux et plantes de la Péninsule indochinoise.*
Chris REIJ et al., *Techniques traditionnelles de conservation de l'eau et des sols en Afrique.*

Collection *Les Afriques*

- Amadou DIALLO, *La mort de Diallo Telli.*
Jacques GIRI, *Le Sahel au XXI^e siècle.*
Jacques GIRI, *Le Sahel demain. Catastrophe ou renaissance ?*
Marcel AMONDI, *Félix Houphouët et la Côte-d'Ivoire.*
Moriba MAGASSOUBA, *L'islam au Sénégal. Demain les mollahs ?*
Comi M. TOULABOR, *Le Togo sous Eyadéma.*
Tidiane DIAKITÉ, *L'Afrique malade d'elle-même.*
François CONSTANTIN, *Les voies de l'islam en Afrique orientale.*
Pascal LABAZÉE, *Entreprises et entrepreneurs au Burkina Faso.*
Gilles DURUFLÉ, *L'ajustement structurel en Afrique.*
Christian COULON, *Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire.*
Abdoulaye WADE, *Un destin pour l'Afrique.*
Olivier VALLÉE, *Le prix de l'argent CFA.*
C. GEFFRAY, *La cause des armes au Mozambique.*
S. ELLIS, *Un complot colonial à Madagascar.*
Pierre CLAUSTRE, *L'affaire Claustre.*
Ahmed ROUADJIA, *Les frères et la mosquée.*
M.C. DIOP et M. DIOUF, *Le Sénégal sous Abdou Diouf.*
Bernard BOTIVEAU et al., *L'Algérie par ses islamistes.*
Claudine VIDAL, *Sociologie des passions (Côte-d'Ivoire, Rwanda).*
Éric DE ROSNY, *L'Afrique des guérisons.*
Jean-Claude WILLAME, *L'automne d'un despotisme (Zaïre).*
J.-F. BAYART et al., *Le politique par le bas en Afrique noire.*
Jean-Pierre WARNIER, *L'esprit d'entreprise au Cameroun.*
Bogumil JEWSIEWICKI, *Naître et mourir au Zaïre.*
J.-F. BAYART, *Religions et modernité politique en Afrique noire.*
Emmanuel S. NDIONE, *Dakar, une société en grappe.*
Gilles DURUFLÉ, *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ?*
F. REYNTJENS, *L'Afrique des Grands Lacs en crise.*
Peter GESCHIERE, *Sorcellerie et politique en Afrique.*
Béatrice HIBOU, *L'Afrique est-elle protectionniste ?*
René BUREAU, *Le prophète de la lagune. Les harristes de Côte-d'Ivoire.*
René BUREAU, *Le peuple du fleuve. Sociologie de la conversion chez les Douala.*
Gerrie ter HAAR, *L'Afrique et le monde des esprits.*
Florence BERNAULT, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale.*
Christian CHAVAGNEUX, *Ghana, une révolution de bon sens.*
Jean-Pierre CHRÉTIEN, *Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi, 1990-1996.*
Marc LE PAPE, *L'énergie sociale à Abidjan.*
R. MARCHAL et C. MESSIANT, *Les chemins de la guerre et de la paix.*

Collection Contes et légendes

- G.-E. MFOMO, *Au pays des initiés*.
M. BARTHÉLEMY, *Contes diaboliques d'Haïti*.
J. PUCHEU, *Contes haoussa du Niger*.
F. UGOCHUKWU, *Contes igbo du Nigeria*.
P.M. DECOUDRAS, *Contes et légendes touaregs du Niger*.
M. LOUAFAYA, *Contes moundang du Tchad*.
M. DIDI, *Contes noirs de Bahia*.
G. MEYER, *Contes du pays badiaranké*.
G. MEYER, *Contes du pays malinké*.
A. RETEL-LAURENTIN, *Contes du pays nzakara*.
A. BARBOSA, *Contes tshokwé d'Angola*.
J. COPANS, *Contes wolof du Baol*.
M.-P. FERRY, *Dits de la nuit (Les)*.
M. FÉRAUD, *Histoires maghrébines*.
H. TOURNEUX, *Nuits de Zanzibar (Les)*.
G. MEYER, *Récits épiques toucouleurs*.
G.E. MFOMO, *Soirées au village*.
K. MARIKO, *Sur les rives du fleuve Niger*.
G. KOSACK, *Contes mystérieux du pays mafa*.
G. KOSACK, *Contes animaux du pays mafa*.
M. YAKOUBEN, *Contes berbères de Kabylie et de France*.

Collection Lettres du Sud

Essais

- E. DACY, *Actualité de Frantz Fanon*.
J. DÉJEUX, *Dictionnaire des auteurs maghrébins*.
P. PFAFF, *Entretiens avec Maryse Condé*.
M. GASSAMA, *Langue d'Ahmadou Kourouma (La)*.
L. MATEO, *Littérature africaine et sa critique (La)*.
A. RICARD, *Littératures d'Afrique noire*.
A. HUANNOU, *Littérature béninoise (La)*.
J. DÉJEUX, *Littérature féminine de langue fr. au Maghreb*.
R. ANTOINE, *Littérature franco-antillaise (La)*.
M. ROSELLO, *Littérature et identité créole*.
N. KADIMA-NZUJI, *Littérature zaïroise (La)*.
M. CONDÉ *et al.*, *Penser la créolité*.
C. MAXIMIN, *Littératures caribéennes comparées*.
Lise GAUVIN, *L'écrivain francophone à la croisée des langues*.
Lydie MOUDILENO, *L'écrivain antillais au miroir de sa littérature*.

Achévé d'imprimer en décembre 1997
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery
58500 Clamecy

Dépôt légal : décembre 1997
Numéro d'impression : 712059

Imprimé en France

Le concept de développement durable est à la fois très controversé et paradoxalement très largement utilisé par les différents acteurs du développement. Au contraire des approches générales et des discours convenus, cet ouvrage consacré au Sahel et aux savanes d'Afrique occidentale offre un contrepoint à partir d'une série de cas concrets. Il montre les relations des sociétés locales aux nouvelles conditions de l'environnement.

Dans ces régions d'Afrique subsaharienne, la sévérité du climat et les effets négatifs engendrés par les dynamiques de population suscitent de douloureuses adaptations. Le nouveau poids du nombre oblige à revoir les modes de gestion des ressources naturelles qui deviennent de plus en plus rares ; il engendre de nombreux conflits pour leur appropriation : conflits fonciers qui déstabilisent les autorités coutumières, oppositions entre droit moderne et droit coutumier, compétitions entre populations autochtones et allochtones à la suite des intenses migrations rurales, conflits générés par la mise en culture de nouvelles terres au détriment des pâturages, ou encore irruption de la modernité qui génère une appropriation différenciée des innovations techniques.

Face à ces changements, la capacité des sociétés à gérer leurs propres ressources devient primordiale. Fini le temps des projets volontaristes de développement où les populations locales étaient exclues de la gestion. Aujourd'hui elles sont au centre des débats. Les réponses des sociétés locales aux sollicitations extérieures sont multiples, mais la méfiance des masses rurales vis-à-vis des structures exogènes est une constante. Dans ce contexte nouveau, les acteurs locaux de développement deviennent plus fréquemment concurrents que partenaires.

Charles Becker est anthropologue et historien, chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique. Ayant effectué au Sénégal diverses recherches sur l'histoire des sociétés sénégalaises et ouest-africaines, il a travaillé plus particulièrement, durant les dernières années, sur l'histoire et l'anthropologie de la santé, dans des programmes de recherche de l'ORSTOM.

Philippe Tersiguel est géographe, maître de conférence à l'université d'Orléans. Il est attaché au laboratoire ERMES de l'ORSTOM à Orléans. Il a étudié les systèmes agraires du sud-ouest burkinabè et a enseigné successivement à l'Université de Ouagadougou et à l'École nationale d'économie appliquée de Dakar (Sénégal).

Économie et développement

Collection dirigée par Georges Courade



9 782865 378081

ISBN : 2-86537-808-X